



HAL
open science

Pratiques du transnational. Terrains, preuves, limites

Stéphane Baciocchi, Isabelle Backouche, Jean Baumgarten, Philippe Boutry,
Jordi Canal, Christophe Capuano, Jean-Pierre Cavallé, Simona Cerutti,
Magali Della Sudda, Robert Descimon, et al.

► To cite this version:

Stéphane Baciocchi, Isabelle Backouche, Jean Baumgarten, Philippe Boutry, Jordi Canal, et al. (Dir.). Pratiques du transnational. Terrains, preuves, limites. Jean-Paul Zúñiga (dir.). Centre de recherches historiques, pp.288, 2011, La Bibliothèque du Centre de recherches historiques, 9782908452006. hal-00650024

HAL Id: hal-00650024

<https://hal.science/hal-00650024v1>

Submitted on 16 Dec 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Pratiques
du transnational.
Terrains, preuves, limites**

sous la direction de
Jean-Paul Zúñiga

La Bibliothèque du Centre de recherches historiques est la collection de livres du CRH.
Cet ouvrage a été conçu par un comité scientifique composé de :
Alain Chatriot, Marie Chessel, Magali Della Sudda, Marie-Élizabeth Ducreux,
Thomas Le Roux (directeur), Mathieu Marraud, Natalia Muchnik, Sylvain Piron, Jean-Paul Zúñiga

Édition :

Anne-Solweig Gremillet

Traduction des résumés (sauf celui de Nancy L. Green) :

Marie-Catherine Gunet

Conception artistique :

Emmanuelle Cocud et Cédric Vigneault, façon puzzle

Photo de couverture :

gOupil ; l'œuvre est mise à disposition selon les termes
de la Licence creative commons paternité - partage à l'identique 2.0 France



ISBN : 978-2-908452-00-6
dépôt légal septembre 2011
<http://bcrh.hypotheses.org>

**Pratiques
du transnational.
Terrains, preuves, limites**

sous la direction de
Jean-Paul Zúñiga

Préface

La Bibliothèque du Centre de recherches historiques est la nouvelle publication du CRH (unité EHESS/CNRS). Cette collection sera composée d'ouvrages polyphoniques. Elle a pour objectif de structurer et de promouvoir la réflexion collective au sein de notre laboratoire.

La Bibliothèque du Centre de recherches historiques prend la suite des *Cahiers du CRH*. Ce périodique, créé en 1988, souhaitait rendre compte des lignes de force de l'activité scientifique pratiquée au sein de l'unité et montrer aussi à quel point ces travaux s'ouvraient à de larges réseaux nationaux et internationaux. Quarante-cinq livraisons plus tard, les *Cahiers* ont amplement réalisé cet objectif et les textes, consultables en ligne pour l'essentiel, et bientôt dans leur totalité (<http://ccrh.revues.org/>), forment une manière d'archive intellectuelle des productions et des connexions de notre unité de recherche. L'attractivité de cette publication rencontrait toutefois des obstacles croissants. L'évolution des modes de diffusion et des critères d'évaluation n'est pas étrangère à ces vicissitudes et dessine un contexte qui remet en question le modèle de la « revue de centre » sur papier. Le CRH a commencé son adaptation à ces changements en créant en 2008 sa revue électronique, *l'Atelier du Centre de recherches historiques* (<http://acrh.revues.org/>), dont la réussite et le dynamisme ont posé avec une acuité accrue la question de la politique de publication du laboratoire. *L'Atelier* assume en effet avec efficacité la diffusion des travaux d'équipes et des recherches doctorales, tout en matérialisant l'ouverture du CRH et son dialogue constant avec d'autres chercheurs. Cette nouvelle donne a fait l'objet d'un examen approfondi au sein du conseil de laboratoire (mission confiée à Mathieu Marraud et à Thomas Le Roux, successeur en 2010 de Bernard Vincent comme directeur scientifique des *Cahiers du CRH*) puis d'un travail de réflexion intense au sein d'une équipe dirigée par Thomas Le Roux et efficacement secondée par Anne-Solweig Gremillet.

La Bibliothèque du Centre de recherches historiques est le fruit de ces réflexions. Si elle prend la suite des *Cahiers du CRH*, elle n'en reproduit pas la formule et se démarque du modèle de la revue, désormais modernisé sous

la forme de l'*Atelier*. Elle porte de fait l'ambition de fournir au laboratoire un instrument au service de sa réflexion et de son innovation collectives. La force du CRH réside en effet dans sa diversité : constituant l'un des plus gros laboratoires de sciences humaines et sociales en France, le centre est une des rares unités mixtes de recherche (UMR) à s'approcher de la parité entre collègues de l'EHESS et du CNRS. Il couvre trois des quatre grandes périodes historiques, un éventail géographique extrêmement large des terrains, et ne cesse de renouveler sa tradition de travail pluridisciplinaire et d'exploration des confins nouveaux de la science historique. Cette force entraîne toutefois avec elle un danger : composé de 139 membres statutaires, répartis en quinze équipes, le CRH court le risque de parfois s'ignorer lui-même et d'oublier de chercher en son sein les bénéfices de l'ouverture, du dialogue et de l'enrichissement réciproque que tant de ses membres excellent pourtant à entretenir avec nos collègues en France et dans le monde. *La Bibliothèque du Centre de recherches historiques* est donc bien l'instrument d'une ouverture du CRH sur lui-même. Elle doit être un nouveau forum scientifique où chacun sera invité non seulement à présenter ses travaux, mais aussi à les reconsidérer dans une réflexivité collective. Cette collection d'ouvrages prend ainsi au sérieux le CRH comme laboratoire, où tous font l'essai des questions partagées non pour aboutir à une pensée commune, mais pour surprendre la pensée des autres et, en retour, surprendre leur propre pensée. En cela, elle promet un mode ouvert et inventif d'écriture, axé sur le collectif, l'échange réflexif, le déportement vers des questions incertaines – et non sur l'exposé savant des résultats obtenus.

Le premier numéro de cette nouvelle série porte sur le transnational. Il s'appuie donc, pour initier ce lieu collectif, sur une autre institution commune du CRH, les *Journées*. Celles de décembre 2009, consacrées au thème suivant : « Pratiques du transnational. Terrains, preuves, limites », avaient rassemblé de nombreuses équipes de notre unité autour du concept de transnational – proposé au CRH comme « axe transversal » par Gérard Béaur et Paul-André Rosental, alors directeurs de l'unité. La majorité des intervenants aux *Journées* ne plaçaient pas ce terme au centre de leurs travaux. Tous l'ont pris au sérieux et en ont fait l'essai, le prenant comme un mot de passe pour réfléchir ensemble, et non comme un mot d'ordre. À travers lui, ils ont souligné combien l'entre-deux-espaces, par les vertus du décentrement et des jeux d'échelles, aidait à faire d'un objet un objet construit, par les acteurs comme par les historiens, et ils ont pu confronter leurs expériences de recherche dans

cet incubateur commun. L'intérêt du transnational est d'arracher à d'apparentes catégories (le local, le national, le global...) des objets situés dont la situation même est objet d'étude. La vertu de *La Bibliothèque* du *Centre de recherches historiques* est d'arracher à la routine des spécialisations des travaux dont les présupposés mêmes demandent, parfois, à être interrogés ensemble.

Ce premier ouvrage de la collection fait donc se rejoindre son objet et son ambition. Dans les deux cas, il s'agit d'une poétique des confins, au sens étymologique du terme : c'est en se déplaçant de soi par la curiosité de l'autre que l'on peut marier le sens de la novation et celui du collectif. Le CRH, dans sa diversité, s'offre à lui-même la chance de ces expérimentations réflexives et chaleureuses.

L'équipe de direction du Centre de recherches historiques
(EHESS/CNRS)
Isabelle Backouche, Christophe Duhamelle, Judith Lyon-Caen

Introduction

Cet ouvrage est issu des journées d'étude du Centre de recherches historiques (CRH) qui se sont tenues les 2 et 3 décembre 2009 au Reid Hall à Paris. Ces journées ont été l'aboutissement des travaux de l'axe nation-transnational, créé au printemps 2007 à la demande de la direction du CRH, et animé par Jocelyne Dakhliya, Myriam Cottias et Jean-Paul Zúñiga. Son but, à l'instar des autres axes mis en place par le CRH à la même époque (axe genre, axe d'histoire de l'environnement, axe d'histoire du politique...), était de permettre l'émergence de dynamiques de discussion transversale entre les différents groupes de recherche constituant notre laboratoire.

Le choix des animateurs de cet axe n'était pas fortuit puisque par nos terrains (le Maghreb moderne, les Antilles du XVIII^e au XIX^e siècle, l'Empire espagnol à l'époque moderne), nous nous trouvions au cœur de questionnements mis en avant par les approches transnationales (les circulations, le spécifique et le général, les centres et les périphéries), tandis que notre inscription académique dans un centre où les recherches européenistes sont majoritaires nous amenait naturellement à poser en termes scientifiques la question de notre rapport avec les recherches de nos collègues.

Par ailleurs, si depuis fort longtemps plusieurs de nos collègues de l'EHESS – Yves Cohen, Nancy Green, Kapil Raj et Michael Werner – avaient pris à bras-le-corps la question et organisaient même depuis l'année 2005-2006 un séminaire intitulé « Histoires et historiographies transnationales »¹, la pertinence du sujet était loin de faire l'unanimité au sein même du CRH. Dès lors, tandis que d'autres axes se sont organisés par la tenue de séminaires périodiques, il nous est apparu que nous pouvions prendre au sérieux les résistances qui semblaient s'élever face au terme « transnational » et les mettre en travail, notamment par l'organisation de journées d'étude internes au CRH où nous pourrions tous débattre et échanger nos points de vue.

1. Voir p. 195, la contribution de Nancy Green à ce volume.

Quelles sont les raisons de l'actuel enthousiasme pour des problématiques revendiquant ouvertement l'internationalisme de l'analyse ? Quelles sont les raisons qui expliquent que cette thématique, « institutionnalisée » aux États-Unis et en Angleterre, reste encore mal connue par la recherche française ? Ces questions indiquent d'emblée que le but de cette rencontre n'était pas tant celui de dresser un état de la recherche dans le vaste champ des études « transnationales », que celui de susciter un débat méthodologique et théorique sur les potentialités et les limites des approches transnationales appliquées à nos domaines de compétence et à nos sujets d'étude. Au delà de la recherche d'un hypothétique consensus à l'échelle du Centre de recherches historiques sur ce sujet précis, « le transnational » se présente comme une excellente occasion de réfléchir ensemble aux questions, aux méthodes et aux présupposés qui guident nos choix et nos orientations de recherche.

Histoire internationale, histoires transnationales

Le premier écueil de ce type de rencontre était bien entendu le succès même d'un champ relativement nouveau (pour la recherche française surtout) et l'engouement mondial qu'il suscite – mesuré à l'aune du grand nombre de titres récents publiés sous ce label – justifiant la crainte de certains qu'il ne s'agisse que d'un phénomène de mode académique de plus². Cette peur expliquait certaines des questions autour desquelles nous avons ouvert la dis-

2. Voir par exemple Gabaccia Donna R. et Iacovetta Franca (éds), *Women, Gender and Transnational Lives : Italian Workers of the World*, Toronto, University of Toronto Press, 2003, 416 p. ; Laliotou Ioanna, *Transatlantic Subjects : Acts of Migration and Culture of Transnationalism Between Greece and America*, Chicago, University of Chicago Press, 2004, 248 p. ; Conrad Sebastian, *Competing Visions of World Order : Global Moments and Movements, 1880s-1930s*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007, 276 p. ; Saunier Pierre-Yves, « Transnationalism », in Iriye Akira et Saunier Pierre-Yves (dir.), *The Palgrave Dictionary of Transnational History*, Basingstoke, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009 ; Boschetti Anna (dir.), *L'Espace culturel transnational. Paris, Nouveau Monde éditions*, 2010, 509 p. ; Assmann Aleida et Conrad Sebastian (éd.), *Memory in a Global Age. Discourses, Practices and Trajectories*, Palgrave Macmillan Memory Studies, Palgrave Macmillan, 2010, 248 p. Nous ne mentionnons pas les colloques et textes programmatiques publiés sur ce thème depuis cinq ans.

cussion, notamment celle de savoir si les approches transnationales pouvaient être rabattues sur « l'air du temps », ou encore si le terme ne recouvrait en réalité, sous un nouveau nom, des questions familières pour bien d'entre nous et était, de ce fait, sans réelle originalité. Pour des historiens travaillant sur le monde ashkénaze, sur le monde catholique ou sur l'histoire des migrations par exemple, les perspectives proposées par le transnational constituent-elles un véritable renouveau méthodologique³ ?

Une autre question qui transparait de manière tacite à travers les contributions qui composent cet ouvrage est celle de la grande polysémie caractérisant le terme même de « transnational » dans la production historiographique⁴. Un genre *in the making* était la manière dont avait défini le transnational un groupe d'historiens anglais, états-uniens et sud-africains, interrogés sur la question voici quelques années, ce caractère « improvisé » expliquant tant la richesse que la diversité des approches recouvertes par ce terme, quitte à lui imprimer une certaine imprécision théorique⁵. Cette polysémie du terme transnational renvoie à son tour à celle d'autres expressions qui lui sont apparentées (histoire globale, *world history*, histoire connectée...), et qui sont parfois déclinées indifféremment par un même auteur⁶.

Le caractère approximatif de ces notions est accentué par le fait que la même appellation peut parfois cacher des acceptions historiographiques très éloignées. C'est le cas du terme globalisation⁷ (ou parfois mondialisation) qui désigne pour certains un processus d'intégration mondiale (économique ou

3. En effet, pour les historiens des pratiques commerciales, religieuses ou culturelles aux époques médiévale et moderne bien des problématiques mises en avant par les approches transnationales peuvent apparaître comme l'« invention de l'eau tiède », dans les termes de Saunier Pierre-Yves, « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses*, n° 57, déc 2004, p. 110-126. Voir en ce sens Dutour Thierry, « La mondialisation, une aventure urbaine. Du Moyen Âge au 'Global-blabla' », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 81, n° 1, p. 107-117.

4. Saunier Pierre-Yves, « Transnationalism », « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses*, n° 57, déc 2004, p. 110-126.

5. Bayly C.A., Beckert Sven, Connelly Matthew, Hofmeyr Isabel, Kozol Wendy, Seed Patricia, « AHR Conversation on Transnational History », *American Historical Review*, vol. 111, n° 5, déc. 2006, p. 1 441-1 464.

6. Douki Caroline, Minard Philippe, « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? », introduction au numéro special de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 54-4 bis, 2007, p. 7-21.

7. Sur ce terme voir notamment Cooper Frederick, « Le concept de mondialisation sert-il à quelque chose ? Un point de vue d'historien », *Critique internationale*, n° 10, 2001, p. 101-124.

culturelle), placé par les uns au XIX^e siècle, par les autres au XV^e siècle avec les grandes découvertes⁸. Pour d'autres historiens, cependant, l'expression ne renvoie pas tant à un processus qu'à une méthode de travail, soucieuse de décloisonner le regard de l'historien, qui intègre de ce fait l'approche contextuelle à des interactions pouvant embrasser des aires extrêmement vastes, voire planétaires⁹. Dans ce cas, la « globalisation est [...] un mode d'étude des objets, plutôt qu'un objet d'étude »¹⁰. Par conséquent, si pour les uns la globalisation renverrait à un processus d'intégration faisant du monde un ensemble d'interactions à l'échelle planétaire ; pour d'autres, attentifs aux connexions régionales, l'analyse transnationale serait justement le moyen de mettre en exergue le caractère morcelé du pouvoir politique et des relations économiques et, partant, de l'ériger en objet de réflexion historique¹¹. Dès lors, les déclinaisons divergentes du terme transnational contenues dans le présent ouvrage sont sans doute l'écho des différentes entrées historiographiques dans le sujet.

Toutefois, malgré ces flous et ces imprécisions théoriques, il semble tout de même se dégager de la pratique historiographique un clivage entre ce que l'on désigne habituellement par le terme d'histoire globale d'une part et par celui d'histoire transnationale de l'autre. En effet, l'une des spécificités du terme « histoire transnationale », tient à la dimension plus modeste de son approche. Tandis que l'histoire « globale » et la *world history*, par-delà les différences entre ces deux termes, impliqueraient peu ou prou la volonté d'embrasser la terre entière, l'histoire transnationale (tout comme l'histoire connectée) se bornent quant à elles à mettre en avant le fait que tout phénomène historique est inextricablement lié à des phénomènes qui ne sont pas forcément contenus à l'intérieur des frontières politiques conventionnelles, frontières constituant pourtant le cadre habituel des recherches des histo-

8. Voir Berger Susan, *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*, Paris, Seuil, 2003, cité par Douki Caroline, Minard Philippe, art. cit. p. 8. Sur la mondialisation comme processus voir Gruzinski Serge, « Les mondes mêlés de la monarchie catholique et autres *connected histories* », *Annales HSS*, 56-1, 2001, p. 89.

9. Voir Subrahmanyam Sanjay, « Du Tage au Gange au XVI^e siècle : une conjoncture millénaire à l'échelle eurasiatique », *Annales HSS*, n° 1, 2001, p. 84

10. Douki Caroline, Minard Philippe, « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? », introduction au numéro spécial de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 54-4 bis, 2007, p. 8.

11. Cooper Frederick, « Le concept de mondialisation sert-il à quelque chose ? Un point de vue d'historien », *Critique internationale*, n° 10, 2001, p. 112.

riens. Cette approche ne cherche pas uniquement à montrer la manière dont des phénomènes très ponctuels peuvent être le résultat d'enchaînements pouvant provenir de milieux très éloignés, elle cherche également à montrer les potentialités heuristiques pour un sujet donné, de dépayser ses propres critères d'analyse en les confrontant à l'épreuve du différent ou du lointain.

Évidemment dans cette définition large, le terme « national » (fût-il « transnational ») ne laisse pas de poser des problèmes, notamment à tous ceux qui s'intéressent aux périodes de l'histoire où cette figure politique n'a pas de sens, comme le remarque Robert Descimon¹². Pour beaucoup cependant, l'élément *national* du terme transnational renvoie davantage à une critique de la situation contemporaine du travail de l'historien – et des carcans qui l'emprisonnent – qu'à celle des phénomènes qu'il analyse¹³. Nancy Green montre bien dans les pages de ce livre, comment l'enfermement dans une histoire nationale des États-Unis, notamment dans l'enseignement, a constitué un puissant vecteur encourageant les historiens états-uniens à chercher de nouveaux angles d'approche, tenant compte du « monde environnant ». Être conscient de la relativité du récit que l'on fait des périodes passées, être capable de mettre en avant les spécificités d'un contexte donné, supposent par définition de connaître les autres possibles, les autres récits permettant de conclure à la spécificité du propre terrain. C'est en ce sens sans doute que l'histoire nationale apparaît comme une limite qui est tout sauf évidente et naturelle dans la réflexion de l'historien.

Histoire transnationale, histoire comparée ?

Les questions soulevées par les approches transnationales semblent ainsi renvoyer en partie à de vieux débats. En effet, la méthode transnationale

12. Lire la contribution de Robert Descimon dans ce volume.

13. Il y a quelques années (2005), nos collègues Yves Cohen et Kapil Raj voulant lever l'éventuelle ambiguïté du terme avaient préféré quant à eux mettre en avant le terme « transfrontières » qui a l'avantage de ne pas évoquer la figure historiquement située de la « nation » tout en insistant sur le besoin de dépasser les frontières, qu'elles soient politiques ou « culturelles » comme cadre obligé de l'analyse.

remet sur le devant de la scène tout un ensemble de questions qui avaient déjà été soulevées par l'histoire comparée. Car bien des travaux rangés sous l'étiquette transnationale ou globale posent bien souvent cette question de la comparaison comme moyen de faire émerger de nouvelles questions pour l'historien, ou à tout le moins de poser autrement des questions qui se trouvaient dans l'impasse¹⁴. Sanjay Subrahmanyam ne procède pas autrement lorsqu'il travaille sur une « Méditerranée » asiatique, dans une référence à Braudel naturelle dès lors qu'il s'agit de justifier une perspective large s'affranchissant des frontières politiques¹⁵. Il n'est pas étonnant dès lors que l'*American Historical Review* ait intégré en 2000 une nouvelle section dans ses recensions d'ouvrages portant sur la *World History* sous le chapeau « Comparative/world ». Il en va de même pour la revue *Comparativ*, publication d'histoire globale de Leipzig¹⁶. Dans le colloque organisé par la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (RHMC) en 2007 sur ce sujet, Karen Barkey se demandait quant à elle si l'histoire connectée n'était pas simplement une autre manière de faire de l'histoire comparée.¹⁷

De fait, outre la contribution d'Alessandro Stanziani, dont la comparaison est en quelque sorte le sujet, de nombreuses contributions à cet ouvrage posent, tacitement ou ouvertement, cette même question. En effet si le problème de la comparaison est l'élément méthodologique qui parcourt en filigrane l'étude proposée par Jean Baumgarten sur les évolutions des différents droits ashkénazes, dans leurs évidentes convergences mais aussi dans leurs spécificités, il est également le fil conducteur d'autres contributions qui procèdent par la mise en parallèle de situations dont les ressemblances et les différences invitent à en théoriser les possibles explications. C'est le cas des

14. Voir par exemple le cas de l'idéologie nationale vue à travers une comparaison entre les cas de l'Allemagne et du Japon par un « transnationaliste » tel que Sebastian Conrad. Conrad Sebastian, *The quest for the lost nation : writing history in Germany and Japan in the American century*, Berkeley : University of California press, 2009 (traduction en anglais de l'original allemand de 2004), 400 p.

15. Subrahmanyam Sanjay, « Notes on circulation and assymetry in two 'Mediterraneans', 1400-1800 », Guillot Claude, Lombard Denys, Ptak Roderich (eds), *From the Mediterranean to the China Sea*, Wiesbaden, Harrassowitz, 1999, p. 21-43

16. Douki Caroline, Minard Philippe, « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique », *RHMC*, n° 54-4 bis, 2007, p. 9.

17. Barkey Karen, « Trajectoires impériales : histoires connectées ou études comparées ? », *RHMC*, n° 54-4 bis, 2007, p. 90-103. Voir également, Bayly Christopher A., *The Birth of the Modern World : Global connections and Comparisons, 1780-1914*, 2004, Oxford, Blackwell publishers, 568 p.

guerres civiles étudiées par Jordi Canal pour la France, l'Espagne et le Portugal, qui le mènent à proposer l'idée d'une guerre civile à l'échelle européenne, tout comme celui des droits des migrants en France, en Italie et en Tchécoslovaquie analysés par Caroline Douki et Pierre-André Rosental afin de démontrer la genèse relationnelle et supranationale du droit des migrants en Europe. Les contributions de Magali Della Sudda et de Christophe Capuano usent quant à elles du comparatif pour franchir la distance conceptuelle séparant l'international du transnational.

Histoire transnationale et « régimes circulatoires »

Les communications réunies ici montrent par ailleurs que les réponses à cette question des rapports entre histoire comparée et histoire transnationale peuvent varier, tout en faisant apparaître que s'il est certain que le « comparatif » est présent au cœur même des approches transnationales, leur abordage méthodologique s'en sépare nettement, tant la question des circulations, des réceptions et des appropriations, comme l'évoque Nancy Green, permet de poser à nouveaux frais des problématiques déjà balisées par le travail des historiens qui nous ont précédés, en particulier grâce au mariage que le transnational prétend effectuer entre les notions de comparaison et de transfert. Avoué ou non, le but semble être un dépassement de ces deux questions qui deviennent dès lors complémentaires. Car si la comparaison relève d'un rapprochement théorique difficile (et qui lui a valu tant de critiques), l'étude des transferts ne peut se passer d'une contextualisation précise¹⁸.

La contribution du Care dans ce volume illustre clairement cette préoccupation de mener de front l'analyse de la question de la circulation dans un vaste espace, la catholicité, et l'étude d'objets culturels spécifiques, les reliques, dont seule la contextualisation précise permet de rendre compte de la capacité d'action sociale dans les différents terrains d'implantation.

18. Pour une critique de l'histoire comparée, voir Espagne Michel, *Les transferts culturels franco-allemands*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, 286 p. ; Werner Michael et Zimmerman Bénédicte, « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 58, n° 1, 2003, p. 7-36.

Il faut dès lors considérer les approches transnationales comme un positionnement critique et non comme une théorie de l'histoire, ce que malheureusement un usage un peu incantatoire du terme pourrait amener à penser¹⁹. Il s'agit de l'envisager comme une méthode permettant de disposer d'outils analytiques et critiques supplémentaires pour faire de l'histoire sociale, économique, culturelle... c'est-à-dire une démarche, une manière de voir²⁰ où ce sont les questions que se pose l'historien qui lui dictent le cadre et les outils d'analyse le plus appropriés et non les logiques de « modes » académiques ou de stratégies éditoriales²¹.

Analyse transnationale et ancrage local

Plusieurs contributions à ce volume ont par ailleurs insisté précisément sur la question du contexte, mettant en garde contre les dangers d'approches trop larges et générales en ce sens qu'elles pouvaient amener à négliger les contextes précis, seul cadre permettant d'accéder à la signification du comportement des acteurs sociaux, de leurs motivations et de leurs attentes.

La critique n'est pas récente, et en effet, dès les premiers manifestes pour une histoire « globale », la question de l'opposition entre perspective globale et connaissance située des phénomènes historiques a été soulevée²².

Beaucoup de réponses ont été apportées à cette réserve depuis, à commencer par l'argument, inspiré notamment de la sociologie des réseaux et importé dans les problématiques historiennes, du monde social comme un ensemble où les niveaux micro et macro étaient nécessairement imbriqués²³.

19. Voir notamment les commentaires de Bayly C.A. et de Connelly Matthew sur l'usage excessif du terme transnational dans « AHR Conversation on Transnational History », *op. cit.* p. 1 447.

20. Beckert Sven dans « AHR Conversation on Transnational History », *op. cit.*, p. 1 454 ; Saunier Pierre-Yves, « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses*, n° 57, déc 2004, p. 110-126.

21. Connelly Matthew, dans « AHR Conversation on Transnational History », *op. cit.* p. 1 447. Sur ce dernier point voir également Bourdieu Pierre, Wacquant Loïc, « Sur les ruses de la raison impériale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1998, p. 109-118.

22. Voir remarques de Bayly C. A., *op. cit.*.

23. La sociologie des réseaux, fondée dans le droit fil des affirmations de la sociologie classique, pose

Dans cet ouvrage, la contribution de Simona Cerutti ou celle de Jean-Pierre Cavail­lé et Christian Jouhaud montrent par exemple l'interaction existant entre les normes juridiques ou les catégories produites par des contextes spécifiques, et leurs déclinaisons générales, leur permettant d'être adaptées et intégrées dans d'autres milieux. Le terme de « Glocal », introduit en histoire dès la fin des années 1990, rend par ailleurs compte du caractère précoce de cette réserve, et de la manière dont on a tenté d'y répondre²⁴.

Fabrique locale du global ou fabrique globale du local, ces deux énoncés renvoient en somme à une dynamique complexe, visible uniquement *in situ*, comme le démontrent amplement les études du chapitre III de cet ouvrage – en particulier les contributions de Judith Lyon-Caen ainsi que celle de Dinah Ribard et Robert Descimon.

Pour d'autres, au contraire, les forces en jeu localement ne sont parfois décelables qu'à très grande échelle. Néanmoins, si dans les travaux actuels se réclamant du transnational la question théorique d'une opposition entre une histoire de l'expérience – ancrée dans des contextes précis et situés – et une histoire hautement éthérée parce que désincarnée et décontextualisée, ne semble plus constituer un écueil infranchissable, les conditions pratiques pour joindre ces deux approches constituent toujours un véritable défi.

Histoire transnationale et récit historique

L'un des grands attraits de la perspective transnationale réside sans doute dans sa capacité à proposer des manières alternatives de comprendre

la nécessité de considérer les individus comme membres de réseaux sociaux plus vastes. Or l'étude des réseaux suppose l'expertise fine du contexte et des acteurs, intégrés ensuite dans des structures plus vastes, lesquelles se transforment à travers le temps. Sur l'utilisation par les historiens des outils de la sociologie des réseaux voir Dedieu Jean-Pierre, Moutoukias Zacarias, « Approche de la théorie des réseaux sociaux », in Castellano Juan Luis, Dedieu Jean-Pierre (dir.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS éditions, 1998, p. 7-30 ; Pour un exemple de sa mise en œuvre, voir Poloni-Simard Jacques, *La mosaïque indienne*, Paris, éditions de l'EHESS, 2000, 514 p.

24. Venu du langage des affaires dans les années 1990, il est intégré dans les sciences humaines par la sociologie. Voir Robertson Roland, *Globalization : Social Theory and Global Culture*, Sage Books, 1992, 224 p. ainsi que la référence tacite qu'y fait Chartier Roger, « La conscience de la globalité », *Annales HSS*, 56-1, 2001, p. 123.

les processus de changement social et, éventuellement, d'en rendre compte. Les travaux de Sanjay Subrahmanyam sur l'imaginaire politique « entre le Tage et le Gange » à l'époque moderne montrent les potentialités d'une telle démarche, tout comme la contribution d'Alessandro Stanziani dans ce volume.

En effet, le regard ample que suppose l'approche transnationale pousse d'emblée à mettre en question toute une série d'idées reçues, au premier chef desquelles se trouvent les grands récits de l'histoire moderne et contemporaine, centrés sur l'expansion européenne et l'imposition des formes culturelles et économiques européennes, puis anglo-américaines, sur le reste du monde. L'histoire transnationale n'est ni la première, ni la seule à porter un regard critique sur ces récits, mais on peut dire qu'elle semble occuper un créneau analytique spécifique.

En effet, si dans une certaine mesure les histoires globales ou transnationales se dressent contre le primat du national dans les programmes d'enseignement et dans la structuration des départements d'histoire et des centres de recherche états-unis²⁵, on aurait cependant tort d'oublier d'autres fondements théoriques qui marquent l'histoire transnationale, soit qu'elle s'en inspire ou qu'elle s'en démarque. En ce sens, les théories de la dépendance, les *Subaltern Studies* ou les études post-coloniales constituent des précédents devant être considérés. La vision d'un monde séparé en un « Nord » dominant et un « Sud » dominé, le refus de considérer les « dominés » comme une masse passive incapable de prendre son destin en main et tout juste bonne à imiter les dominants, la réification des frontières culturelles et sociales dont étaient porteuses bien des approches liées aux *cultural studies*, constituent autant de questions auxquelles l'histoire transnationale apporte des points de vue alternatifs.

Il ne s'agit pas seulement de comprendre que l'on est loin d'une simple dissémination des idées de l'Europe et des États-Unis à travers le monde, ou même que des « systèmes d'idées » tels que le libéralisme, le marxisme et d'autres ont été profondément transformés et approfondis dans les régions extra-européennes et extra-états-unienne de réception²⁶. La contribution d'A. Stanziani propose ainsi, grâce à une approche transnationale, une démarche heuristique permettant d'entreprendre un réexamen critique des métarécits

25. Green Nancy L. dans ce volume ; Connelly Matt in AHR, 2006.

26. Bayly Christopher in AHR, p. 1 461.

de l'histoire humaine, afin de déconstruire des catégories analytiques toujours mobilisées dans le travail historique. Dans cette approche, le transnational, bien que fondé sur des analyses situées, n'interrogerait pas tant un contexte ou un phénomène historique en particulier que notre manière de faire de l'histoire. Il constituerait une sorte de fenêtre sur nos outils analytiques plus que sur notre terrain d'expertise.

Manière de faire de l'histoire ou manière de réfléchir à de meilleurs outils pour faire de l'histoire, le positionnement historiographique, le biais méthodologique ou le parti pris épistémologique font sans doute tous les trois partie des différentes acceptions et pratiques des « approches transnationales ».

Il n'y a pas de doute que le transnational est porteur de questionnements salutaires pour notre discipline, à l'instar de la nécessaire reconsidération de la notion de « frontière culturelle » qu'implique l'étude des circulations²⁷. Il en irait probablement de même pour les notions d'identité, de métissage, ou d'« Occident ». Il ne saurait cependant être toujours pertinent pour répondre aux diverses interrogations que se pose l'historien, que celles-ci soient situées ou non.

Incontestablement, aucune méthode historique ne peut prétendre être supérieure aux autres. Si l'approche transnationale peut certainement réserver de nouveaux angles d'analyse à certains sujets, elle peut être très peu probante pour d'autres, se bornant à demeurer un horizon, une dimension dont nous devons être conscients²⁸. Le travail de l'historien est fait de questions, c'est à lui de trouver la meilleure voie de parvenir à des réponses. La perspective transnationale n'est que l'une de ces voies, qui s'alimente à son tour des autres approches. Sans cette interdépendance, le dialogue cristallisé au long de ces pages aurait sans doute été impossible.

Jean-Paul Zúñiga

27. Subrahmanyam Sanjay, « Par-delà l'incommensurabilité : pour une histoire connectée des empires aux temps modernes », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 54-4 bis (2007), p. 34-53 ; Dakhlija Jocelyne, *Lingua franca. Histoire d'une langue métisse en Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 2008, 591 p.

28. Chartier Roger, « La conscience de la globalité », *Annales HSS*, 56-1, 2001.

De l'international, au transnational

Dosages et contournements des droits
des migrants dans un espace international.
France, Italie, Tchécoslovaquie, 1900-1940

Caroline Douki (université Paris-8),
membre associée du Centre de recherches historiques (EHESS/CNRS)
Paul-André Rosental (Sciences Po), CRH

Cette contribution constitue l'un des résultats d'une recherche collective consacrée à la façon dont les travailleurs immigrés font usage des droits que leur reconnaissent les législations nationales, les traités bilatéraux et les conventions internationales en matière de droit du travail et de protection sociale¹. Il s'agit, par ce biais, d'élargir un cadre d'analyse qui a longtemps privilégié les mécanismes de contrôle et de domination des États d'immigration sur les étrangers en matière de citoyenneté politique et de nationalité.

La période retenue pour l'enquête est le premier xx^e siècle. Cette époque marque en effet l'extension progressive, aux travailleurs étrangers, des droits sociaux accordés aux travailleurs nationaux, tant dans les législations nationales que par l'élaboration d'un droit international produit par les premières grandes institutions internationales de l'entre-deux-guerres, Société des Na-

1. Dans le cadre d'un financement du programme Migrations et protection sociale de la Mire-Drees. Pour le dépouillement des archives de l'État tchécoslovaque et celles du Bureau international du travail (BIT), Emanuela Macek (doctorante à l'EHESS) et Thomas Cayet, post-doctorant au CRH puis à Sciences Po, se sont joints à notre équipe.

tions (SDN) et surtout Bureau international du travail (BIT). Les mécanismes qui ont rendu possible cette réciprocité et cette égalité de droits ont opéré pour ainsi dire simultanément à la mise en place des grands systèmes nationaux d'assurances sociales, assurément dès le début du xx^e siècle, et de façon plus précise encore après la Première Guerre mondiale et dans l'entre-deux-guerres. Dans une précédente étude, nous avons ainsi souligné la nécessité de rétablir la pleine dimension internationale des dispositifs d'encadrement des migrants, tant pour les processus de production institutionnelle et normative de ces dispositifs que pour leur mise en application sur le terrain². Ici, nous voudrions revenir sur l'angle d'approche fourni par la politique des États de départ, pour souligner qu'elle n'est pas non plus réductible à la seule logique nationale.

Après avoir longtemps privilégié l'étude des politiques migratoires des pays récepteurs, l'historiographie s'est tardivement intéressée au rôle des pays émetteurs³, aussi bien dans leurs efforts de définition de droits pour les émigrants que dans leur volonté pour les aider, directement ou par une coopération avec des acteurs associatifs, à faire valoir ces droits auprès des pays d'accueil. Dans un premier temps, la priorité a consisté à cerner les contours macro-institutionnels de ces politiques, et à les appréhender sous l'angle de la protection accordée aux ressortissants émigrés. Poursuivre l'exploration de cette voie de recherche en prêtant attention aux stratégies (ou plutôt à l'*agency*) des personnes concernées permet de mettre en lumière les facettes contrastées de la question. Là aussi, il s'agit d'élargir un cadre d'analyse historiographique qui, depuis une dizaine d'années, a entrepris d'observer les politiques migratoires non plus seulement à partir des grands acteurs institutionnels mais à travers l'analyse des pratiques administratives « subalternes »,

2. Douki Caroline, Feldman David, Rosental Paul-André, « Y a-t-il des politiques migratoires nationales ? De quelques leçons des années 1920 », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, n° 42, octobre 2008, « Circulations et frontières », p. 97-105.

Pour la mise en œuvre d'une telle approche sur deux aspects spécifiques des politiques migratoires : Rosental Paul-André, « Migrations, souveraineté, droits sociaux. Protéger et expulser les étrangers en Europe du xix^e siècle à nos jours », *Annales. Histoire et sciences sociales*, 2011-2, p. 335-373, Douki Caroline, « Protection sociale et mobilité transatlantique : les migrants italiens au début du xx^e siècle », *Annales. Histoire et sciences sociales*, 2011-2, p. 375-410.

3. Green Nancy L., Weil François (éd.), *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*, Paris, éd. de l'EHESS, 2006, 288 p.

celles des agents chargés d'appliquer les législations et les réglementations et qui les infléchissent ou les durcissent à cette occasion⁴. En restant centrée sur le monde de l'administration, étendu parfois aux services d'aide aux migrants, cette approche amène en effet à s'interroger plus avant sur le rôle qu'ont pu jouer les travailleurs étrangers eux-mêmes dans cette interaction : alors que les migrants apparaissent souvent dans la littérature comme assujettis aux institutions des pays d'accueil, il importe de comprendre de quelle marge de réaction et d'initiative ils disposent. Bien souvent, on le verra, elle s'exprime dans des pratiques aux dimensions transnationales qui restent irréductibles aux logiques nationales comme aux composantes internationales des politiques migratoires des États. À cet effet notre périmètre d'observation prend en compte un quadruple terrain :

- un pays émetteur, l'Italie, retenu parce qu'il constitue un modèle précurseur d'État élaborant un système de protection sociale et juridique des émigrants et une politique systématique de défense des droits sociaux de ses ressortissants travaillant à l'étranger⁵ ;

- un pays récepteur, la France, qui présente la particularité d'être en Europe le plus important pays importateur de main-d'œuvre, et qui nous a également retenus pour son engagement précoce et continu dans des interactions bilatérales avec l'Italie mais aussi d'autres pays, pour la reconnaissance et la mise en œuvre d'une égalité d'attribution des droits sociaux aux travailleurs migrants⁶ ;

4. Dans une historiographie désormais abondante, voir notamment Vial Éric, « Pratiques d'une préfecture : les demandes d'expulsion de ressortissants italiens dans l'Isère de 1934 à la Seconde Guerre mondiale », in Blanc-Chaléard M.-C., Dyonet N., Douki C., Milliot V. (éd.), *Police et migrants en France, 1667-1939*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 167-180 ; Bruno Anne-Sophie, Rygiel Philippe, Spire Alexis et Zalc Claire, « Jugés sur pièces. Le traitement des dossiers de séjour et de travail des étrangers en France (1917-1984) », *Population*, n°61, vol. 5-6, 2006, p. 737-762 ; Spire Alexis, « L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 169, 2007 ; Spire Alexis, « Histoire et ethnographie d'un sens pratique. Le travail bureaucratique des agents de contrôle de l'immigration » in Fournier Pierre et alii, *Observer le travail*, Paris, La Découverte, 2008, 352 p. ; Losego Sarah Vanessa, Lutz Raphael, « Pratiques de naturalisation. Le cas du bassin industriel de Longwy (1946-1990) », *Annales. Histoire et sciences sociales*, 2006-1, p. 135-162.

5. Douki Caroline, « L'État libéral italien face à l'émigration de masse (1860-1914) », in Green Nancy L., Weil François (éd.), *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*, Paris, éd. de l'EHESS, 2006, p. 95-117.

6. Douki Caroline, Feldman David, Rosental Paul-André, « Pour une histoire relationnelle du minis-

- un second pays d'émigration, la Tchécoslovaquie, afin de contraster le volontarisme italien par l'analyse d'un pays neuf, créé en 1919, et beaucoup plus contraint dans ses échanges internationaux. L'analyse fine des formes d'interaction bilatérales franco-tchécoslovaques nous a amenés à prendre en considération, de façon plus systématique, outre la politique de cet État émetteur, les plaintes adressées à leurs consulats par les travailleurs tchécoslovaques travaillant en France ;
- l'action des réseaux transnationaux de la réforme sociale et des institutions internationales (BIT et SDN)⁷.

Les logiques plurielles des États émetteurs

La comparaison entre l'Italie et la Tchécoslovaquie est d'autant plus féconde que ces deux pays émetteurs sont en position assez différente dans l'espace international de la défense des droits des émigrants. Le terrain tchécoslovaque présente l'intérêt de porter sur un pays d'origine de création récente, en position de faiblesse dans les rapports de forces internationaux, *a priori* moins apte à développer une administration et une politique aussi protectrices que celles que parvient à déployer l'État italien aux stratégies de « puissance émigratoire » nettement affirmées. Principale nation émigratrice du début du XX^e siècle, l'Italie se distingue en effet par l'élaboration précoce, et sans cesse réaménagée, d'un dispositif institutionnel, administratif et juridique, destiné à étayer ce qui devient, dès les années 1900-1910, une politique de protection des intérêts et des droits de ses émigrants. Cette politique de pays émigrateur a la particularité non seulement de se développer dans des négociations avec les pays récepteurs et utilisateurs de main-d'œuvre, mais aussi d'insérer des

rière du Travail en France, en Italie et au Royaume-Uni dans l'entre-deux-guerres : le transnational, le bilatéral et l'interministériel en matière de politique migratoire », in Alain Chatriot, Odile Join-Lambert et Vincent Viet (éd.), *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 143-159.

7. Rosental Paul-André, « Géopolitique et État-Providence : le Bureau international du travail et la politique mondiale des migrations dans l'entre-deux-guerres », *Annales. Histoire et sciences sociales*, 2006, 1, p. 99-134.

formes d'arbitrage et de protection à l'intérieur même de la société italienne, avant de s'engager dans des formes très volontaristes de négociations à l'intérieur des réseaux et des canaux de régulations définis dans le cadre de l'OIT et de la SDN dans l'entre-deux-guerres.

L'approche comparative de ces deux cas de figure conduit à nuancer l'image monolithique de la protection des États de départ, entendue trop souvent, elle aussi, comme une protection nationale systématique, qui serait l'exact symétrique de la logique nationale des États récepteurs.

Tout d'abord, la protection par le pays d'origine s'assortit souvent, bien entendu, d'un contrôle national voire idéologique. C'est particulièrement net avec la politique migratoire que mène l'Italie fasciste au cœur des années 1920, où protection des migrants et valorisation nationale de l'émigration sont indissociables et relèvent de plus en plus de la volonté de parvenir à une administration centralisée des flux de main-d'œuvre par l'Italie elle-même. Mais plus généralement, dès la fin des années 1920, le directeur du BIT, Albert Thomas, ne se fait aucune illusion sur le risque de récupération de son idéal mondialiste et rationaliste par les tendances ultranationalistes de certains de ses interlocuteurs en matière d'émigration. Il redoute précocement – dès la fin des années 1920 – que la politique de certains pays émetteurs comme l'Allemagne ne mène tout droit à la guerre⁸.

En deuxième lieu, la protection qu'offre un État à ses ressortissants ne se réduit pas à un principe abstrait de solidarité nationale : elle est liée au souci d'éviter que les migrants ne demandent à se faire naturaliser par le pays d'accueil, dans l'idée qu'il s'agirait du plus sûr moyen d'accéder à des droits sociaux. Outre la perte politique, la dénaturalisation menace en effet de s'accompagner d'une perte financière pour le pays d'origine, la crainte étant que les émigrants diminuent le montant des remises envoyées à leur famille restée sur place. Il en résulte un jeu stratégique complexe, qui se comprend moins par la métaphore du contrôle national que par celle du dosage. Nombre de pays d'émigration demandent à la France un bon traitement de leurs ressortissants plutôt qu'une politique de naturalisation trop généreuse. L'Italie

8. Ainsi, dès 1927, Louis Varlez exprime à Albert Thomas ses inquiétudes sur l'évolution des experts allemands les plus modérés, soucieux de conserver un étroit contrôle national sur les émigrants issus de leur pays (Archives du BIT, Genève, E 2/5/24). Pour l'analyse de cette configuration : Rosental P.-A., « Géopolitique et État-Providence : le Bureau international du travail et la politique mondiale des migrations dans l'entre-deux-guerres », *Annales. HSS*, 2006, 1, p. 99-134.

fasciste défend résolument cette ligne dans les années 1920 et plus fortement encore dans les années 1930, alors qu'elle met en œuvre un projet de grande puissance démographique cherchant à réduire l'émigration définitive⁹, et que son intérêt pour les remises envoyées par les émigrés est avivé par la crise économique. Ce qui conduit d'ailleurs à des relations bilatérales différemment dosées selon l'interlocuteur étatique concerné. D'un côté, dans une logique de protection des travailleurs italiens dans l'hexagone, la diplomatie italienne, par l'intermédiaire de son ambassade à Paris, maintient des relations vigilantes mais sans tension excessive avec le ministère français du Travail, pour suivre l'application ou l'extension des accords conventionnels¹⁰. Tandis que d'un autre côté les mesures administratives et la propagande déployées par l'État fasciste pour freiner les effets sur ses ressortissants de la politique française de naturalisation assimilatrice, encore accentués par la loi de 1927, suscitent des échanges bien plus tendus avec les sphères de l'État français qui défendent cette assimilation¹¹.

Il en va de même pour les concentrations géographiques d'immigrants. L'historiographie a montré à quel point elles sont redoutées par un État comme la France, mais en mettant cette phobie sur le seul compte de raisonnements xénophobes issus de la psychologie des peuples (avec la peur que des colonies d'étrangers n'empêchent leur assimilation au corps national). Si cette ana-

9. Ipsen Carl, *Dictating demography. The problem of population in Fascist Italy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

10. Les procédures officielles de suivi des accords conventionnels, avec les réunions et rapports annuels de la Commission d'application du Traité de travail de 1919, sont d'ailleurs souvent complétées par des interventions de l'ambassade d'Italie, plus informelles, mais vraiment pragmatiques et efficaces, pour régler des cas particuliers (par exemple celui du renouvellement des permis de travail des employés italiens dans les secteurs de l'hôtellerie : Archivio Storico Diplomatico, Ministero degli Affari Esteri (ASMAE), Rome, Amb. Parigi, 1936, b. 248).

11. En témoignent les dossiers constitués par les ministères des Affaires étrangères des deux pays. Les mesures adoptées par l'État italien pour contrer la politique de naturalisation assimilatrice française après la loi de 1927 sur la nationalité font l'objet de nombreuses notes internes au ministère des Affaires étrangères français qui redoute puis déplore l'aggravation des tensions (par ex. Archives du ministère des Affaires étrangères, Paris, Série Z Europe – Italie, 398). En face, les effets de la loi française de 1932 limitant l'emploi de la main-d'œuvre italienne semblent expliquer une forte hausse des demandes de naturalisation de la part d'immigrés soucieux de garder leur emploi, notamment dans le Sud-Est français. Ce phénomène suscite attention et remous chez les responsables de l'application de la politique italienne d'émigration (ASMAE, Rome, Amb. Parigi, 1936, b. 248).

lyse est à prendre en compte, elle n'est pas pour autant complète. La position française ne peut entièrement se comprendre qu'en étant rapportée à celle des États émetteurs. À la volonté du pays d'accueil de dissoudre les noyaux nationaux peut faire écho, du point de vue du pays d'émigration, un souci de « conservation » nationale et idéologique comme le montre le cas italien. Mais la concentration géographique des ressortissants émigrés peut également servir à mieux les protéger socialement, comme le réalise la Tchécoslovaquie en s'inspirant du modèle du grand rival migratoire polonais¹².

Par ailleurs, la politique migratoire peut être l'occasion, pour certains pays d'origine, de se débarrasser des citoyens qu'ils jugent indésirables. C'est le cas du gouvernement tchécoslovaque, qui agit ainsi envers toutes les catégories d'ordinaire visées. Ainsi il entend privilégier le départ des délinquants, quitte à fermer les yeux sur la falsification de leurs papiers d'identité. Cette bienveillance face à la fraude voit certes ses effets compliqués dans les années 1930 avec l'obligation faite aux migrants de présenter leur casier judiciaire, mais même après cette période on dénombre des possibilités d'obvier au problème. Dans la pratique, nous sommes plus proches ici du modèle de duperie généralisée et de falsification des identités que décrivent les historiens pour l'époque moderne¹³, que du fantasme panoptique à la Bentham.

Une deuxième catégorie particulièrement visée par les pays d'origine sont les activistes politiques (anarchistes puis communistes), selon un schéma que l'on retrouverait internationalement. Dans le cas tchécoslovaque, il s'assortit d'un troisième critère d'indésirabilité, qui est l'appartenance à une minorité nationale ou religieuse. Nombre de pays, principalement mais pas exclusivement en Europe centrale et orientale, mettent en œuvre, dans l'entre-deux-guerres, une véritable politique de sélection ethnique ou confessionnelle

12. Le 8 mai 1930, un rapport du consulat tchécoslovaque à Lille destiné au ministère de la Prévoyance sociale rapporte la « décision polonaise de suspendre l'émigration de femmes pour l'agriculture dans les départements de France où il n'y a pas d'organe pour leur défense connaissant la langue polonaise, organe qui effectuerait des visites de contrôle auprès des employeurs et aiderait les émigrants à régler leurs conflits ». Devant le besoin de main d'œuvre, la préfecture, le Conseil général et la Chambre d'agriculture du département du Nord sont prêts à assumer les frais d'un comité de défense des ouvrières étrangères avec un inspecteur parlant polonais qui sera en charge des rapports avec les employeurs (archives du ministère de l'Agriculture, Prague, fonds n° 751/3, n° d'inventaire 83, cote 2, carton 545).

13. Kaiser Wolfgang et Moatti Claudia (éd.), *Gens de passage en Méditerranée, de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et d'identification*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2007, 512 p.

via la migration¹⁴. On sait que celle-ci joue en amont, selon des modalités variées : sans même parler de ses formes les plus violentes, elles combinent, d'un pays à l'autre, encouragement politique au départ et facilités administratives (délivrance aisée de visas, liberté donnée aux agents des compagnies d'émigration d'exercer leur « propagande » dans les régions où se concentrent les populations minoritaires). Mais ce que permet d'observer le cas tchécoslovaque est en outre le suivi inégalement actif et bienveillant dont bénéficient, de la part de leur consulat, les émigrants après leur départ. Non sans similarité, par exemple, avec les minorités roumaines de Hongrie émigrées en Amérique du Sud, la protection dont bénéficient les travailleurs slovaques en France est infiniment moindre que celle de leurs « compatriotes » issus de Bohême et de Moravie : les consulats sont moins prompts à défendre leurs droits, alors que dans le même temps les employeurs français se plaignent des antagonismes, dont ils ne soupçonnaient pas l'existence, qui divisent nationalement les migrants tchécoslovaques au point de les pousser parfois à des actes de violence¹⁵.

Une autre limite, enfin, à l'attitude protectrice des pays de départ, peut concerner les migrants de retour. Si les intérêts de ceux-ci sont assurément défendus par l'État italien depuis le début du siècle, et de manière plus politisée encore à la fin des années 1930 lorsque l'État fasciste définit des mesures d'incitation au retour pour étayer sa nouvelle politique démographique¹⁶, ce n'est pas le cas en Tchécoslovaquie. Selon un mécanisme de « sélection adverse » au sein de la main-d'œuvre immigrée, les travailleurs tchécoslovaques contraints à rentrer chez eux après avoir été licenciés par leurs employeurs

14. Sur son ampleur démographique en Europe Centrale et Orientale, prioritairement concernée, voir Rainer Münz et Heinz Fassmann, « La migration d'Est en Ouest en Europe (1918-1993) », *Revue européenne de migrations internationales*, 11, 3, 1995, p. 43-66. Par comparaison voir également Kent Fedorowich, « Reconstruction and Resettlement : The Politicization of Irish Migration to Australia and Canada, 1919-29 », *English Historical Review*, 114, 459, 1999, p. 1 143-1 178.

15. Le 14 février 1930, le « référent social » du ministère des Affaires étrangères tchécoslovaque auprès des émigrés résidant en France, Karel Hanus, rend compte des problèmes qui lui ont été rapportés lors de sa visite aux Forges et Ateliers de Commentry-Oissel. Le directeur lui a fait part des vives tensions entre Slovaques et Tchèques (ainsi d'ailleurs qu'entre Tchèques et Hongrois) employés dans cet établissement industriel, tensions que Hanus suggère de résoudre par une amélioration des conditions de logement (Archives du ministère tchécoslovaque de la Prévoyance sociale, Prague, fonds n° 367/2423/E3/e-14/1784).

16. Ipsen Carl, *Dictating demography*, *op. cit.*

en France sont *a priori* les plus fragiles et les plus démunis : s'ils ont été les premiers licenciés en période de crise économique, c'est qu'ils coûtaient plus cher aux employeurs faute d'être couverts en cas de maladie ou de chômage par un traité bilatéral aussi ambitieux que celui dont bénéficiaient les migrants polonais.

Une fois repartis de France, il leur est difficile de bénéficier de prestations sociales, y compris lorsqu'ils y ont été victimes d'une maladie ou d'un accident du travail. En effet, même lorsqu'ils y ont légalement droit, il est relativement aisé aux assurances sociales de se dégager de leurs obligations, en arguant par exemple – c'est un scénario typique – qu'ils s'étaient affaiblis avant d'arriver en France, en travaillant préalablement en Tchécoslovaquie ou dans un pays tiers. Les frais de voyage et de déménagement, la difficulté, pour ceux qui avaient acquis un bien immobilier, de le réaliser dans de bonnes conditions en cas de départ forcé, achèvent de plonger les migrants de retour dans l'indigence. Dans un pays nouvellement indépendant, dont l'assistance est largement le fait des municipalités plutôt que de l'État et peut peser lourd localement, il s'ensuit une attitude souvent inamicale des communes tchécoslovaques à leur égard. Nombre d'entre elles refusent de leur reconnaître le droit de résidence, même si les papiers de l'immigrant attestent qu'il y est né ou y a résidé. Dans le jeu de preuves et de contre-preuves qui s'ensuit, on retrouve *mutatis mutandis* les jeux de manipulation réciproque, les ruses accompagnant la réclamation et l'octroi des droits sociaux, que les historiens ont mis en évidence dans d'autres contextes¹⁷. On retrouve à cette occasion une réalité trop oubliée des historiens contemporanéistes, habitués à des sociétés à prétention bureaucratique, à savoir le fait que les papiers d'identité, tout en pouvant servir d'instruments de contrôle¹⁸, constituent aussi une garantie pour

17. Cf., pour le Royaume-Uni, les travaux de Steven King sur la capacité des migrants internes à bénéficier des droits d'assistance définis par les *poor laws* (notamment *Poverty and Welfare, 1700-1850. A regional Perspective*, Manchester, Manchester University Press, 2000) ainsi que Keith Snell, « Pauper Settlement and the Right to Poor Relief in England and Wales », *Continuity and Change*, 6, 3, 1991, p. 375-415 ; ou pour la Méditerranée à l'époque moderne les travaux de Wolfgang Kaiser sur la réticence des communes à financer le rachat de leurs originaires capturés par les Barbaresques, notamment *Le commerce des captifs. Les intermédiaires dans l'échange et le rachat des prisonniers en Méditerranée, XV^e-XVII^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2008.

18. Voir entre autres, dans une bibliographie très développée, Noiriel Gérard (éd.), *L'identification. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007, 271 p. ; Moatti Claudia (éd.), *La mobilité des personnes en Méditerranée, de l'Antiquité à l'Époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identi-*

permettre aux personnes de faire valoir leurs droits¹⁹.

Les mises en application lacunaires ou détournées, les usages à géométrie variable des dispositifs protecteurs des migrants par les États émetteurs, qui les ont pourtant inscrits dans des systèmes de normes, contribuent assurément à la persistance de la fragilité de la condition migrante. Plutôt que d'illustrer, par une sorte de solidarité nationale mécanique, l'envers des effets de la « tyrannie du national », les dossiers présentés ici, fondés sur des investigations dans les archives de la pratique à différentes échelles, suggèrent la construction et le fonctionnement d'une relation complexe, qui dépend de la capacité de l'émigrant ou de l'émigrante à faire valoir ses droits également auprès de sa patrie, et qui ne se résume pas, on le voit, à une relation de « protection » plus ou moins paternaliste.

Dans ces conditions, les migrants eux-mêmes perçoivent facilement l'intérêt qu'ils peuvent trouver, selon les situations ou les conjonctures, à s'inscrire dans les dispositifs de protection qui sont prévus pour eux ou, au contraire, à les contourner.

Contourner la protection de l'État d'origine : les pratiques des migrants

Si nos enquêtes d'archives ont montré la consistance et la variété du recours des migrants ou de leurs défenseurs aux dispositifs leur permettant de défendre des droits sociaux, il reste que nombre de migrants n'empruntent pas d'emblée, ou pas toujours, les canaux officiels de l'émigration « régulière », qui demeurent la condition optimale pour accéder à ces garanties. Les logiques de contournement de ces dispositifs de garanties peuvent relever

ction, Rome, École française de Rome, 2004, 747 p. ; Denis Vincent, *Une histoire de l'identité. France, 1715-1815*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, 462 p. ; Crettiez Xavier et Piazza Pierre (éd), *Du papier à la biométrie. Identifier les individus*, Paris, Presses de la FNSP, 2006, 331 p.

19. L'analyse de Noiriel Gérard dans *État, Nation et immigration*, Paris, Gallimard, Folio-Histoire, 2005 [1^{re} éd. 2001], 399 p. sur les formes d'enregistrement entraînées par la loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes est un bon exemple de cette dualité : condition d'accès à un dispositif social défendu par une partie du mouvement socialiste, elles suscitent une méfiance ouvrière qui participe de son hostilité à cette réforme.

soit d'un refus du contrôle qui accompagne toute protection, soit d'un usage calculé, partiel ou différé, de ces droits.

On retrouve particulièrement ce type de modulations et d'esquives autour des contrats de travail spécifiques aux migrants : souvent, après en avoir régulièrement conclu pour entrer dans les procédures officielles de recrutement, ceux-ci les rompent prématurément pour tirer parti, une fois parvenus au pays de destination, de la compétition entre les branches d'activité ou les entreprises manquant de main-d'œuvre. C'est ainsi qu'en France, dans les années 1920, les entreprises du bâtiment, malgré les circulaires officielles, dépouillent les compagnies minières des ouvriers immigrés que celles-ci ont fait venir de l'étranger à leurs frais. Il est également usuel de voir les travailleurs étrangers introduits par contrat pour des emplois agricoles, secteur où les besoins de main-d'œuvre sont importants, les quitter avant expiration de leur engagement pour partir vers la région parisienne et l'industrie, c'est-à-dire pour rejoindre, en une deuxième étape, d'autres milieux de travail ou de vie. À la même époque, en Belgique, plusieurs hauts fonctionnaires et entrepreneurs déplorent que des ouvriers italiens acheminés aux frais des compagnies locales s'évaporent à peine arrivés dans le pays, soit pour aller travailler avec des entrepreneurs italiens déjà installés sur place, soit pour rejoindre la France²⁰. Les causes peuvent en être multiples, d'où notre réticence à les qualifier systématiquement de « stratégies » : aux calculs initiaux de migrants qui, par ce biais, viennent rejoindre aux frais de l'employeur initial un conjoint ou une conjointe déjà installé en France, ou un secteur économique correspondant davantage à leurs qualifications, font pendant des attitudes d'*exit*, qui font de la fuite la réponse la plus efficace aux violations des dispositions du contrat de travail dont ils sont fréquemment victimes²¹.

20. Note de Vercruyse F., directeur général du chômage et du placement au ministère de l'Industrie, du travail et de la prévoyance sociale en Belgique (Archives du BIT, Genève, E 100/77).

21. Les rapports ou les archives des consulats de Tchécoslovaquie et d'Italie abondent en descriptions de ces abus, que les émigrants, ou les associations d'originaires qui les représentent, font remonter vers les sommets de l'État d'origine. Par exemple, pour les abus autour des contrats de travail des Italiennes dans l'industrie du textile : Douki Caroline « Entre discipline manufacturière, contrôle sexué et protection des femmes : recrutement, encadrement et protection des jeunes migrantes italiennes vers les usines textiles européennes (France, Suisse, Allemagne) au début du xx^e siècle », *Migrations Société*, 127, 1, 2010, p. 89-120. Pour la Tchécoslovaquie voir Rosental Paul-André, « Migrations, souveraineté, droits sociaux. Protéger et expulser les étrangers en Europe du xix^e siècle à nos jours », *Annales. Histoire et sciences sociales*, 2011-2, p. 335-373.

Ce type de mécanismes, où se mêlent donc compétition peu loyale entre employeurs et comportements stratégiques ou contraints de la part des émigrés, contribue à structurer des formes permanentes de circulations transnationales au sein des grands bassins économiques²². Cela conduit certaines grandes entreprises à demander une réglementation officielle aux États pour garantir le respect des contrats et éviter que celles qui ont payé le coût du recrutement et de l'introduction de la main-d'œuvre dans les pays d'immigration ne soient lésées par le départ de la main-d'œuvre avant le terme du contrat²³. Puis les États en viennent à leur tour à solliciter, via le BIT, la standardisation internationale des contrats de recrutement²⁴. Par cette dynamique en chaîne, on saisit comment peuvent progresser de conserve une codification plus poussée et plus internationale des dispositifs garantissant des droits pour les migrants au travail (certes dans des cadres qui les assortissent d'un engagement réciproque à respecter les intérêts de l'employeur) et les pratiques calculées des migrants, capables de se saisir de ces cadres pour assurer leur engagement au travail et, au besoin, de s'en défaire pour tenter de garder autant que possible la maîtrise de leur mobilité professionnelle ou de leur mobilité géographique. Mais dans de telles situations, quelle marge de recours reste-t-il à ces migrants en rupture de contrat, pour réclamer une protection sociale ou juridique qui réponde à des normes nationales ou internationales ?

22. Par exemple pour le bassin houiller centre-européen, entre France, Belgique, Luxembourg et Allemagne, voir Carl Strikwerda, « The Troubled Origins of European Economic Integration : International Iron and Steel and Labor Migration in the Era of World War I », *American Historical Review*, 98, 4, 1993, p. 1106-1129.

23. En France, la circulaire du ministère des Régions libérées datée du 9 novembre 1921, prévoit le retrait d'agrément aux entrepreneurs débauchant des ouvriers introduits par leurs confrères sans preuve de leur complète libération. La loi du 11 août 1926 prend des mesures supplémentaires (en s'appuyant sur la carte d'identité de « travailleur » et l'instauration dans les entreprises de registres spéciaux pour les salariés étrangers), pour lutter contre le débauchage d'immigrés dont l'acheminement a été financé par d'autres employeurs, et tenter d'empêcher les changements rapides de profession (notamment les passages du secteur agricole à l'industrie) cf. Vincent Viet, *La France immigrée. Construction d'une politique, 1914-1997*, Paris, Fayard, 1998, p. 41-42.

24. Sur la logique de la Belgique comme pays importateur de main d'œuvre, voir l'analyse de F. Vercrusse déjà citée (note 20). Les pays émetteurs sont aussi préoccupés des effets de concurrence entre tous ces travailleurs très mobiles, qui pourraient s'exercer négativement sur les possibilités d'accès à l'emploi ou les niveaux de salaires de leurs ressortissants migrants : par exemple, l'Italie s'en inquiète au milieu des années 1920 à propos du bassin industriel entre France et Belgique : ASMAE (Rome), Amb. Parigi, 1928, b. 135.

Un autre cas important de contournement de l'émigration « protégée » et administrée est illustré par la situation de l'émigration italienne en Europe dans les années 1920. Pour des raisons pratiques, comme pour des motifs politiques – qui pèsent de plus en plus dans le contexte fasciste après 1922 et surtout après 1924 – une part toujours très importante de la main-d'œuvre italienne a continué de se déplacer et de s'embaucher sans contrat de travail international alors que celui-ci devenait théoriquement obligatoire dans les normes italiennes d'émigration, et de plus en plus nécessaire dans les formes de recrutement des pays voisins, notamment la France. Le Commissariat général à l'émigration, l'organisme italien chargé d'appliquer ces normes d'émigration administrée et protégée, met lui-même en lumière le phénomène dans ses publications officielles et statistiques : en 1926, celles-ci ne décomptent que 55 000 Italiens partis travailler à l'étranger dans le cadre d'un contrat de travail bilatéral en bonne et due forme, pour plus de 200 000 émigrés partis sans contrat la même année²⁵. Dans les années 1920, avant la crise économique, c'est le résultat d'une double stratégie de contournement de la part des migrants. Cela exprime, d'une part, la volonté d'éviter l'administration italienne (où se mêlent le contournement pragmatique d'une bureaucratie procédurière et chronophage, et la résistance à un contrôle politique qui pèse de plus en plus). Cela relève, d'autre part, du sens pratique d'acteurs économiques qui ont appris à repérer les dénivellations d'exigences et de garanties qui peuvent persister entre les normes bilatérales de recrutement et le maintien de formes localisées d'engagement au travail, et qui finissent par arbitrer entre tous ces risques économiques et sociaux : puisqu'il arrive souvent que les employeurs étrangers recourent au contrat de travail conclu localement sur le marché du travail ou au travail « clandestin », plutôt qu'aux contrats administrés par les services italiens, entre les perspectives d'un emploi rapidement trouvé et les garanties bilatérales de recours pour défendre des droits sociaux éventuellement mis à mal, les candidats à l'émigration font rapidement leur choix.

La mobilité italienne en dehors de toute forme instituée garde donc, en dépit de la multiplication des réglementations italiennes et des exigences en matière de passeports et de déclarations de toutes sortes de la part des pays de départ, de transit et de destination, une consistance importante. Pour Angiolo Cabrini, responsable du bureau du BIT à Rome, qui s'efforce d'objectiver le

25. CGE, *Bollettino dell'emigrazione*, 1927-1, p. 39.

phénomène de l'émigration clandestine italienne en France au milieu des années 1920, à la fois du point de vue de l'intérêt des migrants italiens et du point de vue d'un acteur aux fortes responsabilités internationales, c'est un phénomène particulièrement problématique, car il gêne fortement la politique que s'efforce de construire le BIT, d'harmonisation régulée de l'espace migratoire transnational²⁶, où les intérêts économiques des pays émetteurs et récepteurs, comme les droits sociaux des migrants, seraient également respectés, dans l'intérêt réciproque de chaque partie.

Dans tous ces cas de contournement des canaux officiels qui seuls permettent véritablement de bénéficier du statut de main-d'œuvre étrangère auquel sont associés des droits sociaux, quelles sont les possibilités restant à ces migrants pour faire valoir ces droits en cas de problème ? Elles deviennent étroites, sauf à se réaffilier à ce statut par des procédures de régularisation *a posteriori*. Mais on sait que celles-ci s'amenuisent partout dans le contexte de la crise des années 1930. Dès lors, pour ces migrants sans possibilités officielles de recours, les formes de protection redeviennent souvent celles des relations communautaires informelles, de l'assistance matérielle ou juridique des associations qui, sur des bases locales, nationales, confessionnelles ou syndicales se sont multipliées depuis le début du xx^e siècle. Il leur reste aussi les perspectives qu'on peut trouver, mais avec un haut degré d'incertitude économique et sociale, dans la fraude.

Les cas évoqués ici, qu'ils soient liés aux logiques des États émetteurs, ou aux contournements des dispositifs de protection plus ou moins maîtrisés par les migrants, peuvent tous contribuer à expliquer la persistance, pour les migrants, d'un non-recouvrement entre ayants droit et bénéficiaires effectifs de ces droits. Mais de ce non-recouvrement, les cas évoqués en attestent également, la barrière de la nationalité n'est certainement pas l'unique, ni même le principal, ressort.

Au total, la prise en compte de l'*agency* des migrants de travail pointe les limites des approches privilégiant exclusivement les formes unilatérales de contrôle par les États récepteurs ou de protection nationale par les États émetteurs. Surtout, cette prise en compte évite non seulement de postuler l'efficacité directe des dispositifs institutionnels de régulation des migrations

26. Angiolo Cabrini au directeur du BIT, Albert Thomas, janvier 1925 (Archives du BIT, Genève, CAT 5-43-7-1).

et d'encadrement des groupes ou des individus, mais aussi de réduire l'explication à des schémas essentiellement binaires : on ne saurait analyser la dynamique de construction et d'application des politiques migratoires comme la simple opposition entre des États récepteurs restrictifs et des États émetteurs défendant d'un bloc, par simple logique nationale, leurs ressortissants. On sait que l'histoire sociale des pratiques de migration a fini par devoir rompre avec les représentations hiérarchisées et clivées des espaces migratoires, opposant régions de départ et milieu d'accueil et d'intégration, pour prendre en compte les voies complexes et multipolaires des filières migratoires, les territoires discontinus des sociétés d'émigration ou encore les dimensions transnationales des bassins industriels de migration²⁷. C'est de la même manière que l'analyse des politiques publiques de régulation des migrations met en lumière les tensions permanentes entre le national, l'international et le transnational, dans la constitution des normes comme dans l'usage qu'en font les migrants eux-mêmes.

27. Pour une critique des représentations clivées de l'espace migratoire, voir : Fontaine Laurence, « Gli studi sulla mobilità europea nell'età moderna: problemi e prospettive di ricerca », *Quaderni storici*, 93, 1996, p. 739-756 et Rosental Paul-André, « Between Macro and Micro: Theorizing Agency in Nineteenth-Century French Migrations », *French Historical Studies*, n°29, 2006, p. 457-481.

L'internationalisation des milieux natalistes et familialistes durant l'entre-deux-guerres : un échec ?

Christophe Capuano, chercheur post-doctorant au Centre de recherches historiques (EHESS/CNRS), capuano@ehess.fr

Ce texte se propose d'interroger les apports d'une entrée historique par le transnational dans la genèse des politiques familiales en Europe occidentale et les configurations des réseaux réformateurs. La question des origines transnationales des politiques familiales a en effet jusqu'alors presque exclusivement été abordée par une historiographie nationale. Ainsi peu de travaux ont posé la question des influences étrangères de ces politiques et se sont interrogés sur les circulations d'idées et de pratiques dans ce domaine à l'échelle de l'Europe¹. Une entrée historique par le transnational permet à la fois de clarifier, au-delà des différences entre nations, les processus et dispositifs communs aux pays d'Europe mais aussi d'éclairer sous un nouveau jour la place des spécificités nationales dans la mise en œuvre de ces politiques sociales.

Par transnational, nous entendons un espace où les individus de différentes nationalités circulent, se rencontrent, échangent des idées, regardent les réformes et expériences dans un autre pays, reviennent et les adoptent

1. Les travaux de Virginie de Luca-Barusse sont parmi les premiers à poser la question des origines transnationales des politiques familiales en Europe. De Luca Virginie, « Crises démographiques et politiques de la famille : vers une internationale des pères de familles nombreuses (1928-1937) », in Causarano P. et alii, *Le siècle des guerres du premier XX^e siècle*, Paris, éditions de l'Atelier, 2004, p. 246-255 ; De Luca Virginie, *Les familles nombreuses. Une question démographique, un enjeu politique. France (1880-1940)*, Rennes, PUR, 2008, p. 140-147.

ou les transforment². L'accent porte ici davantage sur les relations entre les individus et entre les organisations, tant publiques que privées, qu'entre les États. L'approche transnationale se distingue donc d'une étude internationale centrée sur les relations diplomatiques entre nations ou sur les liens entre institutions étatiques. Ainsi, comme le souligne Pierre-Yves Saunier, les travaux qui adoptent une perspective transnationale « étudient les circulations et les connections qui traversent, confrontent, s'accommodent ou subvertissent les isomorphismes que les États tentent de mettre en place à compter du tournant des XVIII^e et XIX^e siècles »³. Ces pratiques transnationales n'excluent pas pour autant des références à la nation tant dans les échanges que dans les points de vue défendus.

L'entre-deux-guerres semble une période tout à fait intéressante pour tester ce type de démarche : période d'essor d'échanges transnationaux en Europe occidentale, elle reste aussi marquée par de très fortes résistances du national. Cette tension est particulièrement visible au travers du cas des mobilisations natalistes et familialistes européennes. Les premières s'attachent à la qualité et à la quantité de la population dans le cadre d'une promotion de la croissance démographique. Les secondes, de création souvent plus récente⁴, sont quant à elles favorables à la défense de la famille comme groupe spécifique devant faire l'objet d'un ciblage des politiques publiques. Ce sont les familles nombreuses qui sont surtout visées car présentées comme à la fois particulièrement méritantes et vulnérables.

Apparues au lendemain du congrès mondial de la population de Genève de 1927, ces mobilisations transnationales s'institutionnalisent par le biais d'un Comité international pour la vie et la famille (CIVF) et de congrès internationaux qui rassemblent progressivement des représentants de nombreux pays. Cette ouverture internationale et ces échanges font-ils pour autant de

2. Rodgers Daniel T., *Atlantic Crossings. Social Politics in a Progressive Age*, Cambridge (Mass.), The Belknap Press of Harvard University Press, 1998 ; Saunier Pierre-Yves, « Les régimes circulatoires du domaine social 1800-1940 : projets et ingénierie de la convergence et de la différence », *Genèses*, n° 71, juin 2008, p. 4-25.

3. Saunier Pierre-Yves, « Les régimes circulatoires du domaine social 1800-1940 : projets et ingénierie de la convergence et de la différence », *Genèses*, n° 71, p. 4.

4. En France par exemple, les premières organisations familialistes datent du début du vingtième siècle, voire de la fin des années 1910 (en 1917, Auguste Isaac crée La plus grande famille), tandis que les premiers mouvements natalistes naissent à la fin du dix-neuvième siècle.

cette mouvance un objet intrinsèquement transnational ? Nous verrons que cette question reste complexe d'autant que cette organisation tente de défendre de manière conjugulée, durant toute la période, deux référentiels d'action et de politique⁵ distincts – la famille et la natalité – qui portent en germe d'importants antagonismes. Le premier référentiel suppose la mise en place de nouvelles solidarités entre pères de famille par-delà les frontières. Tandis que le second reste associé au développement de la puissance nationale.

Pour mettre au jour les pratiques du transnational, notre contribution se propose de confronter les rattachements et affichages officiels dans les congrès et publications du CIVF aux argumentaires réellement assumés et revendiqués par les différents membres de la mouvance transnationale. À cette fin, nous avons exploité une base de données construite à partir de ces membres⁶. La base de données étudiée comprend non seulement les adhérents au CIVF, mais aussi tous les individus qui participent de près ou de loin aux échanges, activités et rencontres du Comité de 1927 à 1939. L'analyse nous a permis d'éclairer dans un premier temps les expériences effectives du transnational, puis dans un second, les limites à ces pratiques qui révèlent, en particulier au cours des années 1930, les fragilités d'une mobilisation transnationale.

Des objectifs affichés aux réalisations : quelles expériences du transnational ?

Un rapprochement de circonstances par-delà les frontières ?

En 1927 a lieu à Genève le premier Congrès international de la population (*World Population Conference*). Il est organisé à l'initiative de Margaret Sanger, active présidente de la *National Birth Control League*, qui mène, depuis la création de son mouvement en 1915, une offensive néomalthusienne

5. Le référentiel d'une politique est constitué par la représentation, l'image cognitive de la réalité sur laquelle on veut intervenir. Muller Pierre, *Les Politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France, coll. QSJ, 1990, réédit. 2008, p. 61.

6. Cette base de données a été réalisée dans le cadre d'un post-doctorat effectué au Centre de recherches historiques grâce à une bourse d'un an de l'EHESS. Ce texte, loin d'être exhaustif, propose seulement une première exploitation de cette base autour de la question de l'internationalisation.

à travers le monde avec le soutien de puissantes organisations philanthropiques américaines. L'objectif est d'asseoir une légitimité scientifique au mouvement *birth control*⁷. Les premiers congrès internationaux visent la sphère anglo-saxonne ; ils sont organisés à Londres (1922), à Chicago (1923) et à New York (1926)⁸. Celui qui a lieu à Genève en 1927, est plus ambitieux. Ce congrès doit, dans l'esprit de son instigatrice, engager tous les participants – scientifiques, militants associatifs, acteurs politiques du monde entier – dans la voie malthusienne qui leur est tracée⁹. Il provoque au contraire la prise de conscience, chez ses détracteurs présents à Genève, des ambitions mondiales de la *Birth Control League* déjà très implantée dans les pays anglo-saxons et entraîne la création de plusieurs mouvements internationaux concurrents¹⁰. C'est dans ce contexte d'opposition aux partisans du contrôle des naissances qu'émerge la volonté de se rassembler par-delà les frontières pour défendre la famille et la natalité. L'idée en revient au français Auguste Isaac, président de la Fédération nationale des associations de familles nombreuses, et ancien ministre du commerce¹¹. Il souhaite en effet mobiliser le plus largement possible auprès de partenaires étrangers pour lutter sur le terrain international contre l'influence néomalthusienne et structurer cette opposition dans un Comité international pour la vie et la famille (CIVF). S'ajoute aussi un rejet du mouvement féministe, lui aussi très internationalisé, accusé de détourner les femmes de leur rôle d'épouse et de mère de famille.

Ces dénominateurs communs, somme toute assez restreints, permettent le rapprochement de mouvements natalistes et familialistes aux intérêts en partie divergents. Deux écueils divisent en effet ces groupements. Le premier

7. Rosental Paul-André, *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Odile Jacob, 2003, p. 176.

8. Hartman Betsy, « Population Control. Birth of an ideology », *International Journal of Health Services*, n° 27, 1997, p. 523-540, p. 526-528 ; Borell Merriley, « Biologists and the promotion of birth control research, 1918-1938 », *Journal of the History of Biology*, vol 20, n°1, mars 1987, p. 51-87.

9. Rosental Paul-André, *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Odile Jacob, 2003, p. 177.

10. La Ligue mondiale pour la réforme sexuelle sur une base scientifique, l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population et le Comité international pour la vie et la famille. Cf. Rosental Paul-André, *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Odile Jacob, 2003, p. 177.

11. Isaac Auguste, *Journal d'un notable lyonnais, 1906-1933*, textes choisis et annotés par Hervé Joly, Lyon, éditions BGA Permezel, p. 454-455.

est lié à leur conception différente de la nation et des frontières. Les organisations natalistes promeuvent en effet une idéologie patriotique, voire nationaliste et insistent sur le lien entre le poids démographique d'un pays et sa puissance militaire. Composés de membres de l'élite économique, scientifique et politique, ces groupes de pression se renforcent au début des années 1920, en particulier en France¹² et en Allemagne, sur fond de rivalité avec leurs voisins européens. Quant aux mouvements familialistes, ils sont particulièrement puissants en France¹³ et en Belgique durant l'entre-deux-guerres où ils rassemblent des pères de familles nombreuses réunis pour défendre leurs intérêts. Favorables à une véritable internationale des pères de famille, ils dénoncent le nationalisme des natalistes et ceux qui se réjouissent « de voir le désordre moral régner dans un pays voisin sous prétexte que notre intérêt national ne peut que profiter de la décadence d'un rival »¹⁴. C'est au contraire une volonté de pacifisme qui est défendue par l'ancien ministre français du commerce Auguste Isaac après le traumatisme de la Première Guerre mondiale : « Les pères de famille sont, par destination, des pacifiques : les rapprocher par-dessus les frontières, n'est-ce pas augmenter les chances de la concorde internationale. S'il y a des nuances entre les façons de sentir et de s'exprimer d'un pays à l'autre, le fond de l'esprit familial est le même, les aspirations procèdent de sources identiques, les facultés de l'âme ne changent pas. Déjà des peuples sont habitués à s'observer et à s'imiter dans leur législation civile ou politique. Pourquoi les lois qui concernent la famille n'auraient point tendance à s'identifier ? »¹⁵

Le deuxième obstacle tient aux conceptions différentes de la promotion de la famille et de la natalité entre les groupes natalistes et les familialistes. Les natalistes ne se fixent pas des objectifs en fonction de considérations morales mais de calculs et d'estimations démographiques, mettant l'accent

12. Thébaud Françoise, « Le mouvement nataliste dans la France de l'entre-deux-guerres : l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 32, 1985, p. 267-301.

13. En France, les différentes associations familialistes se sont rassemblées dans une puissante Fédération nationale des associations de familles nombreuses en 1920, dont Auguste Isaac est l'un des membres fondateurs.

14. Isaac Auguste, Rapport du congrès du Comité international pour la vie et la famille, Paris, 1928, p. 12.

15. Isaac Auguste, Rapport du congrès du Comité international pour la vie et la famille, Paris, 1928, p. 12.

sur l'aspect financier de la défense des familles nombreuses. Les familialistes ont quant à eux une conception morale de la famille, de la maternité et de l'enfance qu'ils veulent défendre et promouvoir. Ils se mobilisent autour d'une catégorie de familles spécifiques, les familles nombreuses, et parfois aussi autour d'enjeux confessionnels comme la défense des intérêts catholiques par la famille. C'est le cas de la ligue des familles nombreuses des Pays-Bas, ligue en réalité ouverte à toutes les familles à condition que celles-ci soient catholiques¹⁶. En Angleterre, c'est une vision exclusivement moralisatrice de la défense de la famille qui est privilégiée durant les années 1920 à une époque où l'organisation nataliste de la *League of National Life* est minoritaire¹⁷.

Dans certains pays, un clivage politique, lié aux positions divergentes face au régime en place, peut aussi diviser natalistes et familialistes. En France par exemple, les natalistes de l'Alliance nationale contre la dépopulation soutiennent les valeurs de la République, notamment en matière de laïcité¹⁸, et adhèrent à son mode de fonctionnement. Le natalisme paraît ainsi comme une formulation républicaine – donc en des termes recevables par le régime – des questions familiales. À l'inverse les familialistes peinent à se développer dans le terreau républicain : leur conception de la famille est en effet une arme contre la République, utilisée par la pensée contre-révolutionnaire. Partisans d'un régime conservateur et d'ordre moral, ils se servent de la famille pour s'opposer à l'individualisme hérité de la Révolution¹⁹.

Malgré ces obstacles, le CIVF se met progressivement en place en 1927 et organise à partir de 1928 des congrès internationaux. Quels sont les objectifs affichés ? Le relèvement démographique occupe un rôle essentiel dans la rhétorique de l'organisation alors que l'Europe voit sa population décliner durant l'entre-deux-guerres – recul qui s'ajoute aux pertes humaines directes et indirectes de la Première Guerre mondiale. Cela suppose des actions à tous les échelons, nationaux et internationaux, en faveur de la natalité et des

16. En Espagne, c'est également le cas de la Confédération nationale catholique des pères de famille d'Espagne (1928).

17. Glass David V., « Population Policy and Movements », *Europe*, Londres, Frank Cass and Co, 1967.

18. Thébaud Françoise, « Le mouvement nataliste dans la France de l'entre-deux-guerres : l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 32, 1985, p. 267-301.

19. Dupâquier Jacques, Fauve-Chamoux Antoinette, « La famille », in Sirinelli François (dir.), in *Histoire des droites en France*, tome 3, Paris, Gallimard, 1992, p. 23-38.

politiques natalistes ainsi que des oppositions systématiques aux arguments néomalthusiens dans les différents congrès. Ces revendications s'accompagnent d'exigences familialistes : la mise en place dans les pays d'Europe, de politiques familiales spécifiques, indépendantes des autres politiques sociales (santé, action sociale, assistance, travail), avec une priorité accordée aux intérêts des familles nombreuses²⁰. Les arguments familialistes justifient les interventions de l'État au nom de la justice sociale : les familles nombreuses contribuant plus que les autres à la puissance de l'État (militaire, économique...), il serait donc légitime de soutenir particulièrement ces familles. Il doit aussi en découler certains avantages de nature économique (primes à la natalité, exemptions d'impôts, aide au logement). Pour les natalistes et les familialistes, la nécessité d'agir au niveau transnational fait donc consensus. Elle est, en revanche, le facteur de concurrence lorsqu'il s'agit de fixer ce qui doit être l'objet prioritaire d'une politique publique : la famille pour les uns, la natalité pour les autres.

Une mouvance transnationale en extension

L'action internationale des néomalthusiens et des féministes pousse les natalistes et les familialistes à s'internationaliser. Cependant ceux-ci ne disposent pas, à l'inverse des premiers, d'une sociabilité internationale. Leurs congrès internationaux ne rassemblent que de petits effectifs²¹ et les adhérents du CIVF ne sont jamais très nombreux. Mais au-delà de ces derniers, le CIVF se construit une mouvance, une sphère d'influence qui s'étend à tous les membres qui gravitent autour de la vie du Comité (qu'ils prennent la parole ou se croisent dans les congrès, acceptent d'intégrer le comité d'honneur, ou simplement correspondent avec le secrétariat général du CIVF).

Une première exploitation de la base de données du CIVF (voir encadré ci-après) permet d'éclairer les phases d'évolution de la mouvance du CIVF analysées par nationalités. En 1928, cette mouvance regroupe des membres de huit nationalités différentes. Celle-ci se réduit à seulement quatre nationalités en 1930.

20. Rosental Paul-André, « Familles 'nombreuses' et Familles 'normales' : un regard historique (1900-1950) », *Informations sociales*, vol. 115, n° 3, 2004, p. 45.

21. Moins d'une centaine de personnes par congrès.

Suivre l'évolution de la mouvance du Comité international pour la vie et la famille : la construction d'une base de données

Pour appréhender cette mouvance nous avons construit une base à partir des données recueillies dans les archives concernant les personnes qui participent de près ou de loin aux activités, échanges et rencontres (officielles et officieuses) du CIVF. Cette base comprend au total 266 individus. Pour chaque individu sont consignés des informations sur les fonctions de ces personnes dans leur association d'origine (président, secrétaire, membre, etc.) et des indications liées à celle-ci (nom, nationalité, adresse) ainsi que la fonction qu'elles occupent au sein du CIVF (président, membre du bureau, etc.). Les différentes formes de rattachement à la vie du CIVF sont également indiquées (membre du comité d'honneur, participant ou intervenant à un congrès, ou simple correspondant) ainsi que la fréquence et l'intensité des liens avec le CIVF (indication de la participation ou non aux différents congrès). Sont précisées enfin leur adresse (pays, ville, rue), leur nationalité et leurs qualités telles qu'elles sont présentées dans les sources (profession et fonction institutionnelle, politique ou honorifique).

Les informations nécessaires à la constitution de cette base de données ont été relevées à partir des publications du CIVF et comptes rendus de congrès internationaux. Les sources sont surtout composées des comptes rendus d'activités et de congrès du CIVF. La base de données des membres de la mouvance du Comité a été établie en fonction des données disponibles pour les années 1928 (congrès de Paris), 1930 (congrès d'Anvers), 1933 (congrès de Paris), 1936 (congrès du Luxembourg) et 1937 (congrès de Paris).

Cet élargissement tient au potentiel d'attraction du Comité, notamment à l'action de *lobbying* et aux relations interpersonnelles de son secrétaire général Félix Vieuille²², mais aussi à la mobilisation des associations natio-

22. Membre de l'association « La plus grande famille », Félix Vieuille est le secrétaire général de la Fédération nationale des associations de familles nombreuses créée en 1920 et présidée par Auguste Isaac (lui-même président de « La plus grande famille »).

nales chargées d'organiser, chacune à leur tour, les congrès internationaux ; cependant cette extension connaît plusieurs limites. Dans certains pays tout d'abord, le terreau semble peu fertile pour le développement familialiste. C'est le cas du Luxembourg où aucune association familiale ne voit le jour durant la période malgré l'organisation d'un congrès international du CIVF en 1936²³ pour favoriser une éventuelle impulsion associative. D'autres associations restent quant à elles très sensibles aux conjonctures nationales. Ainsi l'association allemande des familles nombreuses (*Reichsbund der Kinderreichen Deutschlands zum Schutze der Familie*) participe moins aux activités du Comité en 1932-1933 en raison de la crise économique dans le pays. C'est aussi le cas de l'association catholique espagnole ; très présente dans les congrès du CIVF dès son origine, elle disparaît de la scène internationale au moment de la guerre civile. Enfin des liens peinent à être maintenus avec les organisations américaines²⁴ et les relations avec l'Europe centrale semblent fragiles. La mouvance du CIVF reste finalement surtout centrée sur l'Europe occidentale, les Français²⁵, initiateurs de la structure, constituant les principaux animateurs natalistes et familialistes de l'association²⁶.

23. L'organisation du congrès au Luxembourg en 1936 explique la forte présence des Luxembourgeois dans le comité d'honneur.

24. La *National Catholic Welfare Conference* est représentée à la fin des années 1920, mais ne coopère pas régulièrement à l'activité du CIVF. C'est une de ses filiales qui reprend finalement le flambeau durant les années 1930 : le *National Council of Catholic Men*.

25. Autour du fondateur Auguste Isaac, président de « La plus grande famille » et de la Fédération des associations des familles nombreuses, participent activement Gustave Bonvoisin, président du Comité central des allocations familiales, et de nombreux natalistes français tels que Fernand Boverat, Paul Haury ou Lefebvre-Dibon.

26. Les militants français, à l'initiative de l'organisation, sont ceux qui s'appuient le plus sur la structure transnationale pour provoquer une prise de conscience dans l'opinion publique autour de ces questions et l'utiliser comme levier politique auprès des autorités nationales : trois importants congrès du CIVF se tiennent ainsi Paris, placés sous le patronage de hautes personnalités politiques, et chacun de ces congrès bénéficie d'une très large couverture par la presse nationale. En revanche, malgré le soutien de parlementaires, les militants français ne parviennent pas à bénéficier d'un appui suffisamment fort à la chambre des députés pour faire adopter une véritable politique familiale. En outre, ils échouent, comme les autres membres étrangers du CIVF, à obtenir que leur État reconnaisse officiellement le CIVF et lui accorde une subvention financière.

Nationalités	Congrès de Paris (1928)	Congrès d'Anvers (1930)	Congrès de Paris (1933)	Congrès du Luxembourg (1936)	Congrès de Paris (1937)
Allemands	5	6	2	10	8
Anglais	6	–	19	1	1
Autrichiens	–	–	–	1	1
Belges	7	23	12	2*	4
Espagnols	2	–	2	–	–
États-Uniens	3	–	1	1	–
Français	63	12	38	5*	19
Hongrois	–	–	2	–	–
Italiens	–	–	3	–	4
Luxembourgeois	–	–	–	30	–
Néerlandais	1	4	6	2	1
Polonais	–	–	1	1	–
Roumains	–	–	1	–	–
Russes	–	–	3	–	–

Tableau 1. « Membres » organisés par nationalité de la mouvance du Comité international pour la vie et la famille (de 1928 à 1937).

* Ces chiffres ne prennent en compte que les cadres de la délégation et les intervenants. Nos sources ne nous ont pas permis d'évaluer le nombre global des membres belges et français du CIVF lors de ce congrès.

Les limites de la mobilisation transnationale

Promouvoir une politique familiale transnationale : l'impossible consensus

Les rencontres entre militants permettent d'importants échanges d'idées sur les questions familiales comme les avantages à revendiquer auprès des pouvoirs publics en faveur des familles. En revanche, les membres de la mouvance du CIVF échouent dans leur tentative de promotion d'une politique familiale transnationale. Il s'agit d'une étape fondamentale de l'expérience du transnational qu'ils ne parviennent pas à franchir, la formulation d'un projet commun et la revendication d'avantages familiaux transnationaux tels que des allocations familiales harmonisées pour toutes les familles d'Europe. Cette

impossibilité semble liée d'abord aux désaccords quant au choix des publics cibles – les familles nombreuses ou bien l'ensemble des familles – et aux rôles respectifs à attribuer, dans la mise en œuvre d'une telle politique, à l'État, aux associations, aux syndicats, aux entreprises. En outre, les représentants associatifs peinent à penser une stratégie transnationale, leur cadre de pensée restant essentiellement la nation : les congrès sont ainsi davantage consacrés au bilan des actions de lobbying auprès des gouvernements respectifs et à l'avancée des législations familiales nationales qu'à l'élaboration de projets collectifs portés sur la scène internationale. S'entendre et échanger dans des congrès internationaux sur les actions nationales à mener pour défendre la cause des familles constitue bien une expérience de pratiques transnationales ; en revanche celle-ci ne semble pas pouvoir être poussée plus loin par les membres du CIVF durant l'entre-deux-guerres. Cette incapacité à concevoir des objectifs transnationaux en matière familiale paraît particulièrement avec le cas des prestations familiales. Le CIVF tente en effet à plusieurs reprises, à la fin des années 1920 et au début des années 1930, de trouver un terrain de consensus en matière de système d'allocations familiales à promouvoir en Europe. Des questionnaires sont adressés à ce sujet auprès des grandes organisations natalistes et familialistes adhérentes mais ils restent sans réponse. Le CIVF décide donc de s'appuyer sur la série d'études statistiques réalisée par le Bureau international du Travail (BIT) de 1924 à 1930²⁷. À partir de ces travaux, le français Gustave Bonvoisin, directeur général du Comité central des allocations familiales²⁸, essaie de définir un modèle de distribution des prestations familiales capable de rallier les suffrages. C'est l'exemple fran-

27. Exemples : Picard Roger, « Étude sur les allocations familiales dans l'industrie privée en France », *Revue internationale du travail*, février 1924 (synthèse de l'étude dans le volume 10, n° 3, septembre 1924, p. 500-515) ; Douglas Paul H., « Quelques applications du principe des allocations familiales », *Revue internationale du travail*, mars 1925.

28. Licencié en droit, diplômé des Sciences politiques et des Hautes études commerciales, Bonvoisin entre à l'Union des industries métallurgiques et minières après la Première Guerre mondiale puis devient en 1920 le premier directeur général du Comité central des allocations familiales. À la tête de la puissante organisation patronale, il devient l'un des « permanents patronaux » les plus en vue et reste à ce poste jusqu'à son épuración en 1944. Durant l'entre-deux-guerres, il est l'un des principaux défenseurs du modèle patronal de distribution des allocations familiales dans les milieux familialistes et auprès des pouvoirs publics. Capuano Christophe, *Le « familial » en France sous le régime de Vichy : territoires, réseaux, trajectoires*, thèse d'histoire contemporaine, Dijon, 2008, p. 121 et suiv.

çais²⁹, effectif également en Belgique au début des années 1930, qu'il veut diffuser : le patronat, à l'origine de ce dispositif, y joue un rôle majeur dans la gestion de ces allocations dans le cadre de caisses de compensation³⁰. Or ce système, discuté aux congrès d'Anvers et de Paris en 1930³¹ et en 1933 divise les membres du CIVF. Certains représentants, notamment allemands et hollandais, critiquent son coût et sa dimension paternaliste. On lui reproche de surcroît la complexité de sa mise en place. Finalement le projet est abandonné et, avec lui, les ambitions d'une politique familiale commune à défendre à l'échelle transnationale.

À l'inverse, dans le registre de la natalité, les membres du CIVF parviennent à une série de succès sur la scène internationale. Les discussions au sein des congrès internationaux permettent tout d'abord de trouver des terrains d'entente sur l'évaluation démographique, rendant possible des revendications collectives auprès des États pour mesurer l'évolution de la population. Les délégués du Comité, lors du congrès de Paris de 1933, font ainsi le vœu que « les services de statistiques des différents pays adoptent une méthode commune pour le calcul du taux de natalité et de mortalité » tenant compte de la composition par âge des populations. Ils demandent la généralisation de méthodes scientifiques permettant de comparer effectivement la situation entre pays et d'apprécier la dynamique démographique réelle des nations. Des actions sont également menées pour contrer l'influence du mouvement *birth*

29. La distribution des allocations familiales devient obligatoire pour tous les salariés du commerce et de l'industrie en 1931 et 1932 en Belgique, en 1932 en France. Le système utilisé est celui des caisses patronales de compensation des allocations familiales. Pedersen Susan, *Family, Dependence and the Origins of the Welfare State : Britain and France, 1914-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 224-289 ; Dutton Paul V., *Origins of the French Welfare State. The Struggle for Social Reform in France 1914-1947*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 14-37 et p. 70 et suiv.

30. D'initiative patronale à partir des années 1920, la distribution bénévole des allocations familiales a d'abord un rôle économique pour les employeurs : éviter un relèvement généralisé des salaires en attribuant un sursalaire familial sous forme de prestation financière aux salariés chargés de famille, tout en stabilisant la main d'œuvre. La généralisation légale des allocations familiales à tous les salariés du commerce et de l'industrie (en France, loi Landry du 11 mars 1932) – et non plus réservées aux seuls salariés d'entreprises adoptant cette initiative privée – relève davantage de principes de justice sociale que d'une logique de politique familiale.

31. « Rapport de Gustave Bonvoisin sur les allocations familiales dans les divers pays du monde », troisième conférence internationale pour la vie et la famille (Anvers 1930), secrétariat du comité international pour la vie et la famille, 1930.

control dans les congrès internationaux de la population comme celui de Rome en 1931³² mais aussi auprès d'instances internationales comme la Commission consultative pour la protection de l'enfance et de la jeunesse – commission consultative auprès de la SDN créée en 1925³³. En 1929, ils s'opposent ainsi à ce que l'enseignement de la biologie à l'école ne devienne outil de propagande néomalthusien³⁴, enseignement soutenu par les organisations philanthropiques américaines. Cette mouvance acquiert aussi une légitimité sur la scène internationale en matière de natalité par le biais de la lutte contre les pratiques abortives et contraceptives. Elle est ainsi reconnue par la Commission consultative pour la protection de l'enfance et de la jeunesse comme un centre de documentation concernant la législation répressive de ces pratiques en Europe : c'est désormais au CIVF que la Société des Nations s'adresse pour obtenir des informations centralisées en matière de répression de l'avortement, d'interdiction de la publicité ou de vente de produits contraceptifs³⁵. Les rencontres et les échanges entre activistes à l'occasion des divers congrès internationaux du CIVF permettent aussi la circulation d'idées concernant les techniques de lobbying. Celles-ci vont fortement influencer les modes d'action de certaines organisations natalistes comme la *League of National Life*. C'est en effet à la suite de la fréquentation de militants natalistes européens, que les animateurs de cette organisation anglaise – dirigée par le gynécologue John Mac Cann – adoptent les méthodes propagandistes du continent : édition de brochures *Topics of the Day*, conférences, pressions auprès du Parlement pour l'obtention d'un *Bill* contre la publicité en faveur des produits anticoncep-

32. *Revue de l'Alliance nationale contre la dépopulation*, n° 231, octobre 1931, p. 662-664.

33. « Note sur l'activité du Comité international pour la vie et la famille au cours des années 1929-1930 », troisième conférence internationale pour la vie et la famille (Anvers 1930), Secrétariat du Comité international pour la vie et la famille.

34. « Le comité a écrit à tous les membres de la commission consultative de la Population de l'enfance et de la jeunesse de la SDN pour demander que la somme de 5 000 dollars offerte par l'*American Social Hygienic Association* à la SDN pour aider à l'instauration de la biologie dans l'instruction des adolescents, ne fut pas utilisée de manière à favoriser les tendances manifestées par les Américains de la conférence mondiale de la population tenue à Genève en 1927. Les renseignements officiels que nous avons obtenus permettent de croire que le don en question ne sera pas employé à favoriser une propagande de tendance malthusienne. » Secrétariat du Comité international pour la vie et la famille, « Note sur l'activité du Comité international pour la vie et la famille, au cours des années 1929-1930 », troisième conférence internationale pour la vie et la famille (Anvers 1930), p. 5.

35. *Ibid.*, p. 6.

tionnels, pression sur la *British Broadcasting Corporation* pour censurer des arguments en faveur de la limitation des naissances³⁶.

Ces pratiques transnationales, marquées par des avancées et réussites en faveur de la natalité, ne signifient pas pour autant un renforcement de l'adhésion à la philosophie internationaliste et un plus fort engagement pour un rapprochement des peuples par-delà les frontières. Bien au contraire, le registre de la natalité reste diviseur. Ces succès doivent ainsi être interprétés comme ceux de la réaction de défense face au néomalthusianisme, portés par des arguments à la fois natalistes et patriotiques. Quant au registre de la famille, plus rassembleur, les échecs en ce domaine révèlent les difficultés des membres du CIVF à élaborer des projets communs en matière d'action familiale.

Une cohésion fragilisée par la montée des patriotismes

Les succès dans le champ nataliste durant les années 1930 correspondent à de nouveaux rapports de force entre organisations au sein du CIVF. Pour évaluer les évolutions des différents types d'argumentaires et la réalité des positions défendues par les membres du CIVF, au-delà d'une adhésion affichée aux principes de la mobilisation transnationale, nous avons classé les membres du CIVF en fonction de catégories construites selon nos propres critères d'analyse. Ces membres identifiés comme relevant de nos différentes catégories constituent de très petits effectifs. Ils sont les acteurs les plus actifs de la mouvance du CIVF pour représenter et promouvoir leur cause (à dominante nataliste ou familialiste ; internationaliste ou patriotique). Quelle que soit la cause qu'ils portent, ils acceptent tous le principe du dialogue et de l'échange au sein des congrès internationaux du CIVF.

L'étude du nombre respectif des membres relevant des catégories « natalistes » et « familialistes » fait apparaître de fortes évolutions de la fin des années 1920 à la fin des années 1930. Les membres du CIVF identifiés comme « natalistes » sont au nombre de 13 en 1928 (sur un total de 87 membres dont 45 identifiés³⁷) – avec une importante composante d'Allemands et de

36. « Note sur la League of National Life », Le VI^e congrès international pour la vie et la famille, tenu à Paris les 21 et 22 avril 1933, Ligue internationale pour la vie et la famille, 1933, p. 122-124.

37. Par identifiés, nous entendons des membres qui grâce à nos sources ont pu être rattachés à l'une ou l'autre des catégories.

Français – et tombent à 10 en 1936 (sur un total de 53 membres).

Catégories d'analyse des causes mobilisatrices des membres du Comité international pour la vie et la famille

Dans le cadre de ces travaux, les membres individuels du CIVF, par opposition aux associations membres, ont été classés en quatre grandes catégories construites selon les institutions auxquelles ils se rattachent, les argumentaires utilisés et les positions idéologiques défendues. La majorité des membres de la mouvance n'a pas pu cependant être rattachée à l'une ou l'autre de ces catégories en raison de sources trop partielles.

Les membres sont d'abord classés selon qu'ils placent prioritairement la natalité ou la famille dans leur argumentaire.

Les « natalistes » : ils défendent la natalité avant la famille et veulent une politique nataliste pour un relèvement démographique. Le référentiel dominant est la natalité et les arguments sont avant tout démographiques, hygiénistes et sanitaires, économiques, sociaux, militaires.

Les « familialistes » : ils militent prioritairement pour les familles, en particulier les familles nombreuses et utilisent d'un argumentaire fondé sur la moralité. Quant à la natalité, elle est promue dans le cadre de la famille. Les militants catholiques ou catholiques sociaux se rattachent à cette tendance.

Les membres du CIVF sont également classés selon la priorité qu'ils donnent à l'internationalisme ou à la défense de la puissance de leur nation.

Les « militants internationalistes » : ils promeuvent un rapprochement entre les groupes de pression natalistes et familialistes européens ainsi qu'entre les pères de familles nombreuses par-delà les frontières. L'idée de la défense de la paix est très présente. Chez certains militants, l'internationalisme est teinté de racisme ; l'argumentaire est alors fondé sur la défense de la « race blanche » et du continent européen.

Les « militants patriotiques » : la défense de la famille est mise au service de la nation. L'idée d'un renforcement de la puissance nationale, voire d'un impérialisme, est très présente dans l'argumentaire.

Le classement de chaque membre a par conséquent été effectué pour les différents congrès de 1928 à 1937.

Ce léger recul en valeur absolue correspond au développement des membres du CIVF relevant de la catégorie des « familialistes » qui représentent 16 membres identifiés (sur un total de 45 membres dont 22 identifiés) du

CIVF à la fin des années 1920. Ces derniers sont majoritairement composés de Français, de Belges mais aussi d'Anglais qui défendent des arguments moraux pour promouvoir la famille. Les membres du CIVF à tendance familialistes restent très présents au milieu des années 1930 mais doivent faire face à la progression en valeur relative des « natalistes » en 1937 dont le nombre de représentants identifiés passe à 11 (sur un total de 39 membres dont 22 identifiés). En outre, ceux-ci voient leurs positions sanctionnées par différents succès obtenus par le CIVF dans le champ de la natalité alors que les « familialistes » ne parviennent pas à faire adopter des projets communs dans le registre de la famille.

Si la tendance entre « militants internationalistes » et « militants patriotiques » suit cette évolution, elle n'en est pas en tout point identique. Cela tient au fait que certains « natalistes », comme ceux membres de la *League of National Life*, ont des positions « internationalistes » tandis que d'autres, pourtant « familialistes », tels que ceux liés aux ligues de familles nombreuses italiennes ou autrichiennes, restent à l'inverse très « patriotes ».

Deux phases se succèdent durant une décennie. De 1928 à 1933, le nombre de « patriotes » se réduit beaucoup – passant de 13 membres identifiés à 3 (sur un total de 90 membres en 1933 dont 30 identifiés). En fait, certains natalistes comme ceux de l'Alliance nationale contre la dépopulation se convertissent alors à un nationalisme européen. Il s'agit d'un internationalisme spécifique teinté de racisme et de xénophobie : la défense de nouvelles frontières – celles du monde occidental et de la race blanche – supposées être en danger face à la croissance démographique des autres « races »³⁸. À partir de 1933, la tendance s'inverse progressivement. Après une absence dans les congrès internationaux due à la crise économique, les délégués allemands font un retour remarqué en 1936 avec plusieurs discours musclés aux accents patriotiques, voire impérialistes et des positions explicitement eugénistes – la Ligue étant désormais proche du pouvoir nazi³⁹. S'ils viennent en nombre pour

38. Le nataliste Fernand Boverat, vice-président de l'Alliance nationale, veut ainsi alerter les congressistes sur le « péril que la dénatalité fait courir à la race blanche ». Fernand Boverat, Le VI^e congrès pour la vie et la famille tenu Paris à en 1933, Ligue internationale pour la vie et la famille, 1933. Voir aussi De Luca Barrusse Virginie, « Crises démographiques et politiques de la famille : vers une internationale des pères de familles nombreuses (1928-1937) », in Causarano Pietro et alii, *Le siècle des guerres du premier xx^e siècle*, Paris, éditions de l'Atelier, 2004, p. 254.

39. Pine Lisa, *Nazi family policy, 1933-1945*, Oxford, New York, Berg, 1999, 256 p.

affirmer leurs vues, ces délégués cherchent aussi à afficher la nouvelle place de l'Allemagne nazie sur la scène internationale en réclamant l'organisation d'un prochain congrès à Berlin. Ce retour est perçu comme une véritable provocation, en particulier par certaines organisations « patriotiques » comme l'Alliance nationale contre la dépopulation. Il est ainsi dénoncé dans la Revue de l'organisation nataliste :

« Ce congrès a été marqué par une sorte de rentrée en force de l'Allemagne représentée par 10 délégués et trois rapports. Les délégués ont demandé et obtenu que le congrès de 1938 soit tenu à Berlin. Au cours du congrès, notre président a eu l'occasion d'intervenir, d'abord pour répondre, avec un tact qui a recueilli l'assentiment général, aux délégués allemands qui avaient cru devoir protester contre toute accusation d'impérialisme. »⁴⁰

Le congrès de 1936 correspond aussi à l'entrée en lice des « patriotes » autrichiens (*Oesterreichischer Verband Familienschutz*). Ils sont rejoints en 1937⁴¹ par les familialistes « patriotes » italiens de l'Union fasciste des familles nombreuses (*Unione fascista delle famiglie numerose*) – organisation créée cette année-là et placée sous le contrôle direct de l'État qui la subventionne⁴². Le rapport de force change donc à mesure de l'arrivée des représentants d'organisations familialistes et natalistes proches des régimes fasciste et nazi. En 1937, les partisans d'argumentaires « internationalistes » sont désormais minoritaires (9 membres contre 13 militants « patriotes » identifiés sur un total de 39 membres).

Cette période correspond également à la disparition des fondateurs internationalistes : Auguste Isaac, qui avait dû renoncer à la présidence du Comité dès 1930, meurt en 1938 à l'âge de 81 ans sans qu'aucune personnalité ne soit en mesure de le remplacer à la tête de la structure⁴³. La cohérence de la mouvance transnationale se trouve encore plus affaiblie. Celle-ci ne résiste

40. *Revue de l'Alliance nationale contre la dépopulation*, n° 292, décembre 1936.

41. Jusqu'alors les représentants italiens au sein des congrès internationaux du CIVF étaient des statisticiens comme Corrado Gini qui, à la tête de l'Ufficio centrale demografico, défend des thèses natalistes.

42. Ipsen Carl, *Dictating Demography. The Problem of Population in Fascist Italy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 150. Cette organisation, qui regroupe uniquement les familles de sept enfants et plus, a une action propagandiste en soutien à la politique nataliste fasciste et en faveur des familles nombreuses. *Ibid.*, p. 180.

43. La présidence devient annuelle, attribuée à un délégué du pays organisateur du congrès.

pas aux tensions internationales de la fin des années 1930, et le congrès qui doit se tenir à Berlin en 1938 est annulé. Le dernier congrès international a lieu durant l'été 1939 dans un pays neutre (à Olten, en Suisse), dans une atmosphère très particulière. Le Comité disparaît avec la fin des réunions internationales, au début de la Seconde Guerre mondiale. Durant la période du conflit, c'est dans le cadre étroit de leurs frontières que les différentes associations natalistes et familialistes continuent leurs actions de propagande et de lobbying⁴⁴.

La mouvance du CIVF permet de porter des revendications collectives dans la sphère nataliste, tant auprès d'États que d'organisations internationales, et de toucher des représentants associatifs de nombreux pays. Cette première expérience échoue pourtant faute de cohésion interne et de consensus sur les questions relatives à la famille. Ainsi l'extension de la mouvance transnationale à de nouvelles nationalités n'implique pas forcément une plus forte adhésion à l'idéologie de l'internationalisme pacifiste : la montée en puissance des forces centrifuges aux arguments « patriotiques » affaiblit au contraire la cohésion de cette structure. Le fragile équilibre du transnational ne peut alors résister face au poids du « national » en particulier dans un contexte de fortes tensions internationales. L'autre talon d'Achille de cette mouvance tient à son incapacité à sortir de conceptions étroites de la natalité et de la famille, conceptions très marquées par les termes des débats nationaux de l'entre-deux-guerres. Ainsi la rhétorique nataliste utilisée par les représentants associatifs peine à se dégager de sa dimension patriotique. Quant au registre de la famille, il reste façonné par un familialisme conservateur et moralisateur, ciblant quasi exclusivement les familles nombreuses. Mais l'internationalisation « forcée » – incitée par les opposants – a malgré tout transformé ces individus et leur pensée. Ils ont échangé des idées et mis au jour des sujets d'entente ou de discord en matière de famille et de natalité. Des pratiques, en matière de lobbying notamment, ont également circulé au gré de ces rencontres transnationales et ont fortement marqué les modes d'action d'associations nationales comme ceux de la *League of National Life*. Lorsqu'une nouvelle mobilisation se constitue au lendemain de la guerre, cette première

44. Pour le cas français : Capuano Christophe, *Vichy et la Famille. Réalités et faux-semblants d'une politique publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 354 p.

tentative transnationale est très présente dans les esprits et la filiation avec le Comité international pour la vie et la famille de l'entre-deux-guerres (CIVF) est même revendiquée. Cependant c'est désormais l'harmonisation des politiques familiales à l'échelon transnational qui devient l'objectif prioritaire – exprimé lors du congrès international de la famille et de la population de Bruxelles en 1946⁴⁵. Ce projet fondateur entraîne l'apparition l'année suivante d'une Union internationale des organismes familiaux (UIOF) qui s'éloigne du CIVF sur des points fondamentaux. Son public s'élargit ainsi à l'ensemble des familles, quelle que soit leur taille, et ses objectifs sont étendus au bien-être des familles et à l'amélioration des conditions de vie familiale, en s'intéressant à différents secteurs d'action comme les budgets familiaux, le logement, l'éducation ou le mariage. Le registre de la natalité passe alors au second plan dans un contexte européen de croissance démographique. Quant aux logiques qui président aux rassemblements des associations, elles reposent unanimement sur des principes de solidarité : au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'esprit internationaliste fait désormais consensus et le rapprochement entre organisations favorables aux familles est conçu comme une forme de prévention des conflits⁴⁶. La structure vise même officiellement le « renforcement des liens de solidarité entre toutes les familles du monde ». Fondés sur ces nouvelles bases, les réseaux familialistes de l'immédiat après-guerre pourront ainsi pousser plus loin l'expérience du transnational et contribuer à mettre en œuvre des projets familiaux communs à l'échelon européen⁴⁷.

45. « Le congrès de Bruxelles », Pour la Vie, n° 5, novembre 1946, p. 50-51.

46. « Une des tâches principales de l'Union tend à faire naître et s'épanouir entre les familles le climat favorable à l'établissement d'une paix durable. » Extrait des statuts de l'UIOF adoptés à l'Assemblée générale de Bruxelles en 1951.

47. Capuano C., « Réseaux familialistes, Bureau international du travail et construction des politiques natalistes et familiales en Europe occidentale de la fin des années 1920 aux années 1950 », in Lespinet-Moret Isabelle et Viet Vicent (dir.), *L'Organisation internationale du travail. Origine, développement, Avenir*, Rennes, PUR, coll. « Pour une histoire du travail », 2011, p. 53-62.

Guerres civiles en Europe au XIX^e siècle, guerre civile européenne et Internationale blanche

Jordi Canal, Centre de recherches historiques (unité EHESS/CNRS)

La guerre civile

La guerre civile se trouve au fondement de la genèse ou de la formation d'une bonne partie des nations et des États contemporains, tant en Europe que sur d'autres continents. Ce qui ne signifie bien entendu pas qu'elle remplisse en ce sens des fonctions historiques nécessaires ou qu'elle fasse figure de modèle¹. Une part notable des conflits désignés comme des guerres d'indépendance ou des guerres de libération nationale, des révolutions ou des résistances, contiennent et intègrent – voire occultent –, au moins pour partie, des guerres civiles. Les conflits et la résistance contre l'ennemi extérieur ne sont pas nécessairement incompatibles avec les luttes internes. Claudio Pavone l'a clairement montré, dans le cas de la résistance italienne, dans une œuvre d'une grande importance : *Una guerra civile. Saggio storico sulla moralità nella Resistenza* (1991)². La révolution n'exclut pas non plus la composante

-
1. Waldmann Peter, « Guerra civil : aproximación a un concepto difícil de formular », in Waldmann Peter et Reinares Fernando (éd.), *Sociedades en guerra civil. Conflictos violentos de Europa y América Latina*, Barcelone, Paidós, 1999, p. 27-44.
 2. Pavone Claudio, *Una guerra civile. Saggio storico sulla moralità nella Resistenza*, Turin, Bollati Boringhieri, 1991, 825 p.

fratricide³, bien que le degré de confusion en ait toujours été élevé. Toutes les grandes révolutions de l'histoire contemporaine qu'il s'agisse de la révolution française ou chinoise, ou encore russe ou mexicaine sont incompréhensibles sans la guerre civile. En se référant à la Révolution française, Jean-Clément Martin a proposé avec justesse, dans un but pratique et d'analyse scientifique, d'abandonner les jugements de valeur selon lesquels, alors que la guerre civile constitue le comble de l'ignominie, la révolution constitue en elle-même une valeur⁴. Il est certain que, en utilisant des définitions et des typologies classiques, on pourrait arguer qu'on ne trouve pas dans toutes les phases deux armées s'affrontant ou que le conflit n'eût pas toujours un caractère massif, mais, se fonder sur un concept de guerre trop étroit et dogmatique n'a aucun sens. Les guerres civiles possèdent, en fin de compte, des origines, des formes et des déroulements multiples⁵.

Malgré sa présence et son importance dans l'histoire contemporaine, la guerre civile a été occultée. Les guerres civiles, fraternelles, sont devenues de mauvaises guerres. Or, bien que ce jugement de valeur n'ait pas toujours eu cours le XX^e siècle l'a affirmé avec vigueur⁶. Même les horribles massacres de la Seconde Guerre mondiale n'ont pas changé cette perception, qui continue de conditionner les lectures et les analyses historiques du passé⁷. Les phénomènes fratricides, en tant que tels, ont généré peu d'intérêt. Gabriele Ranzato a proposé, dans un intéressant travail sur les guerres civiles à l'époque contem-

3. Schnur Roman, *Rivoluzione e guerra civile*, Milan, Giuffrè, 1986 [1980], 157 p. Koselleck Reinhart, *Futuro pasado. Para una semántica de los tiempos históricos*, Barcelone, Paidós, 1993 [1979], 368 p. Viola Paolo, « Rivoluzione e guerra civile », in Ranzato Gabriele (éd.), *Guerra fratricide. Le guerre civili in età contemporanea*, Turin, Bollati Boringhieri, 1994, p. 5-26. Mayer Arno J., *The Furies. Violence and Terror in the French and Russian Revolutions*, Princeton, Princeton University Press, 2000, 716 p. Payne Stanley G., *La Europa revolucionaria. Las guerras civiles que marcaron el siglo XX*, Madrid, Temas de Hoy, 2011, 416 p.

4. Martin Jean-Clément, « Rivoluzione francese e guerra civile », in Ranzato Gabriele (éd.), *Guerra fratricide...*, p. 27-28.

5. Waldmann Peter et Reinares Fernando (éd.), *Sociedades en guerra civil...*, p. 11-23. González Calleja Eduardo, *La violencia en la política. Perspectivas teóricas sobre el empleo deliberado de la fuerza en los conflictos de poder*, Madrid, CSIC, 2002, p. 524-536. Derriennic Jean-Pierre, *Les guerres civiles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, 281 p.

6. Lire la première partie de l'article de Canal Jordi, « Guerra civil y contrarrevolución en la Europa del sur en el siglo XIX : reflexiones a partir del caso español », *Ayer*, 55, 2004, p. 37-60.

7. Ranzato Gabriele, « Guerra civil y guerra total en el siglo XX », in *Ayer*, 55, 2004, p. 127-148. Voir également, l'important ouvrage de Ranzato Gabriele (éd.), *Guerra fratricide...*

poraine, quelques explications à cette attention insuffisante : « *Le ragioni di questa scarsa riflessione sulla guerra civile sono molteplici, ma tutte, in definitiva, riconducibili a una difficoltà a riconoscerla, alla quale concorrono, in forma complementare, da un lato, il bisogno di nobilitare i conflitti, o comunque di riassumerli in una motivazione nobilitante, dall'altro l'orrore che la guerra civile suscita e che induce a rimuoverla, negarla o ridimensionarla a fenomeno parziale di più grandi eventi.* »⁸

Depuis quelque temps, cependant, les choses semblent avoir un peu changé et la guerre civile est devenue un objet normal et habituel de l'histoire. Des travaux assez récents comme *The Furies. Violence and Terror in the French and Russian Revolutions* (2000), d'Arno J. Mayer ; *The Logic of Violence in Civil War* (2006), de Stathis N. Kalyvas, ou *Frères de sang. La guerre civile en France au XIX^e siècle* (2009), de Jean-Claude Caron, et quelques autres, permettent d'appuyer ce constat de façon adéquate⁹.

L'histoire du XIX^e siècle est de fait incompréhensible sans la notion de guerre civile. Cela paraît évident en Europe occidentale ou méridionale, tant en France qu'en Espagne, au Portugal ou en Italie. Ces pays vécurent et subirent tout au long du siècle une importante et longue guerre civile, structurée autour de l'axe révolution/contre-révolution. Cette guerre eut évidemment des aspects spécifiques dans chacun des États-nation, tant dans sa chronologie et son intensité, que dans ses implications, ses caractéristiques et ses répercussions. Ces considérations pourraient sans aucun doute s'étendre, avec des nuances, à d'autres pays voisins et à quelques autres plus éloignés. « Une guerre civile longue et destructrice »¹⁰ dans les termes de François-Xavier Guerra, eut lieu au XIX^e siècle dans une bonne partie de l'Amérique latine. Les recherches des deux dernières décennies l'ont confirmé¹¹. Dans ce cadre,

8. Ranzato Gabriele, « Un evento antico e un nuovo oggetto di riflessione », in Ranzato Gabriele (éd.), *Guerre fratricide. Le guerre civili in età contemporanea*, Turin, Bollati Boringhieri, 1994, p. 10. Du même auteur, « Évidence et invisibilité des guerres civiles », in Martin Jean-Clément (éd.), *La guerre civile entre histoire et mémoire*, Nantes, Ouest Éditions, 1995, p. 17-25.

9. Mayer Arno J., *The Furies...* Kalyvas Stathis N., *The Logic of Violence in Civil War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, 716 p. Caron Jean-Claude, *Frères de sang. La guerre civile en France au XIX^e siècle*, Paris, Champ Vallon, 2009, 305 p.

10. Guerra François-Xavier, « Éditorial », *Bulletin de l'Institut Pierre-Renouvin*, 7, 1999, [consulté le 11 avril 2011], disponible en ligne : <http://ipr.univ-paris1.fr/spip.php?article45>.

11. Parmi une ample bibliographie, Lempérière Annick, « Revolución, guerra civil, guerra de independencia en el mundo hispánico 1808-1825 », *Ayer*, 55, 2004, p. 15-36. Demélas Marie-Danielle,

l'historien colombien Marco Palacios invoque le « fratricide comme source de nationalité (*fratricidio como fuente de nacionalidad*)¹² » usant d'une formule suggestive. Sur la voie ouverte par François-Xavier Guerra et Jaime E. Rodríguez, Tomás Pérez Vejo dans un excellent essai publié en 2010 propose une nouvelle interprétation générale des guerres américaines dites d'indépendance en évitant les projections *a posteriori* et en renforçant la complexité interprétative. L'auteur rappelle avec pertinence qu'il s'agit là de l'un des épisodes les plus marquants de l'accouchement du monde contemporain : le passage de la Monarchie catholique à une vingtaine de nouvelles nations et de nouveaux États, Espagne incluse. Les guerres dites d'indépendance constituèrent, pour l'essentiel, des luttes pour la légitimité du pouvoir. Elles ne furent, comme on l'a souvent interprété dès cette époque, ni des luttes entre Créoles et péninsulaires, ni des guerres entre nations, ni, enfin, de simples conflits d'indépendance ou des révolutions. Elles constituèrent, avant tout, des luttes entre Américains, Créoles contre Créoles. De même, les nations surgirent des guerres, mais ne les provoquèrent pas, puisqu'au début du XIX^e siècle ces supposées nations n'existaient pas. L'évolution propre des guerres a défini les frontières nationales sur le continent américain et a forgé les nations. En dernière instance, nous sommes face à d'authentiques guerres civiles, pas très différentes de celles qui à la même époque ensanglantèrent l'Espagne, la France ou le Portugal. Les révolutions, dans tous les cas, furent la conséquence du déroulement des guerres. Dans les anciens territoires de la Monarchie catholique, de part et d'autre de l'Atlantique, eurent lieu, entre 1808 et le milieu du siècle, des guerres fratricides longues et intermittentes ; des affrontements, en fin de compte, entre des visions du monde opposées¹³. Les réflexions de Pérez

« La notion de guerre civile en question », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, 5, 1997, p. 133-138. Annino Antonio et Guerra François-Xavier (éd.), *Inventando la nación. Iberoamérica, Siglo XIX*, Mexico, Fondo de Cultura Económica, 2003, 694 p. Demélas Marie-Danielle, *L'invention politique. Bolivie, Équateur, Pérou au XIX^e siècle*, Paris, Recherches et Civilisations, 1992, 620 p. Hébrard Véronique, *Le Venezuela indépendant. Une nation par le discours 1808-1830*, Paris, L'Harmattan, 1996, 460 p. Thibaut Clément, *Repúblicas en armas. Los ejércitos bolivarianos en la guerra de Independencia en Colombia y Venezuela*, Bogotá, Planeta-IFEA, 2003, 571 p. Pérez Vejo Tomás, *España en el debate público mexicano, 1836-1867. Aportaciones para una historia de la nación*, Mexico, El Colegio de México-Instituto Nacional de Antropología e Historia, 2008, 467 p.

12. Palacios Marco, *De populistas, mandarinés y violencias. Luchas por el poder*, Bogotá, Editorial Planeta Colombiana, 2001, p. 161-195.

13. Pérez Vejo Tomás, *Elegía criolla. Una reinterpretación de las guerras de independencia hispanoame-*

Vejo sont à ce titre d'une grande importance, non seulement pour l'histoire de l'Amérique, mais aussi pour celle de l'Europe occidentale¹⁴.

L'introduction de l'idée de l'existence dans différents pays d'Europe – ou d'Amérique latine – d'une longue guerre civile au XIX^e siècle ne constitue pas une manière de suggérer des anomalies ou des exceptions dans l'histoire. Elle ne comporte pas non plus des jugements de valeur péjoratifs du passé national de ces pays. Une interprétation du XIX^e siècle soulignant la composante fratricide des affrontements ne saurait constituer une évaluation positive ou négative de l'histoire. L'utilisation de la catégorie « guerre civile » doit en effet rester à l'écart des considérations et des préjugés moraux que suscite son appréhension – dans les deux sens du terme. Il s'agit, par essence, d'un objet historique crucial pour interpréter et comprendre l'histoire du XIX^e siècle et la genèse du contemporain. Au cours de ce siècle, comme nous le verrons dans les pages qui suivent à partir d'un point de vue qui privilégie l'action contre-révolutionnaire, des guerres civiles se produisirent en Europe occidentale – en France, au Portugal, en Espagne et en Italie. Ces conflits pourraient même constituer l'exemple d'une véritable guerre civile européenne.

Les guerres civiles en Europe

En France, la guerre civile forma une partie intégrante du processus révolutionnaire ouvert en 1789. Les guerres de Vendée et la chouannerie constituent les exemples les plus clairs du fratricide fraternel, de l'affrontement entre révolution et contre-révolution¹⁵. Il s'agit de la guerre entre « blancs » et « bleus », magistralement racontée, entre autres, par Honoré de Balzac dans *Les chouans* (1829), Jules Barbey d'Aurevilly dans *L'ensorcelée* (1682) ou par Alexandre Dumas dans *Les Blancs et les Bleus* (1867-1868). Le conflit marque le fond ou l'ambiance du roman, ou bien montre tout

ricanas, Mexico, Tusquets, 2010, 200 p.

14. Canal Jordi, « Introducción. Doscientos años de historia de España », in Chust Manuel (éd.), *Crisis imperial e independencia, 1808-1830 (España)*, vol. I, sous la direction de Jordi Canal, Madrid, Fundación Mapfre-Taurus, 2010, p. 11-18.

15. Martin Jean-Clément, « Rivoluzione francese e guerra... ». Du même auteur, *La Vendée et la France*, Paris, Seuil, 1987, 416 p.

entière sa cruelle présence, en tant que « terrible jeu d'échecs »¹⁶. Mais ni la révolution ni la contre-révolution, ni leurs confrontations, ne s'achevèrent réellement en 1799 ou en 1815, sinon bien plus tard, dans les débuts de la Troisième République. Jacques Godechot avertissait déjà de la nécessité d'étendre le phénomène contre-révolution, tout comme le révolutionnaire, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, tant en France que dans une bonne partie du monde occidental ; dans un travail récent et important, Jean-Clément Martin semble pencher pour un cadre chronologique révolutionnaire entre 1779 et les décennies 1830-1840¹⁷. Quoi qu'il en soit, il me semble encore plus adéquat d'élargir le processus de confrontation entre révolution et contre-révolution en France jusqu'à la décennie 1880, et d'adopter la chronologie proposée dans une de ses œuvres par François Furet¹⁸. Alain Corbin n'a pas fait autre chose lorsqu'il a abordé la question des massacres dans les guerres civiles françaises entre 1789 et 1871¹⁹. Dans cette optique, Yan Guerrin a montré, par exemple, la persistance de la guerre civile dans la première moitié du XIX^e siècle en Haute-Bretagne, et Jean-Clément Martin a fait allusion à l'existence de Vendées tardives²⁰. Les exils furent, comme dans d'autres pays, fréquents²¹. Chan-

16. Balzac Honoré de, *Les chouans*, Paris, Flammarion, 1988 [1829], 447 p. Barbey d'Aurevilly Jules, *L'ensorcelée*, Paris, Flammarion, 1966 [1852], 254 p. Dumas Alexandre, *Les Blancs et les Bleus* [1867-1868], Verviers, Gérard & C^e (Collection Gerfaut), s.d., 601 p. La citation est extraite de cette dernière oeuvre, p. 129. Sur roman et contre-révolution en France, voir surtout Bernard Claudie, *Le chouan romanesque : Balzac, Barbey d'Aurevilly, Hugo*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, 324 p. Luzzatto Sergio, *Ombre rosse. Il romanzo della Rivoluzione francese nell'Ottocento*, Bologne, Il Mulino, 2004, 185 p. Vendée, *Chouannerie, Littérature*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1986, 638 p. Canal Jordi (éd.), « Letteratura e politica. Sulla controrivoluzione nell'Europa del XIX secolo », *Memoria e Ricerca*, 24, 2007.

17. Godechot Jacques, *La contre-révolution. Doctrine et action 1789-1804*, Paris, Presses universitaires de France, 1984 (2^e éd. révisée), p. 2. Martin Jean-Clément (sous la direction de), *La Révolution à l'œuvre. Perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 18-19.

18. Furet François, *La Révolution 1770-1880*, Paris, Hachette, 1988, 525 p. Canal Jordi, *Il carlismo. Storia di una tradizione controrivoluzionaria nella Spagna contemporanea*, Milan, Guerini e Associati, 2011, p. 23-28.

19. Corbin Alain, « I massacri nelle guerre civili della Francia (1789-1871) », in Ranzato Gabriele (éd.), *Guerre fratricide...*, p. 243-268.

20. Guerrin Yann, « Mémoires, mentalités et guerre civile, en Haute-Bretagne de 1800 à 1848 », in Martin Jean-Clément (éd.), *La Guerre Civile...*, p. 129-142.

Martin Jean-Clément, « Le forme di politicizzazione delle campagne francesi attraverso la Contro-

gements de régime et instabilité constitutionnelle, sans oublier les épisodes révolutionnaires comme 1830, 1848 ou la Commune – la fameuse « guerre civile » du texte de Karl Marx, *Der Bürgerkrieg in Frankreich* (1871)²² – jalonnèrent cette étape.

Dans l'ouvrage *Frères de sang. La guerre civile en France au XIX^e siècle*, Jean-Claude Caron affirme, en référence au cas français, que « la guerre civile ne semble guère exister aux yeux des historiens travaillant sur le XIX^e siècle, à l'exception des événements qui sont officiellement qualifiés ainsi, comme la Commune de Paris ». Et il ajoute immédiatement :

« C'est pourtant à travers ce prisme que le XIX^e siècle mérite d'être interrogé, afin de comprendre la persistance d'une contradiction majeure entre la violence d'exclusion et « l'impératif d'inclusion » qui est au cœur du discours politique depuis la Révolution française. Cependant, depuis les travaux initiés dans les années 1990 par Jean-Clément Martin ou par Gabriele Ranzato, les historiens ont commencé à prendre en considération la notion de guerre civile comme propre à éclairer la compréhension de l'histoire contemporaine de la France et de l'Europe. Si l'on dépasse telle ou telle séquence chronologique pour généraliser le propos, on observe que cette réticence partiellement vaincue tient à l'histoire même de la France, au rôle d'une mémoire encore présente, voire obsédante et périodiquement réactivée, de conflits internes, de déchirements humains enfouis au plus profond de la communauté nationale. Cette guerre de proximité où le voisin tue le voisin représente la négation même de la mythologie nationale. Jugée à la fois infamante et réductrice, la notion de guerre civile semble stigmatiser une époque, un pays, une population. Pourtant, pourrait-on dire sans provocation aucune, la France contemporaine n'est-elle pas née d'une guerre civile appelée Révolution française ? »²³

Pour faire référence à cet état de conflictualité permanent dans la France

rivoluzione. L'esempio delle Vandee 'tardive' », in Di Rienzo Eugenio (éd), *Nazione e Controrivoluzione nell'Europa contemporanea 1799-1848*, Milan, Guerini e Associati, 2004, p. 189-210. Voir aussi Multon Hilaire, « Géographies et mémoires de la culture politique blanche dans la France du XIX^e siècle », in *El carlismo en su tiempo : geografías de la contrarrevolución (I Jornadas de Estudio del Carlismo)*, Pampelune, Gobierno de Navarra, 2008, p. 129-144.

21. Aprile Sylvie, *Le siècle des exilés. Bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, Paris, CNRS éditions, 2010, 336 p.

22. Marx Karl, *La Guerra Civil en Francia*, Madrid, Ricardo Aguilera, 1971 [1871], 96 p.

23. Caron Jean-Claude, *Frères de sang...*, p. 11-12.

contemporaine, certains auteurs ont utilisé le terme « guerres franco-françaises ». Jean-Pierre Azéma, Jean-Pierre Rioux et Henri Rousso écrivent, en ce sens, les mots suivants : « Depuis près de deux cents ans, des crises majeures fracturent périodiquement l'unité nationale, plongeant la France dans une guerre civile plus ou moins violente, plus ou moins ouverte. »²⁴ Je ne pense pas que nous devions nettement distinguer, comme l'a proposé il y a des années Maurice Agulhon, entre guerre civile, *stricto sensu*, et guerre civile au sens figuré ou comme guerre civile morale²⁵. Les frontières entre l'une et l'autre apparaissent, à l'heure de vérité, trop perméables et indéfinissables et les espaces d'intersection excessivement abondants. De la même façon, je ne trouve pas judicieux l'exposé rigide qu'Olivier Wieviorka propose dans un article publié en français en 2005 et en espagnol l'année suivante, dans lequel il nie la pertinence du concept de guerre civile appliquée aux années de Vichy, en argumentant que les conflits de cette époque furent sensiblement différents des guerres civiles identifiées comme telles, à savoir l'espagnole de 1936-1939 ou la grecque ; en insistant plus sur les années 1940-1942 que 1942-1945 ; et enfin, en opposant à des Français qui avaient derrière eux des modèles de concorde, des Espagnols « habitués aux luttes intestines »²⁶. Aucun des trois arguments – ou, parfois, préjugés – n'apparaît totalement convaincant, puisque les points de départ pourraient être, sans trop de difficulté, différents, et, même, exactement inverses. Il n'existe pas de modèles de guerres civiles, pas plus qu'il n'y a, comme l'a bien montré Norberto Bobbio, de guerres civiles à l'état pur²⁷. D'un autre côté, la négation du fratricide ne rachète pas nécessairement nos ancêtres, mais en revanche, elle crée, trop souvent, des filtres empoisonnés pour la compréhension de leurs attitudes et de leurs actions. L'existence d'une guerre civile française, qui aurait ses ori-

24. Azéma Jean-Pierre, Rioux Jean-Pierre et Rousso Henry, « Les guerres franco-françaises », *Vingtième Siècle*, 5, 1985, p. 3. Voir aussi Rousso Henry, *Le syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours*, 2^e éd. révisée, Paris, Seuil, 1990, 414 p.

25. Agulhon Maurice, « Pour une conclusion », in Martin, Jean-Clément (éd.), *La Guerre Civile...*, p. 245-248.

26. Wieviorka Olivier, « Guerre civile à la française? Le cas des années sombres (1940-1945) », *Vingtième Siècle*, 85, 2005, p. 5-19. Citation en p. 19. Également dans Wieviorka Olivier, « ¿Guerra civil a la francesa? El caso de los años sombríos (1940-1945) », in Aróstegui Julio et Godicheau François (éd.), *Guerra Civil. Mito y memoria*, Madrid, Marcial Pons-Casa de Velázquez, 2006, p. 337-360.

27. Bobbio Norberto, « Guerra civile ? », *Teoria Politica*, 1-2, 1992, p. 300.

gines dans l'épisode révolutionnaire de 1789, est, comme l'assure pertinemment Jean-Clément Martin, indéniable²⁸.

La guerre civile, ouverte ou à l'état latent, constitua, également, l'épine dorsale du XIX^e siècle espagnol. Ce pays subit pendant la majeure partie du siècle les effets d'une longue guerre civile, discontinuée mais persistante, dans laquelle alternaient les périodes de combat ouvert, de soulèvements insurrectionnels, d'exils et les étapes de tranquillité plus apparentes que réelles. À tout moment, comme l'écrivait Miguel de Unamuno, on pouvait « *sentir la paz como fundamento de la guerra y la guerra como fundamento de la paz* »²⁹. Révolution et contre-révolution, révolutionnaires et contre-révolutionnaires en somme, maintinrent en Espagne un affrontement permanent, qui peut facilement être reconstruit entre 1808 et 1876. Des conflits de haute, moyenne et basse intensité se succédèrent alors. Il y a cependant eu une certaine tendance à l'oubli du caractère fratricide d'une bonne partie des affrontements armés de ce siècle, tant dans l'historiographie qu'à un niveau plus général. On n'a pas prêté à ces conflits l'attention qu'ils méritent, en réservant quasi exclusivement la dénomination de « guerre civile » à la Guerre civile espagnole de 1936-1939. On pourrait affirmer la même chose ou presque concernant les processus massifs d'émigration politique du XIX^e siècle et le grand exil de 1939³⁰. Quoi qu'il en soit, la guerre civile doit être érigée en élément clé de l'histoire espagnole au XIX^e siècle.

La guerre d'Indépendance constitua l'antichambre des querelles hispano-espagnoles du XIX^e siècle. En 1836, dans *De la guerra civil de España*, Evaristo San Miguel faisait déjà référence à un conflit ouvert en 1808 qui n'était pas encore refermé³¹. Des années plus tard, le romancier Benito Pérez Galdós écrivit, dans le premier volume de la seconde série des *Episodios Nacionales*, intitulé *El equipaje del rey José* (1875) et situé dans les derniers moments de

28. Martin Jean-Clément, « La Révolution française : généalogie de l'ennemi », *Raisons pratiques*, 5, 2002, p. 70.

29. Unamuno Miguel de, « Paz en la guerra », *Ahora*, 25 avril 1933, cité dans Azaola José Miguel de, *Unamuno y sus guerras civiles*, Bilbao, Laga, 1996, p. 17.

30. Canal Jordi, « Guerra civil y contrarrevolución... » ; et, du même auteur, « Los exilios en la historia de España », in Canal Jordi (éd.), *Exilios. Los éxodos políticos en España, siglos XV- XX*, Madrid, Sílex, 2007, p. 11-35.

31. San Miguel Evaristo, *De la guerra civil de España*, Madrid, Imprenta de Don Miguel de Burgos, 1836. Voir Rújula Pedro, « La guerra como aprendizaje político. De la guerra de la Independencia a las guerras carlistas », dans *El carlismo en su tiempo...*, p. 41-63.

la guerre d'Indépendance : « *La actual guerra civil, por sus cruentos horrores, por los terribles casos de lucha entre hermanos, y aun por el fanatismo de las mujeres, que en algunos lugares han afilado sonriendo el puñal de los hombres, presenta cuadros ante cuyas encendidas y cercanas tintas palidecerán, tal vez, los que reproduce el narrador de cosas de antaño. El primer lance de este gran drama español, que todavía se está representando a tiros, es lo que me ha tocado referir en éste, que, más que libro, es el prefacio de un libro. Sí ; al mismo tiempo que espiraba la gran lucha internacional, daba sus primeros vagidos la guerra civil ; del majestuoso seno ensangrentado y destrozado de la una, salió la otra, cual si de él naciera. Como Hércules, empezó a hacer atrocidades desde la cuna.* »³²

Ce fut, cependant, pendant le Triennat libéral (1820-1823) que ces querelles – des blancs contre les noirs, selon une terminologie très répandue à l'époque³³ – ont acquis d'importantes proportions. Le carlisme est la principale expression des mouvements contre-révolutionnaires espagnols contemporains. La dialectique carlisme-libéralisme allait présider au XIX^e siècle³⁴. Ce ne fut pourtant pas la seule modalité de la contre-révolution qui se développa en Espagne – le royalisme du Triennat libéral ou le parti *Renovación Española* pendant la Seconde République, constituant d'autres exemples possibles –, même si, sans aucun doute, elle en fut la plus importante à tous les niveaux³⁵. De là découle le fait que, dans l'histoire de l'Espagne, spécialement pour le XIX^e siècle, carlisme et contre-révolution soient parfois devenus des synonymes.

Les guerres carlistes, qui ont aussi reçu le nom de *carlistadas*, constituèrent la principale expression des querelles entre Espagnols au XIX^e siècle. Le carlisme, un mouvement sociopolitique de caractère antilibéral et antiré-

32. Pérez Galdós Benito, *El equipaje del rey José (Episodios Nacionales, 11)*, Madrid, Alianza Editorial, 2003 [1875], p. 142.

33. Canal Jordi, « Matar negros, hacer blancos : los colores y los nombres del enemigo en las guerras civiles de la España contemporánea », *Espacio, Tiempo, Forma. V. Historia Contemporánea*, 20, 2008, p. 19-36.

34. Aróstegui Julio, « El carlismo en la dinámica de los movimientos liberales españoles. Formulación de un modelo », *Actas de las I Jornadas de Metodología Aplicada a las Ciencias Históricas. IV. Historia Contemporánea*, Saint-Jacques-de-Compostelle, Universidad de Santiago-Fundación Juan March, 1975, p. 225-239. Cet article a été revu et complété par l'auteur en Canal Jordi (éd.), *El carlisme. Sis estudis fonamentals*, Barcelone, L'Avenc-Sceh, 1993, p. 51-77.

35. Rújula Pedro, *Contrarrevolución. Realismo y Carlismo en Aragón y el Maestrazgo, 1820-1840*, Saragosse, Prensas Universitarias, 1998, 516 p.

volutionnaire, surgit dans les dernières années de l'Ancien Régime et survit encore aujourd'hui³⁶, quoique dans une position très marginale. Les termes « carlisme » et « carliste », apparus pendant la seconde restauration absolutiste de Ferdinand VII, entre 1823 et 1833, dérivèrent du nom de l'infant Charles Marie Isidore de Bourbon – celui qui allait devenir le roi Charles V des légitimistes – et désignaient la forme évoluée de courants préexistants, dont la principale matérialisation avait été le royalisme (*realismo*)³⁷. La cause carliste exprimait le maintien de la tradition et le combat contre le libéralisme et tout ce que celui-ci représentait, tant dans la réalité qu'à un niveau abstrait. Dieu, la Patrie, le Roi, avec l'ajout tardif des Fueros, constituaient les piliers sur lesquels se dressait une idéologie qui contenait un degré notable d'imprécision³⁸. Le territoire carliste par excellence fut le nord de la Péninsule, particulièrement touché au début du XIX^e siècle par d'importants processus de transformation économique, sociale, et sans doute, culturelle. Avec le temps, la mobilisation carliste se concentra dans des zones concrètes – et, surtout, la Navarre – converties en ghetto d'une culture politique carliste enracinée et en permanente reproduction³⁹.

L'étape délimitée par les années 1833 et 1876 constitue l'époque de la plus grande présence et de la plus grande importance du carlisme en Espagne. Tout au long de quatre décennies et demie, comme conséquence de l'affrontement permanent entre carlistes et libéraux, se succédèrent insurrections,

36. Pour une histoire du carlisme à l'époque contemporaine, voir Canal Jordi, *El carlismo. Dos siglos de contrarrevolución en España*, Madrid, Alianza Editorial, 2000, 500 p.

37. Canal Jordi, « El Rey de los carlistas. Reflexiones sobre las palabras, las personas y las cosas », in *Por Dios, por la Patria y el Rey : las ideas del carlismo (IV Jornadas de estudio del Carlismo)*, Pampelune, Gobierno de Navarra, 2011, p. 227-249.

38. Ugarte Javier, *La nueva Covadonga insurgente. Orígenes sociales y culturales de la sublevación de 1936 en Navarra y el País Vasco*, Madrid, Biblioteca Nueva, 1998, p. 420. Canal, Jordi, « La longue survivance du Carlisme en Espagne : proposition pour une interprétation », in Martin Jean-Clément (sous la direction de), *La Contre-Révolution en Europe, XVIII^e-XIX^e siècles. Réalités politiques et sociales, résonances culturelles et idéologiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 297-299.

39. Millán Jesús, « Una reconsideración del carlismo », *Ayer*, 29, 1998, p. 91-107. Voir également Castipegui Francisco Javier, « "Spain's Vendée" : Carlist identity in Navarre as a mobilizing model », in Ealham Chris et Richards Michael (éd.), *The Splintering of Spain. Cultural History and the Spanish Civil War, 1936-1939*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, p. 177-195 ; et, du même auteur, « ¿Carlismo en Navarra o Navarra carlista?: paradojas de una identidad conflictiva entre los siglos XIX y XX », in *El carlismo en su tiempo...*, p. 205-243.

émeutes, et un total de trois guerres, qui mobilisèrent des milliers d'hommes et impliquèrent autant d'autres familles. Tant la Première Guerre carliste, ou guerre de Sept Ans (1833-1840) que la Seconde Guerre carliste (1872-1876) se déroulèrent dans des moments très critiques, que l'on peut percevoir comme potentiellement ou effectivement révolutionnaires. D'une part durant la Régence de Marie-Christine de Naples, veuve de Ferdinand VII, au milieu du processus terminal de la crise de l'Ancien Régime et de décollage de la Révolution libérale – les liens de la première *carlistada* avec les luttes des royalistes pendant le Triennat Libéral et des *malcontents* en 1827 sont, dans ce cadre, plus qu'évidents. D'autre part pendant le Sexennat Démocratique (1868-1874), une période de turbulences qui commence avec le détronement d'Isabelle II et qui comprend la monarchie d'Amédée I^{er} – combattu avec acharnement par les carlistes, comme ennemi du Pape, du fait des agissements de la maison de Savoie pendant l'unification italienne – et la courte expérience de la Première République. Les deux guerres eurent pour principal théâtre d'opérations l'Espagne septentrionale, jusqu'à créer au Pays Basque et en Navarre, à certains moments, de véritables États carlistes⁴⁰. Ces *carlistadas* se conclurent par d'importants mouvements d'exil politique. Entre la guerre des années trente et celle des années soixante-dix, à côté de multiples tentatives variées d'insurrection – en 1855 ou en 1860, pendant le règne d'Isabelle II ; en 1869 ou en 1870, au début du Sexennat Démocratique, pour ne citer que les plus remarquables –, eut lieu la guerre des Matiners (1846-1849), qui n'affecta que la Catalogne⁴¹. La déroute de la Seconde Guerre carliste signifia la fin du carlisme belliqueux, si l'on omet le mouvement isolé d'octobre 1900 – que l'on a appelé l'*Octubrada* – ainsi que la notable participation carliste au camp soulevé en juillet 1936⁴². Les gouvernants de la Restauration (1875-1923) fournirent d'immenses efforts pour mettre fin au long cycle de violences

40. Garmendia Vicente, *La Segunda Guerra Carlista (1872-1876)*, Madrid, Siglo XXI, 1976, 144 p. Montero, Julio, *El Estado Carlista. Principios teóricos y práctica política (1872-1876)*, Madrid, Aportes XIX, 1992, 416 p. Molina Fernando, *La tierra del martirio español. El País Vasco y España en el siglo del nacionalismo*, Madrid, Centro de Estudios Políticos y Constitucionales, 2005, 321 p.

41. Sur la guerre des Matiners, lire Vallverdú Robert, *La guerra dels Matiners a Catalunya (1846-1849). Una crisi econòmica i una revolta popular*, Barcelone, Publicacions de l'Abadia de Montserrat, 2002, 498 p.

42. Canal Jordi, *Banderas blancas, boinas rojas. Una historia política del carlismo, 1876-1939*, Madrid, Marcial Pons, 2006, p. 19-46.

politiques initié en 1808, cycle qui avait présidé à la construction de l'État libéral en Espagne, ou, selon les mots de Mari Cruz Romeo, à la route vers la modernité politique⁴³. Ce régime offrit une période de stabilité extraordinaire à tous égards dans l'Espagne contemporaine bien qu'il ait pu paraître fragile à certains moments.

Il est possible que le cas portugais soit, en ce sens, le plus proche du cas espagnol. Bien que l'on puisse suivre l'analyse d'Hipólito de la Torre sur les différences observables à l'époque contemporaine entre les deux pays péninsulaires – une certaine précocité portugaise dans le décollage libéral et un degré moindre de violence et plus important de civilité au Portugal –⁴⁴, on ne peut résister à l'envie de parler d'histoires parallèles, et même croisées, dans la première moitié du XIX^e siècle, et notamment dans la période allant des invasions françaises de 1807 à la *Regeneração* portugaise de 1851. Comme en Espagne, les tensions entre révolution et contre-révolution marquèrent le triennat de 1820-1823 et aboutirent, des années plus tard, à une guerre civile, de 1828 à 1834 – et, plus particulièrement, entre 1832 et 1834 –, qui opposa miguelistes et libéraux. Dans le roman *Mário* (1868), d'António de Oliveira Silva Gaio, l'étape 1820-1834, dans son ensemble, est décrite comme celle des « *lutas civis portuguesas* » ou de « *a nossa guerra civil* »⁴⁵. Il est intéressant de constater, comme l'a déjà fait il y a quelques années Miriam Halpern Pereira, que la guerre civile portugaise de 1832-1834 reste assez mal connue, considération qui peut s'étendre sans trop de nuances à tout le règne de Dom Miguel⁴⁶.

Le triomphe des libéraux face aux partisans de l'absolutisme migueliste, qui conduit nombre d'entre eux en exil, ne signifia pas la fin de ce mouvement

43. Romeo Mari Cruz, « Las guerras civiles en el siglo XIX : ¿una ruta excepcional hacia la modernización? », in Townson Nigel (sous la direction de), *¿Es España diferente? Una mirada comparativa (siglos XIX y XX)*, Madrid, Taurus, 2010, p. 107.

44. De La Torre Gómez Hipólito, « Portugal y España : ¿historias paralelas? », in De La Torre Gómez Hipólito et Vicente, António Pedro (sous la direction de), *España-Portugal. Estudios de Historia Contemporánea*, Madrid, Editorial Complutense, 1998, p. 135-141. Du même auteur, « Unidad y dualismo peninsular : el papel del factor externo », *Ayer*, 37, 2000, p. 11-35.

45. Silva Gaio António de Oliveira, *Mário. Episódios das Lutas Civis Portuguesas de 1820-1834*, Porto, Lello & Irmão Editores, 1981 [1868], p. XXIV.

46. Pereira Miriam Halpern, *Das Revoluções Liberais ao Estado Novo*, Lisbonne, Presença, 1993, p. 235-236.

contre-révolutionnaire qui avait pour slogan *Deus, Pátria, Rei*⁴⁷. Au Portugal, comme en Espagne, les conflits de basse et moyenne intensité se poursuivirent après la guerre, mélange de guérilla et de banditisme, jusqu'à l'éclatement dans la seconde moitié de la décennie 1840 des révoltes de Maria da Fonte et de Patuleia⁴⁸. À cela nous devrions ajouter l'instabilité politique du camp libéral lui-même, ce qui a conduit l'historienne Maria de Fátima Bonifácio à définir la période 1834-1851 comme « guerre de tous contre tous »⁴⁹. Le narrateur d'*A Brasileira de Prazins* (1882), un intéressant roman de Camilo Castelo Branco, fait référence dans les premières pages de l'œuvre à Maria da Fonte comme une des « guerras civis » – significativement au pluriel – d'« *a minha pátria* »⁵⁰. La *Regeneração* de 1851 mit fin à cette longue période d'affrontements, de révoltes et de luttes civiles au Portugal⁵¹. Plusieurs éléments permettent d'expliquer la fin du miguelisme – bien qu'on ne puisse oublier ses liens avec l'Intégralisme Lusitanien et avec les agitations contre la Première République, au xx^e siècle, qui firent que certains craignirent le retour de la

47. Lousada Maria Alexandre, *O Miguelismo (1828-1834). O discurso político e o apoio da nobreza titulada*, thèse de doctorat, Lisbonne, Universidade de Lisboa, 1987. Silva Armando Barreiros Malheiro da, *Miguelismo. Ideologia e mito*, Coimbra, Livraria Minerva, 1993, 359 p. Ferreira Maria de Fátima Sá e Melo, « 'Vencidos, pero no convencidos': mobilización, acción colectiva e identidade en el miguelismo », *Historia Social*, 49, 2004, p. 73-95 ; et, du même auteur, « La Controrivoluzione in Portogallo : il miguelismo », in Di Rienzo Eugenio (éd.), *Nazione e Controrivoluzione...*, p. 239-259. Lousada Maria Alexandre et Ferreira Maria de Fátima Sá e Melo, *D. Miguel. Temas e debates*, Lisbonne, Círculo de Leitores-Centro de Estudos dos Povos e Culturas da Expressão Portuguesa, 2006, 356 p. Cardoso António Manuel Monteiro, *A Revolução Liberal em Trás-os-Montes (1820-1834). O Povo e as Elites*, Porto, Edições Afrontamento, 2007, 392 p.

48. Ferreira Maria de Fátima Sá e Melo, *Rebeldes e Insubmissos. Resistências Populares ao Liberalismo (1834-1844)*, Porto, Afrontamento, 2002, 584 p. Mónica Maria Teresa, *Errâncias miguelistas (1834-43)*, Lisbonne, Cosmos, 1997, 593 p. Brissos José, *A insurreição miguelista nas resistências a Costa Cabral (1842-1847)*, Lisbonne, Edições Colibri, 1997, 246 p. Capela José Viriato, *A Revolução do Minho de 1846. Os difíceis anos de implantação do liberalismo*, Braga, Governo Civil de Braga, 1997, 159 p. Bonifácio Maria de Fátima, *História da Guerra Civil da Patuleia 1846-47*, Lisbonne, Estampa, 1993, 184 p. Cf. aussi *Congresso da Maria da Fonte, 150 anos*, Póvoa de Lanhoso, Câmara Municipal, 1996, 333 p.

49. Bonifácio Maria de Fátima, *Apologia da história política. Estudos sobre o século XIX português*, Lisbonne, Quetzal Editores, 1999, p. 160-181.

50. Castelo Branco Camilo, *A Brasileira de Prazins* [1882], in *Obras Completas*, vol. VIII, Porto, Lello & Irmão Editores, 1988, p. 679.

51. Sardica José Miguel, *A Regeneração sob o signo do Consenso : a política e os partidos entre 1851 e 1861*, Lisbonne, Imprensa da Ciências Sociais, 2001, 392 p.

guerre civile⁵² –, prématurée par rapport au carlisme. Parmi ceux-ci il faut sans doute considérer l'expérience du gouvernement et de contrôle de l'État de Dom Miguel, entre 1828 et 1834, ce qui rendit extrêmement difficile l'élaboration d'un mythe aux origines victimisantes crédible et durable.

Dans le cas de la France, donc, comme dans ceux de l'Espagne et du Portugal, l'idée d'une longue guerre civile au XIX^e siècle, avec des caractéristiques propres et spécifiques ; avec une combinaison d'épisodes d'intensité diverse ; avec la coexistence d'étapes de paix dans la guerre et de guerre dans la paix, comme le disait Miguel de Unamuno ; et avec un croisement de réalités et d'imaginaires, nous apparaît comme totalement pertinente. Il en va de même pour l'Italie. Ce cas n'est pas très différent des autres, même s'il est vrai que deux éléments semblent l'en éloigner. Premièrement, le thème de l'État, puisque dans le cas italien ne se produit pas un conflit entre membres d'un État pour le contrôle de cet État – ou d'États et non-États, comme l'a montré Charles Tilly⁵³ –, mais un affrontement au sein même du processus de construction de l'État à partir d'entités étatiques ou pré-étatiques. Comme l'a rappelé Reinhardt Koselleck, État et guerre civile sont des concepts apparemment opposés⁵⁴. Nous ne devons pas, cependant, confondre les États d'Ancien Régime avec ceux de l'époque libérale, qui ont peu à voir, au point que certains auteurs nient l'existence des premiers⁵⁵. L'argument, parfois utilisé pour nier le fratricide dans l'Italie du XIX^e siècle, selon lequel celui-ci ne serait pas possible puisqu'il n'y avait pas d'État italien jusqu'à une date bien avancée dans la seconde moitié du siècle me semble faible. En second lieu, la difficulté, de la part des historiens eux-mêmes, surtout italiens mais aussi non italiens, à reconnaître que dans l'Italie du XIX^e siècle il y eut une guerre civile. Le mythe du *Risorgimento* et de l'unification face à l'étranger continue de peser excessivement. Adriano Sofri a fait référence, en 2000, au tabou de la guerre civile⁵⁶. Il apparaît plus qu'évident, néanmoins, comme Claudio Pavone, Virgilio Ilari

52. Neves Hermano, *Guerra Civil*, Lisbonne, Typographia José Bastos, 1911, 206 p.

53. Tilly Charles, *Grandes estructuras, procesos amplios, comparaciones enormes*, Madrid, Alianza Editorial, 1991 [1984], 204 p.

54. Koselleck Reinhart, *Futuro pasado...*, p. 73.

55. Schaub Jean-Frédéric, « L'histoire politique sans l'état : mutations et reformulations », in Barros Carlos (éd.), *Historia a Debate*, vol. III, La Corogne, Historia a Debate, 1995, p. 217-235.

56. Sofri Adriano, « Il tabù della guerra civile », *La Repubblica*, 25 novembre 2000.

et d'autres auteurs l'ont montré pour le xx^e siècle⁵⁷, que le fratricide, la lutte entre Italiens, entre révolutionnaires et contre-révolutionnaires, se trouve aux fondements de la construction de l'État libéral contemporain. Cela ne signifie, en aucun cas, contester l'envergure du *Risorgimento*, pour l'exprimer dans les termes d'Alberto M. Banti, « *come movimento politico-culturale centrale nella vicenda dell'Italia contemporanea* »⁵⁸.

Des mouvements comme les Viva Maria ou les différentes *insorgenze*, tout comme les résistances à l'unification – spécialement dans le royaume de Naples, avec les Bourbons sur le trône –, font partie d'un conflit long et ouvert, composé de différentes phases⁵⁹. *Risorgimento*, unification, guerre d'indépendance ou *brigantaggio* sont des termes non neutres, mais chargés de significations et de charge idéologique. Il est possible que ce soit dans le cas de l'Italie du Sud – bien qu'on ne puisse pas oublier les expressions comme « Vendées toscanes »⁶⁰ ou les résistances dans des duchés comme Parme et Modène – que le conflit apparaisse avec le plus de clarté. Selon les mots de l'historien légitimiste Giacinto de Sivo, dans *I Napoletani al cospetto delle nazioni civili* (1861), écrits après l'unité italienne :

« *Le nazioni civili che mirano lo svolgimento di questo gran dramma italiano, iniziato a nome della civiltà e del progresso, saran per fermo stupefatte al mirar la rea lotta che specialmente nel reame delle Sicilie procede cruenta ed atrocissima fra Italiani ed Italiani. Dopo tante lamentazioni contro lo straniero, non è già contro lo straniero che aguzza e brandisce le arme quella fazione che*

57. Pavone Claudio, *Una guerra civile...* Ilari Virgilio, *Guerra civile*, Rome, Ideazione, 2001.

58. Banti Alberto M., *Il Risorgimento italiano*, Rome, Laterza, 2004, p. VIII.

59. Entre autres, Turi Gabriele, *Viva Maria. Riforme, rivoluzione e insorgenze in Toscana (1790-1799)*, Bologne, Il Mulino, 1999, 376 p. Rao Ana M^a, *Folle controrivoluzionarie. Le insorgenze popolari nell'Italia giacobina e napoleonica*, Rome, Carocci, 1999, 214 p. De Francesco Antonino, « Insorgenze e identità italiana », in Di Rienzo, Eugenio (éd.), *Nazione e Controrivoluzione...*, p. 85-116, et, du même auteur, « Nazione e controrivoluzione nel Mezzogiorno d'Italia, 1799-1867 », in *El carlismo en su tiempo...*, p. 153-165. Viglione Massimo, *Le insorgenze. Rivoluzione e controrivoluzione in Italia 1792-1815*, Milan, Ares, 1999, 236 p. Leoni Francesco, *Storia della controrivoluzione in Italia (1799-1859)*, Naples, Guida, 1975, 347 p. Macry Paolo (éd.), *Quando crolla lo Stato. Studi sull'Italia preunitaria*, Naples, Liguori Editore, 2003, 448 p. Belardelli Giovanni, Cafagna Luciano, Galli Della Loggia Ernesto et Sabbatucci Giovanni, *Miti e storia dell'Italia unita*, Bologne, Il Mulino, 1999, 229 p.

60. Pécout Gilles, « La mobilisation patriotique et ses résistances dans les campagnes toscanes à la fin du Risorgimento (1859-1870) », in Martin Jean-Clément (sous la direction de), *Guerre et répression. La Vendée et le monde*, Nantes, Ouest Éditions, 1994, p. 120-121.

vuol parere d'esser la italica nazione. Pervenuta ad abbrancare la potestà, ella non assale già il Tedesco, né il Franco, né l'Anglo, che tengono soggetta tanta parte d'Italia; ma versa torrenti di sangue dal seno stesso della patria, per farla povera e serva. Ella grida l'unità e la forza; e frattanto ogni possibilità d'unione fa svanire, con la creazione di odii civili inestinguibili; e distrugge la sua stessa forza in cotesta guerra fratricida e nefanda, che la parte più viva e generosa della italiana famiglia va sperperando ed estinguendo. L'Italia combatte l'Italia. Gli stranieri potentissimi e formidabili sogghignano e preparano le arme; in mentre le persone, le industrie, il commercio, le arti italiane e ogni forza va in fondo, fra gli spogli, le fucilazioni, gl'incendi e le ruine. L'Italia subissa l'Italia. »⁶¹

Lutte entre Italiens, guerres fratricides, l'Italie combattant contre l'Italie : telle est la vision qu'avaient certains des perdants de l'unité, comme Giacinto de Sivo. Le « *grande duello contro Franceschiello Dio Guardi* », que Tancredi annonce à son oncle, le prince de Salina, avant de partir dans les montagnes, dans *Il Gattopardo* (1958), est, au fond, une image du fratricide⁶². Les travaux d'historiens comme Paolo Pezzino ou Eugenio di Rienzo apportent de nombreux arguments en ce sens⁶³. Je ne tente en aucun cas de faire des affirmations indiscutables et provocatrices, mais plutôt d'offrir quelques éléments utiles pour générer une discussion scientifique.

La guerre civile européenne

Pour l'Europe occidentale du XIX^e siècle, l'idée d'une guerre civile – ou de plusieurs guerres civiles – dans la guerre civile, comme quelques auteurs l'ont appliquée au XX^e siècle, peut être également très stimulante pour nos analyses⁶⁴. Il ne s'agit pas simplement de tenter de transposer « la guerre civile européenne » entre fascisme et communisme au siècle précédent, mais de suggérer que pour bien des contemporains se livrait à cette époque, dans dif-

61. Cité dans Pezzino Paolo, « Risorgimento e guerra civile. Alcune considerazioni preliminari », in Ranzato Gabriele (éd.), *Guerre fratricide...*, p. 56.

62. Lampedusa Giuseppe Tomasi di, *Il Gattopardo* [1958], Milan, Feltrinelli, 1974, p. 40.

63. Pezzino Paolo, « Risorgimento e guerra civile... », p. 56-85. Di Rienzo Eugenio, « Le due rivoluzioni », in Di Rienzo Eugenio (éd.), *Nazione e Controrivoluzione...*, p. 9-83.

64. Beevor Anthony, *La Guerra Civil española*, Barcelone, Crítica, 2005, 904 p.

férents pays d'Europe, un grand conflit entre révolutionnaires et contre-révolutionnaires, qui était toujours le même quoique sur des théâtres différents⁶⁵. Une véritable guerre civile européenne, en fin de compte. Jean-Clément Martin avait déjà fait référence, dans cette optique, à une guerre civile mondiale et à une première guerre internationale idéologique pour les années 1790⁶⁶. Charles Garnier, dans un livre consacré au carliste espagnol José Borges et à ses combats en terres italiennes, écrivait, en 1861 : « Les légitimistes s'aperçoivent enfin que les révolutionnaires de tous les pays font cause commune, et qu'il faut opposer solidarité à solidarité. »⁶⁷ Et Francisco Tristany, un autre carliste qui lutta dans le sud de l'Italie, expliquait à son frère, en 1861 également :

« *Ya sabes cuántos sacrificios hemos hecho hasta aquí; sólo anhelábamos continuarlos hasta dar la vida, si hubiera sido menester, en defensa de la causa de nuestro Rey. La espada que empuñábamos en España, volveremos a tomarla para combatir por la legitimidad en donde convenga : los revolucionarios son en todas partes los mismos, y sus planes siempre inicuos. La usurpación cometida contra el augusto Rey de Nápoles pide una justa venganza, y tendremos en grande honor el cooperar por nuestra parte a ella.* »⁶⁸

« L'épée que nous brandissions en Espagne, nous la reprendrons pour combattre pour la légitimité partout où il le faudra : les révolutionnaires sont partout les mêmes, et leurs plans toujours iniques. », avait écrit en espagnol Tristany. Sur les combats à Naples, précisément, Marc Monnier assurait, dans son *Histoire du brigandage dans l'Italie méridionale* (1862) : « Naples devint le

65. Sur la guerre civile européenne au xx^e siècle, voir parmi une ample bibliographie, Nolte Ernst, *La guerra civil europea 1917-1945. Nacionalsocialismo y bolchevismo*, Mexico, Fondo de Cultura Europea, 1994 [1987], 516 p. Rusconi Gian Enrico, *Se cessiamo di essere una nazione*, Bologne, Il Mulino, 1993, 192 p. Pavone Claudio, « La seconda guerra mondiale : una guerra civile economica ? », in Ranzato Gabriele (éd.), *Guerre fratricide...*, p. 86-128. Preston Paul, « La guerra civil europea, 1914-1945 », in Romeo Mari Cruz et Saz Ismael (éd.), *El siglo XX. Historiografía e historia*, Valence, Publicacions Universitat de València, 2002, p. 137-165. Traverso Enzo, *À feu et à sang. De la guerre civile européenne 1914-1945*, Paris, Stock, 2007, 370 p.

66. Martin Jean-Clément, *Contre-Révolution, Révolution et Nation en France 1789-1799*, Paris, Seuil, 1998, p. 128-137.

67. Garnier Charles, *Le Général Borges*, Paris, Dentu, 1861, p. 29.

68. Cité par Sarlin Simon, *La mobilisation européenne contre le Risorgimento : la défense des Bourbons de Naples au moment de la transition unitaire*, Paris, EPHE, mémoire de DEA, 2005, p. 82. Également dans Sarlin Simon, « Los carlistas en Italia en el siglo XIX », in *Violencias fratricidas : carlistas y liberales en el siglo XIX (II Jornadas de Estudio del Carlismo)*, Pampelune, Gobierno de Navarra, 2009, p. 231-232.

point de mire de toute l'Europe légitimiste, qui espéra un moment, par les provinces méridionales, reprendre l'Italie, et, par l'Italie, l'Europe ou la France du moins, qui, sous tous les régimes, est la tête et le cœur de la Révolution »⁶⁹.

Dans un ouvrage intitulé *Campagnes et aventures d'un volontaire royaliste en Espagne* (1869), l'auteur, un officier originaire de Vendée, qui signait avec les initiales MAT, affirmait, pour justifier son engagement dans les troupes du prétendant carliste : « On se battait au-delà des Pyrénées, et la cause qui enflammait le cœur de ces loyaux Espagnols, était celle de la légitimité dans tous les pays. Dès lors, tout mon désir fut de passer la frontière et de me joindre à eux »⁷⁰. Dans le roman *Zalacaín el aventurero* (1908), Pío Baroja écrivait à propos du rapport des légitimistes français au prétendant carliste espagnol Charles VII, Don Carlos :

« *Los legitimistas franceses se lo figuraban como un nuevo Enrique IV, y como de allí, del Bearn, salieron en otro tiempo los Borbones para reinar en España y en Francia, soñaban con que Carlos VII triunfaría en España, acabaría también con la maldita República francesa, daría fueros a Navarra, que sería el centro del mundo, y, además, restablecería el poder político del Papa en Roma.* »⁷¹

La lutte contre le libéralisme et la révolution, ainsi que la défense de la légitimité et du catholicisme, unissait ces personnes au-delà de leurs nations respectives. Dans la guerre civile européenne du XIX^e siècle s'affrontaient deux grandes visions du monde et deux grands projets, avec de multiples déclinaisons internes, pour la construction de la société contemporaine. Les mêmes affirmations que celles citées plus haut peuvent se retrouver dans la bouche ou sous la plume de libéraux célèbres ou anonymes.

Il est impossible de faire une histoire de la révolution ou de la contre-révolution au XIX^e siècle enfermée dans le seul cadre national. L'histoire du carlisme, par exemple, n'est pas une histoire exclusivement espagnole. Elle

69. Monnier Marc, *Histoire du brigandage dans l'Italie méridionale*, Paris, Michel-Lévy frères, 1862, p. 151-152.

70. Cité par Blanchard Rubio Laetitia, « Le carlisme au filtre de la mémoire : les mémoires des militaires au service de la construction d'une mémoire collective », in Lanes Marsall Julien et Ostolaza Maitane (éd.), *Las culturas políticas en la España del siglo XIX*, Paris, Éditions Hispaniques, 2010, p. 91.

71. Baroja Pío, « Zalacaín el aventurero » [1908], in *Obras Completas*, vol. I, Madrid, Biblioteca Nueva, 1946, p. 197.

constitue, aussi, une histoire française, comme l'a bien montré Emmanuel Tronco, et par extension, européenne⁷². L'écrivain Pierre Benoit, dans son roman *Pour Don Carlos*, de 1920, l'avait parfaitement compris au moment de raconter les aventures d'Olivier de Préneste⁷³. Les liens entre mouvements contre-révolutionnaires ont été permanents sur le continent européen, jetant les fondements de l'existence informelle, dans les décennies centrales du XIX^e siècle, d'une véritable Internationale blanche. Hommes et femmes, argent et armes, pratiques politiques et idées – Alexandre Dupont a mis en relief, par exemple, les intenses contacts et les influences mutuelles entre Louis Veuillot et le groupe de *L'Univers* et les néo-catholiques espagnols⁷⁴ – circulèrent de manière permanente en Europe occidentale. Et même au-delà, comme l'illustre, par exemple, la participation de carlistes et de libéraux espagnols dans la guerre de Sécession – ou guerre civile – américaine, au début des années 1860⁷⁵, ou dans différents mouvements en Amérique latine. Multiples furent les aides économiques reçues, et nombreux les légitimistes étrangers qui lutèrent dans le camp carliste pendant la guerre de Sept Ans ou la Seconde Guerre carliste. On pourrait faire le même constat concernant la guerre civile migueliste au Portugal. Beaucoup de contre-révolutionnaires français, espagnols, belges, allemands, portugais et autres se mobilisèrent, personnellement ou grâce aux dons et à la propagande, en faveur du roi de Naples et de la cause qu'il incarnait, de manière parallèle à la large adhésion reçue par les garibaldiens et les unitaires libéraux en général. Les zouaves pontificaux ne constituent pas, dans ce cadre, une expérience exceptionnelle⁷⁶. Le comte français Henri de Cathelineau, en particulier, est un excellent exemple de la mobilité blanche. Descendant de l'une des principales familles vendéennes qui avaient combattu le jacobinisme, il participa dans sa jeunesse au soulèvement de la duchesse de Berry, en 1832, s'engageant peu de temps après dans les troupes

72. Tronco Emmanuel, *Les Carlistes espagnols dans l'Ouest de la France (1833-1883)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 348 p.

73. Benoit Pierre, *Pour Don Carlos*, Paris, Albin Michel, 1920, 317 p.

74. Dupont Alexandre, « Louis Veuillot y el carlismo », in *Por Dios, por la Patria y el Rey...*, p. 81-105.

75. Cancio Fernández, Raúl C., *Carlistas y confederados. La intervención española en la guerra de Secesión americana*, Barcelone, Inédita Ediciones, à paraître.

76. Boutry Philippe, « Zouaves pontificaux », in Levillain Philippe (sous la direction de), *Dictionnaire historique de la Papauté*, Paris, Fayard, 1994, 1 759 p. Guénel Jean, *La dernière guerre du Pape. Les zouaves pontificaux au secours du Saint-Siège, 1860-1870*, Rennes, PUR, 1998, 196 p.

miguelistes au Portugal, et ensuite, dans les troupes carlistes en Espagne. Plusieurs années plus tard, en 1860, il était à Rome en train d'organiser un corps autonome de légitimistes étrangers, et en 1861 il se trouvait au service des Bourbons de Naples. En 1870 Cathelineau leva un corps de Volontaires Vendéens en France, avec l'autorisation du gouvernement de la défense nationale. En 1872, enfin on peut le localiser à la frontière franco-espagnole, collaborant aux préparatifs du soulèvement qui mènerait à la Seconde Guerre carliste⁷⁷.

Enfin, les prétendants légitimistes européens en exil créèrent des réseaux très importants, destinés à continuer les combats – guerriers ou d'autres – et à obtenir des soutiens ; c'est ce qu'ont fait le comte de Chambord (Henri V) à Froshdorf, Dom Miguel (Michel I^{er}) à Rome ou, parmi d'autres, Don Carlos (Charles VII) à Venise. Le gouvernement en exil des Bourbons de Naples qui siège à Rome dans les années 1860 constitue un cas particulier. Il tisse un maillage contre-révolutionnaire dans toute l'Europe⁷⁸. L'Internationale blanche – de même qu'une Internationale noire, créée par le Vatican aux années 1870⁷⁹ – a donc bien existé au XIX^e siècle. Il semble possible et logique, en définitive et comme conclusion à cette contribution, de s'interroger sérieusement sur le fait de savoir si les guerres civiles qui opposèrent, tout au long du XIX^e siècle, révolutionnaires et contre-révolutionnaires dans les États-nation en construction de l'Europe occidentale peuvent être considérées comme les pièces d'une grande guerre civile européenne.

77. Albònico Aldo, *La mobilitazione legittimista contro il regno d'Italia : la Spagna e il brigantaggio meridionale postunitario*, Milan, Giuffrè, 1979, 402 p. Sarlin Simon, « Henri de Cathelineau et l'expérience du volontariat armé contre-révolutionnaire dans l'Europe du XIX^e siècle », in Dumont Bruno et Multon Hilaire (sous la direction de), *Les Blancs et les contre-révolutionnaires en Europe*, Rome, École française de Rome, à paraître.

78. Sarlin Simon, *Le gouvernement des Bourbons de Naples en exil et la mobilisation européenne contre le Risorgimento entre 1861 et 1866*, Paris, thèse doctorale EPHE, 2010.

79. Lamberts Emiel (éd.), *The Black International. L'Internationale noire (1870-1878)*, Louvain, Leuven University Press, 2002, 515 p.

La Fédération internationale des ligues féminines catholiques (1910-1914), une internationale blanche ?¹

Magali Della Sudda, post-doctorante Marie-Curie Fellow
à l'Institut universitaire européen de Florence, mdellasudda@gmail.com

« Merci à nos sœurs d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, de Belgique, du Brésil, d'Espagne, de Lorraine, du Portugal, de Suisse, d'Uruguay. Merci encore et surtout à vous, Mesdames, qui avez surmonté tous les obstacles et qui êtes ici incarnant chacune l'âme religieuse d'un peuple ; qu'il est bon de se donner la main ! Ne semble-t-il pas en cet instant que les frontières s'effacent afin que nos cœurs battent dans une unique pensée de foi, dans une même volonté d'apostolat. Pourtant, le sentiment national de chacune de nous vibre plus que jamais ! C'est lui qui nous a amenées ici. Nous sommes réunies parce que nous voulons élargir encore notre horizon, étudier les diverses méthodes de propagande, examiner les obstacles et la manière de les surmonter et nous armer pour l'action sociale catholique. »

Vicomtesse de Vélard, présidente de la Ligue patriotique des Françaises, membre du Comité d'initiative de la Fédération internationale des Ligues catholiques féminines, discours d'ouverture du 1^{er} Conseil, Bruxelles, 26 avril 1910, p. 7.

1. Cette communication est la première mise en forme des réflexions entreprises en 2008-2009 dans le séminaire « Genre, féminismes et mobilisations collectives » et poursuivies par la suite avec Marie Chessel. Je tiens à remercier Laure Bereni, Anne Revillard, Alban Jacquemart, Bibia Pavard pour nos discussions et tout particulièrement Marie Chessel et Thomas Le Roux pour leurs critiques et encouragements. Présentée pour la première fois lors des Journées du CRH, elle a depuis bénéficié des appports de la journée d'études *Women of the World* tenue à Lille en 2011 et des remarques de Thomas Le Roux.

Dans un numéro récent de la *Women's history review*, dédié aux féminismes transnationaux, les auteures s'attachaient à montrer le caractère ancien de la dimension internationale de l'organisation collective des femmes en faveur de leurs droits². Elles renouvelaient le regard porté sur les liens entre différents mouvements féministes au xx^e siècle en insistant sur leur dimension transnationale. Dans la lignée des réflexions actuelles menées sur ces organisations, et en s'appuyant par ailleurs sur les outils forgés par la sociologie des mouvements sociaux, cet article s'attache à éclairer la manière dont l'Église catholique a pris part, au début du siècle dernier, à cette dynamique transnationale qui a caractérisé les mobilisations en faveur de la « cause des femmes »³. Il prolonge la réflexion sur les spécificités nationales et locales du militantisme féminin catholique, dans une perspective comparée⁴, et permet de renouveler le regard porté sur les sources en dégagant la dimension transnationale de l'action collective⁵. Pour cela, la focale habituelle de l'historiographie du genre et des femmes, centrée sur les féministes libérales ou sur les femmes appartenant aux partis affiliés aux différentes Internationales socialistes⁶, sera déplacée vers les mouvements féminins catholiques. Méconnus, ils offrent cependant un exemple probant de la portée heuristique d'une approche par le transnational, c'est-à-dire d'un regard qui embrasse non seulement la dimension institutionnalisée d'une mobilisation au-delà des frontières nationales, mais qui met au jour les circulations des individus, de leur programme, de leurs savoir-faire, ainsi que les appropriations et les contesta-

2. Taylor Allen Ann, Cova Anne, Purvis June, « International Feminisms », special Issue, *Women's History Review*, vol. 19, n° 4, 2010, p. 493-501.

3. Tilly Charles, Woods Lesley, Martin William G. (ed.), *Making Waves. Worldwide social Movements 1750-2005*, Boulder/ London, Paradigm Publisher, 2005, 206 p. Notamment Martin W. G., « Introduction : In search for Antisystemic Movements », p. 1-9.

4. Della Sudda Magali, *Une activité politique féminine conservatrice avant le droit de suffrage en France et en Italie*, thèse de doctorat sous la direction de Downs Laura L. et de Scaraffia Lucetta, Paris, Rome, EHESS-La Sapienza, 2007.

5. Della Sudda Magali, « Les voix inaudibles de la contestation », in Laure Bereni, Anne Revillard, « Genre féminismes et mobilisations collectives », *Sociétés contemporaines*, dossier en cours d'évaluation.

6. Evans Richard J., *The Feminists. Women's Emancipation Movements in Europe, America, and Australasia 1840-1920*, New York, Barnes & Noble Books, 1977, 266 p. ; Bonnie Smith (ed.), *Global Feminism since 1945*, London/New York, Routledge, 2000, 336 p. ; Karen Offen, *European Feminisms 1750-1950. A Political History*, Stanford, Stanford University Press, 2000, 554 p.

tions en dehors du cadre de l'État-Nation⁷. Ainsi, sans fixer de façon définitive la définition du transnational, nous avons choisi de nous inscrire dans la démarche heuristique proposée par P.-Y. Saunier qui met l'accent sur les circulations en insistant « aussi bien sur la manière dont elles traversent, agitent, dépassent, subvertissent le national, que sur les manières dont le national les contraint et les organise, en s'attachant à un terrain chronologique marqué par la force symbolique et pratique des États nations »⁸. Prférant cette définition large à un cadre conceptuel trop rigide, nous mettrons plus précisément au centre de cet article une fédération internationale née au début du xx^e siècle et qui existe encore aujourd'hui sous le nom d'Union mondiale des organisations féminines catholiques (UMOFC)⁹.

Les ligues catholiques féminines qui éclosent en Europe dans la première décennie du xx^e siècle se rassemblent en 1910 dans la Fédération internationale des Ligues féminines catholiques. Après des siècles durant lesquels des hommes puis des femmes missionnaires partirent à la conquête du monde, le xx^e siècle ouvre d'autres perspectives d'engagement apostolique hors d'un cadre national pour ces femmes catholiques, simples laïques sans habit religieux¹⁰. Si la stratégie est d'abord liée à un impératif de reconquête et de lutte contre l'influence de la franc-maçonnerie en formant « un bloc catholique international de défense religieuse et sociale »¹¹, les objectifs évoluent avec la création de la Société des Nations au lendemain de la Grande Guerre. Le mouvement s'institutionnalise et tente alors d'investir cette institution pour

7. Della Porta Donatella, Sidney Tarrow (eds), *Transnational Protest and Global Activism*, Lanham, Rowman&Littlefield Publishers, 2004, 304 p.

8. Saunier Pierre-Yves, « Les régimes circulatoires du domaine social 1800-1940 : projets et ingénierie de la convergence et de la différence », *Genèses* « Actions sociales transnationales », vol. 71, juin 2008, p. 4-25, p. 11. Elle est reprise dans Iriye Akira, Saunier Pierre-Yves (eds), *The Palgrave Dictionary of Transnational History From the mid-19th century to the present day*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, MacMillan Publishers, 2009 : « We are interested in movements and flows, and want to track people, ideas, products, processes and patterns that operate over, across, through, beyond, above or in between polities and societies », (p. VIII).

9. Aucune monographie n'existe à ce jour sur cette organisation internationale qui revendique de nos jours plusieurs centaines de milliers d'adhérentes.

10. Dufourcq Marie-Élisabeth, *Les Congrégations religieuses féminines hors d'Europe de Richelieu à nos jours : histoire naturelle d'une diaspora*, Paris, Librairie de l'Inde, 1993, 1 140 p.

11. ASV AES Stati ecclesiastici, 437 fasc. 394, « Lettre autographe de SS Pie XI à la Présidente de l'Union internationale des Ligues féminines catholiques », bulletin imprimé, ff.48-49, ff.48 verso.

influencer le traitement de la question de la « traite des blanches » et celle de la protection de l'enfance, à l'instar de l'action institutionnelle menée par les féministes¹². Comment cette fédération se positionne-t-elle dans un espace de mobilisations international largement construit sur des bases laïques pour faire prévaloir une conception catholique de la cause des femmes ? Peut-on identifier des spécificités dans son fonctionnement qui la distinguent des autres organisations féministes internationales¹³ ? Afin de mieux saisir les enjeux de cette période cruciale dans la genèse de mobilisations transnationales, il faut dans un premier temps évoquer brièvement les différentes organisations internationales qui font de la défense des femmes leur revendication principale. Nous verrons ensuite comment les catholiques se sont dotés d'organisations analogues, dans une dynamique transnationale.

Genèse d'un espace de mobilisations de la cause des femmes au-delà des frontières

Les féminismes internationaux et les circulations transnationales

La compréhension des enjeux de la naissance de la Fédération internationale des Ligues féminines catholiques sans présenter la façon dont l'activité internationale a pris une place dans le répertoire d'action utilisé par les organisations féministes pour faire avancer leurs revendications serait forcément incomplète. On observe en effet depuis la fin du XIX^e siècle une internationalisation des mouvements féministes dit libéraux, c'est-à-dire des organisations qui souhaitent l'égalité civile, politique et professionnelle entre les femmes et les hommes selon une stratégie plutôt modérée¹⁴. Au fondement de cette revendication égalitaire, se trouve une conception individualiste de

12. Denechère Yves (dir.), *Femmes et diplomatie, France XX^e siècle*, Bruxelles, Pieter Lang S.A., 2007, 200 p.

13. Pour répondre à ces questionnements, il a fallu contourner l'absence d'archives de la Fédération internationale pour la période concernée et confronter les documents épars conservés dans différents fonds en France, en Italie et au Vatican.

14. Rupp Linda J., « Constructing Internationalism : The Case of Transnational Women's Organizations, 1888-1945 », *The American Historical Review*, vol. 99/5, dec. 1994, p. 1 571-1 600.

la citoyenneté : c'est en tant qu'individu que les femmes doivent avoir des droits, au même titre que les hommes¹⁵. Tout en admettant une différence biologique entre les femmes et les hommes qui réside dans la maternité, ces organisations refusent l'inégalité sociale qui en dérive. Ces idées sont le socle commun qui rassemble les différentes organisations féministes dans le Conseil international des femmes (CIF), la principale organisation féministe internationale.

Ce Conseil est créé en 1888 à Washington ; ses membres essaient en Europe et contribuent à rassembler les multiples organisations attachées à la défense des femmes au sein de Conseils nationaux¹⁶. Dans une optique fédératrice, la question confessionnelle est renvoyée à une dimension personnelle et la neutralité religieuse est la ligne inflexible affichée par ces associations promotrices de la laïcité. Quelques années plus tard, l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes, refusant la « stratégie des petits pas » caractéristique du CIF, naît dans un but exclusif de promouvoir le suffrage des femmes.

Ces structures marquent l'institutionnalisation d'un mouvement international féministe. S'y côtoient des femmes issues de la bourgeoisie, appartenant à différentes confessions et promotrices de laïcité¹⁷. Elles financent leurs organisations sur leurs propres deniers, disposent d'un capital social important et sont liées de manière individuelle aux partis libéraux. Décrites comme des « féministes bourgeoises » par les femmes socialistes¹⁸, elles adoptent un positionnement pragmatique et plutôt modéré pour faire avancer leurs revendications¹⁹. Karen Offen les qualifie de « féministes individualistes »²⁰. Cette définition permet de rendre compte du caractère

15. Offen Karen, « Defining Feminism : A Comparative Historical Approach », *Signs*, vol. 14, n° 1, Autumn, 1988, p. 119-157.

16. Della Sudda Magali, Ramdani Fatma & Vervaecke Philippe (eds.) *Women of the World, Women international Activism (19th-20th century)*, Oxford/New York, Berghann, 2012.

17. Cova Anne, « International Feminisms in Historical Comparative Perspective: France, Italy and Portugal, 1880s-1930s », *Women's History Review*, n°19/4, septembre 2010, p. 595-612.

18. Boxer Marilyn, « Rethinking the Socialist Construction and International Career of the Concept 'Bourgeois Feminism' », *American Historical Review*, n° 112/1, 2007, p. 131-158.

19. Evans Richard J., *The Feminists. Women's Emancipation Movements in Europe, America, and Australasia 1840-1920*, New York, Barnes&Noble Books, 1978, 266 p.

20. Karen Offen, *European Feminisms. A political History, 1700-1950*, Stanford, Stanford University Press, 2000, 584 p.

encore clivant de l'héritage révolutionnaire. Les féministes individualistes souhaitent l'extension à l'humanité des droits individuels civils et politiques accordés aux hommes. Bien qu'attachées à la laïcité, elles sont rejointes dans certaines de leurs revendications par des ligues protestantes. Ian Tyrrell a montré que les unions de tempérances protestantes ont été un cadre de mobilisation féminine transnationale où féministes et protestantes ont pu se rejoindre²¹. Ces ligues sont animées par des femmes qui promeuvent la résolution de la question sociale par la tempérance et embrassent éventuellement la cause suffragiste, le vote étant entendu comme un moyen de moraliser la société.

Le militantisme international, une ressource pour contourner l'écueil d'une représentation fermée aux femmes

Dans la plupart des pays, hormis la Nouvelle-Zélande et certains États australiens, le vote et l'éligibilité des femmes dans les mêmes conditions que les hommes ne sont pas réalisés au moment où naissent les organisations féministes affiliées au CIF ou à l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes. La structure des opportunités politiques, c'est-à-dire l'ensemble des configurations institutionnelles qui permettent à un mouvement social de faire porter ses revendications à l'ordre du jour politique (*agenda*), est donc fermée du fait de l'absence de représentation directe pour les femmes. Les institutions démocratiques ne leur laissent pas la possibilité de faire entendre leur voix de manière directe. Pour faire avancer leur cause, l'espoir des dirigeantes des différents conseils des femmes nationaux (Conseil des femmes françaises, Conseil des femmes italiennes etc.) réside dans une action conjointe sur les assemblées nationales à partir d'une plateforme de revendication commune élaborée lors des congrès internationaux. L'activité internationale permet, dans un contexte démocratique, de rassembler les masses féminines et de rendre visible par un effet de nombre ces citoyennes qui n'ont pas voix au chapitre en matière électorale. Elle participe de l'internationalisation des mouvements sociaux observée par Tilly et Woods autour des congrès, des campagnes internationales et des organisations internationales²².

21. Tyrrell Ian, *Woman's World, Woman's Empire. The Woman's Christian Temperance Union In International Perspective, 1880-1930*, Chapel Hill/Londres, University of North Carolina Press, 1991, 400 p.

22. Tilly Charles, Woods Lesley, Martin William G. (ed.), *Making Waves. Worldwide social Movements*

Elle est le fait des responsables nationales qui font office de « courtières » entre différentes organisations en faveur des droits civils, politiques et professionnels des femmes. Ces courtières relient les différentes organisations nationales pour embrasser l'ensemble des territoires représentés. En ce sens, ce sont d'abord les organisations féministes libérales qui construisent cette « arène internationale » dans laquelle les militantes débattent, s'affrontent et tentent de parvenir à une définition partagée de la cause des femmes²³. Les revendications qui définissent la cause des femmes évoluent ainsi en fonction des rapports de force au sein de cet espace de mobilisation, du contexte politique international et de l'évolution des agendas nationaux. Les revendications centrées sur l'accès aux professions et l'égalité civile passent progressivement au second plan au profit d'un engagement plus clair en faveur du suffrage.

Cet espace est un lieu de rencontre entre des collectifs ou individus qui ne dialoguent pas nécessairement dans les configurations nationales. Dans le volume consacré aux actions sociales transnationales, Pierre-Yves Saunier rend compte de cette dimension qui caractérise notamment les luttes féministes : « Dès la première moitié du XIX^e siècle, existe un espace de conversation où expériences, concepts, valeurs, catégories sont discutés, et dans lequel ils fournissent à des acteurs éloignés, et parfois sans liens directs, des ressources et des opportunités affectives, cognitives et politiques. On retrouve là des traits connus de ceux qui ont travaillé sur le mouvement féministe, l'abolitionnisme, ou le mouvement socialiste et ouvrier à savoir une pensée et une pratique de la « cause » qui se déploie bien au-delà des espaces nationaux, dans lesquels ladite cause et les groupes qui la portent sont souvent marginalisés. »²⁴

L'auteur souligne l'importance de cet espace pour des actrices qui n'ont pas accès aux arènes parlementaires dans leurs pays d'origine. Dans

1750-2005, Boulder/ London, Paradigm Publisher, 2005, 226 p.

23. La notion d'espace de mobilisation, plus ouverte que celle de champ politique, est centrée sur l'enjeu de l'affrontement des différents collectifs ou individus. Mathieu Lilian, « L'Espace des mouvements sociaux », *Politix*, 20/77, p. 131-151. Elle permet d'intégrer des agents qui n'ont pas nécessairement accès aux arènes parlementaires nationales et d'inclure dans l'analyse l'ensemble des protagonistes. Nous reprendrons ici la terminologie utilisée par Laure Bereni dans ses travaux sur la parité d'un espace de « la cause des femmes » sans préjuger du contenu de cette cause qui évolue dans le temps.

24. Saunier Pierre-Yves, « Les régimes circulatoires du domaine social 1800-1940, art.cit., p.4-25, p.10.

cette perspective, l'action internationale, qui s'appuie sur des réseaux trans nationaux caractérisés par leur nature informelle avant la Première Guerre mondiale, constitue une ressource pour des femmes qui n'ont pas accès aux arènes parlementaires dans leur propre pays. Comment les Catholiques prennent-elles part à cet espace de conversation dont les cadres, forgés sans elles, ont mis au cœur de la cause des femmes une conception individuelle et laïque de la citoyenneté ?

La dynamique conflictuelle de l'organisation internationale des catholiques

La double marginalisation des femmes catholiques
dans les démocraties européennes

À une époque où différents États européens se dotent de constitutions qui reconnaissent la pluralité religieuse et se détachent de l'emprise de l'Église catholique, la question de la laïcité devient un enjeu clivant dans les pays à majorité catholique. La France, qui adopte en 1905 la loi dite de Séparation des Églises et de l'État, est peut-être le cas le plus emblématique. Mais elle n'est pas la seule : l'Italie est en butte à l'hostilité du Vatican du fait d'une unification nationale au détriment du pouvoir temporel du pape sur les États pontificaux. La tension se traduit par une position intégrale et intransigeante du Vatican qui interdit la participation des catholiques aux partis, associations et groupements promoteurs de doctrines contraires à celle de l'Église. De ce fait, ne pouvant se structurer dans le champ politique en formation partisane, les Catholiques sont marginalisés dans le jeu politique moderne.

Dans les pays où les catholiques sont minoritaires, la configuration est quelque peu différente : il s'agit surtout d'exister face aux Protestantes. Mrs Margaret Fletcher, la présidente de l'association des catholiques anglaises, la *Catholic Women's League*, décrit ainsi la situation en Angleterre : « Les Protestantes ont pour elles non seulement l'avantage numérique, mais aussi le nombre des femmes instruites est en proportion plus grande chez

elles que chez les Catholiques. »²⁵ Elle explique donc que sa ligue travaille à « multiplier le nombre des femmes catholiques les besoins de leur temps, le nombre de femmes capables de promouvoir les œuvres sociales de l'Église et d'exercer une influence chrétienne sur les masses du pays »²⁶. En Allemagne c'est aussi en réponse aux protestantes que les catholiques s'organisent, comme le rappelle Mme Hopmann, présidente de la Ligue des femmes catholiques allemandes : « Vu les grands efforts que faisaient les femmes libérales pour améliorer le sort de la femme, pour l'aider à mieux s'instruire, à gagner plus facilement le nécessaire pour subvenir aux besoins de sa famille, projets très séduisants mais qui ne touchaient que le matériel en oubliant les besoins éternels, vu ces efforts, nous nous sommes réunies pour fonder la Ligue des femmes catholiques allemandes. »²⁷ À l'origine de la fondation des organisations de femmes catholiques, qu'elles soient nationales ou internationale, il y a donc bien une volonté de la part de femmes marginalisées de créer un rapport de force face à l'État ou face à d'autres groupes de femmes qui sont reconnues par les pouvoirs publics et les organisations politiques comme des porte-parole légitimes des revendications féminines.

La laïcité, un clivage insurmontable pour les femmes catholiques ?

Pour créer une conscience politique fondée sur l'inégalité et l'injustice faite aux femmes, la neutralité religieuse a été constamment mise en avant dans les organisations féministes libérales. Ceci explique la condamnation par l'Église du féminisme tel qu'il est revendiqué par les membres du Conseil international des femmes. La Curie vaticane interdit explicitement aux femmes catholiques toute participation à des œuvres ou congrès professant des doctrines contraires à la doctrine catholique, à savoir la promotion de la laïcité et la neutralité religieuse. Cette interdiction vaut aussi bien pour les femmes

25. Margaret Fletcher, Présidente, « Angleterre-Catholic Women's League », rapport présenté lors du 1^{er} Congrès de la FILCF, Fédération internationale des Ligues catholiques féminines, 1^{er} Conseil international tenu à Bruxelles les 26-27 août 1910, Paris, Service central international, 1910, p. 12-13.

26. *Idem*, p. 14.

27. Mme Hopmann, Présidente de la K.F.B., « Allemagne-Cologne Der Katolische Frauenbund », in Fédération internationale, p. 15.

catholiques dans un contexte national, comme en témoignent les rappels constants à l'ortho-praxie militante que l'on trouve dans les publications et notes de conférences des associations françaises et italiennes, qu'au niveau international. Aux yeux des dirigeantes françaises qui impulsent la première réunion internationale en 1910, c'est bien en réponse à un même mal que les Catholiques doivent s'organiser, c'est-à-dire face à l'influence grandissante du féminisme libéral et areligieux. Lors du deuxième Conseil des ligues catholiques féminines, c'est-à-dire la réunion de la direction de la Fédération, qui se tient à Madrid du 24 au 26 juin 1911, la vicomtesse de Vélard, alors vice-présidente, est on ne peut plus explicite : « nous proclamons que nous rejetons toute neutralité mensongère et d'ailleurs impossible »²⁸. Elle réaffirme ainsi la position fixée lors de la réunion précédente à Bruxelles en 1910.

Derrière la neutralité religieuse, c'est plus généralement l'ensemble des forces supposées hostiles au catholicisme qui sont visées. La franc-maçonnerie fait figure d'organisation internationale à laquelle les Catholiques doivent opposer une union féminine soudée par une foi commune. L'ouverture du premier Congrès des ligues féminines catholiques de Bruxelles en 1910 situe la naissance de la Fédération dans une dynamique conflictuelle qui oppose les catholiques aux promoteurs de la laïcité. La vicomtesse de Vélard, qui est alors la présidente de la Ligue patriotique des Françaises (LPDF) et est nommée présidente de la Fédération internationale des Ligues féminines catholiques en 1910, définit ainsi l'action que les associations auront à mener sur le plan international : « Depuis plusieurs années déjà, un Bureau international de relations maçonniques fonctionne à Neufchâtel²⁹ en vue d'un accord entre les diverses puissances maçonniques des deux mondes. À nous d'y opposer une Union catholique internationale ! »³⁰. Le féminisme libéral porté par de nombreuses protestantes est également condamné. Au premier terme de « Fédération » choisi lors de la première réunion des ligues féminines est substitué celui d'Union quand le Vatican donne son approbation en 1912. Ce terme se situe explicitement dans une volonté centralisatrice de la part du Saint-Siège qui prend

28. Vicomtesse de Vélard, « Première séance-Allocution », FILCF, 2^e Conseil international tenu à Madrid les 24, 25 et 26 juin 1911, Paris, Secrétariat central international, 1911.

29. Il s'agit probablement des Amies de la Jeune fille, une association protestante fondée en 1877 qui a pour but d'établir un réseau international pour lutter contre la prostitution.

30. Vicomtesse de Vélard, « Allocution de la Vicomtesse de Vélard », 1^{er} Conseil, p. 7.

comme modèle les Unions catholiques italiennes³¹. Dans le compte rendu de la réunion du bureau de la nouvelle Union internationale des Ligues féminines catholiques (UILCF) qui se tient à Vienne les 10 et 13 avril 1913, la vicomtesse de Vélard défend ainsi la nécessité de contrer les organisations protestantes et d'agir de manière distincte des protestantes ou organisations neutres³².

La manière dont l'action internationale est intégrée dans le répertoire de l'action collective des femmes catholiques passe par une définition de la foi comme un ciment commun de l'engagement. La première réunion des Ligues à Bruxelles qui se tenait en marge de l'Exposition universelle est l'occasion d'une réappropriation du terme international par les catholiques qui inscrivent leur action dans la longue histoire de la mission catholique : « Internationale ! Ce mot nous appartient, il est nôtre ! Car qui dit catholique, dit international ! »³³. La foi est érigée en support de mobilisation internationale : « Je n'ai pas à prouver l'utilité des Unions internationales : toutes nous en sommes persuadées ; toutes nous savons qu'à l'athéisme et à la franc-maçonnerie universelle les Catholiques doivent opposer une armée solidement unie par des croyances qui ne connaissent pas de frontières. »³⁴ Comment ces femmes s'y prennent-elles pour mener à bien leur projet d'une organisation catholique qui dépasse les frontières nationales pour étendre son apostolat sur l'ensemble des femmes ?

Mener une action collective, transnationale et centralisée

L'organisation des femmes catholiques réside dans la mise en place de réseaux plus ou moins formels d'échanges, d'information et dans les circulations multiples de femmes à une échelle européenne voire transatlantique. Mais elle se

31. Della Sudda Magali, « Les Déclinaisons de la forme organisationnelle ligueuse dans un contexte transalpin et transnational. Le cas des organisations catholiques féminines françaises et italienne », in Dard Olivier, Sevilla Nathalie (dir.), *Le Phénomène Ligueur en Europe et aux Amériques, XIX^e-XX^e siècles*, Metz, CRHUL, 2012, p. 105-121.

32. ASV, Segr. di Stato, anno 1926, rubr. 325, fasc. 3, anno 1926, n° 20086, Compte rendu des réunions du bureau de l'UILCF 10-13 avril 1913.

33. Vicomtesse de Vélard, « Allocution de la Vicomtesse de Vélard », 1^{er} Conseil, p. 7.

34. Vicomtesse de Vélard, « Allocution de la Vicomtesse de Vélard », 1^{er} Conseil, p. 9.

distingue des autres formes de mobilisations internationales et transnationales par l'appartenance à l'Église catholique, c'est-à-dire à une institution qui fonde sa légitimité sur le monopole de la vérité et qui est structurée autour de son centre romain. Nous verrons donc ici comment se structure la Fédération (1910-1912) qui s'appuie sur des réseaux religieux préexistants dans une relative autonomie avant d'être reprise en main sous la forme d'une Union des ligues catholiques féminines internationale (1913-1914).

La Compagnie de Jésus, une ressource pour fonder une organisation transnationale

L'urgence de contrer les organisations affiliées au Conseil international des femmes suspectées d'être le cheval de Troie de la franc-maçonnerie, pousse certains clercs à encourager l'instauration d'un réseau féminin international.

La Compagnie de Jésus, dont le caractère transnational est au principe même de sa fondation, offre un support particulièrement intéressant. La présence d'aumôniers de la Compagnie dans toutes les ligues féminines catholiques nationales procure des liens informels qui sont mobilisés à la faveur de ce projet de Fédération. La spécificité de l'obéissance pontificale qui lie directement la Compagnie de Jésus au Vatican et son caractère essentiellement transnational constituent autant de dispositions favorables à la mise sur pied d'une organisation féminine catholique active par-delà les frontières. Les aumôniers sont aidés par les Filles du cœur de Marie, membres d'un institut séculier à consécration secrète dans l'orbite de la Compagnie. Elles sont très présentes dans les différentes associations et ligues de femmes catholiques en Europe et dans les Amériques.

Dès le mois d'octobre 1908, l'aumônier de la LPDF, H.R. Pupey Girard fait parvenir une lettre à la secrétairerie d'État du Vatican où il expose les nécessités d'une organisation internationale des ligues féminines. Pupey-Girard exprime ainsi sa demande adressée au secrétaire d'État du Vatican, le cardinal Raffaele Merry del Val, d'appuyer son projet de fédération internationale : « Daigne Votre Éminence, en accédant à notre requête, favoriser ainsi l'établissement de relations internationales entre les ligues de femmes catholiques. Nous avons entamé des pourparlers avec les Ligues naissantes de plusieurs nations, par l'entremise de N.N. Seigneurs les Évêques dans chaque contrée. Déjà, nous correspondons avec l'Angleterre, le Canada, nous entrons en correspondance avec l'Espagne et l'Italie. Où sont organisés

déjà les groupements féminins de Catholiques nous proposons l'échange de renseignements et d'encouragements. Où ne sont pas encore établies des organisations féminines nous osons espérer que nos démarches auront pour conséquences de les susciter, comme il est advenu pour l'Uruguay. Ces ententes internationales peuvent, ce nous semble, avoir d'heureux résultats. Aussitôt que les communications seront établies entre plusieurs pays nous oserons demander à votre éminence ses particuliers encouragements pour toutes les ligues ainsi fédérées. À Rome, au mois d'avril, nous pourrons sans doute exposer à Sa Sainteté et à Votre Éminence quelques uns des premiers résultats. »³⁵

Selon les vues de Pupey-Girard, dont le savoir-faire en terme d'organisation collective est reconnu par ses supérieurs³⁶, il s'agit de favoriser l'efficacité de l'action féminine par les rencontres entre organisations préexistantes à un niveau international. La fédération doit servir également à impulser la création de ligues féminines catholiques là où elles n'existent pas encore. En ce sens, l'organisation proposée par le jésuite correspond à ce qui se fait chez les protestantes dans les unions de tempérance mais aussi chez les féministes du Conseil international des femmes : les tournées des dirigeantes visent à récolter des fonds et à implanter des Conseils nationaux sur tous les continents³⁷. Mais elle s'appuie avant tout sur des réseaux religieux.

Les premiers contacts entre associations sont noués de manière informelle à l'occasion des cérémonies de béatification de Jeanne d'Arc en avril 1909 où les associations françaises et italiennes sont présentes. Ils consistent principalement en un échange épistolaire entre la direction de la Ligue parisienne et Cristina Giustiniani Bandini qui est pressentie pour obtenir l'appui du Vatican. Tertiaire dominicaine, elle n'est pas liée à la Compagnie de Jésus et se méfie du projet porté par des Françaises qu'elle

35. ASV, Seg. di Stato 1909, rubr. 251, fasc. 11, n° 33 442, lettre annexée à la lettre de Marie Frossard, secrétaire de la LPDF, de H.G. Pupey-Girard à Son Eminence Cardinal R. Merry del Val, secrétaire d'Etat de S.S. Pie X, le 20 octobre 1908.

36. Della Sudda Magali, « La Charité et les affaires. Le cas de la Ligue patriotique des Françaises (1901-1914) », *Entreprises et histoire*, n°56, 16, décembre 2009, p. 11-29.

37. Sandell Marie, « Once I was a regular jingo but that was before I visited other countries : the impact of travel on western members of international women's organisations and their representation of non-western women back home », in Della Sudda Magali, Ramdani Fatma, Vervaecke Philippe (eds), *Women of the World*. op. cit.

juge trop libérales. Parallèlement, la nièce du secrétaire d'État du Vatican, Monique Baude, adhérente de la LPDF joue un rôle d'intermédiaire entre la LPDF, le Vatican et Cristina Giustiniani Bandini. Le « centre » premier de l'organisation est donc l'axe Paris-Rome, qui fait pendant au « Centre névralgique » du féminisme libéral qui se trouve à Londres³⁸.

Ces contacts informels prennent une dimension plus institutionnelle à l'occasion de l'Exposition universelle de 1910. Les dirigeantes de la LPDF, appuyées par l'aumônier Pupey-Girard souhaitent se saisir de cette opportunité pour fonder une structure fédérative des associations féminines catholiques qui ont vu le jour dans différents pays. Comme l'explique Marie Frossard, secrétaire de la LPDF, à Mrs Fletcher qu'elle souhaite inviter à Bruxelles pour le premier conseil :

« Une de nos déléguées ayant assisté à Bruxelles au Congrès mondial des associations internationales a constaté les précieux avantages que procurent ces sortes de réunions. Le Conseil international des femmes qui se dit non-confessionnel nous a devancées depuis longtemps dans cette voie. Ne pensez-vous pas que nous, Catholiques, nous devons à plus forte raison, chercher à nous assurer les bienfaits d'un Conseil international »³⁹

Cette lettre est adressée aux dirigeantes de différentes associations nationales qui sont des associations de type charitable engagées dans l'action sociale et religieuse⁴⁰. Elle nous renseigne à la fois sur la manière dont est pensée l'organisation internationale et sur le rôle que vont jouer les courtières dans l'essor de la Fédération.

38. Boussabah Myriam, « Mais où est le centre névralgique du mouvement suffragiste ? », Della Sudda Magali, Ramdani Fatma, Philippe Vervaecke, op.cit.

39. AACF, H509, copie de la lettre de Marie Frossard à Mrs Fletchers, Paris, le 18 juin 1910.

40. AACF, H509, copie des lettres de Marie Frossard rédigées entre les 25 et 28 juin 1910 et adressées à Mme Beigue, présidente de la ligue canadienne (Fédération saint Jean Baptiste), à Mme de A.T. Guilar qui s'occupe des femmes catholiques portugaises, à la princesse Cristina Giustiniani Bandini, présidente de l'UDCI, à Mme Hamel des femmes catholiques allemandes (Munich), à Mlle de Carnap des femmes catholiques de Cologne, à Mme de Hugues à Montevideo, à Mlle de Echarri à Madrid ainsi qu'à Mlle Solacolo en Roumanie. En outre, la baronne de Montemach, présidente de l'œuvre internationale pour la protection de la jeune fille est invitée à prendre part à cette réunion.

Faire de la FILCF le pendant du Conseil international des femmes (CIF)

Les fondatrices adoptent les formes organisationnelles définies par les adversaires féministes libérales – le Conseil international des femmes – qu'elles jugent adaptées pour contrer l'action des féministes. Le 26 août 1910 se réunit un premier conseil à Bruxelles. Les dirigeantes des associations de femmes catholiques ou leurs représentantes désignent un conseil directeur. Un programme minimal est fixé pour donner une ligne commune à toutes les associations catholiques. L'action doit se situer sur quatre terrains. Le premier champ est « nettement catholique », ce qui signifie que le but premier des ligues est l'apostolat et que les femmes agissent d'abord selon un mandat confié par l'autorité religieuse. Le deuxième terrain, « le terrain pratique est l'action sociale sous toutes ses formes », qui se substitue à la charité en s'inspirant des organisations ouvrières et en étant rationalisée. Un terrain international est défini par « l'étude des questions par toutes les ligues affiliées en vue d'une action commune ». Enfin, le quatrième terrain est « indépendant de tout parti politique »⁴¹. Les statuts qui sont votés à l'issue de la première rencontre définissent la direction de la fédération. Il s'agit d'un « Conseil » chargé d'étudier les questions sociales et d'organiser la propagande pour coordonner l'action des différentes organisations nationales⁴². La cooptation est le mode de recrutement privilégié. Les statuts prévoient la présence de représentantes des ligues fondatrices et la cooptation des ligues nouvellement créées. Le rôle du Saint-Siège n'est pas mentionné explicitement si ce n'est comme une autorité spirituelle. Les femmes qui animent ces mouvements sont pour la plupart issues de l'aristocratie. Elles parlent plusieurs langues, dont le français et sont parfois liées par des liens familiaux. En cela, elles ne se distinguent pas des membres du CIF qui sont dotés de capital économique, social et culturel très important.

41. ASV, AES, Stati ecclesiastici, « Aperçu historique – Utrecht mai 1936 », ff.48 verso.

42. s.n., « Fédération internationale des Ligues catholiques féminines », ELPDF, n° 14, septembre 1910, p. 11-12.

Les courtières catholiques,
des passeuses de frontières géographiques et religieuses

En demeurant au niveau des directives religieuses et des normes, un élément fondamental échappe au regard : certaines Catholiques, tout en professant leur hostilité aux féministes maçonnnes, ont participé aux échanges entre des organisations hostiles dans des configurations nationales. Croisant les analyses des mouvements sociaux et les études historiques sur le transnational, nous avons pu repérer ces courtières (*brokers*) qui naviguent entre plusieurs espaces géographiques, sociaux voire religieux. Ces acteurs ont ceci de particulier qu'ils mettent en relation des espaces jusqu'ici non connectés, élargissant alors la dynamique d'un conflit social ou d'une mobilisation⁴³. C'est ainsi qu'elles relient les organisations féminines catholiques aux mobilisations féministes sans pour autant embrasser leurs vues.

En dehors du père Henri-Régis Pupey-Girard qui, par ses voyages et sa correspondance, contribue à mettre sur pied le mouvement à un niveau international, des courtières établissent des passerelles entre les organisations féministes libérales et les Catholiques, contestant dans les faits l'interdit qui pèse sur les Catholiques en matière de collaboration. Les cas emblématiques sont ceux de Geneviève Le Roy-Liberge et de Margaret Fletcher qui, tout en affichant leur catholicisme poursuivent néanmoins un dialogue avec les organisations libérales. Elles sont jugées proches des américanistes, ces catholiques qui voulaient concilier le catholicisme et la modernité en acceptant notamment le pluralisme religieux, inspirés par les évêques de la côte Est des États-Unis. On peut alors, à travers ces deux trajectoires, s'interroger sur les possibilités de dialogue ouvertes dans un espace de mobilisation qui n'est pas contrôlé par l'Épiscopat – contrairement aux espaces liés au territoire diocésain.

Geneviève Le Roy Liberge est entrée à la Ligue patriotique des Françaises en 1906. Après avoir fait ses armes dans le quartier des Ternes à Paris, elle intègre le Conseil central de la LPDF. Sa cooptation fait l'objet d'une

43. McAdam Doug, Tarrow Sidney and Tilly Charles (eds.) *Dynamics of Contention*, « We define [brokerage] as the linking of two or more previously unconnected social sites by a unit that mediates their relations with one another and/or with yet other sites. Most analysts see brokerage as a mechanism relating groups and individuals to one another in stable sites, but it can also become a relational mechanism for mobilization during periods of contentious politics, as new groups are thrown together by increased interaction and uncertainty, thus discovering their common interests. », p.26.

enquête préalable demandée par le bureau, ce qui laisse présager le caractère nouveau de son engagement au service de l'Église mais aussi son autonomie par rapport à la direction de l'association – elle avait fait circuler des tracts sans avoir sollicité la permission à la direction de l'association⁴⁴. Elle avait voyagé et publié ses *Impressions d'extrême Orient* qui sont recommandées dans la presse de la LPDF⁴⁵. Tout en animant la « Chronique théâtrale » pour la Ligue patriotique des Françaises, elle poursuit son activité internationale de vigie dont elle rend compte régulièrement dans les colonnes de *l'Écho de la LPDF* à partir de 1909. C'est à ce titre qu'elle assiste au Congrès de Bruxelles et qu'elle convainc les autres dirigeantes de la LPDF de la nécessité d'investir les mêmes arènes que les féministes libérales. Elle navigue donc entre différentes régions du monde et cette expérience de voyageuse est un atout dans l'engagement au sein de la Fédération.

En outre, elle joue aussi le rôle de médiatrice entre chrétiennes, ce qui n'est pas sans rappeler les circulations observées dans les associations de réforme de la consommation observées par Marie Chessel⁴⁶. Les actes du premier Conseil de Bruxelles présentent ainsi le rôle de passeuse entre deux mondes que la question religieuse semble opposer : « Mais voilà qu'au retour du Congrès des Associations Internationales de Bruxelles, Mme Le Roy Liberge offrit d'en faire le compte rendu pendant le Congrès général de la Ligue tenu fin mai à Paris. Comme conclusion de son rapport, elle proposa sans plus tarder pour les Femmes catholiques, cette fédération que d'autres ont déjà réalisée dans un tout autre but »⁴⁷. À partir du moment où la Fédération internationale des Ligues féminines catholiques se met en place, elle tient la « Chronique internationale » qui est publiée en supplément des bulletins nationaux pour informer toutes les ligues de la FILCF. La guerre opère ensuite une rupture dans son engagement puisqu'elle adopte très vite une position nationaliste. Elle fonde alors l'association de consommation Patria dans un but clairement patriotique et rompt durant le conflit avec les autres

44. Archives de l'Action catholique des femmes, H64, PV réunion du conseil 13 février 1906.

45. *Écho de la Ligue patriotique des Françaises*, n° 36, décembre 1905, p. 737.

46. Chessel Marie, « Consommation, action sociale et engagement public fin de siècle, des États-Unis à la France », in Chatriot Alain, Chessel Marie-Emmanuelle et Hilton Matthew (dir.), *Au nom du consommateur. Consommation et politique en Europe et aux États-Unis au xx^e siècle*, Paris, La Découverte, 2004, p. 247-261.

47. s.n., « Fédération internationale des Ligues catholiques féminines », 1^{er} Conseil, p. 1.

organisations⁴⁸. Elle reprend ses activités une fois la paix rétablie et réintègre la direction de l'Union internationale des Ligues féminines catholiques lors du congrès de 1920.

L'autre courtière est Margaret Fletcher. Fille d'un pasteur anglican⁴⁹, convertie au catholicisme, elle fonde la *Catholic Women's League* en 1907. Sans avoir rompu avec ses origines anglicanes, elle conçoit une collaboration possible avec les féministes libérales d'inspiration protestante. En agissant sur un terrain international, des possibilités semblent plus ouvertes pour collaborer dans la mesure du possible avec les féministes. Lors du Congrès de Madrid en 1911, elle fait part de manière très explicite de sa volonté de maintenir des liens avec le CIF, malgré l'interdit qui pèse sur la collaboration avec des organisations neutres : « Notre Service Central m'a pressentie au sujet d'un Congrès à Stockholm, et cette question ayant amené une enquête sur la formation des différents conseils se compose cette association, je me suis ainsi trouvée en relations amicales avec la présidente, une anglaise Mme la comtesse d'Aberdeen. Ces négociations ont fait ressortir l'esprit d'hostilité contre la religion dont sont animés plusieurs conseils nationaux, infidèles à l'idée inspiratrice du Conseil international des femmes ; aussi est-il impossible aux Catholiques de frayer avec ces derniers. Il paraît que l'attitude que nous avons cru devoir prendre en face de cette hostilité, a produit une impression pénible et inattendue sur les Protestantes anglaises qui en font partie. La présidente et la secrétaire générale de ce conseil m'ont priée de leur faire un exposé de faits prouvant l'attitude antireligieuse, blessante aux Catholiques (...) Mais si, en fournissant ces rapports nous pouvons prêter la main au Conseil international des Femmes, et l'aider à bannir de ses Conseils fédérés tout esprit d'hostilité à la religion, nous aurons fait assurément œuvre efficace⁵⁰. »

Cette position ouverte à l'égard du CIF s'explique à la fois par la carrière de Margaret Fletcher, convertie au catholicisme et par son expérience de

48. Chessel Marie, *Le pouvoir de l'acheteuse. Des consommateurs catholiques en République (1900-1935)*, mémoire inédit en vue de l'habilitation à diriger les recherches en histoire, École des hautes études en sciences sociales, 2009 ; avec Capuano Christophe, « Qu'est-ce qu'une association catholique 'efficace' ? Consommation et famille en France (1902-1944) », *Entreprises et histoire*, n° 56, décembre 2009, p. 30-48.

49. Sur Fletcher Margaret, http://www.catholicwomensleague.org/margaret_fletcher.html

50. Miss Fletcher, Fédération internationale des ligues catholiques féminines, 2^e Conseil international tenu à Madrid le 24, 25 et 26 juin 1911, Paris, Secrétariat central international, 1911, p. 52.

Catholique dans une situation minoritaire. Elle plaide pour le compromis avec les Protestantes en distinguant les dirigeantes du CIF de la franc-maçonnerie.

Ce rôle de passeuse n'est pas accepté par les représentantes des autres ligues qui contestent ces rapprochements qu'elles jugent dangereux. Une position plus intransigeante est défendue par la présidente de l'Œuvre pour la protection de la Jeune Fille, la baronne de Montenach qui fait partie du Conseil de direction de la fédération. L'association qu'elle représente a été fondée pour prévenir la prostitution et contenir l'émigration féminine en offrant aux jeunes femmes des maisons d'accueil. Dirigée par les Filles du cœur de Marie, elle avait obtenu une représentante au sein de la Fédération internationale des Ligues féminines catholiques. Naviguant entre la Suisse et la France, sa présidente trouve de puissants relais à la Curie romaine chez les prélats membres de la Sapinière qui parviennent à reprendre en main la Fédération à partir de 1912-1913.

La centralisation du mouvement et la fondation de l'Union Internationale des ligues féminines catholiques

Après les deux premières réunions des Conseils, c'est-à-dire les congrès, qui ont lieu à Madrid en 1911 puis à Vienne en 1912, les dirigeantes et l'aumônier-conseil essaient d'obtenir l'aval du Saint-Siège. Le congrès international de 1912 est couplé au Congrès eucharistique pour obtenir l'approbation du pape Pie X, entouré et conseillé par des catholiques plutôt hostiles à cette organisation de laïques sous la coupe de la Compagnie de Jésus. La FILCF est rapidement dénoncée à la Curie romaine – au Saint-Office et à la secrétaire d'État. Elle serait trop libérale, sous la coupe des Jésuites français. Ces dénonciations trouvent une oreille attentive chez les membres du *Sodalitium pianum*, un réseau intégriste dont la tête de pont est le cardinal M^{gr} Bagnini⁵¹. Dans ses archives on trouve la note suivante concernant la Fédération féminine internationale, rédigée avant le congrès de Vienne des 8-11 septembre 1912 : « Le plan d'enrégimenter toutes les œuvres catholiques par des Ligues, Fédérations, Ententes internationales qui seraient dans les mains des chefs reconnus ou inconnus du catholicisme démo-libéral,

51. Sur le *Sodalitium pianum* ou Sapinière, voir l'ouvrage demeuré à ce jour incontournable d'Émile Poulat, *Intégrisme et catholicismes intégral : un réseau secret international antimoderniste, la Sapinière 1909-1921*, Tournai, Castermann, 1969, 627 p.

fait son chemin. Ainsi, au Congrès Eucharistique de Vienne, à côté de la Ligue internationale Pupey-Girard pour les Œuvres catholiques féminines, on tentera une affaire analogue pour les Œuvres masculines. »⁵²

Les hommes de la Sapinière s'appuient sur la présidente et fondatrice de l'Union des femmes catholiques d'Italie pour évincer l'aumônier et les dirigeantes françaises de la direction de la Fédération⁵³. Le congrès de Vienne a lieu dans une atmosphère tendue et l'accord est obtenu au prix d'une reprise en main par le Vatican qui nomme directement la Présidente de la Fédération. La dénomination change, les statuts sont modifiés et la Fédération devient Union, en signe de conformité avec les souhaits de la hiérarchie religieuse. Londres est choisie comme lieu du troisième Conseil sous la protection du cardinal Bourne. L'Union joue alors un rôle de centre de propagande et d'information international qui coordonne l'action des ligues nationales qu'elle fédère. Elle vise principalement à documenter les associations nationales et à fixer un agenda commun à toutes les associations féminines catholiques qui ne soit pas directement lié à des questions politiques nationales. Lors du Conseil de Londres, de nouveaux statuts sont adoptés, puis sont approuvés par Pie X. Pour éloigner les représentantes du catholicisme féminin français de la direction, la comtesse Wodzicka, une aristocrate de Cracovie est nommée présidente par le pape. Elle se maintient à ce poste durant la guerre et tente d'entretenir les réseaux internationaux en dépit de la mise en sommeil de ces activités.

Les circulations transnationales dans la fondation de cette organisation internationale sont donc essentielles. Le recours à un militantisme transnational qui s'institutionnalise sous la forme d'une fédération puis d'une union internationale de ligues féminines catholiques est une ressource pour des femmes qui, parce que femmes et parce que catholiques, se trouvent marginalisées dans les arènes parlementaires. La dynamique conflictuelle qui prédomine dans les espaces nationaux semble complexifiée à un niveau international quand des courtières catholiques jouent le rôle de passeuses entre le Conseil international des femmes, d'inspiration anglo-saxonne et libérale, et la Fédération internationale des Ligues féminines catholiques. C'est aussi à ce niveau transnational que l'on peut relier l'action des ligues féminines à d'autres formes de militantisme masculin dans l'Église. En particulier, on

52. ASV, fondo Begnini, busta 18, n° 2583, « très confidentiel », sn, sl, 31 août 1912, note dact. ff. 270-271.

53. Archives générales de l'Ordre prêcheur (AGOP), XIV 950 GIB 23, registre de correspondance.

comprend mieux comment les femmes catholiques sont devenues l'enjeu d'un rapport de force au sein même de l'institution entre des tenants d'un encadrement strictement clérical des mouvements de laïques et des partisans d'une autonomie sous contrainte des associations féminines.

Circulations et constructions spatiales

La distribution des corps saints
des catacombes à l'époque moderne :
de Rome aux nations

Stéphane Baciocchi, Philippe Boutry, Christophe Duhamelle, Pierre-Antoine Fabre, Dominique Julia (EHESS/CNRS) pour l'enquête collective du Centre d'anthropologie religieuse européenne (CRH-Care)

« Les marques que les premiers Chrétiens mettoient sur quelques tombeaux des martyrs dans les Catacombes, étoient de trois sortes, comme on en voit encore quelques unes de reste dans ces lieux. La première étoit une petite lampe de verre où ils mettoient de l'huile, pour y entretenir une lumière qui éclairoit devant le corps ; la seconde étoit une petite phiole du sang du martyr, laquelle on plaçoit en dehors de son sépulchre ; et la troisieme enfin étoit un certain chiffre de lettres entrelassées, qui faisoient connoître que celui qui étoit inhumé en ce lieu-là étoit mort pour Jésus-Christ, pro Christo. Quand on voit dans les Catacombes une de ces trois marques dont je viens de parler posées sur des sépultures, on peut s'assurer que les corps qui sont en ces endroits sont les reliques de quelque martyr. Hors cela la chose est fort douteuse ; et ce fut pour cela que je détourné M. le duc de Brissac d'accepter un corps qu'on voulut luy donner, parce qu'on vouloit le prendre d'un endroit où il n'y avoit aucune de trois marques dont je viens de parler. Cela fit que nous ne nous chargeasmes point de cette voiture, quoy que le Pape l'eust vraysemblablement baptisé de quelque beau nom de martyr, comme il baptize tous ceux qu'on enlève de là pour envoïer en diverses parties du monde. »

Charles Le Maistre, *Voyage en Allemagne, Hongrie et Italie 1664-1668*¹.

Le 31 mai 1578, des ouvriers découvrent l'entrée d'une des catacombes de Rome. Bien que ces galeries souterraines n'aient jamais été vraiment oubliées², ce coup de pioche est alors présenté comme providentiel. Les contemporains considèrent que les ossements situés dans les différentes niches (les *loculi*) que desservent les couloirs des catacombes sont autant de martyrs, témoins des sources de la religion chrétienne. Au moment où, face au défi de la Réforme, l'Église catholique entame un mouvement de reconquête et de redéfinition, les « corps saints des catacombes » apparaissent ainsi comme autant de signes de la plus authentique Tradition, incarnée dans Rome et son pontife, et susceptible d'être répandue dans la catholicité toute entière.

Très vite, donc, de nombreux catholiques venus à Rome en repartent en portant avec eux quelques ossements, ou un corps entier, d'un des « martyrs des catacombes ». Ils en sollicitent l'attribution (ou, au départ tout au moins, en font l'acquisition) pour eux-mêmes ou pour d'autres qu'eux, pour leur dévotion privée ou pour l'établissement d'un culte public. Cette distribution de reliques se poursuit pendant plus de deux siècles et demi. Et c'est elle que notre enquête se propose d'étudier.

Pourquoi ces reliques sont-elles un objet transnational ? Cette question revient à confronter l'enquête à un concept qui lui était jusqu'ici étranger – d'autant que la diffusion des reliques, de Rome vers les nations, semble proposer un modèle hiérarchique fort éloigné des circulations complexes du transnational. Pourtant, relire les reliques comme objet transnational fait sens, au moins sous trois aspects. D'abord parce que la diffusion des reliques nécessite qu'une personne ou un groupe de personnes fasse le voyage à Rome, puis en reparte. Bien qu'un tiers des reliques extraites des catacombes reste à Rome, les deux tiers, partant moitié vers l'Italie et moitié vers le reste du monde, offrent l'occasion de pister des voyages, des voyageurs et, à travers eux, de construire un arpentage social de l'espace de la catholicité à l'époque moderne. C'est Rome elle-même, où se croisent et se côtoient ceux qui viennent

1. Présentation et édition de Patricia et Orest Ranum, Paris, L'insulaire, 2003, p. 449. L'abbé Charles Le Maistre accompagne le duc de Brissac dans un grand tour européen, alors qu'au départ le duc voulait aller secourir les armées impériales. Il s'agit ici de la visite aux catacombes de saint Sébastien à Rome en décembre 1664.

2. Ghilardi Massimiliano, *Subterranea Civitas. Quattro studi sulle catacombe romane dal medioevo all'età moderna*, Rome, Edizioni dell'Ateneo, coll. « Nuovi saggi », 111, 2003, 160 p.

chercher les corps saints, qui forme une manière de microcosme transnational dont l'expérience est partie prenante de la dévotion aux martyrs des catacombes – et dont les listes d'attribution romaines, véritable tour de Babel de noms écorchés par le scripteur italien, sont un parlant reflet. Ensuite, les reliques sont un objet transnational dans la mesure où la signification qui leur est attribuée dans les lieux de réception comprend toujours la dimension romaine des origines, si bien que ces saints allochtones pour tous sont aussi originels pour chacun et que, partout, leur réception *in situ* pose la question d'une articulation entre le général et le particulier³. Enfin, et nous touchons là aux conditions de possibilité d'une telle enquête multisituée, les reliques romaines sont des objets dont on peut effectivement retracer la circulation à travers les espaces et les contextes : la forme et la norme sont pour l'essentiel les mêmes à Rome, sur les chemins de la diffusion, et dans les multiples lieux où les reliques sont reçues – fournissant ainsi une aune stable à laquelle mesurer la diversité des modes d'appropriation.

Ce que nous connaissons le mieux de ces reliques, c'est leur point de départ – encore n'en savons-nous pas tout. Ce sont tout de même près de 35 000 notices romaines qui ont été relevées de 1657 à 1791, avec des lacunes⁴, et plus de 2 000 de 1814 à 1850, là aussi avec des lacunes. Au point d'arrivée des corps saints des catacombes, dans le meilleur des cas, se trouvent des « authentiques », c'est-à-dire des documents attestant l'origine romaine et la véracité des reliques, et dont les caractéristiques permettent de retrouver précisément laquelle de ces quelques 37 000 notices est concernée.

Mais le cas où l'on peut suivre la relique sur tout son trajet et son devenir est pour le moins l'exception, même si le travail commun effectué vise à multiplier ces exemples bien documentés. Toutefois, l'enquête du CRH-Care ne se limite pas à une sorte de récolement – en une quête qui serait de toute

3. Pour une première définition de la relique, voir Julia Dominique, « Reliques », Azria Régine et Hervieu-Léger Danièle (dir.), *Dictionnaire des faits religieux*, Paris, Presses universitaires de France (coll. « Quadrige »), 2010, p. 1085a-1088b.

4. L'enquête trouve son origine dans un article pionnier de Boutry Philippe, « Les saints des catacombes. Itinéraires français d'une piété ultramontaine (1800-1881) », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge – temps modernes*, n° 91/1, 1979, p. 875-930. L'impulsion décisive a été donnée par le travail de dépouillement effectué sur les listes romaines par Françoise Le Hénand. Voir les premiers résultats dans Le Hénand Françoise, *La diffusion des corps saints des catacombes (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, multigr., prépublication du Centre d'anthropologie religieuse européenne (EHESS), 1^{er} juin 2006, 26 p.

façon désespérée – des réalités locales dans les listes romaines. Cette enquête traite aussi toutes ces listes, ainsi que d'autres sources comme les récits de translation (les festivités qui accompagnent l'installation solennelle d'un martyr romain dans son nouveau lieu de culte), pour tenter de faire de l'espace de circulation et de réception lui-même l'objet de ces recherches.

Le propos est ici de donner un aperçu des multiples questionnements qui animent ce travail⁵ en privilégiant trois directions. Ces trois directions ne



Figure 1. Authentique

5. Les interrogations sur les corps saints des catacombes et la méthodologie qui les accompagnent sourdent d'une enquête collective consacrée aux reliques en général : Boutry Philippe, Fabre Pierre-Antoine et Julia Dominique (dir.), *Reliques modernes. Culte et usages chrétiens des corps saints des Réformes aux révolutions*, Paris, éditions de l'École des hautes études en sciences sociales (coll. « En temps & lieux »), 2009, 2 vol. Elles ont été proposées dans un guide d'enquête accessible à tous les chercheurs participant à l'enquête collective : CRH-Care, *Guide d'enquête sur les « corps saints des catacombes »*, Paris, multigr., prépublication du Centre d'anthropologie religieuse européenne (EHES), 3, juillet 2009, 73 p. Cette publication et ce guide comportent des bibliographies développées et systématiques.

sont pas trois segments cloisonnés de l'enquête. Idéalement, elles s'épaulent et se renforcent. Il s'agit de construire, par l'enquête, le corps saint des catacombes comme marqueur, comme témoignage, et comme tension.

Le corps saint comme marqueur

Les listes romaines d'attribution permettent tout d'abord d'entrevoir les caractéristiques de ceux qui demandent des reliques et qui éventuellement les redistribuent ensuite. Aller chercher une relique à Rome est un geste marqué socialement. En fait, ce voyage et cette demande individualisent des groupes précis pour lesquels la relique romaine, en signalant leur situation privilégiée entre leur église locale et l'ensemble de la catholicité, devient un marqueur de distinction autant qu'un service rendu. Ce qui se joue entre le moment où la relique est attribuée à Rome, et le moment où elle atteint sa place dans un des points du monde catholique, ce n'est pas seulement un transport, ni même une translation, c'est aussi toute l'épaisseur, dans le temps et dans l'espace, des processus par lesquels la relique devient objet de transaction sociale, désirée par les uns, délivrée par d'autres, échangée, parfois oubliée et perdue même, mais toujours révélatrice et créatrice à la fois d'une façon de faire advenir des liens sociaux transnationaux que la relique actualise.

Une des premières interrogations concerne donc les voies privilégiées d'accès aux reliques des catacombes. De ce point de vue, tous les chemins ne mènent pas à Rome avec la même efficacité. Les premiers résultats que nous avons obtenus montrent par exemple que les différents séminaires établis à Rome, dans un esprit tridentin de consolidation et de reconquête, pour former l'élite des clergés locaux là où est menée la lutte contre le protestantisme (l'Allemagne, la Hongrie, l'Angleterre et les Pays-Bas par exemple), forment autant de lieux privilégiés pour comprendre la distribution des reliques des catacombes. Les élèves du séminaire, ou les anciens élèves, sont très nombreux à repartir avec un fragment de corps saint. Doctrine et relique romaines sont diffusées selon des canaux comparables. Ainsi, la Compagnie de Jésus a dès 1606 obtenu un privilège d'extraction particulier qui lui permettait d'accéder directement au trésor souterrain des saintetés romaines – et donc, malheureusement, d'échapper pour l'essentiel aux sources dont nous disposons.

Cependant ces voies privilégiées, dont nous pouvons relier l'étude à celle des pèlerinages vers Rome, beaucoup plus massifs, mais où l'on retrouve des conjonctures et des traits communs (comme l'importante présence d'anciens Protestants ou Turcs convertis au catholicisme⁶) ne recourent pas seulement les réseaux ecclésiastiques de formation romaine. L'une d'entre elles, par exemple, passe par la garde suisse du Pape. Ses officiers sont des pourvoyeurs extrêmement prolifiques de reliques, sur la demande de leurs concitoyens et suivant des chaînes de redistribution dans lesquelles les grands monastères de la Suisse catholique germanophone jouent un rôle dominant, sans que leurs abbés se déplacent eux-mêmes bien souvent vers Rome.

Des voies, donc, mais aussi des réseaux qui impliquent bien plus que la personne qui se présente devant les institutions romaines attribuant les reliques des catacombes. En effet, ce qu'on pourrait appeler les chaînes de transaction entre l'extraction romaine et l'arrivée de la relique à son point de destination peuvent être longues et complexes – le départ de saints des catacombes vers les terres de mission ultra-marines (Indes, Nouvelle-Espagne, Nouvelle-France...) semble en particulier mobiliser plusieurs échelons d'intermédiaires. Au sein du monde ecclésiastique comme parmi les laïcs qui, eux aussi, sont nombreux à solliciter un corps de martyr romain, la relique est un indice de patronages en cascade autant qu'un révélateur des chemins qui relient concrètement le centre catholique aux dévotions locales. Elle peut aussi être, pour les cours princières, une façon de procéder à une redéfinition par le haut des dévotions locales autant que de s'affirmer comme un canal de la Grâce.

Les attributions à des nobles de l'Empire germanique font partie des sections du corpus formé par les notices romaines d'attribution qui ont fait l'objet d'un travail préparatoire⁷. Ce sont 628 bénéficiaires de reliques, relevant de cette définition, qui ont pu être correctement identifiés dans les listes

-
6. Sur les pèlerinages, voir les enquêtes collectives suivantes : Boutry Philippe et Julia Dominique (dir.), *Pèlerins et pèlerinages dans l'Europe moderne*, Rome, École française de Rome, 2000, 513 p. ; Boutry Philippe, Fabre Pierre-Antoine et Julia Dominique, *Rendre ses vœux. Les identités pèlerines dans l'Europe moderne (XVIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (coll. « Civilisations et Sociétés, 100 »), 2000, 586 p. ; Julia Dominique (éd.), Gilles Caillotin, *pèlerin. Le Retour de Rome d'un sergier rémois, 1724*, Rome, École française de Rome, 2006, 395 p.
7. Duhamelle Christophe, *La noblesse germanique et la réception des reliques romaines (xvi^e-xviii^e siècles)*, Paris, multigr., prépublication du Centre d'anthropologie religieuse européenne (EHES), 2, mai 2007, 29 p.

romaines. Qu'ils soient tous membres de la noblesse catholique de l'Empire n'a rien de surprenant, mais une première analyse a permis de montrer qu'au sein de ce vaste ensemble seuls quelques groupes demandaient et recevaient des reliques des catacombes. Ces groupes sont caractérisés par trois critères : leur lien avec la dynastie des Habsbourg ; leur succès dans les hautes carrières de l'Église d'Empire et particulièrement au sein des principautés ecclésiastiques ; leur éminence enfin au sein de la noblesse, marquée par leur ancienneté et leur titre. En outre, les élèves du *collegium germanicum*, pépinière romaine des plus hauts prélats allemands, et les convertis au catholicisme (un phénomène particulièrement marqué après 1650 dans les petites dynasties princières et comtales allemandes) sont très représentés : on retrouve ici les voies privilégiées qui mènent à Rome. Enfin, et surtout, cet ensemble montre dans le demi-siècle qui entoure 1700 (les deux tiers des mentions dans les listes romaines se concentrent même entre 1697 et 1726) une cohérence extrême : les 628 bénéficiaires appartiennent à 322 lignages, dont 43 seulement recueillent près de 40 % de ces attributions. En fait, c'est un petit groupe qui s'empare de la relique romaine comme ciment et signe de sa nouvelle distinction. Un groupe qui, au confluent du succès ecclésiastique, de la constitution d'une nouvelle clientèle aristocratique des Habsbourg à l'échelle de tout l'Empire, de la conversion et de la promotion au sein de l'échelle complexe et rigide des rangs et des statuts dans la noblesse impériale, est, à cette période précise, en cours d'homogénéisation. Deux instruments, entre autres, cristallisent cette émergence et soudent cette configuration aristocratique nouvelle : l'alliance matrimoniale et certaines formes ostentatoires et distinctives de dévotion – comme, précisément, la relique romaine. Ainsi un groupe précis se détache dans l'ensemble complexe de la noblesse allemande. Il se soude par le mariage. Un autre groupe apparaît à Rome comme le champion germanique des attributions de corps saints. Ces deux groupes se recourent, montrant ainsi quel sens social revêt le fait d'aller à Rome chercher des reliques. La coïncidence de ces deux formes est extrême, à tel point qu'il a été possible de réunir les parentèles de plus d'un dixième des 628 bénéficiaires sur un seul et même schéma généalogique ramifié.

Les listes romaines contiennent une grande partie des récipiendaires de reliques des catacombes. Elles permettent donc d'appréhender la diffusion d'une dévotion comme phénomène social, et notamment comme marqueur des mécanismes de distinction et de transaction qui informent cette diffusion et sont informés par elle.

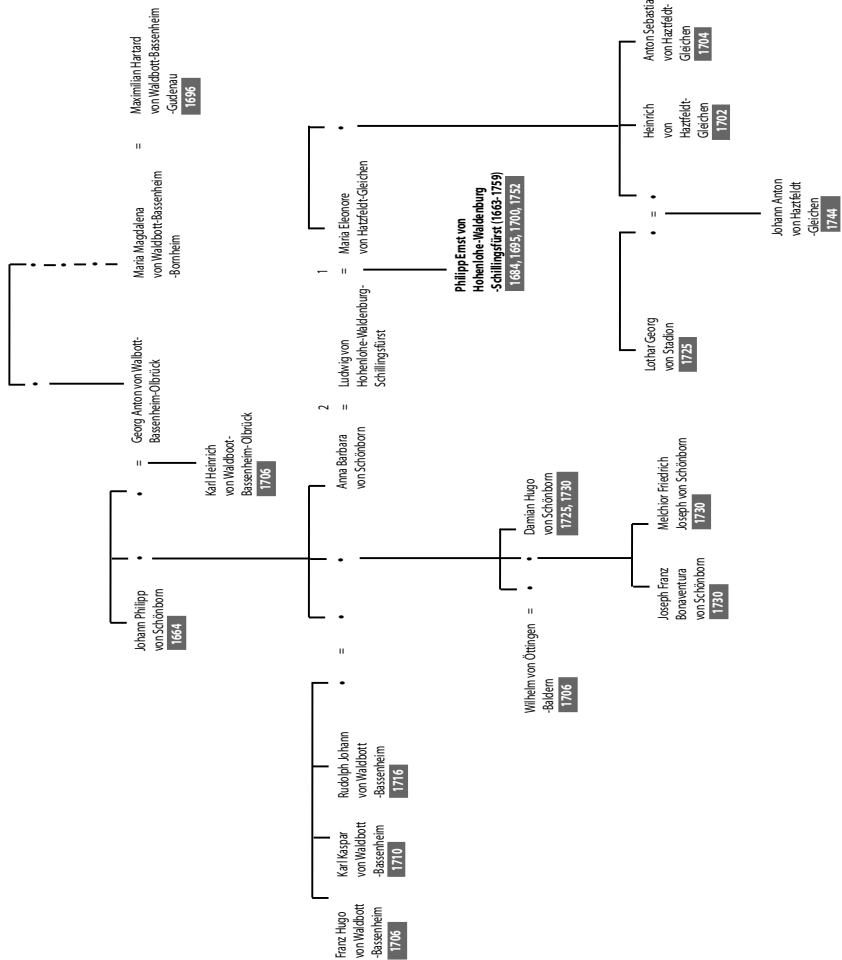
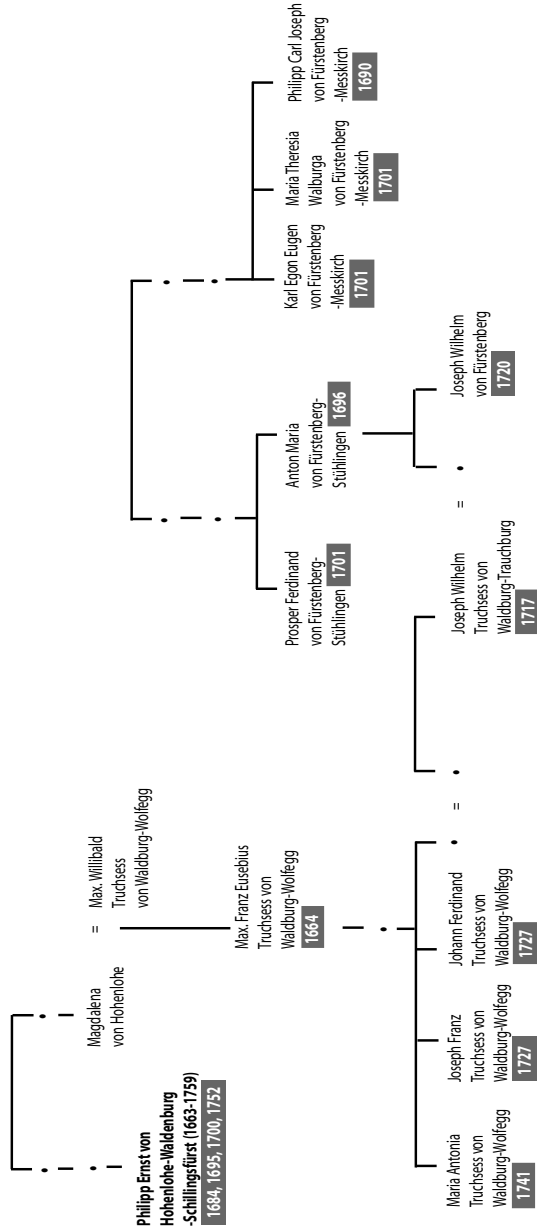
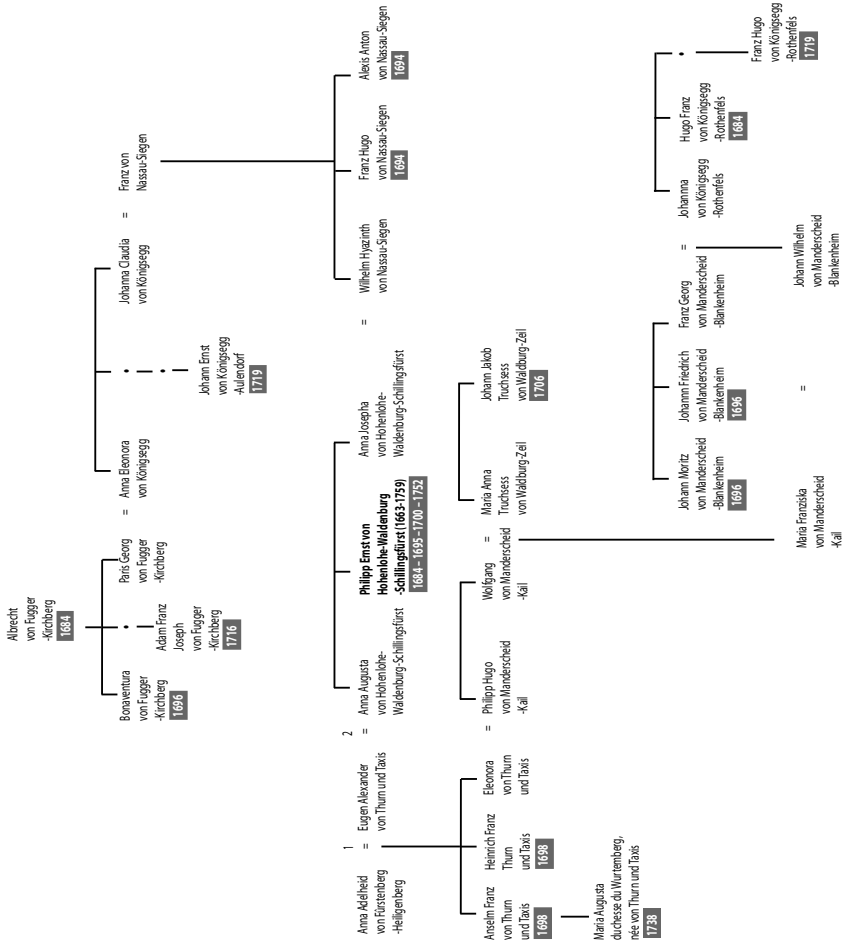
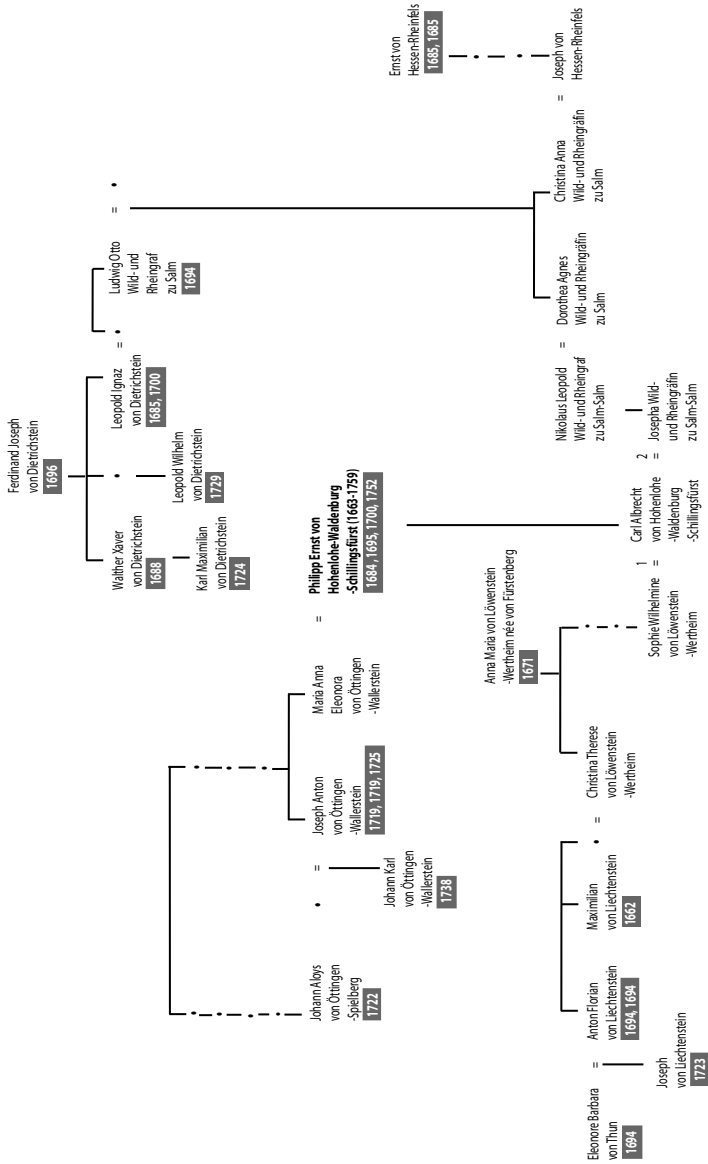


Figure 2. Liens généalogiques et attributions de reliques. Le cas Philipp von Hohenlohe. Certains noms ont été ici volontairement omis pour mettre en valeur les années d'attribution et les destinataires au détriment des quelques non destinataires des différentes lignées.







Le corps saint comme témoignage

Le prix social reconnu aux reliques des catacombes est toutefois intrinsèquement lié à la valeur sacrée qui leur est attribuée : celle d'un témoignage⁸. C'est la deuxième direction qu'explore notre enquête. Les reliques des catacombes sont, pour de nombreux catholiques de l'époque moderne, d'insignes témoignages de la Tradition qui fonde Rome et la catholicité en successeurs apostoliques de l'Église primitive – celle à laquelle, précisément, les Églises protestantes veulent revenir par la seule Écriture. Ces milliers d'ossements fragmentés et répandus en Europe et ailleurs forment une tradition incarnée et multipliée – de même que, parallèlement, les imitations des grands sanctuaires, comme celles de la Santa Casa de Lorette en Italie, sont édifiées comme autant de jalons d'une topographie sacrée qui veut répandre les signes d'une translation sans solution de continuité entre la Terre Sainte, Rome, et toute la catholicité⁹. Mais les corps saints des catacombes sont aussi un témoignage de combat : ils sont en effet réputés être ceux de martyrs de la foi, et non seulement des premiers chrétiens. Au moment où les cultures confessionnelles protestantes fondent leurs constructions mémorielles sur l'énumération de leurs récents martyrs, les reliques sorties de la Rome souterraine seraient présentées comme autant de soldats plus authentiques, car plus originels, à opposer aux ennemis de la Tradition. On n'hésite d'ailleurs pas à les revêtir d'un costume de légionnaire, rappelant les saints martyrs de la légion thébaine. La circulation des reliques des catacombes s'inscrit par conséquent dans la construction d'un espace et d'un temps affirmant, tout à la fois, l'unité de la Chrétienté par la saturation symbolique de son étendue, et l'unité de son histoire par une rencontre entre ses sources et son présent.

8. L'historiographie actuelle internationale est en train d'explorer cet aspect, d'une manière qui incite à la discussion. Voir par exemple le prestigieux dossier dirigé par Walsham Alexandra, « Relics and Remains », *Past & Present*, 206 (suppl. 5), 2010, surtout axé sur l'époque moderne et contemporaine. Les recherches des médiévistes sur les reliques sont plus fournies – on en trouvera un bilan, là aussi international, dans Cordez Philippe, « Les reliques, un champ de recherches. Tendances profondes et nouveaux labours », *Bulletin d'information de la Mission historique française en Allemagne*, n° 43, 2007, p. 102-116.

9. Voir le dossier coordonné par Ducreux Marie-Élizabeth et Fabre Pierre-Antoine, « Sanctuaires et transferts de cultes », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, n° 41, avril 2008.

C'est donc aussi parce qu'ils sont perçus comme un témoignage d'unité originelle que les corps saints des catacombes font l'objet d'une diffusion et d'une circulation qui, littéralement, transcendent les frontières nationales. Ainsi, les grands Ordres monastiques se font les instruments d'une répartition sans lacune. Dans l'état actuel de notre exploitation des sources romaines, nous pouvons voir que chacun des dix Ordres les plus représentés parmi les demandeurs de reliques les diffusent ensuite dans au moins douze pays (si l'on prend comme base, anachronique mais pratique, les pays actuels), voire dans 22 pays pour les Dominicains, et même dans 28 pour les Franciscains de l'Observance – la famille franciscaine étant également, et on ne peut y voir un hasard, la gardienne du Saint Sépulcre et l'opératrice de la dissémination de ses copies. L'armature ecclésiastique, en particulier régulière, contribue donc à élargir la circulation vers tous les pays d'Europe – et au-delà. En tête, par la chronologie et le nombre : l'Italie, la France, la péninsule ibérique, la Suisse, la Belgique, bientôt l'Allemagne ; en queue dans le classement par précocité qui rejoint le classement par flux, l'Écosse, l'Ukraine, la Lituanie. Le témoignage des martyrs de Rome inscrit la tradition originelle dans l'espace du catholicisme moderne – un espace résumé et rassemblé, très concrètement, dans celui où se coudoient, à Rome, les demandeurs de corps saints venus des pays de plus en plus divers.

Le témoignage des martyrs de Rome incarne aussi les bornes et assure la garde de la catholicité. En accueillant les saints martyrs romains comme témoins de leur combat, les Catholiques – tout au moins ceux qui sollicitent, obtiennent, installent et révèrent les reliques – mobilisent en effet autant de sentinelles à leurs frontières. Les saints les plus anciens deviennent les garants des conquêtes nouvelles, que ce soit dans les terres de mission lointaine ou sur le front confessionnel protestant. Une carte que nous avons établie à partir des implantations de corps saints des catacombes dans la partie suisse du diocèse de Constance entre 1623 et 1791¹⁰, décrit parfaitement ce phénomène.

10. Les reliques des catacombes en Suisse ont fait l'objet de travaux très précoces et remarquablement documentés qui permettent une appréhension précise de ce cas. Ici, Achermann Hansjakob, *Die Katakombenheiligen und ihre Translationen in der schweizerischen Quart des Bistums Konstanz, Stans*, Verlag des historischen Vereins Nidwalden, 1979, 317 p. On citera plus loin l'ouvrage bien antérieur – et qui lui aussi non seulement utilise, mais édite un régeste de ses sources – d'Ernst Alfred Stückelberg.

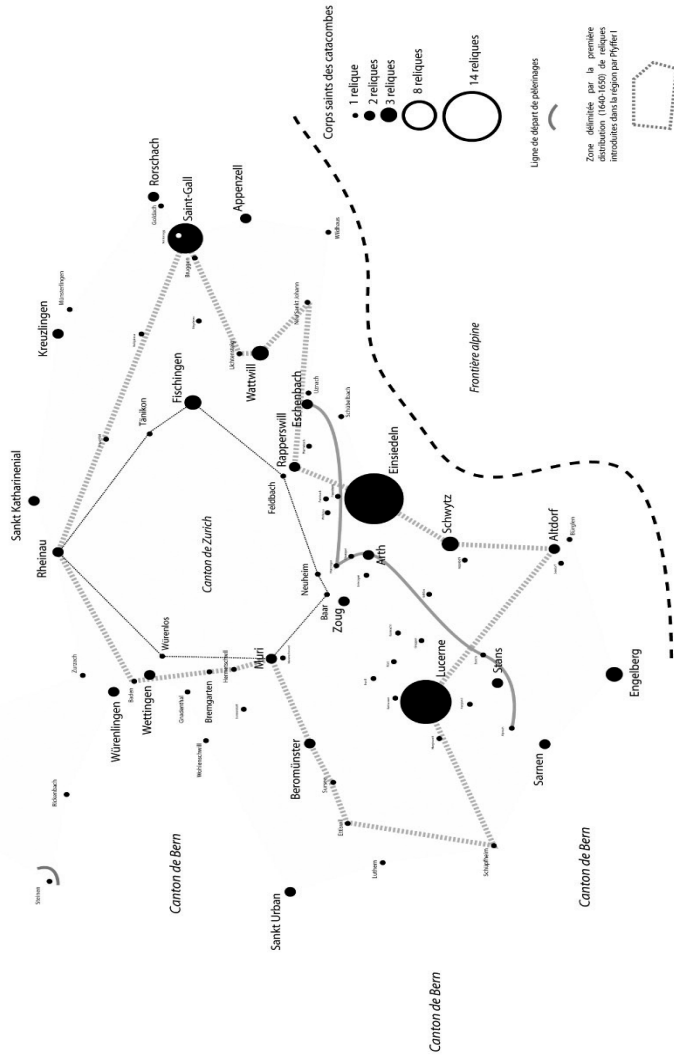


Figure 3. Les corps saints des catacombes comme sentinelles du catholicisme.

Les reliques ensèrent littéralement, au plus près, le canton protestant de Zurich. Leur exceptionnelle densité, appuyée sur les grands monastères d'Einsiedeln et de Saint-Gall, ainsi que sur la ville de Lucerne où sont installés les Jésuites, s'accompagne de chemins de pèlerinage qui font de la dévotion aux reliques romaines une manière de « tour de garde » autour du pays

zurichois. Les martyrs romains étaient dans cette région souvent présentés sous la forme de squelettes reconstitués, revêtus des attributs du soldat romain et parfois dressés en une pose martiale. Ici, le témoignage de la Tradition incarnée est convoqué, au plus près des frontières, comme on convoquerait une armée spirituelle – une « armée chrétienne » dont parle la Légende dorée à propos des pèlerins, ceux qui vont à Rome, ou ceux qui visitent ces premiers martyrs placés en sentinelles, prêts à se lever avant tous les autres au jour de la résurrection et donc à assurer au catholicisme la victoire aussi dans le combat eschatologique. La relique romaine, témoignage de tradition authentique, participe ainsi à la construction d'un espace et d'un temps saturant la catholicité et comblant symboliquement les doutes et les discontinuités de l'hérésie. De ce point de vue, le renouveau de l'implantation en France de saints des catacombes après la période révolutionnaire, et le succès qu'y rencontre par exemple le culte de sainte Philomène, récemment extraite des catacombes, illustrent le rôle tenu par les reliques romaines pour procéder à une recharge sacrale là où, du point de vue de l'Église, règnent la perte et la menace¹¹.

Toutefois, pour que cette recharge sacrale s'opère, encore faut-il que le témoignage soit indubitablement authentique. C'est en effet aussi contre la critique radicale portée par les réformateurs, en particulier Calvin mais aussi de nombreux théologiens catholiques, envers la fausseté des reliques, que les corps saints des catacombes sont convoqués comme témoins. Les conditions peu scrupuleuses dans lesquelles se sont effectués les premiers prélèvements dans la Rome souterraine nourrissent pourtant très vite le soupçon et la dérision des visiteurs étrangers : avant que les attributions soient bien organisées, c'est de fait une véritable économie souterraine de la relique des catacombes qui se met en place, avec ses intermédiaires et ses trafics marchands¹². Mabillon lui aussi, en 1698, met en cause dans sa *Lettre à Théophile* la rigueur des extractions et l'attribution un peu rapide de l'épithète de martyr aux corps trouvés sous Rome. Tout l'enjeu d'une archéologie chrétienne favorisée par la Papauté est donc d'encadrer suffisamment l'exploitation des catacombes pour établir la dignité des reliques sur des signes indubitables. Le tournant

11. Boutry Philippe, « Corps saints et recharges sacrales : Geneviève, Germaine, Theodosie et les autres », in Le Fur Yves (dir.), « *La mort n'en saura rien* ». *Reliques d'Europe et d'Océanie*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1999, p. 83-96.

12. Signorotto Gianvittorio, « Cercatori di reliquie », *Rivista di Storia e letteratura Religiosa*, 21, 1985, p. 383-418.

déterminant a lieu en 1668 : les deux preuves du martyre sont alors définies ; il s'agit de la palme sur le *loculus* et de la présence du vase de sang. Alors que depuis la *Roma sotteranea* de Bosio en 1634 la littérature sur les catacombes gagne en rigueur et en systématisme, ce souci de fonder la véracité du témoignage ne cesse toutefois d'établir lui-même les fondements de ses doutes. Au XIX^e siècle, c'est la valeur même d'un des deux critères fondamentaux, celui du vase de sang, qui fait l'objet d'une controverse savante, tandis que Pie IX confie en 1852 l'exploration et la gestion des catacombes à une commission d'archéologie chrétienne. En 1863, la congrégation des indulgences refuse de déjuger le décret de 1668 et de valider les doutes qui portent sur les signes du martyre. Mais l'authenticité des corps des catacombes est désormais entachée de doute, ruinant ainsi leur valeur de témoignage et tarissant définitivement le flux de diffusion hors de Rome des antiques ossements.

L'histoire de la circulation des corps saints des catacombes est donc également celle de leur interprétation et de leur authentification. L'effort de rationalisation et de probation s'effectue aussi bien du côté de leurs promoteurs que de leurs détracteurs. Cet effort s'accompagne toutefois d'une dévalorisation sociale qui affecte le culte des reliques au même titre qu'elle touche, par exemple, la pratique du pèlerinage. La constitution de l'espace et du temps qui se joue dans la diffusion des témoins romains de la Tradition est porteuse de distinction sociale non seulement dans les voies qu'elle emprunte, mais aussi dans le sens qu'elle revêt pour ses acteurs.

Un espace en tension

L'espace construit par la circulation des corps saints des catacombes est en outre un espace toujours en tension entre l'origine de la relique et le lieu où s'instaure éventuellement son culte. C'est d'ailleurs en cela que la relique romaine n'est pas seulement un objet qui, parce qu'il passe et précise les frontières, se prête commodément à une enquête transnationale, mais qu'elle est par elle-même un objet transnational, puisqu'elle célèbre constamment tout à la fois le caractère éminemment situé de son origine, la valeur universelle de son témoignage, et l'efficacité de son ancrage local.

Alors même, en effet, que la vénération des reliques tendait traditionnellement au retour des saints sur les lieux de leur action ou de leur martyre, celle des corps des catacombes se fonde au contraire sur leur dissémination.

Le parallèle avec les reliques de la Terre Sainte est ici manifeste – Rome, nouvelle Jérusalem, s’actualise dans la translation non, toutefois, parce qu’elle est un lieu à reconquérir, mais bien plutôt parce qu’elle mène elle-même la conquête. Il n’en reste pas moins que l’implantation des corps des catacombes, de la Lituanie au Nouveau-Mexique et des Pays-Bas du Sud aux Indes, pose concrètement la question de l’articulation entre dévotion romaine et dévotion locale, et plus généralement celle du succès ou de l’échec d’une entreprise affirmant l’éminence géographique et chronologique du centre romain sur ses périphéries. La difficulté même que rencontre notre enquête dès qu’il s’agit de « retrouver » sur place les reliques dont nous connaissons le départ de Rome révèle le discrédit dans lequel elles sont tombées progressivement ce qui a probablement entraîné la destruction de la documentation les concernant. Cet écueil constitue en même temps l’indice d’un succès variable de l’implantation locale.

Pourtant, Rome s’attacha progressivement à normer le culte rendu aux corps des catacombes. La papauté réduisit d’abord le nombre des institutions romaines susceptibles de délivrer les précieux ossements. Par la constitution *Ex Commissae* de 1672, Clément X réserva l’extraction et l’attribution des reliques des catacombes au cardinal vicaire, représenté par un custode, ainsi qu’au sacristain du Pape. Le même texte restreignit la distribution des « reliques insignes » (la tête, la jambe, le bras, ou la partie du corps par laquelle le martyr a souffert) à ceux qui pourraient leur faire rendre un culte public, attestation de leur évêque à l’appui. La préformation romaine du futur culte se marque aussi par le prénom attribué aux corps qui, souvent, reposent de manière anonyme. Cette prénomination, en mettant en avant les vertus supposées des martyrs (Generosus, Felix, Victor...) est une manière d’orienter le culte qui leur sera rendu. Mais elle illustre également la force et l’autonomie des revendications locales de ceux qui viennent chercher une relique à Rome : tel demandeur refuse le prénom du saint qu’on lui attribue, tel autre s’arrange pour obtenir un corps dont le prénom répondra mieux à la distinction qu’il espère de la relique qu’aux vertus prônées par Rome. C’est le cas, dans les listes éditées par Stückelberg pour la Suisse¹³, de l’abbé Placidus d’Einsiedeln qui obtient un Placidus ou de l’abbé Célestin de Saint-Gall qui obtient un

13. Stückelberg Ernst Alfred, *Geschichte der Reliquien in der Schweiz*, Zurich et Bâle, Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde, 1902-1908, 2 vol.

Coelestinus, de Caecilia von Sonnenberg qui obtient une Caecilia, ou encore, parmi l'aristocratie impériale, du prince Florian von Liechtenstein qui obtient un Florianus en 1694, etc.

Au-delà de la normation romaine, la « naturalisation » des martyrs romains emprunte donc des voies multiples. En premier lieu, les fêtes de translation organisées avec soin ancrent la relique dans un évènement local. Elles se présentent comme les équivalents fonctionnels des « inventions » qui marquent le surgissement, en un lieu précis, du pouvoir sacré de telle image ou de telle statue. Et elles célèbrent, autant que les vertus universelles et la tradition dont les corps des catacombes sont partout les témoignages, le prestige singulier et local de celui ou de ceux grâce à qui la relique est arrivée jusqu'à son nouveau lieu de culte. Les récits de translation bavarois, déjà analysés, illustrent bien cette conjonction entre la prédication sur l'antiquité du martyr d'une part, et d'autre part la construction de la dédicace (au lieu, mais aussi au donateur) comme évènement fondateur et localisé¹⁴.

En second lieu, la mise en représentation des reliques (alors que toutes partent de Rome dans une boîte scellée, la *capsula*), constitue un autre élément de l'appropriation sur place du saint romain. De la même façon que les squelettes matamores, amenés par des gardes suisses, montent la garde sur la frontière confessionnelle helvétique, il faudrait ajouter l'habillage des ossements par un corps en cire, pratiqué en particulier au XIX^e siècle. Ou encore toute la gamme des « tableaux de reliques », véritables œuvres d'art décoratif baroque souvent exécutées par des religieuses. Ces dernières, quasi absentes des listes romaines de bénéficiaires – comme le sont généralement les femmes des chemins du pèlerinage – trouvent en revanche un rôle qui semble plus actif dans la réception et, si l'on peut dire, le conditionnement local des corps saints des catacombes. Ces tableaux font signe vers un troisième mode d'appropriation : les reliques romaines sont souvent associées et agrégées à des trésors locaux de reliques à qui elles adjoignent une recharge sacrée inscrite dans l'espace-temps unificateur et justificateur du générateur romain, mais qui leur confèrent à leur tour un ancrage sur place et une greffe sur des cultes bien installés¹⁵.

14. Burkardt, Albrecht, « Les fêtes de translation des saints des catacombes en Bavière (XVII^e-XVIII^e siècles) », Dompnier Bernard (dir.), *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, Presses universitaires Blaise-Pascal (coll. « Histoires croisées »), 2009, p. 79-98.

15. Voir par exemple la monographie pionnière : Telfer William, *The treasure of Sao Roque. A sidelight on the counter-reformation*, London, Society for promoting Christian knowledge, 1932, 222 .

Reste que l'implantation locale, plus difficile à connaître que l'ampleur de la distribution, soulève encore de nombreuses interrogations. Comment interpréter par exemple les différentes conjonctures nationales au sein des listes romaines des demandeurs ? La France y décline précocement, croisant vers 1700 la courbe germanique, en ascension, avant le net progrès des demandes ibériques en fin de période. Ces oscillations illustrent-elles une attitude différente envers les martyrs des catacombes, les martyrs en général, ou encore envers les dévotions venues de Rome ? Reflètent-elles l'efficacité évolutive des réseaux qui obtiennent à Rome les reliques et, chez eux, le prestige de les avoir acquises – ou trahissent-elles la dévalorisation sociale du culte des reliques romaines, peut-être plus précoce en France (au même titre que la désaffection envers les pèlerinages), tandis que les nombreux demandeurs ibériques ou germaniques de la fin du XVIII^e siècle sont bien plus modestes qu'un siècle auparavant ? Ce que ces oscillations, dans tous les cas, permettent de comprendre – car elles concernent aussi le nombre de pays, faisant se succéder des phases de plus ou moins grande expansion de la diffusion –, c'est que la dimension transnationale des reliques des catacombes n'obéit pas à une évolution linéaire mais est au contraire constamment présente dans des scissions engendrées par de multiples facteurs.

Ces dernières questions opèrent un retour à la fois vers la dimension générale et unificatrice de l'enquête – ses sources romaines – et vers une solidarité des interrogations que nous avons distinguées jusqu'à présent. Et c'est sur ce point que nous souhaitons brièvement terminer : le caractère collectif de cette enquête sur un objet transnational. Afin de mettre non seulement en relation, mais en tension, la matrice de l'enquête que constituent les milliers de notices romaines d'attribution avec la multitude des contextes locaux de la diffusion des corps saints des catacombes, il est en effet nécessaire non seulement d'additionner nos forces, mais de les conjuguer – c'est ce que s'efforce de faire advenir le guide d'enquête auquel nous avons d'abord travaillé. Chacune des dimensions de la diffusion dont il a été question ne prend sens qu'en fonction des autres et nous visons explicitement à les articuler et à les comprendre ensemble comme des chaînes de transaction. La source romaine nous donne l'idée d'une distribution internationale, l'enquête collective nous permet de décliner les différents contextes d'appropriation et de localiser l'activité de certains réseaux d'intermédiaires transnationaux, tels les congrégations religieuses, les séminaires romains ou les cours princières européennes, qui participent activement à la mise en circulation des reliques

romaines. La diversité des situations observées n'apparaît que par contrastes ; elle prend sens dans son rapport à l'effort normatif que le centre romain et ses courtiers transnationaux ont consacré à la définition de ce qui fait l'objet d'appropriations locales. De fait, c'est uniquement en se pensant comme collective que notre enquête confère au corps saint des catacombes sa dimension véritablement historique, c'est-à-dire sa valeur de *tertium comparationis*.

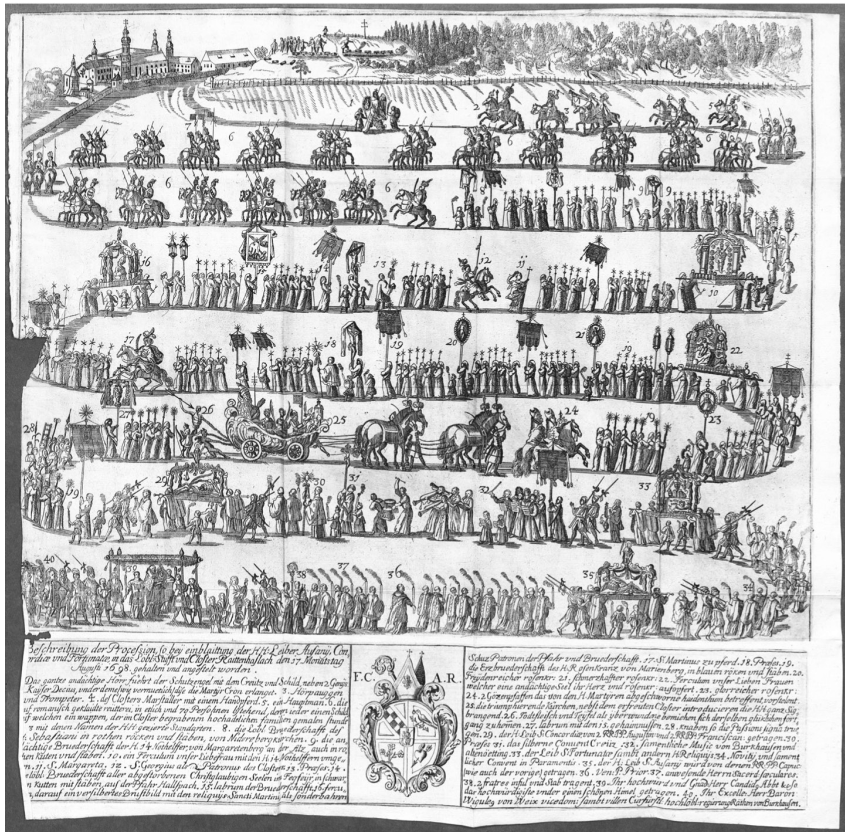


Figure 4. Cortège de la translation à Raitenhaslach [Burkard 2009 : 89].

La diffusion d'un livre de coutumes dans le monde ashkénaze : le 'Seyfer ha-Minhogim' de Shimon ben Yehuda ha-Levi Guenzburg (Venise, 1589)

Jean Baumgarten, Centre de recherches historiques (EHESS/CNRS)

La culture ashkénaze est par définition transnationale ; non pas qu'il faille l'appréhender en faisant fi des ancrages locaux, des découpages administratifs et des frontières géopolitiques. Dans de nombreuses cités, les privilèges limitaient le droit de résidence, voire interdisaient la présence des Juifs, et leurs déplacements dépendaient de l'obtention de sauf-conduits octroyés par les autorités seigneuriales. L'ensemble de ces interdictions limitaient la circulation économique et la mobilité dans le cadre local, régional ou au sein de l'espace ashkénaze. Toutefois, la dispersion des communautés, les relations interfamiliales, les contacts commerciaux, les échanges intellectuels entre savants et rabbins, la circulation des objets sacrés, des biens et des idées, supposaient des réseaux intercommunautaires que seule la dimension transnationale peut dévoiler¹. Si les monographies centrées sur l'histoire d'une communauté particulière ont longtemps constitué un modèle pour l'historiographie juive², ces dernières décennies, l'étude du judaïsme ashkénaze s'est

1. *Communication in the Jewish Diaspora, the Pre-Modern World*, éd. par Sophia Menache, Leyde, Brill, 1996 ; voir dans ce même ouvrage, l'article de Sophia Menache, « Communication in the Jewish Diaspora : a Survey », p. 15-57. Pour le monde séfardite, voir Oliel-Grausz Evelyne : « Circulations, frontières et mobilités séfardites à l'époque moderne », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, Paris, Centre de recherches historiques, n°42, 2008, p. 31-47.

2. Deux ouvrages, entre autres, représentent bien ce modèle historiographique fondé sur l'histoire

focalisée sur l'analyse de la mobilité des Juifs et des relations entre les communautés³. L'impression et la diffusion des textes en hébreu et en yiddish constituent un remarquable exemple de l'importance des liens qui existaient entre les centres de la vie juive et de la dissémination des savoirs au sein de la diaspora ashkénaze⁴.

En 1589 parut à Venise chez l'imprimeur chrétien Giovanni di Gara un recueil de coutumes en hébreu et en yiddish, le *Sefer ha-minhagim* (en yiddish, *Seyfer ha-minhogim*) édité par Shimon Ben Yehuda ha-Levi Guenzburg⁵. Ce coutumier, le plus populaire dans l'aire ashkénaze, fut imprimé plus d'une cinquantaine de fois jusqu'à la fin du XVIII^e siècle⁶. Pour expliquer le succès ininterrompu et la diffusion européenne de ce traité, il convient de rappeler la nature des liens qui unissent les communautés juives aux divers systèmes légaux qui furent édictés à l'époque médiévale.

Entre le VI^e et le IX^e siècle, les autorités civiles d'Europe occidentale, centrale puis orientale octroient divers privilèges qui régissent les relations entre les Juifs et les Chrétiens⁷. Après la division de l'Empire d'Occident, les termes des chartes carolingiennes seront repris, amendés ou complétés en fonction des contextes locaux, entre autres, dans les privilèges de

des communautés, Gallia Judaica, *Dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques...* avec un supplément bibliographique, additions et corrections par Simon Schwarzfuchs, Amsterdam, Philo press, 1969 ; *Germania Judaica*, éd. par Marcus Brann, puis Ismar Elbogen ; Aron Freimann ; Haim Tykocinski, tome I, Tübingen, Mohr, 1963 ; tome II, 1968 ; tome III, éd. par Arye Maimon et Yaakov Guggenheim, 1987.

3. Ruderman David, *Early Modern Jewry, a New Cultural History*, Princeton, Princeton University Press, 2010, 344 p.
4. Baumgarten Jean, *Le Peuple des livres, les ouvrages populaires dans la société ashkénaze*, Paris, Albin Michel, 2010, 566 p.
5. Steinschneider Moritz, *Catalogus Librorum Hebræorum in Bibliotheca Bodleiana*, Berlin, 1852-60, n° 7214 et 3819.
6. Sur les éditions, voir la note 46.
7. Linder Amnon, *The Jews in the Legal Sources of the Early Middle Ages*, Detroit, Wayne State University Press ; Jerusalem, Israel Academy of Sciences and Humanities, cop. 1997 ; Guido Kisch, *The Jews in Medieval Germany, a Study of their Legal and Social Status*, Chicago, University of Chicago Press, 1949 ; Bernhard Blumenkranz, *Juifs et chrétiens dans le monde occidental: 430-1096* ; préface de Gilbert Dahan, Paris ; Louvain, Dudley ; Peeters, 2006.

Worms (1074)⁸ et de Spire (1084)⁹. Les juifs, soumis à la juridiction royale ou seigneuriale, bénéficient de la protection des souverains, de la liberté de mouvement, du droit de commercer et d'acquérir des propriétés. Les privilèges accordent aux communautés juives une autonomie interne qui leur permet, dans des contextes hostiles, de conserver une identité théopolitique propre. À partir du XII^e siècle, la condition juridique et sociale des Juifs tend à se dégrader. La première croisade (1096) puis la Peste Noire (1348-1350) entraînent des vagues de migration, d'expulsions et de persécutions qui aboutit à la disparition d'une grande partie des communautés en Allemagne et au déclin économique du judaïsme ashkénaze. Cette époque se caractérise par l'évolution de la condition juridique des Juifs, marquée par une soumission accrue au pouvoir. Dans la chartre de 1244, Frédéric II d'Autriche introduit la notion de *Kammerknecht*, *servi camerae regis* ou *servi camerae nostrae* (« serfs ou serviteurs de la chambre royale »¹⁰) qui témoigne de la servitude, de la dépendance à l'égard de l'autorité royale et de multiples restrictions, concernant notamment le droit d'acquérir des biens et de commercer. L'ensemble des privilèges octroyés donnent aux Juifs le droit de s'autogouverner dans le cadre de la *kehila*, la communauté instituée, dirigée par un conseil de notables, le *kahal*¹¹. Ce modèle juridique fut par la suite adopté, adapté et imité par de nombreux seigneurs et souverains en Allemagne et à travers toute l'Europe centrale et de l'Est, aussi bien en Silésie, qu'en Hongrie, en Bohême, en Pologne et en Lituanie, au point de devenir le cadre légal commun qui régit l'ensemble des communautés ashkénazes¹². Les responsabilités économiques, sociales, religieuses découlant de l'autonomie interne nécessitaient l'existence d'un corps de fonctionnaires chargés d'administrer les communautés, de faire respecter les lois, et de savants, de rabbins, de décisionnaires qui puissent dicter la loi

8. *Germania Judaica*, *Op.cit.*, I, 1963, p. 437 ; Julius Aronius, *Regesten zur Geschichte der Juden im fränkischen und deutschen Reiche bis zum Jahre 1273*, éd. par Albert Dresdner Ludwig Lewinski, Berlin, Simion, 1902, n° 142, 370 p.

9. *Germania Judaica*, *Op. cit.*, I, 1963, p. 328 ; Franz Xaver Remling, *Urkundenbuch zur Geschichte der Bischöfe zu Speyer Aeltere Urkunden*, Mainz, Kirschheim, Schott, 1852, p. 57 ; Julius Aronius, *Op. cit.*, 1902, n° 168.

10. Schiffmann Sara, « Die Urkunden für die Juden von Speyer 1090 und Worms 1157 », *Zeitschrift für die Geschichte der Juden in Deutschland*, II, 1930, p. 28-39.

11. Wittmayer Baron Salo, *The Jewish Community, its History and Structure to the American Revolution*, Philadelphia, the Jewish publication Society of America, 3 volumes, 1942.

12. Finkelstein Louis, *Jewish self-government in the Middle Ages*, New York, Feldheim, 1964, 390 p.

et répondre aux questions juridiques posées par les membres des communautés. L'autonomie impliquait un système de lois, de régulations, de règlements rassemblés dans des codes légaux, dont, au premier chef, le Talmud¹³. À ces traités légaux s'ajouta un ensemble de règlements et d'ordonnances qui commentaient, complétaient et précisaient les grands compendiums halakhiques¹⁴. D'où le développement continu du droit dans l'aire ashkénaze, caractérisé par la transmission, l'adaptation, l'innovation de la loi orale et la formation d'un vaste corpus de littérature halakhique¹⁵. Une tension vivante a certes toujours existé entre la norme halakhique et la pratique, entre, d'un côté, l'autorité absolue du Talmud, la fixité des règles herméneutiques qui régissent l'interprétation, la rigueur des modalités d'apprentissage, d'application des lois et, de l'autre, la pluralité des coutumes transmises par la tradition orale, la diversité des usages propres à la « religion populaire ». La distinction entre, d'un côté, la loi écrite (*d-oraita*), la loi orale (*d-rabbanan*) et les codes halakhiques, et de l'autre, les habitudes culturelles, religieuses et les coutumes (*Minhagim*), existe dans toutes les aires culturelles juives. Une particularité du monde ashkénaze réside, toutefois, dans l'importance accordée au droit coutumier.

Alors qu'en France (*Tsafot*), l'influence des *tossafistes*¹⁶ reste primordiale, en Allemagne, les pratiques transmises par les traditions locales et les coutumes établies par l'usage s'imposent. La centralité de la coutume dans le monde ashkénaze s'explique, en premier lieu, par la volonté, dans un contexte social hostile, de préserver les pratiques religieuses et de protéger les cadres légaux stipulés dans les privilèges. De plus, l'absence d'autorité centrale, supracommunautaire, qui aurait pu contrôler le respect des normes halakhiques, donna au droit coutumier une fonction sociale centrale. Rappelons, de même,

13. Les traditions légales élaborées en Erets Israel et en Babylonie exercèrent une influence sur les décisionnaires dans le monde ashkénaze, voir *An Introduction to the History and Sources of Jewish Law*, éd. par N. S. Knecht, B. S. Jackson, S. M. Passamaneck et al., Oxford, Clarendon, 1996, 488 p.

14. Ce sont notamment les *Gezerot* (« décisions ») et les *Takkanot* (« ordonnances ») qui, selon les *Pirkei avot*, forment « une haie (*Seyag*) autour de la Torah ».

15. Israel Ta-Shma, *Minhag ashkenaz ha-qadmon, heqer ve-yyun*, Jérusalem, Magnes, 1992 ; Abraham Grossman, « Ashkenazim to 1300 », *op. cit.*, 1996, p. 299-322.

16. *Tossafot*, litt. « ajouts, compléments ». Recueil de commentaires portant sur les traités du Talmud des commentateurs (*Tossafistes*) médiévaux, disciples et descendants de Rashi de Troyes, des écoles de France du Nord et d'Allemagne (xii^e-xiv^e siècles). Voir Urbach Ephraïm E., *Baalei ha-Tosafot*, Jérusalem, Mosad Bialik, 1955.

que les normes et les préceptes religieux étaient fondés sur l'apprentissage de gestes, d'actes rituels, de techniques du corps, qui étaient principalement enseignés par le biais d'une transmission orale. D'où la nécessité de fixer le détail de ces usages, de préciser les raisons de leur observance et de façonner un système légal qui puisse servir de base commune, irréversible, aux communautés du monde ashkénaze. Sa formation nécessita un processus de fixation, de codification et de textualisation des pratiques religieuses. Ce ne sont plus seulement les préceptes consignés dans les sources classiques, dont au premier chef le Talmud, qui ont force de loi, mais également les usages et les coutumes locales adaptées aux divers contextes politiques, sociaux, économiques dans lesquels évoluaient les Juifs. D'où, parfois, des conflits entre le *din*, la loi halakhique, et le *minhag*, la coutume, qui pouvait avoir la préséance sur le droit fixé dans les codes halakhiques. Ce qu'explique bien l'adage talmudique *minhag mevatel Halakhah* (« la coutume annule la loi ») qui signifie que les coutumes vivantes, issues de l'ajustement de la *Halakhah* à des situations inédites, constituent un des fondements de l'organisation et de la vie communautaires. Le droit coutumier peut être formé de compléments qui accompagnent, encadrent et précisent les termes de la Loi, lorsqu'elle n'est pas assez explicite, notamment pour les peu lettrés. On discerne surtout des pratiques communes liées à des savants, des sages ou des rabbins célèbres, à des écoles de décisionnaires et à des usages locaux qui déterminent des traditions propres à une communauté, une province ou une région. Ces coutumes finissent par être acceptées comme la norme commune qui n'est pas sujette à discussion, débat ou controverse et qui est respectée, partagée par l'ensemble de la population juive. À la prolifération des coutumes et à la fragmentation des communautés répondent la nécessité de codifications qui particularisent le *Minhag ashkenaz* par opposition au *Minhag sefarad*¹⁷. C'est sans doute dans le code de Yaakov ben Asher, l'*Arba'ah turim* que l'on trouve la première mention de cette distinction fondamentale¹⁸. Les coutumes ashkénazes se subdivisent à leur tour en différents ensembles géoculturels et religieux, dénommées les *benei rhinus*, *estraykh*, *mehren*, *peihem* et *polin* (« Fils

17. Jakob Hirsch Zimmels, *Ashkenazim and Sephardim, their Relations, Differences and Problems as Reflected in the Rabbinical Responsa*, Oxford, Oxford University Press, 1958, 347 p.

18. Yaakov ben Asher (1270 ?-1340), une des autorités halakhiques du monde ashkénaze, auteur d'un important code halakhique de référence qui fut largement diffusé dans l'aire ashkénaze, l'*Arba'ah Turim* (Première édition imprimée, Piove di Sacco, 1475).

du Rhin, d'Autriche, de Moravie, de Bohême et de Pologne »), correspondant à des isoglosses dialectales, des coutumes synagogales, des pratiques rituelles et des usages culinaires spécifiques¹⁹. Les juifs installés depuis l'époque médiévale en Europe, que ce soit, entre autres, en Italie, en Bohême ou en Pologne, venaient de différents pays d'origine et avaient conservé, au gré des migrations, leurs usages religieux spécifiques, transmis fidèlement de génération en génération. La coutume (*Minhag*)²⁰ remplit, dès lors, un rôle social prépondérant, au point d'avoir force de loi (*Din*).

L'intense créativité légale découle de l'existence d'une chaîne de tradition, d'une transmission et d'une exploration ininterrompue de la *Halakhah* par des générations de maîtres et de leurs disciples, activité qui engendra une vaste production de textes légaux. Les décisionnaires et leurs élèves, regroupés dans des maisons d'étude et des académies talmudiques locales (*Yeshivot*), remplissaient une fonction religieuse prééminente, mais aussi, du fait de leur autorité, un rôle politique au sein des communautés. Les académies talmudiques, les écoles de décisionnaires et les centres d'étude jouaient un rôle essentiel dans la formation et la dissémination de la littérature halakhique²¹. L'explicitation de la Loi écrite (Bible) et orale (Talmud) constituait une activité centrale qui supposait l'étude commentée de la loi, des réinterprétations, des réajustements, une innovation continue, en fonction des contextes socioéconomiques, de la complexité des questions juridiques soulevées et de leur application concrète²². Parallèlement, les coutumes religieuses des grands maîtres et la diversité des pratiques locales favorisèrent le développement d'un type spécifique de texte légal, les coutumiers juifs (*Sifrei ha-minhagim*) qui rassemblent des décisions halakhiques provenant des grands codes légaux, des interprétations de maîtres et d'écoles de décisionnaires et des pratiques religieuses locales.

19. Davis Joseph, « The Reception of the *Shulhan Arukh* and the Formation of Ashkenazi Jewish Identity », in *AJS Review*, 26, 2, 2002, p. 251-276.

20. Urbach Ephraïm, « The Place of Custom in Halakhah », *The Halakhah, its Sources and Development*, Jérusalem, Masada, Yad ha-Talmud, 1986, p. 31-41.

21. Sur les *Yeshivot* au Moyen Âge, voir Kanarvogel Ephraïm, « Bein yeshivot ba'alei ha-tosafot le-batei midrashot aharim be-ashkenaz bimei ha-benayim », *Yeshivot and Battei Midrash*, éd. par Immanuel Etkes, Jérusalem, Zalman Shazar Center for Jewish History, 2006, p. 85-108.

22. Ta-Shma Israël, *Creativity and Tradition, Studies in Medieval Rabbinic Scholarship, Literature and Thought*, Cambridge, Harvard University Press, 2006, 238 p.

Le transfert du droit coutumier de la langue sainte à la langue vulgaire

Le *Sefer ha-minhagim* de Shimon ben Yehuda ha-Lévi Guenzburg (Venise, *editio princeps*, 1589 ; deuxième édition 1593) s'inscrit dans cette longue chaîne d'ouvrages halakhiques et de recueils d'usages pour en constituer un remarquable exemple. Sa particularité reste d'avoir été rédigé en yiddish, la langue vernaculaire des juifs ashkénazes, d'avoir connu une popularité exceptionnelle et une large diffusion dans l'aire culturelle ashkénaze. Un tel succès à l'échelle européenne peut s'expliquer, en premier lieu, par le fait que l'ouvrage s'inspire directement d'un des plus célèbres coutumiers, le *Sefer ha-Minhagim*, rédigé vers 1410 par le rabbin autrichien Eizik Tyrnau²³. Ce recueil en hébreu connut une évidente popularité puisqu'il fut maintes fois imprimé dans les principaux centres d'impression de livres juifs dans le monde ashkénaze²⁴. Constatons, toutefois, que la version en langue yiddish n'a que trop peu retenu l'attention des historiens. Dans certaines histoires de la littérature yiddish ancienne, le livre de coutumes en langue vulgaire de Guenzburg est défini comme une simple traduction de l'ouvrage en hébreu de Tyrnau, ce qui peut expliquer le peu d'intérêt qu'il a suscité²⁵. L'analyse du texte témoigne, tout au contraire, de la complexité des relations entre les sources originales en langue sainte (*Loshn koydesh*) et les adaptations en langue vulgaire (*Loshn ashkenaz*). Les différences entre les deux ouvrages obligent à reconsidérer les relations entre le texte original et la version de Shimon Guenzburg, ce qui permettra de mieux cerner le rôle du vernaculaire au sein de la culture ashkénaze multilingue et de particulariser certains traits de la littérature populaire juive en langue vernaculaire.

Si l'on compare les deux versions, nous observons, certes, de nombreux points de convergence. Le caractère fixe des rituels juifs et de l'ordre des prières explique les multiples similitudes entre les deux textes fondés sur des

23. Spitzer Shlomo J. (éd), *Sefer ha-minhagim le-rabeinu Eizik Tyrnau*, Jérusalem, Mifal Torah Chachmey Ashkenaz, Machon Yerushalmi, 1979.

24. Voir la note 46.

25. On ne le mentionne pas dans Zinberg Israel, *Di Geshikhte fun der literatur bay yidn*, New York, Sklarsky, tome 6, 1943, in Erik Max, *Di Geshikhte fun der yidisher literatur*, New York, Congress for Jewish Culture, 1979. Voir Shmeruk Chone, *Prokim fun der yidisher literature-geshikhte*, Tel-Aviv, Peretz, 1988, p. 123.

sources canoniques et des usages fixes établis de longue date par la tradition. L'ouvrage de Shimon Guenzburg reprend la structure du traité d'Eizik Tyrnau : il détaille les principales coutumes journalières et les fêtes de l'année juive, soit à la synagogue, soit dans l'espace domestique, à partir de *Nissan*, le premier mois de l'année selon la Mishna²⁶, jusqu'à *Purim* la fête des sorts. L'ouvrage se termine par les rituels et les usages de la circoncision, du mariage et de l'enterrement. Notons également une même volonté chez les deux auteurs de populariser des coutumes qui, avec le temps, se sont complexifiées et développées au point de devenir parfois difficiles à pratiquer pour les simples juifs. Dans la préface de son ouvrage, Eizik Tyrnau explique : « J'ai grandi parmi les sages, maîtres de la tradition (*Ha-hakhamim ha-mekubalim*), nos maîtres et rabbis, Sar Shalom bar Itshak de Wiener-Neustadt²⁷, Abraham Klausner²⁸, Aaron de Neustadt²⁹ qui étaient les plus estimés et honorés habitants des (communautés juives) d'Autriche. » D'après un *responsum* de 1420, on sait qu'Eizik était en relation avec une autre des grandes autorités halakhiques de son temps Yaakov Moellin, le Maharil, lui-même auteur d'un célèbre livre de coutumes³⁰. Dans l'introduction, Eizik Tyrnau ajoute qu'il a également grandi parmi « des gens qui n'étaient pas des savants » (*Bney adam she-eynam tal-midei hakhamim*). Il est conscient, notamment à la suite de la Peste Noire (1348-1350) qui décima les communautés juives en Europe, de la situation désespérée des juifs : « Comme les savants et les sages (*Anshei emunah, vectorah ve-maasim tovim*) d'Autriche périrent et qu'ils faisaient défaut, j'ai vu des communautés dans lesquelles il n'y avait pas plus de deux ou trois personnes qui possédaient une réelle connaissance de leur coutume locale ». L'organisation éclatée des communautés entraîna, de plus, la prolifération des

26. Voir *Mishna*, Rosh Hodesh, 1,1.

27. À Wiener-Neustadt (Autriche) vécurent de nombreux rabbins, dont Eizik Tyrnau et Israel Isserlein.

Au xv^e siècle, Wiener-Neustadt possédait une importante académie talmudique (*yeshivah*), ce qui explique l'existence et la diffusion de traditions halakhiques dans cette cité. Voir Shlomo Eidelberg, *Jewish Life in Austria in the XVIIth Century*, Philadelphia, Dropsie College, 1962.

28. Shlomo J. Spitzer (éd.), *Sefer ha-minhagim le-rabeinu Abraham Klauzner*, Jérusalem, Mifal Torat Hakhmei Ashkenaz, 2006.

29. Abraham Berliner, « Rabbi Israel Isserlein, ein Lebens und Zeitbild », *Monatsschrift für die Geschichte und Wissenschaft des Judentums*, 18, 1869, p. 134 ; Hayyim ben Yosef Michael, *Or hayyim*, Jérusalem, Mossad ha-Rav Kook, 1965, n°277.

30. Shlomo J. Spitzer (éd.), *Sefer maharil, minhagim shel rabeinu Yaakov Moellin*, Jérusalem, Mifal Torat Hakhmei Ashkenaz, 1989.

régulations locales qui complétaient et précisait les cadres de la loi commune, exposés dans les grands codes légaux, depuis le *Mishneh Torah* de Maimonide jusqu'au *Shulhan arukh* de Joseph Caro. Eizik Tyrnau, de plus, observe la complexification du droit coutumier qui aboutit à un pullulement des coutumes les plus diverses et contradictoires exigeant une mise en ordre des principaux usages : « J'ai observé beaucoup d'usages anciens dans lesquels on trouve de multiples divergences de coutumes (*Hilukei minhagim*) ». Même chez son maître, Abraham Klausner, il déplore la prolifération d'opinions contradictoires notamment par l'ajout de gloses marginales (*Haggahot*) : « Dans une glose, on trouve un avis et dans une autre, un avis contraire au point que l'on ne sait plus comment se conduire. C'est pourquoi, j'ai ordonné et rassemblé des fragments de (différentes) collections (de coutumes) et je n'ai consigné que la conclusion (la déduction) de la coutume (*Maskanat ha-minhag*)³¹ ». Le but de Tyrnau reste donc de rassembler, de condenser les principaux usages des décisionnaires de son temps, afin d'en fournir un tableau le plus complet et utile possible. Il veut avant tout les transmettre dans une langue claire aux juifs peu ou moins éduqués, afin qu'ils maîtrisent correctement l'ordre du rituel, la connaissance des pratiques, l'enchaînement des prières et qu'ils les respectent en conformité avec les normes halakhiques. Sa méthode consiste à « fixer la juste voie, corriger et ordonner les usages de toute l'année comme il se doit, afin qu'ils soient rendus faciles et accessibles à tout le monde dans une langue claire et simple (*Lishana kalila*)³², car ils doivent être transmis à tous, y compris aux gens qui ne sont pas des savants ».

Dans le coutumier en yiddish de Shimon Guenzburg, on observe la même volonté de clarifier et de simplifier les usages, ce qui peut expliquer la popularité et la vaste diffusion du livre. Dans la préface, il explique qu'il a rassemblé les coutumes ashkénazes « pour le savant et l'ignorant (*Lerner un ungelernt*)... » Quiconque ne connaît pas correctement la loi, doit suivre la « coutume ordinaire ou commune » (*Dem minheg shlekht*). Les diverses occupations qu'a exercées Shimon Guenzburg à travers l'Europe, la conscience qu'il a de la nécessité de transmettre les fondements de la tradition juive au peuple peuvent expliquer l'importance qu'il accorde à la popularisation de la loi à destination des juifs peu lettrés.

31. Shlomo J. Spitzer (éd.), *Op. cit.*, 1979, p. 1-2.

32. D'après une expression araméenne, voir le Talmud de Babylone, traité Baba Kama 6b.

Un représentant de l'intelligentsia juive secondaire : Shimon Guenzburg, imprimeur, commentateur et adaptateur d'un manuel de droit coutumier

Shimon Guenzburg est le descendant d'une famille, originaire de Guenzburg et d'Ulm dans le sud de l'Allemagne, qui avait fui les persécutions et dont une partie était venue s'installer en Italie du nord. Bien que ce patronyme soit répandu, au point de compter plusieurs homonymes, et que la famille ait essayé à travers l'Europe³³, l'auteur du recueil de coutumes semble être le Shimon Guenzburg qui vécut à Padoue aux alentours de 1580. D'après le registre officiel de la communauté (*Pinkas ha-kehillah*), il aurait été, en 1583, le bedeau (*Shamash*) de la synagogue et, en 1585, le scribe du conseil communautaire (*Sefer ha-kahal*)³⁴. On trouve un autre témoignage de son activité à Tannhausen dans le pays de Souabe où, à la fin du XVI^e siècle, il travailla comme imprimeur et correcteur dans l'atelier d'imprimerie local avec deux chrétiens et un juif, le halakhiste Itzhak Mazia³⁵. On le retrouve à Venise chez l'imprimeur chrétien Giovanni di Gara. Shimon Guenzburg est un exemple typique de l'intelligentsia secondaire juive, bon connaisseur des sources rabbiniques et lié au monde du livre. Comme nombre d'érudits juifs de son époque, il comprend les possibilités nouvelles offertes par l'essor de l'imprimerie. Conscient du danger de syncrétisme religieux et de la montée de l'ignorance parmi les masses juives, il est persuadé de la nécessité de transmettre les lois halakhiques et les principales coutumes aux juifs peu éduqués afin de stimuler l'observance scrupuleuse des commandements et des rituels. Eizik Tynau et Shimon Guenzburg sont motivés par le même désir de justifier les coutumes établies par la

33. Sur la famille Guenzburg, voir Maggid David, *Sefer toledot mishpehot ginsburg*, Saint-Petersbourg, Ha-melits, 1899 ; Friedberg Bernhard, *Zur Genealogie der Familie Günzburg*, Francfort, Kaufmann, 1885, 1903.

34. Voir Carpi Daniel (éd), *Pinkas va'ad k"l padova (1577-1603)*, Jérusalem, Israel Academy of Sciences and Humanities, 1973, n° 123, 180, 248 ; 304 et 345.

35. Itshak Mazia fut rabbin dans différentes communautés en Allemagne, dont Hechingen (1576-1577) et Aach où il dirigea une *yeshivah*. Il est l'auteur d'un recueil de *Responsa*, le *Yofeh nof* (réédité par Avigdor Berger, Tel-Aviv, Mifal Torat Hakhmei Ashkenaz, 1986) ; voir Assaf Simha, « Shut yofeh nof le-rabbi Itshak Mazia », *Kiryat Sefer*, 23, 1946, p. 57-61 ; Zimmer Eric, « Sefer Yofeh nof le-rabi Itshak Mazia », *Kiryat Sefer*, 56, 1981, p. 529-545 (Sur Tannhausen, p. 531).

tradition, de stabiliser et de populariser les usages essentiels du judaïsme, dans une langue simple et claire qui puisse être comprise par tous les lecteurs. La vernacularisation de parties de la loi juive le conduit à définir et à appliquer des principes de traduction qui caractérisent la langue et le contenu des quelques textes halakhiques qui ont été transposés en yiddish, dont l'*Azhoresh noshim* (Cracovie, 1535) ou le *Seyder mitsves ha-noshim* (Venise, 1552)³⁶.

L'adaptation de Shimon Guenzburg consiste, dans de nombreux passages, en un transfert en langue vernaculaire de la source originale en hébreu. En raison de la nécessité de donner pour chaque coutume exposée en hébreu un équivalent exact et précis en langue vulgaire, l'adaptateur fait le choix d'une traduction littérale. Le but principal restant de présenter pour chaque cérémonie « l'ordre juste » (*Rekhte seyder*) des prières (*Tefilot*), bénédictions (*Berakhot*) et des hymnes religieux (*Piyyutim* et *zmirot*), plus les « gardes » (*Mismarot*), les « délégations » (*Maamadot*)³⁷ et les lectures des passages bibliques durant l'office (*Parashiot*). Le traducteur utilise parfois des moyens mnémotechniques pour apprendre l'ordre des prières, comme la célèbre formule de mémorisation *yakhnoz* (« chasser le lièvre »)³⁸ sur la séquence des bénédictions devant être récitées la veille d'une fête qui coïncide avec la fin du shabbat. Il mentionne également le verset *Va-yashkém avraham ba-boker* (*Abraham se leva de bon matin*, Genèse 19, 27) pour se souvenir, en prenant les lettres finales de chaque mot du verset, des cinq jours de l'année durant lesquels il faut se lever de bonne heure pour aller à la synagogue. Le *alef* correspond à *Hoshanna rabba*, le *beys* à *Tisha be-av*, le *resh* à *Yom kippur* et le *mem sofit is* à *Purim*. Guenzburg propose souvent, afin d'aider les simples lecteurs, un enchaînement plus détaillé que dans la version en hébreu des prières. Il peut aussi expliquer que la lecture de son traité peut être accompagnée par celle d'un livre de prières (*Mahzor*) : *un fulent oys vi es geshribn*

36. Fram Edward, *My Dear Daughter, Rabbi Benjamin Slonik and the Education of Jewish Women in Sixteenth-Century Poland*, Cincinnati, Hebrew Union College Press, 2007.

37. Référence dans le Temple de Jérusalem aux tâches qui incombent aux Lévites et aux prêtres. À la synagogue, ce terme désigne la répartition des lectures de la Torah durant l'office entre les Lévites, les prêtres et les autres fidèles.

38. Chaque première lettre de cette formule correspond à une prière, soit *yain* (« vin »), *Kiddush* (« sanctification »), *ner* (« lampe »), *havdalah* (« séparation ») et *zman* (« bénédiction du temps, soit la bénédiction *sheheheyanu*). Ces initiales forment l'expression « chasser le lièvre ». Sur ces bénédictions, voir le Talmud de Babylone, traité *Pesahim* 102b-103a.

iz in der makhzoirim (« et complétez (terminez) comme cela est écrit dans les rituels des prières de fêtes »). Tout comme les *Mahzorim* bilingues, du fait que la séquence des prières doit être clairement indiquée, le texte donne les premiers mots de chaque bénédiction en hébreu dans l'ordre de la récitation, parfois accompagné de leur traduction en langue vulgaire. Voici un exemple représentatif de l'écriture des livres de coutumes extrait du chapitre consacré aux prières du matin du Shabbat : « Nous récitons les bénédictions du *Shabbat*, mais pas le *Mizmor le-todah*³⁹, car le *Shabbat* nous n'offrons pas de *Korban todah* (*Offrande de remerciement*), même si cela est un psaume précieux. Et nous disons *Nishmat* (*Les âmes de toute créature vivante*). Et le chantre (*Hazan*) commence *Shokhen ad* (*Lui qui se tient pour l'éternité*), le *Kaddish*, *Borekhu* (*béni soit Dieu*), *Ha-kol yodukha* (*Que tous te louent*), *La-El asher shavat* (*À Dieu qui se repose de Sa création*). Nous prions pour soi comme durant les jours de la semaine jusqu'au *Shemone esre* (*Dix-huit bénédictions ou Amida*). Nous disons *Ha-El ha-kadosh* (*Dieu le saint*). Puis nous disons *Ysmah Moshe* (*Moïse se réjouit*), puis *Retsé* (*Accepte, oh Dieu*), *Modim* (*Nous te remercions*), *Sim shalom* (*Accorde la paix*)... Le *Hazan* récite à voix haute une nouvelle fois le *Shemone esre* et la *Kedusha*, *Az be-kol ra'ash gadol* (*Sanctification de Dieu, avec une grande clameur*). Puis *Mi-mekomekhah malkenu tofi'a* (*De toi en haut, notre roi apparaît et règne sur nous*), *Ymlokh Adonai* (*Que Dieu règne pour l'éternité*). Nous terminons avec le *Shemone esre* et tout le *Kaddish* puis l'assemblée des fidèles (*Kahal*) entonne *Va-yehi bi-nesoah* (*Et quand l'Arche sainte se mettait en marche*). Et nous prenons le *Sefer Torah*. Le *Hazan* dit *Gadlu* (*Déclare la grandeur de Dieu*) et l'assemblée répond *Romemu* (*Exalte Dieu*) et dit *Al ha-kol* (*Qu'il soit exalté pour tout*) ». Un tel enchaînement des prières est typique du style elliptique et déictique des coutumiers qui ont pour but principal de favoriser la mémorisation des bénédictions et décrire les phases du rituel à la synagogue.

Le recueil de Shimon Guenzburg ne saurait, toutefois, être défini comme une simple traduction du coutumier de Tyrnau. La version en yiddish possède des traits originaux qui concernent principalement, d'un côté, les croyances et les usages propres à la culture populaire juive ashkénaze et, de l'autre, la diversité des coutumes locales. Ces particularités expliquent en partie la popu-

39. Le Psaume 100 qui fait partie de la prière quotidienne, sauf le Shabbat, les fêtes, *Hol ha-moed Pesah* et les jours avant *Yom Kippur* et *Pesah*.

larité du livre auprès des simples lecteurs et lectrices et sa large diffusion dans l'espace culturel ashkénaze. L'adaptation en langue vulgaire témoigne d'un processus d'approfondissement, d'un travail d'explicitation halakhique dans lequel la part d'innovation stylistique et les ajouts l'emportent sur la simple adaptation en langue vulgaire. La traduction ne peut que susciter des commentaires qui éclaircissent des données textuelles ou qui sont déterminés par des considérations extratextuelles, dont, au premier chef, la nécessité de guider le public populaire dans sa lecture et d'explicitier des notions halakhiques complexes. Quelques exemples nous aideront à définir la méthode didactique de Guenzburg. On trouve des explicitations de concepts ou de notions du droit hébraïque. Il en est ainsi de l'*eruv hatserot*⁴⁰ (en yiddish, *eyrev khtseyres*) dont Guenzburg donne une définition suivie d'une explication littéraire : « Le mot *eyrev* signifie mélange si bien que (des objets) peuvent être mélangés. Chaque partie de la *matse* a la même valeur si bien qu'on peut la porter le shabbat d'une maison à une autre ». Même type d'explication pour l'*eruv tavshilin*⁴¹ (en yiddish, *eyrev tafshiln*) : « [ce terme] signifie que la nourriture de la fête et du shabbat peuvent être mélangées ». On trouve aussi des exhortations à utiliser les ouvrages en langue vulgaire, comme dans cet exemple concernant la recherche du pain au levain (*Khomets*) recherché avant la pâque. Après la prière en araméen (*Loshn targem*) ou en hébreu (*Loshn koydesh*), Guenzburg ajoute : « Quand quelqu'un ne sait pas réciter en langue sainte, il doit dire la prière en yiddish » ou « quand quelqu'un ne sait pas étudier (dans les livres en hébreu), il doit lire les ouvrages moraux en yiddish (*Toytsh struf bikhlen*), un peu chaque jour ». On trouve aussi une exposition détaillée concernant l'enchaînement des prières qui n'existent pas dans la version en hébreu. D'autres fois, ce sont des incitations à compléter la lecture par celle d'un livre de prières en hébreu : « Et compléter (combler) comme cela est écrit dans les *Makhzoyrim* ». Du fait que l'ordonnancement des prières doit être clairement indiqué, les premiers mots de chaque prière en hébreu sont imprimés en lettres rabbiniques carrées et les traductions, commentaires et explications en écriture semi-cursive ashkénaze (*Mashait*)⁴². Le but reste

40. *Leruv des cours*. Il est interdit durant le Shabbat de porter des objets du domaine public ou du domaine privé. La réunion de plusieurs domaines privés reliés par un espace commun permet de créer un seul domaine dans lequel on peut transporter des objets.

41. *Leruv des plats cuits* permet de cuire des aliments pendant une fête qui précède un shabbat.

42. L'alternance des caractères d'imprimerie, les uns pour l'hébreu et les autres pour le yiddish, est

double. D'un côté, il s'agit de donner suffisamment d'information sur les usages pour que les lecteurs populaires ne soient pas obligés d'aller voir un rabbin pour le questionner en cas de méconnaissance des pratiques ou de doute sur la manière de les respecter. Le livre, tout spécialement pour les juifs vivant dans des communautés rurales isolées sans rabbins, devient un substitut de l'autorité rabbinique. Il s'agit, d'autre part, de décrire les pratiques, les gestes, les mouvements, les détails concrets des rituels les plus essentiels et de donner l'origine des coutumes (*Ta'amei ha-minhagim*)⁴³. Ces parties sont souvent précédées de la mention : *eyn andern tam iz* ("Une autre explication ou raison est..."). La plupart du temps, Guenzburg ne mentionne pas la source des lois, il abrège et il sélectionne les règles les plus utiles, en évitant les débats juridiques trop sophistiqués. Les ajouts en langue vulgaire⁴⁴ concernent souvent des coutumes et des croyances qui n'ont pas été prises en considération, voire méprisées, par les rabbins et les hakakhistes. Ces additions en langue vulgaire fournissent nombre de données sur la « culture ou la religion populaires juives ». Les explications sont, pour la plupart, empruntées aux codes halakhiques, dont le *Shulhan arukh*, ou à des commentaires du Talmud, des Midrashim ou d'auteurs médiévaux. Ils mettent toutefois en valeur des aspects en résonance avec les préoccupations ou la culture religieuse des couches moyennes de la société juive. Ainsi, par exemple, l'accent est mis sur les lecteurs potentiels de cet ouvrage, pas seulement les hommes peu éduqués, mais aussi les femmes, comme en témoigne le chapitre sur le jour de la nouvelle lune et le début de chaque mois *Rosh hodesh* (en yiddish, *Roshkhoydesh*). Le texte explique : « *Roshkhoydesh* a été donné aux femmes, car elles ont refusé de donner leurs boucles d'oreilles en or à leurs maris pour le veau d'or. Par contre, pour la construction du Temple, elles ont offert de leur plein gré leurs bijoux. De plus, le Temple a été érigé le premier jour du mois de Nissan. C'est la raison pour laquelle, ce jour a plus été donné aux femmes qu'aux hommes. Et c'est aussi la raison pour laquelle, ce jour-là, elles tra-

une des caractéristiques des livres de prières bilingues.

43. Voir Sperling Avraham Itzhak, *Tamei ha-minhagim*, Jérusalem, Eshkol, 1982 ; Eisentsein Yehuda David, *Otsar dinim u-minhagim*, Tel-Aviv, Shila, 1975.

44. Que l'on peut définir comme des gloses ou commentaires vernaculaires (*Yidishe hagoes, heroes un peyrushim*). Tantôt il s'agit d'expliciter une notion de droit hébraïque, tantôt il s'agit d'expliciter le sens d'une coutume pour les juifs d'une culture religieuse moyenne. Il peut s'agir aussi d'exhortations à la lecture de livres pieux et édifiants en langue vulgaire.

vaillent moins que les hommes ⁴⁵ ». On trouve aussi de multiples conseils pratiques afin de présenter aux simples juifs les gestes, les pratiques et les croyances fondamentales qui justifient le respect des commandements. Par exemple, en ce qui concerne l'inspection et le nettoyage de la maison visant à éliminer toute trace de pain au levain avant la Pâque (*Bedikes khomets*), on lit dans le texte de Tyrnau : « Chaque personne inspecte son espace et elle ne parle pas, du début à la fin ». La version en yiddish est plus détaillée et précise. Guenzburg ajoute qu'il est possible pour une personne ignorante de poser des questions en relation avec le rituel afin de ne pas commettre d'erreur. Le texte en hébreu précise que la recherche du pain au levain doit être effectuée avec une « bougie en cire » (*Be-ner sha'avah*, en yiddish, *vaksn likht*). Dans la traduction, Guenzburg explique qu'il faut éviter une bougie de suif (en yiddish, *kheylev likht*) qui peut être faite à partir d'une graisse impure (*Treyf*) et il ajoute : « S'il y a un trou dans un mur qui va jusque dans la maison d'un non juif, on ne cherche pas (le pain au levain) dans ce trou, parce que le voisin peut suspecter que nous voulons mettre le feu à sa maison ou pratiquer de la sorcellerie (*Kishef ton*) ». Un autre aspect intéressant de ce coutumier, moins développé dans le texte en hébreu de Tyrnau, concerne la culture matérielle, la vie quotidienne des Juifs, les coutumes populaires ou les usages qui ne sont pas forcément consignés dans les codes halakhiques et qui, avec le temps, sont devenus la règle et ont force de loi. Guenzburg, au sujet d'une de ces coutumes explique : *das kumt her fun dem minheg zi habn for yorn gehat* (« cela provient d'une coutume qu'ils ont eue (suivi) depuis longtemps, depuis, des années »). Cette formule est l'équivalent en langue vulgaire de la formule en hébreu *minhag mi-kamah shanim* (« coutume observée depuis de nombreuses années »). Un bon exemple de croyances populaires se trouve dans le chapitre consacré à *Hoshanna Rabba* qui, selon le Zohar⁴⁶, est un jour de jugement durant lequel le destin de chaque être humain est scellé. Dans le texte en hébreu, on ne trouve que l'ordre des prières et de la lecture du rouleau de la Torah, les *Mishmarot*. Guenzburg ajoute un long développement sur la sciomancie, la divination par les ombres. Selon cette croyance populaire, celui qui, durant la nuit d'*Hoshanna rabba*, ne peut pas voir l'ombre de son

45. Les sources de cette explication sont, entre autres, le Talmud de Jérusalem, *Ta'anit* 1 : 6, 64c ; *Tosefta to Rosh ha-shanah* 23a ; *Pirkei d-rabi Eliezer*, 45 ; Rashi, commentaire sur le traité *Megila* 22b ; *Arukh ha-shulhan* 417,10 ; Rema, *Orah hayyim* 417.

46. Zohar, *Shemot*, 142a-b.

corps connaîtra des malheurs. Le texte yiddish développe, pour chaque partie du corps, les calamités qui peuvent découler de l'absence de l'ombre du corps. Ainsi, par exemple, s'il ne voit pas l'ombre de sa tête, il mourra dans l'année. Un autre aspect plus développé en yiddish concerne la démonologie. Dans le chapitre sur la première nuit de la Pâque et le *Shabbat hol ha-moed Pesah*, on lit : « On ne récite par *Mayrev* (la prière du soir) le Shabbat. Mais à Worms, on récite *Mayrev*, même le jour du Shabbat. Nous récitons *Mogn oves* (« bouclier des pères »). Dans certaines communautés, on ne le récite pas. La raison est : « *Mogn oves* a été prescrit à cause du danger des démons (*Mazikin*). Dans les temps anciens, les synagogues étaient localisées loin dans la campagne. Les gens arrivaient tard à la synagogue et ils pouvaient rester seuls dans la maison de prières. On veille à ce que le chantre récite *Mogn oves* de telle sorte que les retardataires puissent réciter (la bénédiction) jusqu'à la fin. Mais, durant la nuit de la Pâque, il n'y a pas de mauvais esprits qui viennent tourmenter les croyants ». Un autre exemple de croyances populaires en relation avec la fête de *Tisha be-av* (en yiddish, *Tishebov*), la fête du 9^e jour du mois d'Av, un jour de deuil et de jeûne, qui commémore la chute du Temple de Jérusalem : « La nuit de *Tishebov* nous mangeons des lentilles qui sont un symbole de deuil. Car une lentille est ronde pour montrer que la mort est comme un objet qui roule. Aujourd'hui quelqu'un meurt et demain, c'est une autre personne. Nous pouvons manger des graines, comme des pois. Les pois ont une ligne noire (au milieu) qui est comme une bouche. Mais les lentilles n'ont pas de bouche, comme une personne endeuillée qui ne parle pas ».

Un autre aspect qui témoigne de la richesse de la version vernaculaire concerne la description des coutumes locales (*Minhagei ha-makom*) dont l'analyse permet de reconstruire maintes caractéristiques du rituel ashkénaze (*Nusah ashkenaz* ou *minhag ashkenaz*). Shimon Guenzburg s'inscrit dans un lignage de décisionnaires, une généalogie d'autorités rabbiniques dont, en tant qu'héritier, intermédiaire et dépositaire, il transcrit les décisions. Il ajoute des coutumes locales qui ont fini, avec le temps, par devenir des usages communs qui particularisent certaines communautés. Beaucoup proviennent de traditions orales, d'autres de recueils de coutumes locales mises par écrit que Shimon Guenzburg recense comme autant de témoignages de la diversité et de la fragmentation des coutumes ashkénazes. D'où la structure réticulaire du *Seyfer ha-minhogim* fait d'un emboîtement de prescriptions halakhiques, de coutumes transmises de génération en génération, de communauté à communauté auxquelles s'ajoute l'exposition de croyances, de rituels et de règles

de conduite destinées à aider et éduquer les juifs peu instruits. On peut diviser cette stratification de réglementations et de prescriptions légales en deux rameaux principaux. D'abord, les *Minhagei avoteinu* (littéralement, « les coutumes de nos pères »), soit les décisions, prescriptions et pratiques rituelles instituées par les sages et les maîtres, sédimentées dans les grands codes halakhiques, depuis les textes canoniques dont la Bible, la *Mishnah* et la *Gemara*, jusqu'au *Shulhan arukh* de Joseph Caro (xvi^e siècle). Ensuite, les coutumes locales (*Minhagei ha-makom*) qui concernent les trois aires religieuses principales du monde ashkénaze, soit les communautés rhénanes, dont Spire, Worms et Mayence, désignées par l'acronyme *shum*, les coutumes de Bohême, de Moravie, et enfin celles de Pologne. Ces décisions peuvent découler de décisions de conseils communautaires (*Takkanot*) ou d'usages locaux institués, soit par des grands maîtres, soit par des écoles de décisionnaires, soit qui résultent de pratiques reconnues par l'usage commun. Ces usages sont, en grande majorité, en conformité avec la Loi (*Halakhah*), mais ils peuvent aussi, parfois, être en complément, voire en contradiction, avec la loi (*Din*), au nom du principe de la préséance juridique de la coutume locale sur la loi. Dans ce cas, l'usage est institué, soit par la tradition locale, soit par la nécessité de s'adapter aux conditions sociales, ce qui oblige les rabbins à innover, ajuster selon le contexte et infléchir le cours de la loi prescrite. Cette codification peut être la résultante d'un réseau de correspondances, souvent à l'échelle de l'Europe, entre rabbins, sous forme de questions et de réponses (*Sheelot u-teshuvot*). Ces prescriptions rabbiniques sont discutées, exposées au tribunal rabbinique et les décisions des plus grandes autorités rabbiniques peuvent être ensuite recueillies dans des anthologies, la plupart du temps compilées par les plus proches disciples. Il peut se faire également que des élèves soient, pendant de longues périodes d'apprentissage, en contact direct avec de grands maîtres, dont ils consignent, rassemblent, ordonnent les enseignements, les délibérations légales *verbatim* et dont ils décrivent les pratiques religieuses. À la dissémination locale, régionale ou transrégionale de traditions légales s'ajoutent des ajustements, des réinterprétations, des commentaires et des sur-commentaires, notamment sous forme de gloses marginales (*Haggahot*), nés de la nécessité de compléter, de s'adapter aux besoins de la société et aux demandes spécifiques des résidents de certaines communautés⁴⁷.

47. Sur les *Responsa*, voir Solomon B. Freehof, *The Responsa Literature*, Philadelphia, Jewish Publica-

La diffusion des ouvrages imprimés en langue yiddish comme élément de définition de l'aire culturelle ashkénaze et témoignage des mutations de la société juive (XVI^e-XVII^e siècle)

La structure des coutumiers en langue vernaculaire s'explique, de même, en partie, par les évolutions socioculturelles qui caractérisent le monde juif à la Renaissance et à la période pré-moderne. À l'époque à laquelle le *Sefer haminhagin* de Shimon Guenzburg fut édité (Venise, 1589 et 1593), diverses mutations ont modifié les modalités de transmission des textes canoniques et des traditions légales. On observe, d'abord, une montée de l'ignorance due, notamment, à l'implantation de nombreuses communautés dans des zones rurales excentrées par rapport aux lieux d'enseignement et d'étude, une tendance au syncrétisme religieux ou à l'hybridation culturelle qui nécessitent de réaffirmer des règles et des principes légaux intangibles qui fondent l'identité ashkénaze au sein de la société chrétienne. On remarque, ensuite, l'éclatement des usages locaux qui rend difficile, voire incompréhensible, notamment pour les simples juifs d'une éducation religieuse moyenne, de se repérer dans ce maquis d'usages, de coutumes locales circonscrites et de traités contradictoires. Les défauts dans la transmission de la Loi, l'embrouillement du droit coutumier et la professionnalisation des élites rabbiniques, nécessitent de récapituler, de synthétiser et de présenter la quintessence des coutumes sous la forme la plus claire possible qui puisse fondre, dans l'unité organique d'un seul traité, une pluralité d'usages éclatés, souvent contradictoires. Rappelons, de plus, l'émergence, suite aux migrations, aux législations discriminatoires et aux expulsions, de communautés juives multiethniques. Venise, où l'ouvrage fut imprimé, est le parfait exemple d'une communauté tripartite où cohabitent des familles juives d'origine italienne, des Séfarades, soit levantins, soit venus à la suite de l'expulsion d'Espagne et du Portugal, et enfin des ashkénazes venus du sud de l'Allemagne. Cette structuration pluriethnique impose d'affirmer son identité propre, entre autres, en conservant, récapitulant et observant des coutumes spécifiques clairement établies⁴⁸. D'autre part, insistons sur

tion Society of America, 1955.

48. *The Jews of Early Modern Venice*, éd. par Robert C. Davis and Benjamin Ravid, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2001.

l'essor de la langue vulgaire, le yiddish, qui, bien sûr, sans détrôner les langues sacrées, l'araméen et l'hébreu, n'en intervient pas moins de plus en plus dans le champ intellectuel et religieux, comme une possible langue de savoir, d'étude, d'écriture et de transmission des textes rabbiniques et légaux. Le développement de l'imprimerie permit, de plus, de fabriquer et de diffuser des vade-mecum de lois et de coutumes rédigés en langue vulgaire à l'usage du lectorat populaire. L'imprimerie contribua à fixer par écrit des traditions orales, à rassembler des prescriptions légales éparpillées, à préciser, quand cela était nécessaire, des points de litige, à ajouter des interprétations inédites d'édition en édition et de spécifier les usages locaux. L'impression de coutumiers en langue vernaculaire permit surtout de présenter dans des ouvrages de poche, de manipulation aisée, agrémentée de gravures sur bois à visée pédagogique, les fondements d'un long travail d'élaboration halakhique. Enfin, la multiplication des diffuseurs ou des intermédiaires entre les auteurs, les imprimeurs et les simples lecteurs, en l'occurrence les libraires ambulants ou les colporteurs de livres juifs qui sillonnaient l'Europe, permit d'acheminer jusqu'aux simples lecteurs et lectrices des textes qui, jusqu'alors, circulaient principalement dans le champ restreint de la culture hébraïque savante. L'imprimerie contribua surtout à accentuer l'aspect transrégional de la tradition halakhique, amplifié par la dissémination géographique des communautés ashkénazes⁴⁹. La volonté des imprimeurs de diffuser le plus largement possible ce type de traité les entraîna à donner à la notion de *Minhag ashkenaz* (« les coutumes du monde ashkénaze ») une acception la plus large possible, fondée sur la répartition en « provinces » (*Medinot*) ou « pays » (*Aratsot*) propres à la géographie rabbinique. Les rabbins distinguent trois entités géographiques, culturelles et religieuses ; d'abord les juifs d'Allemagne (*Ashkenaz*), les juifs d'Europe Centrale (*Peihem*, Bohême, et *Mehren*, Moravie) et les juifs d'Europe orientale (*Polin*). La géographie religieuse des *responsa* rabbiniques recoupe ces divisions, puisqu'on y parle des juifs allemands, les *bnei rhinus* (« les fils du Rhin »), des juifs d'Europe centrale, qu'on dénomme *bnei donau*, *bney estraykh*, *bney pihem*, *bney mehren* (« fils du Danube, d'Autriche, de Bohême et de Moravie ») et des Juifs d'Europe de l'Est, les *bnei polin* (« fils de Pologne »). Dans l'introduction de son *Sefer ha-minhagim* en hébreu de la

49. Sur l'impression, la diffusion et la lecture des ouvrages populaires dans la société ashkénaze (xvi^e-xviii^e siècle), voir Baumgarten Jean, *Le Peuple des livres*, Paris, Albin Michel, 2010.

première décennie du xv^e siècle, Eizik Tyrnau explique qu'il rassemble les coutumes des communautés d'Autriche, de Hongrie, désignée par le terme *Hagar* (*Erets Hagar, bney Hagar*) principalement en raison de l'euphonie entre le peuple des *Hagrim* ou *Hagriim*⁵⁰ et *Hungarim* (en hébreu, « les Hongrois »), puis les coutumes du *Steuemark* (Styrie, région située au sud de l'Autriche) et de *Mehren* (Moravie), c'est-à-dire une assez vaste aire centrée autour de Vienne, le lieu d'origine du rabbin Eizik Tyrnau. Dans la première édition imprimée en hébreu (Venise, 1566), la page de titre parle d'une « livre des coutumes de Pologne, Bohême et Allemagne ». Dans l'édition bilingue hébreu yiddish (Venise 1589, 1593), la page de titre reprend ces trois divisions. Dans les éditions postérieures, notamment celles d'Amsterdam, les imprimeurs ont ajouté les coutumes de Biélorussie (*Reisen*) et de Lituanie (*Lite*). Dans des éditions de la fin du xviii^e siècle, les imprimeurs écrivent : « selon la coutume de toutes les provinces (*K-minhag kol ha-medinot*) ». Cette évolution s'explique par la diffusion européenne du livre. Guenzburg se sert comme base de son compendium, imitant ainsi l'ouvrage de référence d'Eisik Tyrnau, des coutumes des *bney estraykh*, soit de l'Autriche et des régions limitrophes d'Europe centrale, d'autant que la plupart des juifs ashkénazes qui étaient venus s'installer en Italie du Nord étaient originaires d'Allemagne du sud d'où ils avaient été expulsés. Toutefois, afin d'étendre au maximum la diffusion du livre de coutumes dans l'aire ashkénaze, les imprimeurs et Guenzburg ajoutèrent des coutumes des autres régions du monde ashkénaze. Généralement, avant la description de coutumes, de prières ou de rituels circonscrits à une ville ou une province, Guenzburg dit : *ober in ashkenaz iz der seyder...* (« Mais en Ashkenaz, la coutume est... »), *in Poyln un peihem un mehren zogt men* (« en Pologne, Moravie et Bohême, on dit... »), *in itlekhe kehiles (ortn) zogt men...* (« Dans certaines communautés (lieux), on dit... ») ou *tsu worms zogt men...* (« à Worms on dit... »). Entre le xvi^e et le xviii^e siècle, le *Sefer ha-minhogim* de Shimon ben Yehuda ha-Levi Guenzburg, connut une très large diffusion. Il fut imprimé, plus d'une cinquantaine de fois dans les principaux centres d'impression de livres juifs à travers l'Europe. D'abord, en Italie (Venise), en Pologne (Cracovie), à Bâle, à Prague, à Amsterdam, en Allemagne (Francfort-sur-le-Main, Francfort-sur-l'Oder, Dyhernfurth, Fürth, Offenbach, Sulzbach, Homburg), jusqu'en Lorraine, à Lunéville, en 1806. Il fut

50. D'après Ps. 83, 7 et I Chron. 5, 10, 19-20.

également intégré dans de nombreux rituels de prières quotidiennes (*Siddurim*) ou des fêtes (*Mahzorim*), autre témoignage de la popularité et du son rayonnement transrégional de ce livre de coutumes⁵¹. Voici quelques exemples. L'un concerne l'*eyrev khatseres* : « Rabbi Yaakov Weil *za'l* écrit qu'on ne doit pas déposer la *matse* dans la synagogue, car personne n'y vit. À Worms, elle est mise dans la synagogue. Le Gaon Rabbi Meir ben Éphraïm nous apprend qu'à Padoue, on traçait une ligne blanche avec de la chaux d'un côté et aussi sur le mur de la synagogue à la place du *lekhi*⁵². Mais comme un trait n'a pas de forme fixe et en référence aux sages de Padoue, j'ai mis deux fils (de fer) depuis le mur de la synagogue jusqu'à la maison du bedeau... ». Nous avons ici un bon exemple de l'interrelation entre la coutume des pères (*Minhag avoteinu*), la coutume des sages (*Minhag hakhamim*), en l'occurrence Meir de Padoue⁵³, et la coutume locale (*Minhag ha-makom*), dans ce cas, Padoue. Une seconde illustration concerne l'allumage des bougies la veille du Shabbat et les fêtes. Eizik Tyrnau explique qu'il fait allumer deux bougies la veille du *Yom kippur* en récitant une bénédiction spéciale, quel que soit le jour de la semaine⁵⁴. Cette coutume d'Autriche est suivie par les juifs de Pologne, à l'opposé d'autres communautés du monde ashkénaze, dont Francfort, où aucune bougie n'est allumée⁵⁵. Guenzburg reprend cette distinction : « Les femmes allument une bougie et elles récitent une bénédiction, même si cela est durant la semaine, et elles étendent les mains au-dessus de la flamme, comme le jour du Shabbat. Certains ne font pas de bénédiction ». Même différence en ce qui concerne *Purim*, la fête des sorts : « Après, on lit à nouveau le rouleau comme la veille. Mais nous ne disons pas *She-heheyanu* (« Celui qui nous a donné la vie »). Dans les *Minhagim* d'Eizik Tyrnau, comme dans le *Minhag Polin*, il est écrit qu'on récite *She-heheyanu*. Mais en Allemagne (*Ashkenaz*), on ne récite pas *She-heheyanu* ». Un dernier exemple concernant les

51. On trouve l'inventaire des principales éditions dans Shmeruk Chone, « Ha-iyurim min ha-minhagim be-yidish, venetsiah 1593 », *Studies in Bibliography and Booklore*, XV, 1984, p. 31-52

52. Il s'agit d'un bâton planté dans le sol, ici à côté d'un mur, qui sert à délimiter l'espace à l'intérieur duquel les habitants d'une cour, d'une rue ou d'un lieu, peuvent transporter des objets durant le Shabbat.

53. Meir ben Éphraïm de Padoue, scribe, prêcheur et enseignant à Padoue et Mantoue (fin du xv^e siècle).

54. Voir le *Shulhan arukh*, 610, 2.

55. Voir Yosef Hahn, *Sefer yosef omets*, Francfort, Hermon, 1688, n° 944.

hymnes religieux, les *Piyyutim* : « Certains pensent qu'il faut réciter un *yotser* et *zulat*⁵⁶ pour le Shabbat de *Hol ha-moed* [...] Mais cela dépend du rabbin de la ville (du lieu) qui choisit comment il veut que cela soit pratiqué[...] Mais quand Shabbat ne tombe pas le premier jour, certains rabbins veulent que *She-heheyanu* (« Celui qui nous fait vivre ») soit récité après, le second jour[...] Il existe de nombreux *Mahzorim* dont le contenu et l'ordre ne sont pas les mêmes[...] Il y a de nombreux lieux où le chantre ne suit pas cet ordre, mais il l'abrège comme cela est écrit dans certains livres de prières des fêtes ». La majorité des différences entre les prières ou les coutumes décrites par Guenzburg confirme l'existence d'un clivage concernant les pratiques religieuses exposées dans les coutumiers juifs. La division culturelle oppose, d'un côté, le *Minhag rinus*, la tradition occidentale des communautés du Rhin, et, de l'autre, le *Minhag estraykh*, le rituel d'Autriche adopté par les juifs de Pologne.

Le droit coutumier fut une des pierres angulaires de la vie communautaire juive en Europe à partir du Moyen Âge. L'organisation et l'autonomie des communautés (*Kehilot*) assurèrent, entre autres, la survie des Juifs, la transmission de leurs modes de vie et de leurs coutumes locales. Toutefois, dès le Moyen Âge, de multiples forces, externes et internes, commencèrent à ébranler l'organisation des communautés, créant ainsi des germes d'instabilité. La diffusion de l'imprimerie favorisa la rédaction et la codification des règles religieuses et des coutumes juives, destinées à unifier les pratiques et à rappeler les fondements de l'orthopraxie juive. La formation, la réception et la diffusion par-delà les frontières politiques de manuels de droit coutumier, dont le traité en hébreu de Tyrnau, puis son adaptation en yiddish ancien par Shimon Guenzburg, constituent une réponse directe aux législations imposées par la société chrétienne. Elles participent, en même temps, à l'affirmation et à la consolidation d'une identité ashkénaze.

Contrairement à ce qui est souvent dit, l'analyse de la version en langue vulgaire fait apparaître de nombreuses dimensions peu développées dans le texte original en hébreu. L'étude des différences touchant à la récitation des prières, aux pratiques religieuses, aux règles légales et aux coutumes locales apporte de nombreux éléments pertinents pour définir la « culture populaire

56. Ces deux termes désignent des hymnes religieux, dont ceux insérés dans les bénédictions qui précèdent et suivent les prières du matin ou récités après la prière : *Il n'y a pas de Dieu en dehors de Toi (Eyn Elohim zulatekha)*.

juive » et délimiter les aires religieuses qui composent le monde ashkénaze. L'analyse des recueils de droit coutumier peut nous aider à clarifier la question complexe des relations entre *Halakhah* (Loi), *Minhag* (Coutume) et *Nohag* (Conduite). D'autant que, dans les *Sifrei ha-minhogim* en yiddish, le matériel halakhique, emprunté principalement au Talmud, au *Shulhan arukh* et aux autorités médiévales, est augmenté de considérations sur les coutumes locales et de descriptions de coutumes et de croyances populaires juives. Dans les livres de coutumes en hébreu l'accès à la multiplicité et à la complexité des sources rabbiniques reste primordial. Par contre, dans les adaptations en yiddish, le désir de transmettre aux lecteurs et aux lectrices moins éduqués en tenant compte de leurs attentes religieuses, de leurs aspirations spirituelles, de leur niveau moyen de culture rabbinique constitue la dimension fondamentale des manuels de droit coutumier. Cette particularité explique, sans doute, leur vaste diffusion dans l'aire culturelle ashkénaze jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Production locale du supralocal

Jean-Pierre Cavail­lé, Simona Cerutti, Robert Descimon, Christian Jouhaud,
Judith Lyon-Caen, Dinah Ribard

Réfléchir aux pratiques du transnational, à nos pratiques du transnational, conduit immanquablement – et c’est déjà un indice du rôle que joue cette notion pour les sciences sociales – à mettre en débat la notion elle-même, comme s’il fallait à chaque fois se persuader de son existence, de son opérativité, et, si l’on peut dire, lui construire des frontières qui la distinguent d’autres notions : *global history*, *world history*, etc. À quoi, donc, sert le transnational ? Ou, pour mieux dire, quelle est la raison de son grand succès au cours de ces dernières années ? Nous pensons qu’une des raisons de ce succès (et non la moindre) est à rechercher dans la promesse, que cette perspective offre, de pouvoir procéder légitimement et souvent innocemment à des généralisations.

Après vingt ans d’historiographie sans conviction, et même de perte d’espoir en une science qui puisse arriver à construire des résultats exportables, la perspective transnationale promet de pouvoir parcourir des voies de construction d’un savoir qui ne soit pas anodin parce que local. Se pose là le problème que nous n’avons jamais cessé de rencontrer de la légitimation de notre travail.

Il est peut-être trivial, mais pas inutile, de rappeler que le thème de la généralisation a été affronté au cours de ces dernières années dans le cadre d’un courant historiographique comme la *microstoria* qui faisait des analyses précisément situées son point de force. Or, nous sommes probablement confrontés à une alternative : la perspective transnationale peut constituer un raccourci du processus de construction des formes de généralisation, voire dispenser de la justification méthodologique de la construction de ces processus qui, grâce au transnational, pourraient rester impensés. Mais elle peut à l’inverse contribuer à relancer la réflexion autour de l’articulation entre local et supralocal.

C’est dans cette dernière perspective que nous avons proposé des interventions coordonnées mais portant sur des classes d’objets et des approches

différentes. Ces différences nous ont conduit à constater quelques distinctions à opérer dans ce que l'on désigne spontanément comme transnational. Il y a des objets saisis spontanément comme transnationaux. Il y a des objets locaux qui ne trouvent de profondeur historique qu'à être travaillés à une échelle transnationale. Il y a des objets produits par des circulations éventuellement transnationales. Il y a enfin des saisies transnationales d'objets d'abord localisés et dont la transnationalisation repose en fait sur une décontextualisation. Nous voudrions donc d'abord faire face à ces équivoques en traitant successivement de groupes sociaux (les noblesses), de notions (baroque, libertinage), d'institutions (la justice), d'artefacts socio-idéologiques (la misère et l'humanitarisme).

En travaillant sur plusieurs objets, nous avons constaté que dans le panorama actuel des études transnationales il n'était pas toujours aisé de saisir sur quoi et sur quels acteurs reposait la définition « trans » d'un objet. Ni de savoir quand le « trans » cesse d'être identifié par ses objets pour l'être comme méthode. Enfin, en nous situant dans le projet d'historiciser la question de la montée en généralité en histoire et dans le refus que nous partageons d'accepter la dépréciation du local comme anodin, nous avons observé qu'il arrivait qu'un objet, une catégorie, une notion, une institution (ou un processus d'institutionnalisation) n'acquiert sa dimension « trans » que dans la montée en généralité d'exemples qui n'avaient pourtant de sens historique que dans des contextes locaux. On touche là au problème difficile des opérations de contextualisation et de décontextualisation des phénomènes passés. Si l'établissement de critères pour saisir ensemble et rendre compréhensibles, voire traductibles, des phénomènes passés, éventuellement hétérogènes, passe toujours par une montée en généralité que le succès de l'opération légitime, il n'en reste pas moins que l'application de ces critères sur de nouvelles séries d'objets produit immédiatement d'importants problèmes de « pondération » qui finissent par interroger la dimension localisée de la production des critères de généralisation. On peut donc affirmer que s'il est loisible d'observer des circulations, penser par « trans », si l'on ose dire, risque de dissimuler la nécessité, à propos de chaque objet et de chaque construction d'objets de toujours affronter la question de l'utilité de l'opposition entre local et global. Il y a bien des opérations de localisation, des opérations de globalisation (et donc de délocalisation). Transnational, transrégional, transcontinental, transcommunal ou trans-ce-qu'on-voudra ne doivent pas constituer en entités transhistoriques des objets qui n'existent que d'avoir été construits en leur temps ou par des historiens qui les ont inventés comme objets du passé.

La production locale de la noblesse la constitue-t-elle en catégorie transnationale ?

Robert Descimon et Dinah Ribard

Centre de recherches historiques (EHESS/CNRS)

Dans les dernières décennies du XVII^e siècle, les théoriciens qui travaillent la catégorie de la noblesse de manière à l'ajuster à la politique royale de fermeture du second ordre – et qui sont pourtant en général utilisés par les historiens, parce qu'ils sont les premiers auteurs de traités généraux sur la question, comme donnant accès aux représentations indigènes – la constituent en même temps en réalité transnationale¹. La noblesse est un objet d'emblée supralocal, alors qu'existent de fortes différences locales entre les manières d'être nobles, et que les nobles d'un lieu ne sont pas forcément reconnus ailleurs. Le traité de Gilles-André de La Roque², le plus connu avec celui du père jésuite Ménestrier³ contient ainsi des chapitres sur la noblesse

-
1. Voir Descimon Robert, « Élités parisiennes entre XV^e et XVII^e siècle. Du bon usage du Cabinet des Titres », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 155, 1997, p. 607-644 et « Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse, « essence » ou rapport social ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 46-1, 1999, p. 5-21 ; Descimon Robert et Haddad Élie (dir), *Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne (XVI^e-XVII^e siècle)*, Paris, Belles-Lettres, 2010.
 2. *Traité de la noblesse et de ses différentes espèces*, Paris, Michallet, 1678 ; une réédition récente existe : *Traité de la noblesse*, ouvrage présenté par H.-M. de Langle et J.-L. de Tréouret de Kestrat, et complété par les notes, observations et corrections inédites de Charles d'Hozier, conseiller et généalogiste du Roi, relevées sur son exemplaire personnel, Paris, Mémoires et documents, 1994.
 3. Ménestrier Claude-François, *Les diverses espèces de noblesse et les manières d'en dresser les preuves*, Paris, Amaulry, 1681. Sur le père Ménestrier, voir Van Damme Stéphane, « Les livres du P. Claude-

de Moscovie⁴, d'Angleterre⁵, d'Allemagne et de Hongrie⁶, ou encore sur la noblesse urbaine d'Italie⁷, après que d'autres ont traité les ordres de chevalerie de ces différents États⁸. Mais ces chapitres « nationaux » ne sont pas la seule présence de la noblesse différents pays d'Europe dans le livre. D'autres, sur les modes d'anoblissement utilisés par l'Empereur germanique insérés dans un ensemble sur l'anoblissement en France⁹, sur le « Droit de Garde-Noble en Normandie & en Angleterre, & de son origine¹⁰ », sur les grands d'Espagne¹¹ pris dans une série de chapitres sur les dignités, sur « la manière que la Noblesse a commencé en France, et autres États »¹², sans compter d'innombrables mentions non signalées par des titres de chapitres, servent à faire progresser le raisonnement sur ce qui constitue en général la réalité noble¹³. Le livre du père Méneestrier fonctionne de manière similaire. Il ne contient pas de chapitres explicitement consacrés aux autres pays, qui sont renvoyés à un second livre, *Le Blason de la Noblesse, ou les Preuves de Noblesse de toutes les Nations de l'Europe*¹⁴, mais ne cesse d'intégrer à la réflexion des rapproche-

François Méneestrier (1631-1705) et leur cheminement », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 42, 1995, p. 5-45.

4. Chapitre CLXXIII, où il est aussi question de la Pologne, de la Suède et du Danemark.

5. Chapitre CLXXI.

6. Chapitre CLXXII.

7. Chapitres CLXVI et CLXVII sur Venise.

8. Chapitres CIX, CX, CXII, CXIII, etc.

9. Chapitre XXIX.

10. Chapitre XXXIII.

11. Chapitre LII.

12. Chapitre XCI.

13. On trouve même ici et là des exemples non européens, perses notamment.

14. La préface de ce second livre précise : « Quoiqu'en général la Noblesse soit un avantage de la naissance qui distingue les personnes, & qui les fait jouir de certaines prérogatives, dont ne jouissent pas ceux qui ne sont pas nés Gentilshommes, ou qui n'ont pas été anoblis ; chaque pays ne laisse pas d'avoir des usages particuliers à l'égard de ces privilèges & de ces prérogatives. C'est ce qui m'oblige, après avoir traité de la Noblesse en général, & de celle de France en particulier, de faire la même chose à l'égard des autres pays, où la Noblesse est distinguée, & fait un corps particulier, & un des membres de la République, qui se nomme en quelques endroits d'Espagne le Bras militaire, *Brachio militar* », *Le Blason de la Noblesse, ou les Preuves de Noblesse de toutes les Nations de l'Europe*, par le R. P. François Méneestrier, de la Compagnie de Jésus, Paris, Robert J. B. de la Caille, 1683, Préface, p. 1-2. L'ouvrage s'ouvre sur un chapitre consacré à la noblesse d'Allemagne, puis continue en parlant des Provinces-Unies et des autres provinces des Pays-Bas, de la Hongrie, de la Suède, du Danemark, de la Pologne, de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Irlande, du royaume de

ments entre la situation française et celle des autres noblesses européennes.

La présence de cette approche transnationale est essentielle à l'opération, car il n'y a pas dans ces livres de discours théorique explicite : la théorisation s'accomplit dans l'acte même de rassembler des différences et des nuances observées ici et là, et par là de les donner comme différences et nuances de la même réalité. C'est en effet ce geste de division empirique de la noblesse en de très nombreuses « espèces » notamment locales – françaises et étrangères – qui permet de reconnaître à travers elles deux grandes figures, d'une part la noblesse immémoriale, d'autre part l'anoblissement repérable dans le temps et prouvé ou prouvable par des titres, tous les autres cas de figure étant renvoyés à l'usurpation¹⁵. Si les mêmes grandes distinctions se retrouvent en Angleterre, Allemagne ou Italie, comme dans les différentes provinces françaises, c'est bien ainsi qu'elles sont consubstantielles à l'essence de la noblesse : l'opération théorique transnationalise pour être théorisation, pour fournir un savoir sur *la* noblesse, capable précisément de rendre compréhensibles les nuances infinies des situations locales¹⁶. Étudier les noblesses européennes comme objet transnational, supralocal, c'est donc étudier l'objet même que ces théoriciens ont produit dans le cadre d'un service politique.

Bien qu'il n'en fasse pas état dans son livre, La Roque comme Belle-guise, autre théoricien de la même période (mais lui explicite sur ce point¹⁷), a

Naples, de Venise, de Gênes, de la Lombardie, des États du pape, de la Toscane, de la Sicile, de Malte, de la Sardaigne et de la Corse, de la Catalogne, de l'Aragon, de la Navarre, de la Galice, de la Castille et des autres terres d'Espagne, du Portugal, de la Dalmatie, du Frioul et de Chypre.

15. Ménestrier distingue trois catégories : la grande noblesse, la noblesse militaire et la noblesse qu'il appelle « civile », c'est-à-dire obtenue par anoblissement (il la définit dans la préface du *Blason de la Noblesse*, *op. cit.*, p. 7, comme « un bienfait du Prince, pour récompenser des services rendus à l'État, ou acquise par les sciences, les richesses, les emplois, & les Offices ou Magistratures des Villes auxquelles le privilège de Noblesse est attaché, ou par l'exercice de la Justice dans les Compagnies supérieures, aux lieux où l'exercice de 20 ans donne ce privilège », ce qui vaut d'abord pour la France). Mais la première catégorie appartient en fait à la seconde ; la distinction est de degré, pas de nature avec celle-ci. Bien connaître les différentes noblesses, continue Ménestrier, est indispensable « pour empêcher les usurpations, & pour conserver leurs droits à ceux qui en jouissent légitimement. C'est ce qui a obligé les Nobles de faire des preuves, & de produire des témoins », *ibid.*, p. 7-8.

16. La Roque se prononce d'ailleurs pour la reconnaissance en France des nobles des autres pays, qui n'était ni toujours ni partout effective.

17. Voir le titre de son livre : *Traité de la Noblesse suivant les Préjugés rendus par les Commissaires députés pour la vérification des titres de Noblesse en Provence. Avec la Déclaration de Sa Majesté, Arrêts*

participé aux enquêtes de noblesse colbertiennes, et cela se savait à l'époque. La trace s'en trouve notamment dans la correspondance de Philibert de la Mare, conservée à la Bibliothèque nationale de France, et dans la collection Clérambault¹⁸ : l'auteur du *Traité de la noblesse* avait fait partie des agents de la recherche des faux nobles dans la généralité de Rouen, c'est-à-dire pas tout à fait dans son pays puisqu'il vivait à Caen. Lorsqu'ils accompagnent cette participation aux enquêtes de noblesse de la production d'un savoir transnational, les théoriciens fournissent aux enquêteurs royaux dont ils font partie la réalité même sur laquelle ceux-ci travaillent : la noblesse en général, la

& Règlements du Conseil sur le fait de ladite vérification, s. l., 1669, réédité en 1688 sous un autre titre tout aussi net : *Traité de la noblesse suivant les préjugés rendus par les commissaires députés pour la vérification des titres de noblesse en Provence*, Toulouse, J. Camusat, 1688.

18. BnF. Coll. Moreau 846, fol. 178-179, Vion d'Hérouval à Philibert de la Mare, 12 avril 1681 : « Un de mes amis fort habile homme qui a une terre près Châteaudun et a une connaissance particulière des maisons nobles de ces quartiers-là, m'a assuré qu'il n'y en avait point de votre nom à présent. Monsieur de La Roque qui a été longtemps employé avec les Intendants à la recherche des Nobles de Normandie m'a dit qu'il y en avait plusieurs qui portent ce nom, qu'il m'a promis de me donner » (fol. 179) ; Ms Clairambault-451, fol. 5, document imprimé portant au crayon la date de 1701 et contenant, en date du 2 juin 1668, une « Ordonnance de Messieurs les Commissaires départies par Sa Majesté en la Province de Normandie, pour la recherche des usurpateurs du titre de Noblesse, par laquelle Thomas Le Secq, Ecuyer sieur de Launay, Notaire, Gardienote au Châtelet de Paris, est maintenu en sa Noblesse », p. 53-56, signée : Barrin et du Perron (les deux commissaires), et plus bas « Par Mondit Seigneur du Verger, avec paraphe » (sans doute le commis), « & aussi signé de La Roque, avec paraphe. Nous Gilles André de La Roque, Chevalier Seigneur de la Loutière [*sic* pour Lontière], Conseiller du Roi en ses Conseils, Commissaire & Procureur de Sa Majesté en la Commissions de la recherche des usurpateurs du titre de Noblesse en la Généralité de Rouen, certifions véritable à tous qu'il appartiendra avoir extrait vidimé & collationné le susdit jugement, étant du nombre de ceux rendus en ladite Commission sur nos conclusions, & que nous avons énoncé dans notre Traité de la Noblesse imprimé par Michallet à Paris, en l'année 1678 page 452 comme aussi certifions qu'il a été rendu un pareil jugement le 4 Octobre 1669 en faveur de Jean de Quenouille Ecuyer, & dans la page deux cent quarante-sept dudit Traité de Noblesse, il y est parlé des ancêtres dudit Sieur de Quenouille. Fait à Paris le quinziesme jour de Novembre mil six cent quatre-vingt-six. *Et plus bas*, est écrit Paraphé, *ne varietur*, suivant l'acte de reconnaissance passé devant les Notaires soussignés ce 21 Novembre mil six cent quatre-vingt-six. Signé, De La Roque, Huche et Lorimier, Notaires, & en marge de la première page est encore écrit paraphé, *ne varietur*, suivant l'acte du dernier Février mil six cent quatre-vingt-sept. Signé, Le Secq de Launay, Huche et Lorimier, Notaires », p. 54-55. Thomas Le Secq était le notaire parisien de La Roque, et sa femme s'appelait Marie de Quenouille. Ce document figure (en rajout) au répertoire 6 de l'étude XI (notaire Antoine Lorimier), mais ne se retrouve pas dans les minutes (Minutier central des notaires parisiens, XI 308).

noblesse naturalisée à l'aune de laquelle les individus et les familles qui prétendent localement lui appartenir peuvent être jugés¹⁹. Mais évoquer ainsi les conditions de production d'un savoir politiquement utile parce que supralocal ne suffit pas pour suggérer une autre échelle d'analyse. L'examen du cas de La Roque va montrer que cette production est fondamentalement locale.

Le transnational vu de Normandie

Gilles-André de La Roque, avant, pendant et après le moment où il a travaillé comme enquêteur royal en Normandie, était un acteur-clé d'une active politique du savoir menée depuis les années 1650 et plus intensément à partir des années 1660 dans sa ville de Caen. Cette politique avait notamment pour cadre une académie privée, dite du Grand Cheval, réunie depuis 1652 autour d'un notable protestant un temps menacé par les enquêtes de noblesse colbertiennes, Moisant de Brioux, et protégée à partir de 1663 par le gouverneur de la Normandie, le duc de Montausier, ex-protestant, homme de cour, promu duc et pair en 1665²⁰. L'académie du Grand Cheval était très connue jusqu'à Paris et même en Europe, grâce justement à la protection de Montausier, ainsi qu'aux réseaux de ses membres dont certains, le pasteur Samuel Bochart, un protégé de celui-ci promis à un bel avenir, Pierre-Daniel Huet, et plus encore

19. L'auteur d'un autre traité sur la noblesse (*Traité de la Noblesse, où sont ajoutés deux Discours, l'un de l'Origine des Fiefs, & l'autre de la Foi & de l'Hommage*, Orléans, Jean Boyer, 1682) moins intéressant parce qu'il prend la forme d'une réflexion morale sur la noblesse plutôt que d'une théorie, le chanoine d'Orléans Robert Hubert, a aussi laissé huit volumes de généalogies manuscrites dans lesquelles il a utilisé la documentation réunie par l'intendant en 1667, à l'occasion des enquêtes de noblesse (cf. Constant Jean-Marie, *La Noblesse en liberté XVI^e-XVII^e siècles*, Rennes, PUR, 2004, p. 48).

20. Montausier, célèbre (car beaucoup célébré par les littérateurs du temps) soupirant puis mari de Julie d'Angennes, est également le dédicataire du *Traité de la noblesse* ; on peut consulter sur lui Lopez Denis, *La Plume et l'épée : Montausier (1610-1690)*, Paris / Seattle / Tübingen, Biblio 17 / Papers on French Seventeenth-Century Literature, 1987. Sur l'académie du Grand Cheval, voir Stern Brennan Katherine, « Indépendance et dépendance : la fondation de l'académie de Caen et la construction des relations entre Caen et Paris 1652-1674 » et « Le zèle religieux et la discipline de la république des lettres à Caen au XVII^e siècle : les rapports entre Pierre-Daniel Huet et Samuel Bochart », in *Annales de Normandie*, 46^e année, n° 5, 1996, décembre 1996, respectivement p. 675-696 et p. 697-708.

le Parisien Gilles Ménage, étaient eux-mêmes fort connus²¹. Elle avait également la particularité d'être de manière ostentatoire biconfessionnelle, comme d'ailleurs la ville de Caen dont c'était l'un des traits identitaires²².

L'Académie de Moisant de Brieux s'occupait collectivement à tout un travail de recherche des *origines*²³ : origines de Caen pour tous²⁴, origines des usages de la région – Moisant de Brieux, qui a aussi écrit sur les origines de la chevalerie, publie en 1672 des *Origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales* –, de ses familles, de ses monuments, sans parler des ouvrages de Samuel Bochart sur les antiquités bibliques ni des célèbres *Origines de la langue française* de Ménage, publiées en 1650. Auteur en 1662 d'une *Histoire généalogique de la Maison de Harcourt* présentée dans la correspondance de Moisant de Brieux et de ses académiciens comme une forme d'histoire de la Normandie et en 1681 d'un *Traité de l'Ori-*

21. Huet devait par la suite s'éloigner de l'académie du Grand Cheval en se rapprochant de la cour et fonder à Caen une seconde académie spécialisée dans la physique et rapidement reconnue comme royale. Voir Lux David S., *Patronage and Royal Science in Seventeenth-Century France. The Académie de Physique in Caen*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1989 ; voir aussi Shelford April G., *Transforming the Republic of Letters : Pierre-Daniel Huet and European Intellectual Life, 1650-1720*, Rochester, University of Rochester Press, 2007.

22. La bonne intelligence des deux communautés dans une ville en paix est mise en avant dans toute une série d'évènements, de récits, d'anecdotes, d'histoires de la ville. À l'époque du Grand Cheval, elle était aussi mise en cause par l'intense activité de catholiques très dévots, jansénistes, eudistes, plus ou moins réunis autour de l'évêque de Bayeux (la ville épiscopale). Une autre académie, strictement catholique, devait être créée peu après.

23. Ribard Dinah, « Livres, pouvoir et théorie. Comptabilité et noblesse en France à la fin du xvii^e siècle », *Revue de Synthèse*, 6^e série, t. 128, n° 1-2 / 2007, *L'histoire par le livre (xvii^e-xx^e siècle)*, p. 97-122 et « Travail intellectuel et violence politique : théoriser la noblesse en France à la fin du xvii^e siècle » in Azoulay Vincent et Boucheron Patrick (dir), *Le Mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, p. 353-368.

24. C'est Huet qui devait finalement publier, en 1702, l'ouvrage sur les *Origines de la Ville de Caen* auquel Moisant de Brieux n'avait cessé d'inciter ses académiciens à travailler (voir sa correspondance recueillie dans Œuvres choisies de Moisant de Brieux, publiées par J. Travers, Caen, Le Blanc-Hardel, 1875). On peut noter que le *Segraisiana* (Œuvres diverses de Mr de Segrais, t. I, qui contient ses Mémoires Anecdotes, où l'on trouve quantité de particularités remarquables touchant les personnes de la Cour, & les gens de Lettres de son temps, Amsterdam, François Changuion, 1723) révèle que Segrais, qui devait animer l'académie du Grand Cheval après la mort de Brieux (1674), s'était lui aussi intéressé à ces travaux sur les origines. Moisant de Brieux, et plus généralement les relations entre catholiques et réformés à Caen avant la Révocation et le durcissement préalable de la politique anti-protestante, y sont présentés de manière très favorable.

gine des noms où il traite notamment de coutumes et de fondations normandes, La Roque en a fait beaucoup dans ce genre. Or la recherche des origines était précisément l'outil intellectuel des deux types d'enquêtes royales menées en même temps, plutôt brutalement, dans la région de Caen : les enquêtes sur la noblesse déjà évoquées, et les enquêtes sur les cultes protestants²⁵. Dans ces grandes manœuvres préalables à la Révocation de l'Édit de Nantes, les agents royaux avaient pour mission de faire l'inventaire des différents cultes protestants de la région, « publics », c'est-à-dire urbains, ou de fief²⁶. Ce travail, à l'air honnête puisqu'étaient nommés des commissaires protestants qui avaient le droit de répondre aux commissaires catholiques, reposait bien sur une recherche des origines : pour qu'un culte ne soit pas supprimé, il fallait qu'il y ait des preuves montrant qu'il avait existé publiquement – c'est-à-dire que son existence était un fait public, même s'il s'agissait d'un culte de fief – avant l'Édit de Nantes, supposé en l'occurrence avoir autorisé ce qui était dès auparavant reconnu de tous. Or cela ne pouvait jamais être prouvé, puisque c'est précisément l'Édit de Nantes qui avait permis que le culte protestant soit publiquement célébré, et que les preuves internes aux communautés protestantes étaient systématiquement récusées comme partiales ; les réponses des commissaires protestants, ainsi, tournaient toujours à leur désavantage. Qu'un culte ait ou non préexisté à l'Édit, l'opération faisait toujours voir son caractère d'usurpation : dans tous les cas la recherche des origines ne pouvait que montrer que les protestants s'étaient peu à peu installés en profitant des failles des lois et de la faiblesse des autorités²⁷. Comme on le voit, la démarche est la même que celle dont il était fait usage dans les enquêtes de noblesse : est usurpation tout ce qui n'est pas prouvable par des titres, ou par un consensus sur l'appartenance à un passé ancien, c'est-à-dire plus ancien que la mémoire n'est capable de remonter.

25. Cette analyse s'appuie sur la thèse de Daireaux Luc, « *Réduire les huguenots* ». *Protestants et pouvoirs en Normandie sous le règne de Louis XIV*, Paris, Honoré Champion, 2010, 1 120 p.

26. Très peu de ces cultes de fief devaient être préservés, mais un le fut : un culte de fief situé sur une terre appartenant à Montausier – qui n'était plus protestant à ce moment-là.

27. Des livres savants (en l'occurrence des commentaires d'ordre juridique de l'Édit de Nantes et de ses suites) accompagnent là aussi les opérations d'enquête, par exemple *L'Explication de l'Édit de Nantes, de M. Bernard, avec de nouvelles Observations, & les Nouveaux Édits, Déclarations & Arrêts donnés jusqu'à présent, touchant la Religion Prétendue Réformée*, par M. Soulier, Prêtre, Paris, Antoine Dezallier, 1683.

La fragilité des origines menaçait dans le même temps les notables protestants dans leur noblesse. L'expérience vécue par Moisant de Brieux est ici significative : bien que son père ait été anobli, que lui aussi l'ait été par la suite, et qu'il ait eu des titres à montrer pour le prouver, il a été sérieusement menacé à partir de 1665²⁸. Il fallait en effet que ces titres soient reconnus et validés par les enquêteurs, et Moisant a semble-t-il eu besoin de la protection de Montausier pour qu'ils le soient ; c'était du moins la réputation qu'il avait à Caen, comme le révèlent plusieurs manuscrits conservés à la Bibliothèque municipale, et qui proviennent de collections détenues par des notables caennais depuis le XVIII^e siècle. Ces manuscrits contiennent des informations (ou des ragots) sur les familles en forme de contre-enquêtes de noblesse, puisque concernant des gens finalement maintenus dans le second ordre, et intitulées « Mémoires de l'origine de quelques familles nobles de Caen » (Ms in-4^o 111, p. 309 et suivantes), « Anecdote de Caen ou Mémoire sur une partie des Familles de Caen donné par les Traitants à feu M. de Chamillart pendant sa Recherche en 1666 » (Ms in-fol^o 159, f^o 60 et suivants) et « Origine de quelques Familles de la Ville de Caen » (Ms in-fol^o 159, f^o 76 et suivants).

28. Une mise en forme datée de 1665 des preuves de la noblesse de Moisant de Brieux par son homme d'affaires, Fremin, se trouve aux AD Calvados, F 2277, sous le titre d'« Extraction parentèle et services de Monsieur de Brieux, le tout avec l'inventaire de ses chartes de noblesse, confirmations d'icelles et des pièces qui les concernent par devers Monseigneur de Chamillart, Intendant de la Généralité de Caen suivant la déclaration du Roi » ; Fremin précise que les originaux de ces titres ont été montrés à Chamillart, puis lui ont été rendus. L'argumentation part de la noblesse du père de Jacques Moisant, présenté comme issu d'une famille bretonne d'épée et de robe (sans précision sur sa raison sociale), comme ayant toujours montré un grand attachement au roi dans les troubles, et comme ayant toujours vécu noblement dans sa maison du Grand Cheval, où son fils, ex-conseiller au parlement de Metz, « a l'honneur de recevoir toutes les semaines une fois, les savants hommes qui s'y assemblent » et « où il a reçu aussi les glorieux témoignages de l'estime et de la bienveillance de plusieurs illustres personnages, entre autres l'électeur palatin et la reine de Suède qui l'a honoré de ses lettres mais aussi d'une médaille et d'une chaîne d'or » (f^o 4) : l'activité académique, on le voit, sert d'argument en faveur d'une noblesse pourtant prouvée par un document en principe sans réplique, les « chartes de noblesse » accordées par le roi en janvier 1644, qui « depuis a ordonné de sa propre bouche qu'on lui en expédiât la confirmation ce qui fut ainsi fait au mois de septembre mil six cent soixante cinq » (f^o 4 v). On trouve plus loin sous la même cote un certificat de noblesse signé par Chamillart en 1667 et une généalogie plus ancienne, toujours de la main de Fremin, qui ajoute à la chaîne d'or de la reine de Suède un portrait de Montausier, donné par estime à Moisant de Brieux. Mais d'autres documents datés de 1644 et portant sur des questions d'exemption de la taille montrent la fragilité de sa noblesse.

Chacune de ces contre-enquêtes qui étendent l'usurpation jusqu'aux familles les plus considérées, selon un processus enclenché par les recherches de noblesse officielles, contient une variante du même récit sur Moisant de Brioux, qui apparaît ainsi dans l'« Anecdote de Caen » :

« Brioux Moisant. Guillaume Moisant Drapier à Rouen qui épousa une le Voyer de Dieppe s'établit à Caen & y fut aussi drapier. Il y acquit plusieurs maisons & entre autres celles du grand cheval bâtie par Nicolas le Valois Seigneur d'Escoville. Il eut un fils nommé Jacques Moisant qui fut conseiller au parlement de Metz, qui épousa une de la Tombe fille d'un marchand hollandais établi à Rouen. Il se fit anoblir & fut ensuite révoqué, puis rétabli par la faveur de M. le duc de Montausier dont il était considéré, comme un homme de lettres, chez qui l'académie des beaux Esprits de Caen a commencé & s'est assemblée régulièrement tant qu'il a vécu dans sa belle maison du grand cheval située au centre de la ville. Il a laissé deux fils dont l'aîné fut ministre à Senlis & le cadet est le sieur de la Luzerne Brioux & une fille. »²⁹

Comme on le voit, les savants de l'académie de Caen, et parmi eux Gilles-André de La Roque, ont glissé leur activité savante précisément dans ce qui était alors, localement, le plus chaud, le plus brûlant, le plus politique. Théoriser la noblesse comme forme d'un travail sur les origines, fournir ainsi aux agents du pouvoir royal une ou des théories de leur pratique en produisant des objets de savoir, c'est-à-dire des objets naturels à valeur générale, supra-locale, c'était pour ces acteurs locaux s'insinuer dans une pratique politique violente, plutôt que la contester. Le terme s'insinuer a ici une double valeur : il peut être employé pour signifier que ces hommes ont été protégés, grâce à leur activité savante ou plus précisément grâce à la socialisation de cette activité, des conséquences de cette politique, et pour signifier qu'il s'agissait aussi pour eux d'infléchir celle-ci en travaillant dans son sens. Car des recherches sur les origines de toutes sortes de choses ne pouvaient que montrer la fragilité de toutes les fondations, et donc l'unité, par-delà les différences notamment confessionnelles, d'une situation locale où les défaillances des preuves et de la mémoire sont comblées par des traditions, des expressions, tout un passé mal transmis, mais pourtant transmis – manière d'opposer discrètement aux enquêteurs royaux une autre façon de faire leur travail.

29. BM Caen, Ms in-fol° 159, f° 62 v. Les autres versions évoquent toutes le père drapier, la noblesse acquise puis perdue, l'académie et la faveur de Montausier.

Quand, pour sa part, La Roque retourne vers le local dans son traité sur la noblesse, c'est-à-dire quand il en vient à la coutume normande des francs fiefs – selon laquelle la possession paisible d'un fief noble pendant quarante ans valait appartenance à la noblesse³⁰ – à laquelle il consacre un chapitre³¹ il ne naturalise plus : il historicise³². Ce chapitre évoque les enquêtes de noblesse qui ont précédé celles des années 1660, très précoces dans la riche Normandie, comme La Roque le remarque en passant, puisqu'elles y ont commencé au xv^e siècle³³. Il montre comment ces enquêtes successives, à commencer par la première, l'originelle qui sert de précédent à toutes les autres, celle de 1463, ont toujours dégradé les nobles devenus nobles en vertu de cette coutume, c'est-à-dire les ont toujours classés comme usurpateurs, avant qu'ils ne soient réintégrés dans la noblesse par décision royale, quelque temps plus tard et moyennant finances. Une famille à qui ce genre de chose était arrivé une fois ne pouvait que connaître le même problème lors de l'enquête suivante : le pouvoir royal, est-il suggéré, trouvait là une ressource sûre. La Roque montre cela sans commentaire, il ne commente jamais rien d'ailleurs : son récit historique suffit à montrer, de manière très forte, la violence et les buts réels des enquêtes de noblesse, et signifier peut-être, si du moins on rapproche son travail de celui du groupe auquel il appartenait³⁴, qu'il en allait de même de toutes les recherches menées au nom du roi sur les origines.

La noblesse, objet transnational d'usage historiographique courant, ne se comprend ainsi dans sa production comme objet transnational que grâce à une analyse locale. Cette production est en effet localisée, non pas seulement au sens où toute production de savoir est localisée, mais au sens où ce sont des besoins locaux brûlants qui ont obligé des acteurs sociaux à trouver une forme de travail intellectuel consistant à épouser une action politique naturalisante, brutale et violente, en s'efforçant de la détourner quelque peu – localement.

30. On peut remarquer que cette forme de prescription quarantenaire valait aussi pour les cultes protestants.

31. Le chapitre XXXII.

32. *Traité de la noblesse*, op. cit., p. 123-127.

33. Voir Wood J. B., *The Nobility of the Election of Bayeux (1463-1666)*, Princeton, 1980, 220 p.

34. On peut noter que La Roque a rédigé un récit satirique de l'entrée de l'évêque de Bayeux dans son diocèse, intitulé *Réponse à la Lettre envoyée par Monsieur de Saint-Martin, à Monsieur de la Roque, contenant le récit de l'Entrée faite par Monseigneur François de Nesmond Évêque de Bayeux dans son Diocèse* et publié en 1662 s. l.

Un tel travail intellectuel est nécessairement très peu visible³⁵ : la puissance théorique du local, comme action politique, ne peut s'observer que si on la regarde de très près.

Histoire comparée plutôt qu'histoire croisée ?

L'idée de noblesse est l'objet de maturations et de manipulations *in situ*, dans des lieux parfois incongrus et selon des modalités qui font la part belle à une inventivité intellectuelle bien faite pour déjouer les codifications centrales. Dans ces conditions, la noblesse semble bien une construction qui entre dans un rapport dialectique fort complexe avec les volontés organisatrices de la loi, sinon du droit, et des États, sinon des rois. Il ne semble pas dès lors y avoir d'obstacle à la considérer comme une entité « transnationale ». C'est même une démarche justificatrice et autojustificatrice essentielle pour les théoriciens de la noblesse parce que la comparaison est un instrument pour naturaliser le concept, sans cesser pourtant d'en faire une analyse historique qui s'ancre nécessairement dans des lieux formant contextes. Cependant on peut aussi se demander quel profit intellectuel l'historien peut tirer d'une telle approche.

National ? Transnational ?

La nation est un concept politique relativement tardif dans l'histoire de l'Europe. À l'âge des nationalités, au XIX^e siècle et au début du XX^e, les intellectuels ont cru et ont fait croire qu'il s'agissait d'une notion fondatrice qui

35. Il n'est pas indifférent de ce point de vue que le traité du père Ménéstrier, *Les diverses espèces de noblesse et les manières d'en dresser les preuves*, légèrement postérieur à celui de La Roque, et apparemment délié de tout rapport aux enquêtes royales de noblesse, soit proche du *Traité de la noblesse* au point que La Roque se plaignait d'avoir été pillé par le jésuite. Sur ce point, voir l'édition La Monnaie du *Ménagiana (Menagiana, ou les bons mots et remarques Critiques, Historiques, morales & d'érudition de Monsieur Ménage*, recueillies par ses Amis, 3^e éd., plus ample de moitié, & plus correcte que les précédentes, Paris, Florentin Delaulne, 1715), t. II, p. 95.

avait traversé les temps. Bien sûr le terme « nation » apparaît dans les langues de l'ancienne Europe. Elle est un héritage du latin qu'Isidore de Séville, au VII^e siècle, rattachait à la racine « *nascor* », ce qui n'est pas inintéressant quand on traite de la noblesse, catégorie sociale qui prétendait se définir par la naissance ou par la transmission d'un statut. Il n'y a peut-être rien d'étonnant à ce que les spécialistes (Colette Beaune pour le xv^e siècle, Myriam Yardeni pour la fin du xvi^e siècle) confient volontiers le berceau de la « nation France » à des mains nobles³⁶. Cependant « nation » est un terme polysémique, qu'il s'agisse des « nations » des tournois chevaleresques, des « nations » universitaires de Paris, ou de la « nation », telle qu'elle apparaît sous la plume ou dans la bouche de différents acteurs, dont les rois, dans un sens apparemment proche de celui que nous connaissons aujourd'hui³⁷. La nation est donc une notion floue, qui apparaît assez peu opératoire. Tout au plus a-t-elle été un mot d'ordre à la suite de la Révolution française et des guerres de l'Empire, une revendication qui s'est imparfaitement réalisée en Europe au milieu de luttes souvent terribles, créatrices d'héritages et de lieux de mémoire. On ne saurait pourtant nier qu'hier au moins, au XIX^e et au XX^e siècles, la nation était la base sur laquelle s'organisaient les relations et la reconnaissance réciproque entre les États (Organisation des nations unies) ou entre les mouvements traversant le pouvoir des États (les internationales ouvrières). Aujourd'hui, le recours au terme de transnational entend précisément contester ou cantonner le principe politique de l'organisation nationale³⁸. Le transnational est en quelque sorte le contraire de l'international qui reconnaissait les entités nationales pour les dépasser, il sous-entend que le national n'est un cadre pertinent ni pour penser ni pour vivre le politique. La rétroprojection de la nation sur l'Europe ancienne était constitutive d'un programme et il en est de même de la rétroprojection du transnational, avec cette différence fondamentale que ce nouvel

36. Beaune Colette, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, 431 p. Yardeni Myriam, *La Conscience nationale en France pendant les guerres de religion (1559-1598)*, Louvain, Nauwelaerts, 1971, et le recueil d'articles *Enquêtes sur l'identité de la « Nation France » de la Renaissance aux Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, 384 p.

37. On peut se référer, entre autres, à l'analyse sémantique due à Guery Alain, « Un État des Temps modernes ? », in Jacques Le Goff, dir., *La Longue Durée de l'État*, Burguière André et Revel Jacques (dir), *Histoire de la France*, Paris, Seuil, 2000, p. 361-364.

38. Werner Michael et Zimmermann Bénédicte (dir), *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Le Seuil, 2004, les contributions de ce précieux recueil ont pour objectif commun de déconstruire les facilités qu'implique le recours non critique à la tradition historique de l'État-nation.

agenda entre en opposition avec le précédent. Il convient donc de ne pas trop compter sur ces mots-là si l'on entend réfléchir sur la communauté supposée entre les différentes formations sociales que l'on a tendance à traduire en français par le terme de noblesse.

Noblesse, noblesses

Après ce détour, dont l'utilité ne réside que dans le déplacement du cadre dans lequel les présentes rencontres incitaient à entrer, on peut en revenir aux leçons proposées dans les premières lignes du présent texte. Traiter de la noblesse, sujet inépuisable au Moyen Âge comme dans les Temps modernes, suppose de considérer la multiplicité des variables qui ont contribué à cerner, au cours des temps, la diversité d'un phénomène social majeur qui tend à s'identifier, mais jamais complètement, avec les formes les plus largement reconnues de la supériorité sociale³⁹. Le terme noble est en lui-même d'une grande plasticité et c'est une erreur de vouloir le limiter à la désignation d'une catégorie qui serait *sociale* par postulat. La noblesse a plusieurs définitions d'usages selon les lieux (topiques ou rhétoriques) où elle peut être mobilisée. L'argument renvoie donc à une qualité qui dépasse l'horizon de la naissance et se réfère à un halo de mérites éminents que résume la prud'homie médiévale ou la *virtus* moderne. Pierre Bourdieu a remarqué que « c'est un rituel un peu positiviste de poser la question des définitions sous prétexte qu'on s'entendrait mieux une fois qu'on aurait défini » et il invitait « à analyser des luttes à propos de la définition de la noblesse »⁴⁰. Si l'on pense la noblesse en termes de conflits d'appropriation et de rapport social, on s'affranchira des interrogations scolastiques et l'on ne s'étonnera plus de l'écart qui sépare les idéaux (ou les représentations) dans leurs diverses expressions idéologiques, des pratiques, dans leurs contradictions vécues, car représentations et pratiques sont dans un rapport d'engendrement réciproque dont le décalage est la définition même.

39. On rendra hommage à la pertinence de l'analyse jadis donnée par le regretté Schalk Ellery, *L'Épée et le Sang, une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Seyssel, Champ Vallon, 1996 [1986], 192 p.

40. Lancien Didier et Saint-Martin Monique de (dir.), *Anciennes et nouvelles aristocraties de 1880 à nos jours*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2007, p. 385.

Noble et noblesse sont des mots marqués par une forte idiosyncrasie qui rend assez malaisée la transposition à d'autres formations sociales que celles qui usent de la langue française. L'héritage latin n'est pas bien partagé quand il s'agit de désigner les rouages et les modes de fonctionnement de la domination politique et culturelle. À côté de la langue, on évoquera le droit romain, si différent, dans ses effets classificatoires, de la (du) *common law* et des systèmes juridiques coutumiers. Marc Bloch, dans un texte célèbre, commentait avec suspicion l'aphorisme de F. W. Maitland qui soutenait, *cum grano salis* et du point de vue du juriste, que la *noblesse* (en français dans le texte) n'existait pas en Angleterre⁴¹, le pays ne connaissant qu'une aristocratie, d'une part, et une *gentry*, de l'autre, ce dernier terme, désignant une classe de propriétaires fonciers, urbains ou ruraux, dotée de privilèges distinctifs⁴², étant intraduisible en français. Mais l'usage par George Huppert du terme de *gentry* pour qualifier en France la frange des « nobles hommes » officiers du roi et acquéreurs de seigneuries, au XVI^e siècle, a eu un incontestable effet euristique⁴³. Ne peut-on pas poser en principe plus général qu'*Adel*⁴⁴ et *Hidalguía*⁴⁵ recouvrent des champs sémantiques en castillan et en allemand, significativement différents de « noble » et « noblesse » ? Et la remarque serait encore plus embarrassante si on considérait la Pologne⁴⁶, la Russie⁴⁷, sans parler des anciens pays roumains. La traduction empêcherait-elle de penser les spécificités locales qui concourent toujours et partout à la particularité de noblesses qui sont telles nécessairement *hic et nunc* ? La fantastique capacité

41. Febvre Lucien et Bloch Marc, « Les noblesses. Reconnaissance générale du terrain », in *Annales Histoire économique et sociale*, 8/2, 1936, p. 239. Frederic W. Maitland, *The Constitutional History of England*, Cambridge, The University Press, 1898, p. 171.

42. Voir les réflexions comparatives de Ruggiu François-Joseph, *Les Élités et les villes moyennes en France et en Angleterre (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1997, 356 p.

43. Huppert George, *Bourgeois et gentilshommes. La réussite sociale en France au XVI^e siècle*, Paris, Flammarion, 1983 [1977], 293 p.

44. Conze Werner, « Adel, Aristokratie », dans *Geschichtliche Grundbegriffe. Historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*, volume 1, Brunner Otto, Conze Werner et Koselleck Reinhard (dir), Stuttgart, Klett-Cotta, 1997 [1972], p. 1-48.

45. *Hidalgos et Hidalguía dans l'Espagne des XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, éd. du CNRS, 1989, p. 11-70, ouvrage cité au sein d'une littérature immense.

46. La Pologne est un cas d'école. Pour une comparaison avec la noblesse de France, *Acta Poloniae Historica*, XXXVI, 1977. La littérature est ici aussi immense.

47. Particulièrement apte à faire réfléchir un lecteur francophone, Berelowitch André, *La Hiérarchie des égaux. La noblesse russe d'Ancien Régime, XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Seuil, 2001, 475 p.

d'adaptation des aristocraties dans un monde qui connaissait des bouleversements étonnants n'a pas d'autre secret. Sans doute progresserait-on si on se livrait à une étude du champ sémantique (ou notionnel) des syntagmes qui, dans les différentes langues, connotent la notion de noblesse. Mais ce travail de linguistique historique n'a jamais été entrepris.

La langue n'est pas seule en cause. En italien, où la *nobiltà* a des connotations proches du français⁴⁸, les réalités sociales que ce mot d'usages savant et courant sert à désigner, à délimiter et à construire, sont singulièrement différentes, puisque, dans les grandes cités-États, ont longtemps dominé des aristocraties marchandes et bancaires. Les dissonances entre les mots et les pratiques sociales sont sensibles dans tout le champ de la domination. Les tentatives de synthèses concernant la noblesse européenne n'ont pas été couronnées de succès malgré une construction typologique soigneuse et réfléchie⁴⁹.

L'historien a-t-il vraiment intérêt à penser sous le concept de noblesse toute catégorie sociale de bons propriétaires fonciers, bénéficiant d'avantages juridiques, honorifiques et matériels en contrepartie des fonctions liturgiques qu'elle est en général censée assumer⁵⁰ ? Un voyage plus lointain, dans l'espace et dans le temps, aide à cerner cette aporie. Dans le Tibet du XX^e siècle, Alice Travers, dans une remarquable thèse soutenue à Nanterre en novembre 2009, décrit un lexique assez vague qui rapproche des expressions comme *sku drag* (corps excellent ou le meilleur corps), *mi drag* (homme supérieur) et *sde dpon mi drag* qui renvoie à une noblesse plus haute. Tous ces termes distinguent des propriétaires fonciers qui sont tels parce qu'ils sont au service du gouvernement⁵¹. Au moins, cet excursus permet d'insister sur le caractère comparatif et, par là, essentiellement relatif, de toute définition de la « noblesse ». La montée en généralité semble rencontrer de rapides limites conceptuelles.

48. Donati Claudio, *L'idea di nobiltà in Italia. Secoli XIV-XVIII*, Rome, Laterza, 1988.

49. Bush Michael, *The European Nobility* Manchester, Manchester U. P., *Noble Privilege*, 1983, 303 p. et *2 Rich Noble, Poor Noble*, 1988, 234 p. ; surtout, l'élégante synthèse de Jonathan Powis, *Aristocracy*, Oxford, Basil Blackwell, 1984, 2 vol.

50. Mousnier Roland, *Les Hiérarchies sociales de 1450 à nos jours*, Paris, PUF, Coll. Sup., 1969, p. 106 : « Il faut entendre par société liturgique une société organisée par le propriétaire de l'État pour son service qui est le service de l'État ». En ce sens, toute noblesse a une dimension liturgique, revendiquée ou cachée.

51. Travers Alice, « La noblesse tibétaine du Ganden phodrang (1895-1959). Permanences et transitions », sous la direction de Jean Duma et Heather Stoddard, Université de Paris-X Nanterre, 2009, 2 vol.

Du général au spécifique

Si on s'interroge sur la genèse des spécificités, on rencontrera bientôt des facteurs un peu embarrassants pour une approche transnationale de stricte obédience. Le creuset des particularismes nobiliaires est largement politique et dépend de l'État, même si celui-ci doit être qualifié de monarchie ou d'aristocratie ou de « république », plutôt que de nation, d'État nation. On rappellera l'analyse toujours actuelle de Marc Bloch quand il cherche à saisir la noblesse comme catégorie juridique et sociale : « il y eut, en vérité, une noblesse seulement du jour où il y eut aussi des anoblissements, c'est-à-dire des autorisations d'accéder à la chevalerie octroyées par un chef suprême... Cette cristallisation de classe eût été impossible sans l'affermissement des souverainetés royales ou princières »⁵². Le cas français en l'occurrence ne saurait passer pour manifester une quelconque originalité.

C'est pourquoi les particularismes doivent être pensés dialectiquement dans leurs rapports d'opposition ou d'engendrement processuel régis par des contacts permanents entraînant conflits (politiques), collaborations (sociales), alliances (familiales), imitations (culturelles). À la limite, si l'on suivait un raisonnement comme celui de La Roque, dans une partie latérale de son *Traité*, « le droit de bourgeois et de citoyen de chaque ville se prend de ses statuts et privilèges, sans que l'on puisse tirer une induction des uns aux autres »⁵³, la noblesse, comme la bourgeoisie, serait fractionnée en autant de micro-entités irréductibles qu'il y a de sites où on les observe. L'analyse de Bréquigny s'oppose toutefois pertinemment à cette topique : « toutes ces coutumes variées à l'infini quant aux détails, offrent au fond des ressemblances dont on est frappé et qui indique manifestement qu'elles ont une source commune, qu'elles représentent les usages généraux d'une même nation » : comme la bourgeoisie, la noblesse résulte dans les diverses provinces d'une « source commune » ; et on peut adapter en remplaçant bourgeoisie par noblesse le texte de la note par laquelle Bréquigny précisait sa pensée : « c'est surtout dans les bourgeoisies [noblesses] d'une même province que cette uniformité se fait sentir ; et en les considérant en général, on aperçoit aisément les différences remarquables entre les bourgeoisies [noblesses] d'une province et

52. Marc Bloch, « Sur le passé de la noblesse française : quelques jalons de recherche », *Annales d'histoire économique et sociale*, 8/3, 1936, p. 373.

53. Gilles André de La Roque, *rééd.* de 1994 (1678) citée note 2, chap. 92, p. 419.

celles d'une autre »⁵⁴. « Nation », en plein XVIII^e siècle, le mot assumait bien une fonction unificatrice. Ce rapport nobiliaire du particulier au général est un vaste objet de réflexion⁵⁵.

Mais l'unité qui est pensable à un certain niveau d'abstraction, par un travail législatif (le passage d'un contrôle coutumier à une loi plus ou moins générale) et politique (l'instauration de cours princières) n'est nullement exclusive de diversités génétiques, socio-génétiques, plus précisément, qui s'exercent à un autre niveau d'abstraction, sans qu'il soit nécessaire de mobiliser des jeux d'échelles ou de focales. Le micro est constitutif du macro et cette observation que la *micro storia* a imposée à tous n'est pas antithétique de l'assertion contraire, postulat méthodologique, souvent peu critique, des historiens sociaux de la tradition, qui veut que le macro modèle le micro.

Le macro-historique ne se fonde pas seulement sur le pouvoir du Prince ou la considération de la chose publique, il n'est pas seulement étatique, il est concret, s'imposant par la simple expérience. L'état social ne serait rien sans son exhibition : « Estat aussi signifie l'équipage en habillemens somptueux, & autres ornemens de la personne d'un homme ou femme. Selon ce on dit, Cet homme ou cette femme portent grand estat, Magnifique et splendide vestiuntur. Et consequemment à cela on dit, c'est un personnage d'estat, pour un personnage signalé en grandeur & prééminence, parce que telles gens sont communément en arroy somptueux. »⁵⁶ La culture chevaleresque, fantasmée jusqu'au XIX^e siècle⁵⁷, les écrits identitaires qu'elle a suscités (*La Jérusalem délivrée* (1582))⁵⁸, surtout en Italie et en Espagne, les traités de civilité et de

54. *Recherches sur les bourgeoisies*, dans *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France*, par Constant Leber, t. 20, Paris, G. A. Dentu, 1838 (1777), p. 163. Sur Louis-Georges Feudrix de Bréquigny, Barret-Kriegel Blandine, *Les Académies de l'histoire*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, *passim*.

55. Descimon Robert, « Sites coutumiers et mots incertains : la formation de la noblesse française à la charnière du Moyen Âge et des Temps modernes », dans Dutour Thierry (dir), *Les Nobles et la ville dans l'espace francophone*, Paris, PUPS, 2010, p. 343-360. Morsel Joseph, *L'Aristocratie médiévale V^e-XV^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2004, 335 p.

56. Nicot Jean, *Le Trésor de la langue française*, Le Temps, Paris, 1979 [1606], p. 261. Howard Kaminsky, « Estate, Nobility, and the Exhibition of Estate in the Later Middle Ages », *Speculum*, 68/3, 1993, p. 695-709.

57. Smith Jay M., *Nobility reimagined. The Patriotic Nation in Eighteenth-Century France*, Ithaca, Cornell U. P., 2005, 307 p.

58. Careri Giovanni, *Gestes d'amour et de guerre. La Jérusalem délivrée images et affects (xvf-xviii*

civilisation, comme le *Courtisan* de Castiglione (1528)⁵⁹ ou *l'Homme de cour* de Gracian (1647), des pratiques sociales distinctives, comme l'héraldique ou la chasse, surtout la chasse savante telle la fauconnerie⁶⁰, le partage d'un luxe ostentatoire, qui n'est pas proprement noble cependant, le métier des armes, qu'il soit un idéal ou une réalité, la propriété foncière, alliant l'autorité judiciaire et le pouvoir sur les hommes, rapport de *dominium*⁶¹ qui subsiste partout affirmant la puissance des seigneurs sur les manants, quoi qu'en aient eu les pouvoirs politiques plus ou moins centraux..., tous ces facteurs, si hétérogènes, fournissent des matériaux communs à l'Europe ancienne, des matériaux quasi universels, car leur transposition de contexte à contexte et du proche au lointain, résulte de postulations structurales. Ces matériaux sont agencés selon des circonstances locales qui résultent en grande partie de la liberté différentielle des acteurs sociaux selon le degré de puissance auxquels ils parviennent, et sur les diverses déclinaisons coutumières qui entérinent les rapports des forces politiques. Ce jeu de mécano social donne des édifices qui peuvent, à la limite, ne rien avoir de commun. C'est pourquoi, comme nous y invite Jonathan Dewald⁶², il convient de tenir la balance égale entre les différences nationales et la communauté de modèle qui fait de la noblesse une expérience sociale largement transeuropéenne.

Si on reconnaît que la noblesse (comme la nation ?) ne trouve pas d'autre définition que le constat d'une diversité difficilement réductible, on sortira des apories où s'est enfermée une bonne part de l'histoire récente. L'histoire comparative, que Marc Bloch appelait de ses vœux, part à l'orée de ce constat.

siècle), Paris, éd. de l'EHESS, 2005, 246 p.

59. Burke Peter, *The Fortunes of the Courtier*, Cambridge, Polity Press, 1995, 210 p.

60. Salvadori Philippe, *La Chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996, 462 p.

61. Guerreau Alain, *Le Féodalisme. Un horizon théorique*, Paris, Le Sycomore, 1980, p. 179-184 ; *Id.*, *L'Avenir d'un passé incertain. Quelle histoire du Moyen Âge au XXI^e siècle ?*, Paris, Seuil, 2001, p. 26-28. André Debord, *Aristocratie et pouvoir. Le rôle du château dans la France médiévale*, Paris, Picard, 2000, 238 p.

62. Dewald Jonathan, *The European Nobility 1400-1800*, Cambridge, Cambridge U. P., 1996, p. 3.

National, transnational. À propos de deux catégories historiographiques : libertinage et baroque

Jean-Pierre Cavallé, Christian Jouhaud
Centre de recherches historiques (EHESS/CNRS)

Les notions voyagent. Elles circulent entre les langues, les disciplines de savoir, les institutions qui les valorisent ou les condamnent. Elles disparaissent du paysage intellectuel, y reviennent, s’y incrustent en des lieux donnés, au gré des lectures, des influences, des modes même. Libertinage et baroque sont deux catégories cardinales, ou séminales, dans l’historiographie du XVIII^e siècle, deux catégories transnationales qui décrivent et tentent de saisir des phénomènes historiques plurinationaux. La construction de leur histoire ne peut se faire hors de l’observation de leurs circulations et des effets de ces circulations. Libertinage et baroque englobent et saisissent des réalités présentes en divers pays. Mais l’évidence de leur transnationalité rencontre la question des lieux de leurs usages dans leurs rapports aux lieux de leur conception et de leur genèse. La dimension transnationale de ces catégories ne paraît alors être susceptible d’être historicisée que dans l’analyse de la longue série de leurs localisations, délocalisations, relocalisations.

Libertins, libertinisme, libertinage, une catégorie historique transnationale ?

Deux dimensions essentielles sont à considérer pour espérer répondre à cette question : d’une part l’origine historiographique de la catégorie, tout à

la fois disciplinaire et nationale, déterminante pour son développement ultérieur ; d'autre part la manière dont les termes libertins, libertinage, libertinismes, déclinés dans la plupart des langues de l'Europe de la première modernité (latin et langues vernaculaires), renvoient dans les sources à des conjonctures fortement localisées dans l'espace et dans le temps. Or, malgré l'usage des mêmes mots dans l'historiographie et dans les sources (la force et sans doute la faiblesse du libertinage est d'être une catégorie endogène), on constate que l'utilisation historiographique des termes ne correspond qu'à une partie seulement des sources, principalement exploitées au sein d'une tradition nationale précise et à l'intérieur de cadres disciplinaires déterminés.

Le libertinage s'est constitué comme une catégorie de l'histoire littéraire française, lorsque celle-ci, dans les dernières décennies du XIX^e siècle, était quelque chose de spécifique, c'est-à-dire non pas seulement ni d'abord une histoire de la littérature, mais une histoire nationale du « sentiment moral », selon l'expression utilisée par les auteurs de l'époque. Cette détermination explicite dans les premiers travaux qui furent consacrés aux libertins (Grousset, Perrens, Brun, etc.¹) influera durablement sur la perception des phénomènes subsumés par la catégorie et sur leur évaluation « morale », dès le début largement négative, en particulier chez un érudit étroitement lié à l'Action française comme Frédéric Lachèvre², puis encore chez René Pintard, auteur de ce qui reste aujourd'hui encore l'ouvrage majeur sur la question : *Le libertinage érudit en France dans la première moitié du XVII^e siècle*³. Dans tous ces ouvrages, la dévaluation morale plus ou moins importante dont les libertins

-
1. Grousset René, « Les libertins », in *Œuvres posthumes, Essais et poésies*, recueillis et publiés avec les notices par R. Doumic et P. Imbart de la Tour, Paris, Hachette, 1886 ; Perrens François Tommy, *Les Libertins en France au XVII^e siècle*, Paris, Léon Chaillez, 1896 ; Brun Pierre-Antonin, *Autour du dix-septième siècle. Les libertins, Maynard, Dassoucy, Desmaret, Ninon de Lenclos, Carmain, Boursault, Mérimon, Pavillon, Saint-Amant, Chaulieu, Manuscrits inédits de Tallemant des Réaux*, Grenoble, 1901 ; réimpression, Genève, Slatkine, 1970. Mais voir le travail pionnier de Denis Jacques, *Sceptiques ou libertins de la première moitié du XVII^e siècle : Gassendi, Gabriel Naudé, Guy Patin, La Mothe le Vayer, Cyrano de Bergerac*, Mémoires de l'Académie de Caen, 1884 (reprint, Genève, Slatkine), 1970.
 2. Lachèvre Frédéric, *Le Libertinage au XVII^e siècle*, Genève, Slatkine, 1968, 315 p. [1^{re} édition, 15 vol., Paris, 1909-1928].
 3. Pintard René, *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, nouv. éd. augmentée d'un avant-propos, de notes et de réflexions sur les problèmes de l'histoire du libertinage, Genève, Slatkine, 1983, 765 p. [1^{re} édition, Paris, 1943].

sont affectés, conduit les auteurs à les considérer comme des littérateurs parfois brillants mais incapables d'atteindre dans leurs écrits comme dans leur vie à une véritable élévation et consistance philosophiques.

Cette histoire française explique pourquoi, aujourd'hui encore, le libertinage est une catégorie identifiée d'abord et principalement à l'une des constituantes de la culture française du grand siècle, qui intéresse les disciplines littéraires et l'histoire des idées, mais peu, ou en tout cas de manière problématique, l'histoire de la philosophie.

Enfin cette histoire tient en un séquençage organisé, en un récit convenu et largement accepté, selon lequel le terme « libertin » aurait d'abord désigné une secte de spirituels dénoncés par Calvin puis, par succession des temps, aurait glissé de l'hérésie à la mécréance, pour signifier l'avènement d'une culture de l'incrédulité et de la licence morale, libertinage « flamboyant » auquel aurait succédé le libertinage dit « érudit » de lettrés et de philosophes⁴, jusqu'à ce que le terme perde peu à peu son sens fort pour se réduire progressivement, au siècle suivant, à ne plus connoter que les mœurs dévoyées des personnages des romans licencieux.

Ce récit et ce séquençage ne sont que très rarement contestés, y compris par les chercheurs non français aujourd'hui pourtant nombreux qui travaillent sur le sujet. Et il est loisible de voir comment le libertinage est toujours ou presque étudié, en Italie, en Hollande, en Angleterre, en Pologne, à partir de la matrice critique française, qui constitue spontanément le cadre général d'identification et d'intelligibilité de phénomènes repérables ailleurs comme susceptibles de pouvoir relever de la catégorie. Il est étonnant de rencontrer des travaux d'histoire littéraire ou d'histoire des idées consacrés au libertinage, par exemple pour la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas, où, les termes « libertins », « libertinisme » renvoient exclusivement aux définitions de l'historiographie française (à la figure, ou aux figures françaises du « libertin »), alors que d'autres travaux, en particulier d'histoire religieuse et politique, conduits et même contraints par les sources à utiliser le terme, évitent scrupuleusement, pour éviter toute confusion, de se référer à l'historiographie du libertinage.

4. Les deux expressions, « libertinage flamboyant » et « libertinage érudit » ont été forgées par René Pintard, *Le libertinage érudit, dans la première moitié du XVII^e siècle*, nouv. éd. augmentée d'un avant-propos, de notes et de réflexions sur les problèmes de l'histoire du libertinage, Genève, Slatkine, 1983, 765 p. [1^{re} édition, Paris, 1943].

C'est à de telles anomalies que conduisent non seulement la séparation disciplinaire des études historiques, mais aussi l'absence de réflexion critique sur l'historiographie des catégories, là où précisément devrait se poser en premier la question des lieux (géographique, disciplinaires, institutionnel, etc.) et des temps de la production du savoir. Le chercheur qui se dégage de l'historiographie classique du libertinage et de son grand récit (en apparence européen, mais en réalité franco-centré) se trouve confronté en fait à des usages conjoncturels des termes fortement différenciés selon les époques et selon les lieux, qui entretiennent un réseau complexe de relations que l'on ne saurait appréhender si l'on fait l'économie de recherches ponctuelles et contextualisées.

Nous ne pouvons ici que citer quelques usages terminologiques susceptibles de ruiner le grand récit francophone et national du libertinage au profit d'une approche transnationale, soucieuse de relocalisation contextualisée.

L'usage toscan durant les années 1530, tout d'abord, consistait à désigner comme *libertini* les adversaires républicains des Médicis. Cet usage a été par la suite proprement refoulé parce qu'incompatible avec le grand récit⁵.

Le terme est mobilisé également par Calvin et des calvinistes quelques années après pour désigner une secte prétendue de spirituels dans le Hainaut ainsi que divers membres des formes les plus radicales de la Réforme (Loy Pruystinck d'Anvers, David Joris et ses partisans, etc.). Cet usage est connu, en tant qu'origine francophone de l'expression ; Calvin étant réputé – à tort – avoir inventé le terme. Il constituerait pour certains une sorte de préhistoire hérétique du libertinage du XVII^e siècle, ce qui est une vue extrêmement réductrice, méconnaissant la très longue postérité, dans toute l'Europe protestante, du texte de Calvin *Contre la secte phantastique et furieuse des libertins qui se nomment spirituels*.

L'acception hollandaise du terme est quant à elle tributaire de la précédente. Les partisans de l'Église calviniste dénoncent ainsi comme « *libertijnen* » tous ceux qui refusent de reconnaître celle-ci et refusent le double joug de Rome et de Calvin (Dirck Coornhert, etc.), et associent leur revendication de liberté de conscience à une vision républicaine de la séparation des Églises et de l'État⁶.

L'usage, ou plutôt les usages anglais, toujours en rapport avec les polémiques

5. Barthes Jérémie, « Retour sur la notion de libertin à l'époque moderne. Les politiques libertins à Florence, 1520-1530 », in *Libertinage et Philosophie au XVII^e siècle*, n° 8, p. 115-134.

6. Voir en particulier l'ouvrage de Kaplan Benjamin J., *Calvinists and Libertines. Confession and Community in Utrecht 1578-1620*, Oxford, Clarendon Press, 1995, 368 p.

miques calvinistes, visent principalement à dénoncer les membres prétendus des « sectes » les plus radicales durant les troubles des guerres civiles et du régicide jusqu'à la restauration (*antinomians, seekers, ranters* etc.). Certains des auteurs de la mouvance qualifiée de *ranter* ont même revendiqué en mots propres leur « libertinage »⁷.

Les usages francophones, sont mieux connus et étudiés durant les premières décennies du XVII^e siècle, période de dénonciation d'un libertinage marqué par l'impiété et la débauche. Ce libertinage, volontiers provocateur, bénéficiait de complicités nobiliaires, dont les procès de Vanini à Toulouse, puis de Théophile de Viau, à Paris, constituent les événements les plus saillants. La confrontation avec les précédents sens et usages permet alors de mettre en évidence dans les sources mêmes (par exemple dans la *Doctrine des beaux esprits* du jésuite Garasse) des liens effectués par les polémistes avec les formes antérieures.

Ces usages conjoncturels pourraient et devraient être multipliés. Ils montrent combien la déconstruction de cette catégorie réifiée et quasi fossilisée de l'histoire littéraire et de l'histoire des idées, à travers une confrontation systématique avec les sources au-delà des limites fixées par l'historiographie spécialisée du libertinage, est susceptible d'être fertile. Le but de cette démarche n'est pas une correction ou une extension et un enrichissement de la catégorie elle-même et pour elle-même, mais plutôt de développer une recherche au cas par cas, en tel ou tel lieu et en tel ou tel temps, de tout ce que cette dénomination polémique est susceptible de nous apprendre sur les conflits sociaux et intellectuels qui déchirent l'Europe au début de l'époque moderne.

Pérégrinations et dérives transnationales du baroque

La première poussée heuristique et universitaire du baroque est suisse : elle est le fait de Heinrich Wölfflin (1864-1945) dont les *Principes fondamentaux de l'histoire de l'art* de 1915 proposent une analyse formaliste d'un style

7. Voir, aux côtés des ouvrages de Hill Christopher, Adamo Pietro, *Il Dio dei blasfemi : Anarchici e libertini nella rivoluzione inglese*, Milano, Unicopli, 1993.

baroque⁸. L'œuvre de Wölfflin a été conçue dans le prolongement et le déplacement du travail de Jacob Burckhardt, l'auteur de *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance* dont le point de vue était beaucoup plus historien⁹. En 1935 le *Du Baroque* d'Eugenio d'Ors – dont la carrière dérive du syndicalisme catalan à la phalange franquiste (il finit ministre de Franco) – est plutôt un éclat mondain, mais durable : il érige le baroque en catégorie transtemporelle et en valeur intemporelle¹⁰. Cette version catalano-espagnole a été adoubée en 1931 lors d'une décade de Pontigny.

La typologie formaliste de Wölfflin n'est véritablement reçue en France qu'après 1952, date de la traduction en français des *Principes fondamentaux*, au début de ce qu'on peut appeler la vague baroque qui a commencé d'intéresser les historiens en la personne de Victor-Lucien Tapié qui publie en 1949 dans la *Revue des Sciences Humaines* de Lille un article sur le face-à-face français baroque/classique regardé en quelque sorte depuis la Bohême où il a découvert le baroque¹¹.

En 1954, avec le livre de Jean Rousset, professeur à Genève, *La littérature de l'âge baroque*, le baroque passe des arts à la littérature¹² ; dans cette circulation, des notions descriptives sont déplacées de l'analyse d'œuvres d'art, et en particulier d'architecture, à la littérature : elles sont en ce sens littérisées¹³. Le plus frappant, c'est qu'ensuite ces notions littérisées font retour à leur discipline d'origine où elles glissent ainsi de la description à l'interprétation et se substantialisent sous la plume des historiens qui les reprennent : on observe ainsi une série de paliers de montée en généralité qui aboutissent à la « mentalité baroque » ou à l'« homme baroque ».

8. Wölfflin Heinrich, *Principes fondamentaux de l'histoire de l'art*, traduction française de Raymond C. et M., Paris, Plon, 1952, 287 p.

9. Burckhardt Jacob, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, Paris, Plon, 1906, 1^{re} édition française de l'ouvrage de 1860, 2 vol.

10. Ors Eugenio d', *Du Baroque*, Paris, Gallimard, 1935, 253 p.

11. Tapié Victor-Lucien, « Baroque ou Classicisme ? Les enseignements d'une Fête Royale (26 août 1660) », *Revue des sciences humaines*, 55-56 (juillet-décembre 1949).

12. Ce passage est trop vite décrit ici : c'est le succès du livre de Jean Rousset qui fait date. En réalité d'autres tentatives avaient eu lieu auparavant, dont la moins intéressante n'est pas celle des *Cahiers du Rhône* parus pendant la guerre sous l'égide de l'université de Genève (où enseigna plus tard Jean Rousset) et tournés vers la France occupée (sur ce point exposé de Guy Catusse au séminaire de Christian Jouhaud).

13. Rousset Jean, *La littérature de l'âge baroque en France. Circé et le paon*, Paris, Corti, 1954, 313 p.

C'est ainsi qu'un historien comme Victor-Lucien Tapié, l'auteur de *Baroque et classicisme* (1957), parti d'une histoire diplomatique très traditionnelle, a découvert l'utilité de l'histoire des mentalités en abordant l'histoire du baroque¹⁴. Il a de cette manière pris pied sur le terrain de l'avant-garde historiographique que représentait à ce moment-là l'histoire des mentalités. Au surplus, il se débarrassait par la même occasion, et une fois pour toutes, des questions que posait l'histoire sociale. Il n'était plus nécessaire d'évoquer les « milieux », comme auraient dit Febvre ou Lanson, c'est-à-dire les groupes sociaux et leurs relations, puisque tous les hommes d'une certaine époque en un certain lieu partageaient la même « mentalité baroque ». Celle-ci pouvait être appréhendée à l'aide de grandes catégories comme la métamorphose, le mouvement, ou l'ostentation, proposées par une histoire de l'art plus ou moins woelfflinienne, reformulées et étendues par l'histoire littéraire dans un ouvrage aussi brillant que celui de Jean Rousset.

Les thèses de *Baroque et classicisme* ont été discutées dans les colonnes des *Annales. HSS* par Pierre Francastel auquel Tapié répondit¹⁵. Il semble que le but de la discussion ait été d'établir des définitions efficaces et de poser des limites stables pour les deux notions canoniques que Tapié confrontait, opposait, associait. Mais, ce faisant, les deux savants universitaires procédaient par delà leurs (profondes) divergences à une mise en rapport globale de formes ou de pratiques d'écriture avec un esprit du temps. Tapié avait tenté de passer des « caractères généraux d'une société » au « style auquel elle apporte sa préférence » (« comme si une nation pouvait choisir un style comme on choisit un costume ou un cheval », rétorquait Francastel) et en était arrivé à la conclusion que le baroque avait réussi dans les régions les plus rurales et les plus féodales de l'Europe. Francastel, malgré son attachement à une interprétation en termes de « mode de pensée et d'action », durcissait encore l'opposition entre baroque et classique. Pour lui, le classicisme, forme révolutionnaire de la pensée moderne au XVII^e siècle, s'était développé dans les pays où existait une forte mobilité sociale, alors que le baroque s'imposait dans les contrées et les milieux où régnaient stabilité et unité sociales. Tapié

14. Tapié Victor-Lucien, *Baroque et classicisme*, Paris, Plon, 1957, 383 p.

15. Francastel Pierre, « Baroque et classique : une civilisation », *Annales ESC*, avril-juin 1957, p. 207-222 ; « Baroque et classicisme : histoire ou typologie des Civilisations ? », *Annales ESC*, janvier-mars 1959, p. 142-151 ; Tapié V.-L., « Baroque et classicisme », *Annales ESC*, octobre-décembre 1959, p. 719-731.

répondit en revenant sur le choix français du classique contre le baroque, une des thèses centrales du livre : « la présence d'une société beaucoup plus complexe, où l'élément bourgeois, de formation juridique et nourri d'antiquité latine [...] occupait une place importante, le poids des groupes urbains où les esprits étaient plus familiarisés avec les formes intellectuelles de la précision et du raisonnement logique, tous ces traits et d'autres encore l'inclinaient à recueillir [...] un style où la raison contrôlerait la fantaisie, où l'observance des règles jugées les meilleures, l'harmonie et la mesure composeraient l'idéal à atteindre ». L'intérêt pour le baroque transnational débouchait donc sur une surenchère dans l'exaltation du classicisme national, poursuivie alors qu'il était question, en principe, de poser des limites à sa domination. Le baroque, dans cette discussion, n'était plus, finalement, que défini en creux, par défaut. Il se retrouvait une fois encore du côté de la fantaisie et du désordre, et le classique du côté de la mesure, de l'harmonie, de la précision, de la raison. On voit donc ici comment la perspective transnationale de Tapié échoue à produire une comparaison raisonnée entre des sites et sert de faire valoir à une vision en réalité nationale de phénomènes pourtant abordés par leur dimension au moins européenne.

C'est en référence à ce contexte et à ces débats que l'œuvre de l'historien de l'art Pierre Charpentrat trouve son sens et laisse percevoir sa force remarquable. Il produit en effet une série de ruptures.

D'abord, il rétrécit considérablement la taille des objets à analyser pour construire la notion de baroque : c'est l'espace du monument et en particulier de l'église regardée comme un tout, comme un ensemble architectural et décoratif intégré susceptible de produire des effets sur un spectateur jadis et maintenant. Donc des dispositifs spatiaux compris dans leur fonctionnement local et même micro-local, mais susceptibles, ce travail fait, d'être rapprochés les uns des autres et comparés dans leur fonctionnement.

Ensuite il congédie le spectre de l'homme baroque (ou de la mentalité baroque, c'est pareil), figure transnationale s'il en est, qu'il décrit d'ailleurs assez plaisamment :

« On risque à tout le moins de l'imaginer plus 'sensible' ou 'sensuel' que 'rationnel', passionné, volontiers cruel, tantôt naïf, vaguement béat, tantôt instable et tourmenté, en tout cas futile et superstitieux, et au surplus peu évolué politiquement. Ce piètre fantôme, représentant d'une Europe sous-développée, père ou grand-père de quelques pantins dévots et tyranniques de La Chartreuse de Parme, rêve à nos côtés devant la Sainte-Thérèse du Bernin, au

pied d'un portail de Pedro de Rivera, sous les voûtes peintes de Melk : nous avons un peu honte de partager ses goûts¹⁶. »

Cela au profit d'effets repérables du côté de la conception du monument soigneusement restitué et du côté de la transhistoricité de ces effets éprouvés par l'historien sur lui-même.

Enfin, il écrit l'histoire de l'engouement baroque des années 1950 et 1960 en montrant comment celui-ci a produit une série d'objets magiques qui se qualifie par la proclamation entêtante de la notion¹⁷. La géographie de leur distribution devient celle du tourisme international qui les « découvre » et les rapproche dans des pérégrinations pittoresques et initiatiques qui les séparent de l'histoire qui les a produits, tout en les rencontrant au nom de la redécouverte d'un passé. « Baroque des vacances romaines », « Baroque, des bons allemands », « Baroque de l'*aggiornamento* », « Baroque art nègre », etc. Ces mythologies se soutiennent du progrès technique du téléobjectif de l'appareil photo, allemand puis japonais, de diffusion de plus en plus large. Le regard, en effet, s'arrête et s'excite sur des détails révélés par les clichés des photographes d'art, dans des livres où « *le refus de l'analyse trouve un alibi définitif dans [l']exaltation de la volute, [la] divinisation de l'angelot espiègle, [la] magie amusante et facile qui découpe dans la continuité du décor des fragments de rébus, qui anime plaisamment le squelette et assassine l'architecture* ». Le télé-objectif magnifie ainsi un « baroque-déséquilibre », un « baroque-fulguration », un « baroque-chaos », tout d'irrationnelle et gratuite puissance et d'universelle présence, de l'Italie au Danube en passant, par l'Espagne, et, si l'on ose dire, par le Brésil : le microdétail détaché de son support et reproduit rencontre l'histoire globalisée de l'art. On retrouve là le Walter Benjamin de « L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique [...] grâce à des procédés comme l'agrandissement ou le ralenti, on peut atteindre des réalités qu'ignore toute vision naturelle », mais cela au prix de la remise en cause « du pouvoir de témoignage historique » d'une chose dont l'authenticité est « tout ce qu'elle contient de transmissible »¹⁸. L'internationalisation touristique du baroque, dans cette perspective compromet la transmission de la force histo-

16. Charpentrat Pierre, « Les Français devant le baroque : de la légende à l'histoire », *Critique*, 175, décembre 1961, p. 1059-1069, p. 1066.

17. Charpentrat Pierre, *Le mirage baroque*, Paris, éditions de Minuit, 1967, 189 p.

18. Walter Benjamin, « L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique » (dernière version, 1938, in *Œuvres*, tome III, Paris, Gallimard (Folio essais), 2000, p. 269-316, p. 275.

rique, de la présence au temps, des productions baroques.

La circulation transnationale des catégories étudiées dans ce texte est un phénomène historique dont la réalité est avérée. Moins évident est le fait que malgré leur internationalisation elle garde une forte empreinte du contexte culturel dans lequel elles ont vu le jour qui est, en fait, un contexte national. Le *libertinage* reste, en Italie par exemple, indexé sur l'histoire littéraire française et le *baroque* de Victor-Lucien Tapié inspiré par le Danube et la Vltava, mais posé en regard du classicisme français, n'est certes pas le *Barock Begriff* germanique. Pourtant l'usage délocalisé des catégories qui continuent à être intellectuellement localisées dans leur lieu d'origine ou de théorisation initiale les transforme. Seules des contextualisations adéquates à des échelles locales nous paraissent susceptibles de prendre ici la mesure de ce paradoxe et d'en rendre compte historiquement. Seules des contextualisations adéquates, à des échelles locales sont susceptibles de prendre la mesure de ce paradoxe et d'en rendre compte historiquement.

Paradigmes de l'égalité et institutions supralocales (Piémont-France, première moitié du XVIII^e siècle)

Simona Cerutti, Centre de recherches historiques (EHESS/CNRS)

La réflexion présentée ici sur le rapport entre différentes échelles d'analyse s'appuie sur un terrain qui apparaît comme manifestement transnational : celui des idéaux universalistes et cosmopolitiques, tels qu'ils furent revendiqués au début du XVIII^e siècle par bon nombre des tenants des Lumières dans un territoire, les États savoyards, fortement marqué par l'influence de la culture politique française. Il s'agissait d'une influence axée sur des raisons concrètes : les idées circulaient avec des hommes en chair et en os, qui se promenaient entre les deux pays avec une certaine régularité ; ou qui entretenaient entre eux des correspondances serrées.

De quelle matière pouvait être formé un idéal universaliste dans ces sociétés ? Le terrain est sensible ; il est bien connu que dans la pensée des Lumières, des idéaux universalistes pouvaient coexister avec des conceptions traditionnelles des hiérarchies sociales, ce qui n'a pas manqué de créer une grande perplexité chez certains spécialistes du XVIII^e siècle. Comment concilier des idéaux universalistes et cosmopolites avec des discours sur la race, avec la tolérance de l'esclavage ainsi que l'acceptation des discriminations sociales et sexuelles ? L'existence d'une « double morale » a été évoquée, ainsi que la nécessité de démasquer la prétendue « innocence des Lumières », en en faisant ressortir les contradictions flagrantes. Mais si des contradictions ou des ambiguïtés sont présentes dans toute pensée politique, il faut cependant s'assurer que celles-ci ne sont pas uniquement le produit de lectures hâtives et distraites, anachroniques en somme, du passé. La question vaut la peine d'être posée à nouveau : avec quels matériaux était construit cet idéal universaliste ?

La pratique judiciaire comme ferment de réforme

Nous savons qu'au début du XVIII^e siècle, le monde du commerce a souvent été pris comme modèle pour la construction d'une société plus juste, une société de « gens égaux ». La place de Londres, évoquée par Voltaire, n'était qu'une parmi les nombreuses utopies d'un monde marchand dominé par la tolérance religieuse et le traitement équitable de tous ses membres. En s'interrogeant sur l'adoption de ce modèle, l'historiographie des Lumières a reconnu jusque récemment, dans la circulation, le voyage, la pratique de pays différents, les racines d'une tolérance que l'on assimile volontiers à des attitudes plus décidément égalitaires. Ces interprétations sont probablement en partie fondées ; mais elles paraissent imprécises, et trop vagues. En fait, la recherche menée¹ (et dont quelques résultats sont ici résumés) semble montrer que les matériaux offerts par le milieu marchand dans la construction d'une société « égalitaire » étaient beaucoup plus concrets : ils étaient fournis par le modèle de la justice qui réglait les relations d'échange, modèle qui était en vigueur dans les tribunaux de commerce.

Le terrain judiciaire, sur lequel se concentra l'attention des réformateurs est en ce sens un lieu d'analyse central, à condition cependant de ne pas s'arrêter au seul procès criminel, mais de porter une égale attention à la justice civile. La critique des réformateurs visait, en effet, non seulement l'absence de tutelle de l'accusé dans le cadre criminel (qui est le terrain sur lequel l'historiographie s'est principalement concentrée) mais elle investissait plus largement le fonctionnement du procès civil tout entier, en mettant en discussion son fonctionnement, son système de preuves, ainsi que le poids, manifeste, des privilèges sociaux dans son fonctionnement.

Il ne pouvait guère en être autrement. L'importance de la justice civile dans les sociétés européennes d'Ancien Régime est attestée par la fréquence des recours au tribunal par un public, hommes et femmes, très large et très varié d'un point de vue social. Des études menées en France, en Angleterre mais aussi dans les états pontificaux auprès de plusieurs magistratures ont tenté de mesurer le phénomène : elles livrent des données impressionnantes.

1. Cerutti Simona, *Giustizia sommaria. Pratiche e ideali di giustizia in una società di Ancien Régime (Torino, XVIII secolo)*, Milan, Feltrinelli, 2003, 228 p.

À certaines périodes, la fréquentation des salles de tribunal est presque quotidienne, souvent par plusieurs membres d'un même groupe familial. Dans le cas des magistratures piémontaises et turinoises en particulier, les données concernant le premier quart du XVIII^e siècle, bien que fragmentaires, confirment l'intense activité des tribunaux du juge du Vicariat ou du Consulat du commerce, où dominait justement la juridiction civile. L'analyse de quelques centaines de procès permet de mesurer cette grande familiarité de la population avec le monde des tribunaux, et le dialogue permanent qui s'était instauré entre les institutions et leur public sur les modes de résolution des affaires portées en justice. Cette activité n'était pas la conséquence d'un contrôle répressif de la part des institutions mais, dans une écrasante majorité des cas, la réponse à une demande sociale massive, très particulière. En fait, le recours au tribunal civil répondait moins à la volonté de résoudre un conflit (de distribuer le tort et la raison entre les parties) qu'à la nécessité de voir un droit reconnu et certifié – qu'il fut de propriété, de commerce ou de transmission d'un bien². L'analyse croisée des actes des tribunaux civils et des actes notariaux montre qu'il n'est pas rare que les parties passent des contrats, commercent ou s'associent alors même qu'ils s'affrontent au tribunal. Le procès est engagé pour définir les termes du désaccord, plutôt que pour parvenir à une sentence qui, par ailleurs, n'en sera l'issue que dans la moitié des cas que j'ai analysés. En définitive, le procès sert essentiellement à identifier (et à « isoler ») les points précis où la confiance a fait défaut afin que, sur tous les autres points, les relations de travail et de commerce se poursuivent.

La familiarité, la confiance, sont les conditions nécessaires dans des situations marquées par une forte incertitude qui investit plusieurs terrains de la vie sociale mais qui touche en particulier, dans les tribunaux civils, au champ de la propriété. C'est bien dans ce climat d'incertitude quant à ces droits que s'exprime l'exubérante demande de certifications aux tribunaux civils.

Justice et enracinement local

Dans le cadre de ce recours intensif aux tribunaux, se développe, au

2. Ago Renata, *Economia barocca. Mercato e istituzioni nella Roma del Seicento*, Roma, Donzelli, 1998, 232 p.

début du XVIII^e siècle, une importante réflexion autour de la justice et des instruments pour la rendre plus efficace. Les arguments de ses détracteurs mettaient en discussion la grammaire même du procès, faite de privilèges et d'exceptions ; une grammaire qui reposait bien davantage sur la « qualité des personnes », comme le disaient les contemporains, que sur leurs actions. Par là, on signalait que la justice était loin d'être aveugle vis-à-vis des différences de statut, d'honneur et de richesse et de tout autre attribut personnel. Mais ce n'était pas tout. L'analyse de plusieurs centaines de procès civils montre que le système des citations, la hiérarchie des preuves, la conception solidaire de la responsabilité en justice... contribuaient à rendre la justice ordinaire déséquilibrée et non équitable sous un respect en particulier : c'était une justice redondante des privilèges qui étaient attribués aux personnes *stables* sur le territoire, c'est-à-dire bien inscrits dans un solide réseau social. Les bourgeois donc et, parmi eux, ceux qui pouvaient revendiquer les relations sociales les plus solides (allant souvent de pair avec la richesse et le statut social). Ces privilèges réservés aux locaux venaient s'ajouter à ceux que le droit leur attribuait aussi de manière formelle : ils ne pouvaient pas être emprisonnés pour cause de dettes, ils ne pouvaient pas être soumis à la torture etc. En fait, la première des qualités que le droit prenait en compte était bien l'enracinement local, et cette stabilité qui rendait relativement prévisibles les comportements, en nourrissant la confiance.

On comprend alors qu'une justice aussi marquée par les privilèges attribués aux locaux ait suscité la méfiance des étrangers qui affluaient toujours plus nombreux en Piémont pour leurs affaires. Mais elle faisait plus largement l'objet de critiques. Ils estimaient que cette justice bien peu équitable modulait de manière directe la responsabilité judiciaire sur la condition sociale.

C'est bien cette justice qui est la cible des premiers projets de réforme qui sont avancés dès le début du XVIII^e siècle, et qui sont précoces dans l'État savoyard (salués par les réformateurs français – Voltaire entre autres – comme particulièrement innovants). Dans ces débats dans lesquels plusieurs tenants des Lumières sont impliqués, l'accord est unanime quant au modèle d'une bonne justice qu'il s'agirait de faire adopter dans tous les tribunaux de l'État. Ce modèle est représenté par une procédure particulière, la procédure sommaire, qui était en vigueur dans les tribunaux de commerce.

L'analyse du fonctionnement de cette procédure à travers les procès du début du XVIII^e siècle dans le Consulat de commerce montre que sa grammaire configurait, dans les faits, une sorte de renversement des principes de la jus-

tice ordinaire, dont nous avons esquissé quelques traits. Il s'agissait d'abord d'une justice rapide (la sentence devait être rendue le jour même du début de la cause) et peu coûteuse, car la présence des avocats était interdite. En outre, dans cette justice la hiérarchie des preuves était profondément différente de celle de la justice ordinaire ; elle donnait en effet un poids de choix à toute écriture ou au serment c'est-à-dire à des formes d'attestation impliquant une responsabilité résolument individuelle. La procédure sommaire se place au service d'une justice de l'accord où les parties confrontent, face aux juges, leurs versions des faits et où la sentence émise est la sanction d'une entente réalisée entre les parties, qui sont ainsi « juges dans leurs propres procès ». En effet, l'accord est bien la base de la sentence : dans cette justice est absente toute référence aux lois, aux coutumes, et même aux précédents. En somme, l'analyse de la grammaire et du fonctionnement de cette justice montre que si celle-ci, au début du XVIII^e siècle, est présentée en opposition à la justice ordinaire, c'est bien parce qu'elle revendique une idée de responsabilité *individuelle* face à la loi. Les contours de l'individu à qui cette procédure s'adresse sont définis par le contexte de ses actions, non pas par l'identité de son groupe d'appartenance (parentèle, voisinage, métier etc.) De fait, dans les textes juridiques du XIV^e siècle, cette justice s'adressait aux personnes misérables, c'est-à-dire à ces figures sociales juridiquement faibles et dotées d'une moindre insertion sociale qui, dans le cas des marchands, était liée à leur constante mobilité sur le territoire. S'adressant à des personnes incompétentes des normes locales, cette procédure suspendait les privilèges liés à l'appartenance locale (dont était en revanche empreint le rite ordinaire), et jugeait les actions plutôt que les individus. Elle corrigeait donc la justice civile là où elle était la plus injuste, dans la relation entre stables et instables, citoyens et étrangers, gens inscrits dans un réseau social et gens extérieurs.

Au début du XVIII^e siècle, dans le cadre de cette réflexion sur la justice, la procédure sommaire propre à cette "communauté d'égaux" qu'étaient les marchands, devint ainsi un modèle à proposer pour affirmer un principe d'égalité plus général. Elle fut présentée comme l'instrument le plus efficace pour réduire le poids des hiérarchies sociales lors du jugement, c'est-à-dire pour assurer des traitements équitables à des individus dotés de « qualités » différentes.

Cette réflexion ne fut pas spécifique aux États savoyards. Bien des réformateurs dans d'autres états italiens s'intéressèrent aux procédures judiciaires liées aux rapports contractuels et au commerce, depuis Muratori, jusqu'à Ge-

novesi, Filangeri, et Pilati. Tous identifèrent dans son caractère supralocal le trait distinctif d'une justice équitable, corrigeant les déséquilibres les plus criants du procès ordinaire : les privilèges liés à l'appartenance locale.

Plusieurs de ces auteurs faisaient référence aux relations étroites qui les liaient aux réformateurs par delà les Alpes, et à la dette intellectuelle qu'ils avaient contractée à leur égard.

Justice et égalité des hommes

Le fait qu'en France les juridictions consulaires aient traversé sans encombre la réforme judiciaire de 1790 a souvent étonné les spécialistes du droit commercial. Les tribunaux consulaires dans lesquels était en vigueur, en France tout comme dans les États italiens, la procédure sommaire, furent en effet les seules institutions judiciaires qui passèrent indemnes l'intervalle révolutionnaire. Étant donné l'enjeu inscrit dans leur valorisation au Piémont, cela n'étonne pas. Ce qui avait résisté à la Révolution – en quête d'instruments pour réduire le poids des statuts sociaux dans le procès – était bien cette justice commerciale dont les implications en terme d'équité sont devenues plus claires. En France aussi, au cours du siècle, les tribunaux de commerce furent considérés comme des lieux où l'on administrait une vraie justice. Les privilèges qui dominaient la justice ordinaire la rendant lente, inefficace et non équitable, en avaient été bannis. Il s'agissait, là aussi, des privilèges de l'appartenance locale, liés à la compétence dans les normes ainsi qu'à la capacité de mobiliser en justice toutes les ressources liées à l'enracinement : les textes, les garants, les parents, les voisins, sur lesquels il était possible de faire peser la responsabilité judiciaire. Plus tard encore, sous le régime napoléonien, les consulats connurent un regain de succès car ils firent contrepoids au « légicentrisme » qui caractérisait les nouvelles institutions de droit civil. Pendant la période postrévolutionnaire « la vie professionnelle a pu échapper à l'alternative entre le 'corporatisme' d'Ancien Régime et le soi-disant 'individualisme' de la société civile napoléonienne ». Elle a pu y échapper en recourant à ces principes juridiques qui avaient soutenu les tribunaux de commerce : les principes de la nature des choses, en opposition à la qualité des personnes. En effet, ces derniers se conjuguèrent avec les nouveaux droits de l'homme et la nouvelle philosophie des pactes et des conventions. « Il en résulta un renforcement de la légitimité attribuée aux initiatives profession-

nelles susceptibles d'être reconnues comme des régulations liées à la nature des opérations, sans que ni le statut ni les prérogatives des acteurs individuels ou collectifs ne soient pris en compte »³.

En ce sens, – c'est-à-dire grâce à sa justice – le monde du commerce a pu représenter aux yeux des réformateurs un modèle de société juste et égalitaire : son ouverture, la circulation des hommes qui le caractérisait, ses idéaux de tolérance... comptent parmi les raisons le plus souvent évoquées et pourtant bien trop vagues. L'utopie de la République universelle du négoce d'Adam Smith, tout comme la bourse de Londres évoquée par Voltaire, ne sont que deux métaphores parmi tant d'autres pour représenter un idéal de « société d'égaux ».

Espace supralocal et commune humanité

Le contexte judiciaire que nous avons reconstitué, en révélant le matériau avec lequel avait été construite la « société d'égaux », nous permet d'en apprécier les caractéristiques et d'en mesurer les limites. L'idéal d'universalisme qui nourrissait tant de réflexions au cours de ces années se traduit dans la forme spécifique du cosmopolitisme ; c'est-à-dire dans l'image d'une communauté d'individus qui se disaient citoyens de l'univers « sans s'attacher à aucune patrie » et qui avaient conscience d'appartenir davantage au genre humain qu'au pays où ils étaient nés. La fraternité s'identifiait donc à cette communauté créée autour du négoce, la « société d'égaux » de Montesquieu, dont traiteront après lui ses commentateurs. « L'Universel » dont se réclamaient tant d'hommes des Lumières, en France tout comme dans les États italiens, était en réalité une entité partielle qui coïncidait avec une communauté spécifique, uniquement composée d'hommes adultes. Ces individus, une fois dépouillés des particularités liées à leur appartenance locale, se trouvaient unis dans le partage de la seule règle de la bonne foi commerciale.

Un passage célèbre le rappelle avec force : dans la sixième des *Lettres philosophiques* rédigée autour de 1730, Voltaire décrivait la bourse de Londres non seulement comme un centre de rencontre de peuples et de races diffé-

3. Cottureau Alain, « La désincorporation des métiers et leur transformation en “publics intermédiaires” : Lyon et Elbeuf, 1790-1815 », in Kaplan Steven L. et Minard Philippe (dir.), *La France, malade du corporatisme ? XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 2004, p. 97-145.

rents, mais aussi comme le lieu où les différentes religions pouvaient coexister au nom de la norme universelle dictée par la bonne foi commerciale : « Entrez dans la Bourse de Londres, cette place plus respectable que bien des cours, vous y voyez rassemblés les députés de toutes les nations pour l'utilité des hommes, là le juif, le mahométan et le chrétien traitent l'un avec l'autre comme s'ils étaient de la même religion, et ne donnent le nom d'infidèle qu'à ceux qui font banqueroute ; là le presbytérien se fie à l'anabaptiste, et l'anglican reçoit la promesse du quaker⁴. » L'idéal d'universalité était ainsi incarné par une communauté composée d'hommes, adultes et commerçants.

Un peu moins de trente ans après la rédaction de ces lignes, le modèle supralocal de la justice commerciale devait inspirer à Voltaire des pages encore plus engagées, car écrites dans l'urgence et destinées à défendre à la fois un ordre général de justice, la vie de nombreuses personnes condamnées à mort – et ses propres ouvrages menacés de destruction. Le cas Calas, et surtout celui du Chevalier de la Barre, sollicitèrent des interventions passionnées de ce Voltaire qui voyait dans la Bourse le lieu où des échanges équitables et justes pouvaient se réaliser. Les arguments avancés pour la défense des accusés, une fois analysés avec attention, renvoient à ce bouleversement du fonctionnement « local » de la justice ordinaire, au nom d'idéaux universels car supralocaux.

Élisabeth Claverie a mené une recherche approfondie des dossiers concernant le célèbre procès qui eut lieu en 1765, contre un groupe de jeunes notables habitant la région d'Abbeville, accusés d'actes de sacrilège et de blasphème (un crucifix aurait été gravé et sali d'excréments)⁵. Il s'agit d'une recherche d'une très grande richesse, dont sont ici résumés les principaux éléments. L'accusation contre ces jeunes gens – parmi lesquels figurait le Chevalier de la Barre, dont l'exécution s'accompagna de la destruction publique du *Dictionnaire Philosophique* – s'inscrivait dans un système où la dénonciation donnait lieu à une enquête *ex officio*. Le sort des coupables présumés dépendait de ses conclusions. La procédure ne prévoyait pas la présence d'avocats de la défense. Au contraire, elle exigeait des accusés qu'ils se présentent seuls

4. Voltaire, *Lettres philosophiques*, in J. van den Heuvel (dir), *Mélanges*, Paris, Garnier Flammarion, 1961, p. 17-18.

5. Claverie Élisabeth, « La naissance d'une forme politique : l'affaire du Chevalier de la Barre », in Cheyronnaud Jacques, Claverie Élisabeth, Laborde Denis, Roussin Philippe (dir.), *Critique et affaires de blasphème à l'Époque des Lumières*, Paris, Honoré Champion éditeur, 1998, p. 185-262.

devant leurs accusateurs. Les quelques moyens de défense à leur disposition n'étaient pas à la portée de tous. Seuls ceux qui avaient de solides et durables relations sociales pouvaient y avoir recours. Il s'agissait d'écrits, parfois sous forme de petits livrets, les « *factums* », qui s'apparentaient à de petits mémoires rédigés quelquefois par les avocats ou les procureurs mais souvent par les signataires eux-mêmes. Dans les faits, et de manière informelle, les *factums* étaient un moment de la procédure. Mais ces écrits circulaient, non seulement dans le cadre du tribunal, mais aussi dans des milieux les plus variés. Ils suscitaient des débats et créaient ainsi des factions et des parties. Les arguments des *factums* portaient rarement sur les faits qui étaient l'objet du procès (les témoins oculaires étaient rares). Leur légitimité, revendiquée et pleinement reconnue pendant le jugement, se trouvait ailleurs : à travers les *factums*, des personnes liées à l'accusé à différents titres – des parents, des amis, des voisins, des patrons ou bien des clients – témoignaient de sa bonne foi, de sa vie honnête, de ses bonnes mœurs. Tous ces éléments visaient, souvent avec succès, à rendre improbable la culpabilité de l'accusé et partant, à rendre manifeste l'infamie de la peine prévue.

Le cas du Chevalier de la Barre ne fut pas isolé. Nombreux furent ceux qui se mobilisèrent, dépensant argent et énergies afin de faire publier et de diffuser des attestations de “confiance” vis-à-vis des accusés et de cet accusé en particulier. Ces relations, qui auraient eu pour effet de rendre invalides les témoignages formels, étaient non seulement affichées ouvertement dans le cadre des *factums*, mais elles y étaient de surcroît revendiquées comme garanties de connaissance et donc de bonne foi.

L'intervention de Voltaire dans l'affaire fut bouleversante, non seulement par sa force et par son autorité, mais aussi parce qu'elle impliquait un renversement radical et explicite des règles du jeu judiciaire⁶. Le *factum* qui fut publié le 15 juillet 1766, était adressé à Cesare Beccaria, l'auteur du *Traité des délits et des peines*. Il mettait en question l'arbitre des juges ainsi que la structure même d'une procédure qui s'appuyait sur des preuves par témoignage dont la fragilité paraissait manifeste. Parallèlement, il avançait un argument moins évident : celui du particularisme exaspéré de la géographie juridique française qui en faisait un espace parsemé de normes locales se

6. Voltaire, « Relation de la Mort du Chevalier de la Barre par M. Cassen, Avocat au Conseil du Roi, à Monsieur le marquis de Beccaria », *Mélanges*, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1965, p. 773-785.

déclinant à l'infini. Contre cet éclatement, Voltaire proposait la création d'un espace d'intérêt général ». Il proposait surtout de suspendre les logiques liées à l'appartenance locale, aux relations de proximité ou de clientélisme, pour défendre les intérêts de « toute l'humanité ». Ainsi, Voltaire construisait et revendiquait une nouvelle forme de solidarité dont les principes n'étaient pas ceux qui régissent une société communautaire. L'appartenance à une « commune humanité » devint l'argument principal – déjà utilisé pour le cas Calas – d'une défense dont la légitimité ne s'appuyait pas sur les relations et la proximité avec l'accusé mais, à la limite, sur l'extranéité physique et sociale à son égard. Il s'agissait d'un renversement, explicite et manifeste, du système de défense du procès pénal en vigueur en France au milieu du XVIII^e siècle.

Une bonne justice suspendait les privilèges dont jouissaient ceux pouvant revendiquer de solides racines locales ; c'était une justice supralocale, qui ne faisait pas d'espace aux réseaux, aux parentèles, aux clientèles ; qui jugeait des actions plutôt que des personnes. Ses principes étaient ceux qui régissaient les principales bourses européennes. Les principes « supralocaux » de la justice commerciale fournissaient ainsi le modèle pour une réflexion radicale sur les principes généraux de la justice ; sur les voies à emprunter pour assurer des traitements équitables face à la pulvérisation de normes locales⁷.

Cette nouvelle justice devait représenter aux yeux de ses défenseurs une authentique alternative à l'autre voie qui fut empruntée pour faire face au même problème : la codification, c'est-à-dire l'unification du droit. Au moment même où Montesquieu écrivait que le droit était ce « rapport nécessaire qui dérive de la nature des choses », une grande partie des juristes était sinon favorable à son unification, du moins à une réduction de sa diversité. L'auteur de *L'Esprit des Lois* ne suit pas ce courant et s'oppose constamment à l'unification des Coutumes : « Le mal de changer est-il toujours moins grand que le mal de souffrir ? Et la grandeur du génie ne consisteroit-elle pas mieux à savoir dans quel cas il faut l'uniformité et dans quel cas il faut des différences ? [...] Lorsque les citoyens suivent les lois, qu'importe qu'ils suivent la même ? »⁸ Comme il est bien connu, la critique de Montesquieu ne s'adresse pas au droit

7. On peut trouver des traces de cette construction particulière des idéaux de justice dans la méfiance tout à fait spécifique que la culture française nourrit par rapport au « local », qui, dans le discours politique est opposé non seulement au général, mais au républicain, au civique, au juste.

8. *De l'Esprit des Lois*, livre XXIX, chapitre 18 « Des idées d'Uniformité », éditions Garnier Frères, Paris 1973, t. II, p. 298.

pénal. C'est le droit civil, en grande partie régi par les coutumes, qui retient son attention et dont l'unification ne lui paraît ni utile ni souhaitable.

À l'origine de cette position se trouve bien un jusnaturalisme d'un ordre particulier, axé sur la nature des choses, et la conviction que le droit n'est pas un objet mais plutôt un rapport qui implique des échanges, des négociations, des accords. Le respect du particularisme juridique n'est donc pas seulement inévitable, mais il est nécessaire. Alors que la création d'une uniformité ne serait que l'instrument de l'arbitraire, l'accord pourrait se réaliser sur un terrain « tiers », celui de la « nature des choses ». Comme nous le savons, cette voie ne fut pas empruntée. À la fin du siècle, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen décrète, dans son article 6, l'existence d'une loi égale pour tous, qui devra faire appliquer le Code de lois civiles communes à tout le royaume. Était ainsi sanctionnée la défaite d'une hypothèse alternative de sortie du particularisme juridique. D'un modèle de « commune humanité » qui ne se fondait pas sur la prétendue abolition, velléitaire et inaboutie, des différences, mais sur leur suspension délibérée au nom d'un idéal supralocal du droit.

La prise en compte du contexte situé dans lequel les idéaux d'universalisme prirent forme se révèle incontournable pour en comprendre la nature, les objectifs ainsi que les limites. C'est bien le contexte ponctuel de la critique au fonctionnement du procès civil – fonctionnement que l'on ne peut se passer d'analyser – qui créa un universalisme « partiel » ; qui, en excluant les femmes, les enfants, les esclaves... excluait la plus grande partie de l'humanité. Et pourtant, bien loin d'être l'expression d'une double morale cynique, était le produit d'une lecture aiguë et ponctuelle – située – des injustices et des partialités du procès⁹.

9. Je remercie Silvia Sebastiani pour avoir bien voulu discuter avec moi des arguments présentés dans ces pages.

Du transnational en 1840 : la misère en France et en Angleterre

Judith Lyon-Caen, Centre de recherches historiques (EHESS, CNRS)

« La misère des classes laborieuses » en France et en Angleterre peut apparaître comme l'objet d'un savoir transnational ancien, élaboré dans les premières décennies du XIX^e siècle et destiné à une longue postérité. Cette misère, qui apparaît autour de 1830 comme un phénomène spécifique, dans ses manifestations et dans ses causes, au développement industriel et à la concentration urbaine, est également désignée alors, on le sait, sous le nom de « paupérisme ». On voudrait ici regarder cette notion sociale majeure et quasi emblématique du XIX^e siècle comme une production savante située, en partant de l'un des lieux où elle a été élaborée : à Paris, en 1839-1840, autour de l'Académie des sciences morales et politiques.

La misère des classes laborieuses en France et en Angleterre d'Eugène Buret (Paris, Paulin, 1840) constitue l'une des toutes premières enquêtes sociales françaises : l'ouvrage est exactement contemporain des recherches de Louis-René Villermé sur le travail dans les manufactures textiles¹ et est attaché au même lieu, l'Académie des sciences morales et politiques, qui joue alors un rôle fondamental dans la production d'un savoir expert sur le monde social².

-
1. Villermé Louis-René, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, avec des préfaces de Jean-Pierre Chaline et Francis Démier, Paris, EDI, 1989 [1840], 2 vol.
 2. Procacci Giovanna, *Gouverner la misère. La question sociale en France 1789-1848*, Paris, Seuil, 1993, 357 p. Vatin François, *Trois essais sur la genèse de la pensée sociologique*, Paris, La Décou-

Eugène Buret, jeune journaliste aux opinions désignées comme avancées, publie donc en 1840 chez Paulin – le grand éditeur de l'économie politique, fondateur du *Journal des économistes* en 1841 – deux denses volumes consacrés à la « misère des classes laborieuses en France et en Angleterre ». La misère, dans le regard de Buret, semble constituer à la fois un objet intrinsèquement transnational, dont les causes et les caractéristiques seraient d'emblée supralocales et liées à l'industrialisation, ainsi qu'un ensemble de données disparates et fortement ancrées dans des réalités hétérogènes qui amènent l'observateur social, dans l'écriture, à produire des opérations de « transnationalisation ». Le propos de Buret est constamment tendu entre la généralisation et l'extrême localisation, tant la misère des classes laborieuses est à la fois désignée comme un phénomène neuf, massif, inquiétant, et une collection de manifestations ténues, fuyantes, difficiles à observer, enfouies dans les replis du corps social. À l'enquêteur de partir à la recherche des signes d'une misère qui se perçoit malaisément (« où habite donc la pauvreté puisqu'on ne voit nulle part son image ? [...] à peine si le soir à l'angle des rues sous les portes cochères on aperçoit quelques mains honteuses qui sollicitent furtivement l'aumône des passants »³) et de pénétrer dans ses lieux.

L'enquête sociale sur la misère subsume ainsi une série de données singulières et situées sous un regard transnational. Après avoir restitué le contexte local du travail savant de Buret sur la misère, on s'attachera aux moments et aux formes de la montée en généralité : ou comment, en 1840, une question transnationale mobilise et articule des savoirs locaux, ce qu'elle leur fait et ce que ceux-ci, en retour, lui font.

Un savoir sur la misère

En 1834, l'Académie des sciences morales et politiques, tout récemment refondée⁴, reçoit du baron Félix de Beaujour une dotation destinée à récom-

verte, 2005, 274 p.

3. Buret Eugène, *De la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre*, Paris, Paulin, tome I, 1840, p. 260.

4. La deuxième classe de l'Institut de France, fondée en 1795, avait été supprimée en 1803 ; la résurrection de la classe des sciences morales et politiques de l'Institut est due à l'action de François Guizot, alors ministre de l'Instruction publique.

penser, tous les cinq ans, « l'auteur du meilleur mémoire sur les questions dont la solution indiquerait les moyens de prévenir et de soulager la misère dans les divers pays, mais particulièrement en France⁵ ». Cette indication géographique indiquait une visée généreuse, suggérant là qu'il s'agissait d'un phénomène excédant le cadre national, mais dont le traitement, lui, ne pouvait avoir qu'un cadre national, ou local : c'était une affaire d'administration de la bienfaisance, un enjeu d'ordre social et de bon gouvernement.

L'Académie des sciences morales et politiques lance donc en 1837 un concours sur le thème suivant : « déterminer en quoi consiste, et par quels signes se manifeste la misère en divers pays. Rechercher les causes qui la produisent ». Il s'agit bien de la première partie du programme suggéré par Beaujour, avec la même ouverture géographique vague. La date de remise est fixée à la fin de l'année 1839. Vingt-deux mémoires se présentent, mais aucun n'est jugé digne de la plus haute récompense, et l'académie distribue la manne du prix Beaujour en trois parts inégales : 2 500 francs sont attribués à Eugène Buret, alors journaliste du *Courrier Français*. Buret semble alors avoir profité de son prix pour visiter l'Angleterre (en mai 1840), et enrichir son mémoire, qui est publié – considérablement enrichi – après la remise officielle du prix en juin 1840. Tel est le titre complet de son ouvrage : *De la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre. De la nature de la misère, de son existence, de ses effets, de ses causes et de l'insuffisance des remèdes qu'on lui a opposés jusqu'ici, avec l'indication des moyens propres à en affranchir les sociétés.*

Le texte est demeuré célèbre. La nature du positionnement idéologique de Buret dans le débat de l'époque sur l'économie politique libérale a fait couler beaucoup d'encre. Car l'Académie des sciences morales a récompensé un texte qui critique l'orthodoxie économique libérale, dont certains de ses membres sont les penseurs et les défenseurs (comme Charles Dunoyer ou Frédéric Bastiat). L'ouvrage de Buret est en même temps conforme aux attentes d'une partie des membres de l'institution, plus sensibles aux accents de l'*Économie politique chrétienne* de Villeneuve-Bargemont (1835), qui popularise le terme de paupérisme pour désigner la pauvreté liée au développement industriel et non à son absence : une pauvreté urbaine, diffuse, lourde de menaces

5. Leterrier Sophie-Anne, *L'Institution des sciences morales. L'Académie des sciences morales et politiques, 1795-1850*, Paris, Klincksieck, 1995, 431 p.

sociales. Le texte de Buret a des accents terribles dans ses descriptions de misère (« que ceux qui ne sont pas sourds aux cris de la chair souffrante, insensibles aux pleurs des âmes humiliées, que ceux-la en prennent connaissance et les méditent ») ; il a pu être lu comme une mise en garde contre les risques d'explosion sociale ou comme une dénonciation plus générale de l'industrialisation. Buret a pu être perçu comme un philanthrope et disciple de Sismondi ou bien comme un socialiste, nourri de Saint-Simon et de Fourier, convaincu des bienfaits de l'association des travailleurs (*De la misère* est bien accueilli dans la presse ouvrière) ; on l'a également lu comme « la source libérale de la pensée de Marx », critique du « travail-marchandise » affirmant la nécessité d'une reconnaissance des droits du travail face à ceux du capital. Marx a de fait recopié de longs passages de l'ouvrage de Buret en français dans les textes qui constituent les *Manuscrits* de 1844⁶. L'ouvrage semble disponible à cette pluralité de lectures : il développe une vision critique du monde du travail qui pouvait intégrer une réflexion sur les associations de producteurs à des propositions violemment hostiles aux certitudes de l'économie libérale. Mais il est vrai que Buret a été bien accueilli, sauf par les libéraux les plus durs, comme Frédéric Bastiat, qui tient la misère non comme un effet social mais comme « le point de départ obligé du genre humain », ce à partir de quoi se déploie l'énergie créatrice. Dans la vision très dogmatique du libéralisme économique de cette époque, la misère laborieuse était à la fois un phénomène naturel, et, dans son caractère massif, transitoire, et surtout peu significatif.

Montées en généralité

Au delà de ce contexte de production et de réception de l'ouvrage de Buret, on veut s'arrêter ici non seulement sur l'articulation entre la dimension géographique de l'enquête et son ancrage théorique mais surtout, sur ses modalités, ses balancements, ses hésitations. L'exposé qui suit s'appuie à la fois sur une analyse du travail de Buret, attentive à ses opérations descriptives et cognitives, et sur l'examen dont celui-ci fait l'objet à l'Académie des sciences morales et politiques (tel qu'il est développé dans le rapport écrit par Adolphe

6. Vatin François, *Trois essais sur la genèse de la pensée sociologique*, Paris, La Découverte, 2005, 274 p.

Blanqui). Apparaissent ici plusieurs types d'opérations sur les données situées, une variété de modalités de transnationalisation, ou supralocalisation.

Le transnational apparaît tout d'abord comme un espace construit par la théorie économique : parce que l'économie politique s'intéresse à la « richesse des nations » ou aux « affaires industrielles des peuples », Buret propose de faire « entrer dans cette science [...] l'étude de l'influence de la production et de la distribution sur la condition physique et morale de ce grand nombre qui fait les nations »⁷. Buret tient la misère comme un phénomène de civilisation, qu'il faut opposer à l'enrichissement continu promis par les libéraux. Contre ces généralités théoriques, Buret veut exposer le constat empirique de la diffusion de la misère : la dimension transnationale de l'enquête est donc commandée par la discussion théorique. Il s'agit de faire un inventaire des nations. Quant à la focalisation franco-anglaise, elle va de soi dans ce débat théorique, si l'on considère que l'Angleterre est le pays de l'industrie et que le voyage en Angleterre constitue, pour tous ceux qui s'intéressent à ces sujets, un point de passage indispensable et légitimant⁸.

Il en va autrement dans la mise en œuvre de l'enquête. La montée en généralité procède en fait par empilement de données et d'observations locales, qui se trouvent de cette manière partiellement délocalisées et décontextualisées. Empilement partiellement abouti, tant ces données se révèlent difficiles à agréger. Une grande partie de l'ouvrage de Buret se lit ainsi comme une compilation de données puisées à toutes les sources administratives possibles et donc de taille diverse. On trouve ainsi, par exemple, des données nationales sur l'état physique des conscrits ou sur la mortalité (ce qui permet des passages comparatistes entre la France et l'Angleterre), des rapports rédigés pour les besoins de l'administration locale des *poor laws* en Angleterre, des rapports de « visiteurs des pauvres » produits dans le cadre de sociétés philanthropiques françaises, enfin des observations de Buret lui-même. Ce dernier décrit d'ailleurs Londres bien plus que Paris ou la France, au nom d'une certitude, « que ces exemples d'extrême détresse sont plus rares chez nous, et moins affreux que ceux offerts par l'Angleterre [... La] preuve matérielle et bien frappante que la misère est moins générale et moins extrême qu'en Angleterre, c'est que nulle part, dans nos cités, on ne voit des bandes de misérables aussi déguenil-

7. Buret Eugène, *De la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre*, Paris, Paulin, tome I, 1840, p. 41

8. Tocqueville Alexis de, *Voyage en Angleterre et en Irlande*, 1835.

lés, des troupes d'enfants aussi nus qu'en Angleterre »⁹. Ce qu'on remarque surtout ici, c'est que la généralisation par empilement de données est travaillée par une tendance comparatiste qui fait émerger le cadre national comme « lieu naturel » du questionnement sur la misère : tout d'abord parce que les données disponibles sont nationales et que les modes d'industrialisation sont saisis par Buret comme des caractéristiques nationales – approche qui marque durablement, on le sait, l'historiographie. La comparaison nationale domine également parce que l'administration de la misère semble relever à l'évidence, pour Buret, d'une action de l'État dans le cadre national (ce qui est contredit par les données anglaises, où l'on voit la force des institutions et des pratiques locales). Et on peut ainsi saisir le prisme national comme un effet sur l'enquête de ses conditions particulières, locales, de production : l'académie des Sciences morales se préoccupe d'économie politique et morale pour éclairer le gouvernement de la nation.

La misère en France et en Angleterre suscite donc à la fois un « inventaire des nations » supranational à opposer aux certitudes de l'économie politique, et une production d'économie politique et d'administration comparées, où l'on comprend, d'une part, que l'Angleterre est plus pauvre (parce qu'elle est aussi plus riche) que la France ; d'autre part que les politiques de la misère sont variées, mais que partout la charité est inefficace. Adolphe Blanqui commente ainsi le mémoire de Buret : « *la charité légale protestante dit au pauvre, pourquoi êtes-vous né ? La charité catholique, la charité du cœur, lui dit, vous êtes né, je vous tends la main. L'une fait la guerre aux misérables, l'autre donne les yeux fermés et partout le mal augmente* ».

Mais cette stabilisation à l'échelle nationale qui autorise un propos comparatiste est perturbée par deux autres types de considérations. Le premier porte sur les conditions locales de production du savoir : les données sont, en France, peu nombreuses et peu disponibles. De l'Angleterre, Buret souligne que « c'est là que nous avons le plus de facilité d'obtenir des faits authentiques, attestés par des témoignages officiels »¹⁰, alors que l'administration française semble rétive à la publicité et à la publication. La deuxième distorsion tient au fait que l'Angleterre a valeur de type, plus encore que de terme

9. Buret Eugène, *De la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre*, Paris, Paulin, tome I, 1840, tome I, p. 386.

10. Buret Eugène, *De la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre*, Paris, Paulin, tome I, 1840, p. 387.

de comparaison : elle est « le pays où ces faits ont le plus de signification et d'importance, elle est le pays où l'industrie est le plus développée, la production la plus active, la richesse la plus grande, et c'est pour cela que nous l'avons choisie de préférence ». L'Angleterre apparaît à la fois comme un modèle, ou une figure du futur : « elle est beaucoup plus avancée que nous dans la carrière économique »¹¹. Chez d'autres auteurs, comme Villeneuve-Bargemont, cette proposition historique est posée dans les termes diffusionnistes, et négatifs, de l'inoculation du paupérisme au continent.

Pris dans sa totalité, le livre d'Eugène Buret est comme un vaste bazar : un assemblage hétéroclite de données, de modes de généralisation et de mises en intrigue de la misère, associant tantôt une position savante et distancée tantôt une rhétorique plus doloriste ponctuée d'appels à la pitié. Cette profusion, cette tendance à l'empilement descriptif font penser aux tableaux de mœurs et aux panoramas sociaux en vogue à l'époque (comme la série des *Français peints par eux-mêmes* publiés par Léon Curmer entre 1839 et 1842) qui jouent sur toutes les échelles et multiplient les registres et les modes de généralisation (même si la typisation domine)¹². On y retrouve le même foisonnement, la même tendance à la constitution de la misère en tableau, et donc, une autre forme d'articulation des données et des descriptions. Ce rapprochement entre enquête sociale et tableau de mœurs suggère un autre usage du livre de Buret : panorama social, *De la misère* vaudrait moins pour son ambition théorique et ses propositions comparatives que pour la profusion des données qu'il rend disponibles – il donne à lire et à voir le social. Son achèvement se trouverait alors en lui-même, dans l'objet livre, qui constitue un tableau de papier de la misère en Europe occidentale.

Ce savoir à visée transnationale, travaillé en permanence par une stabilisation à l'échelle nationale, ainsi que par le poids de ses sources locales a eu le destin, en un sens, d'un savoir mal situé : difficilement assignable dans une histoire intellectuelle et politique, il s'est révélé inutilisable dans la durée. Ne proposant pas de procédure régulière de validation du savoir qu'il mobilise et produit, il apparaît comme un savoir douteux. De ce fait, le livre est surtout devenu exemplaire, bien plus que d'une opération savante ambitieuse, d'une

11. Buret Eugène, *De la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre*, Paris, Paulin, tome I, 1840, p. 387.

12. Sur cette comparaison, voir Lyon-Caen Judith, « Enquêtes, littérature et savoir sur le monde social en France dans les années 1840 », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 17, 2007, p. 99-113.

sympathie humanitaire pour les prolétaires de la part de la bourgeoisie intellectuelle des années 1840. On n'y observe pas cet effet de représentation durable qui a été décrit par Robert Descimon et Dinah Ribard, dans ce volume, à propos des enquêtes de noblesse de l'époque moderne.

Et pourtant *De la misère* est un texte qui circule : il voyage dans d'autres livres. Mais qu'est-ce qui circule ? À part chez Marx, qui reprend à Buret la critique du travail marchandise, découplée de tout savoir empirique, ce sont avant tout les descriptions de misère, produites localement et délocalisées par Buret (en réalité faiblement délocalisées, tant sa fascination pour le singulier est grande) et relocalisées dans d'autres écrits politiques ou littéraires : dans les *Promenades dans Londres* de Flora Tristan (qui ne reprend que des descriptions)¹³ ; dans la presse ouvrière qui cite longuement des descriptions de taudis, ou chez Eugène Sue dans les *Mystères de Paris*, en 1842, qui relocalise la misère anglaise dans une mansarde de la rue du Temple¹⁴.

Que fait le transnational à l'objet qu'il saisit ? On voit ici à l'œuvre l'effet d'un questionnement venu de la théorie économique qui fait émerger un objet, la misère, produit une discontinuité historique (il y a quelque chose qui n'existait pas avant) et un changement d'échelle. De ce point de vue, la misère en France et en Angleterre fait partie de tous ces écrits sur lesquels s'est appuyée l'histoire traditionnelle de l'industrialisation, tantôt nationale et comparatiste, tantôt transnationale. Mais on voit aussi comment ce questionnement transnational, partiel et tâtonnant (mais les nôtres sont-ils toujours plus assurés quand il s'agit de sortir des cadres ?) s'ancre fortement dans des institutions savantes locales qui non seulement le rendent possible mais en organisent fondamentalement l'écriture. L'exigence statistique, le voyage de Paris à Londres, l'empilement encyclopédique de données disparates peuvent être perçus comme autant de marques de la localisation de ce savoir transnational durablement stabilisé dans le comparatisme. Soulignons surtout combien ce questionnement dépayse les objets locaux dont il s'empare : il les fait voyager, les décontextualise, les installe dans d'autres contextes (par la mise en série, l'empilement etc.) et, dans cette opération, les donne, magistralement, à voir, dans des scènes saisissantes, et dans d'autres textes – politiques, savants ou littéraires.

13. H.-L. Delloye, Paris 1840.

14. Lyon-Caen Judith, « Enquêtes, littérature et savoir sur le monde social en France dans les années 1840 », in *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 17, 2007, p. 99-118.

Ouverture méthodologique et écueils

Le transnationalisme et ses limites :
le champ de l'histoire des migrations¹

Nancy L. Green

Centre de recherches historiques (EHESS/CNRS)

Le transnationalisme est-il historique ou historiographique ? Est-ce une réalité sociale, un concept ou une approche méthodologique ? Est-ce une mode intellectuelle importée des États-Unis en France ?² Surtout, est-ce une question politique qui prévoit et participe à la fin de l'État-nation ?

D'inter- à transnational,
un monde de différences

Commençons par la multiplicité des termes disponibles pour nommer

-
1. Les réflexions ici sont redevables au séminaire collectif de l'EHESS « Histoires et historiographies transnationales » animés par Kapil Raj, Yves Cohen, Michael Werner et moi-même depuis l'automne 2005.
 2. Voir Douki Caroline et Minard Philippe, « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* n° 54, n°4bis, 2007-5, p. 7-21, mettant en garde contre la filiosité française tout en se prévenant d'un suivisme des modes américaines ; cf. Chartier Roger, « La conscience de la globalité (commentaire) », *Annales* n°56, 2001-1, p. 119-123.

le phénomène. Pierre-Yves Saunier a utilement retracé la genèse de l'usage du terme « transnational », mais il y a d'autres termes, plus anciens ou plus récents qui pourraient également véhiculer un sens voisin³. « International », le plus évident, se référerait plutôt aux rapports (diplomatiques) entre États. Le préfixe « inter » n'aurait pas le même sens que le préfixe « trans », qui le transcende. Le renouveau des études sur les organisations internationales sous un angle transnational pointe les réseaux qui les construisent plutôt que le fonctionnement des organisations elles-mêmes⁴. Dès les années 1960, la critique allait bon train concernant les multinationales, se référant essentiellement non pas aux États mais aux entreprises économiques enjambant des nations et des continents. Or, quand il ne s'agit ni d'États ni d'entreprises mais d'hommes, le vieux terme « cosmopolitanisme » pourrait être invoqué s'il n'était pas lié aux références implicites à une classe sociale d'élite, qu'il s'agisse de salonniers ou d'intellectuels, sans parler de son usage récurrent comme euphémisme pour un antisémitisme qui ne dit pas son nom.

Le terme transnational lui-même est en outre polysémique. Son sens cherche bien à insister sur l'au-delà du national. Mais dans quels sens ? Si les études sur le transnational ne se sont peu préoccupées ni des relations diplomatiques ni des pratiques des grandes entreprises, elles se réfèrent en revanche tantôt aux pratiques des personnes, des groupes, des idées, tantôt des « modèles ». En outre, le concept du transnational est souvent accolé à d'autres approches méthodologiques elles-mêmes tiraillées entre des termes à la fois spécifiques dans leur théorisation mais souvent lâches dans leurs usages : histoire comparée, croisée, connectée, circulatoire, *entangled*, etc.⁵.

3. Saunier Pierre-Yves, « Transnationalism », in Iriye Akira et Saunier Pierre-Yves (dir.), *The Palgrave Dictionary of Transnational History*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009, p. 1 047-1 055.

4. Par exemple, Saunier Pierre-Yves, « De l'histoire de Lyon à l'histoire des organisations internationales : un récit à l'envers de l'évidence », habilitation à diriger des recherches, EHESS, 15 septembre 2010.

5. Par exemple, Cohen Deborah et O'Connor Maura, *Comparison and History : Europe in Cross-National Perspective*, New York, Routledge, 2004 ; Green Nancy L. « Forms of Comparison », in *ibid.*, p. 41-56 ; idem, « De La Comparaison » et « Comparer les migrations », *Repenser les migrations*, Paris, PUF, 2002, 138 p. ; Werner Michael et Zimmermann Bénédicte, *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Seuil, 2004, 224 p. ; Subrahmanyam Sanjay, « Par-delà l'incommensurabilité, Pour une histoire connectée des empires aux temps modernes », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2007/5, n° 54-5, p. 34-53 ; Zúñiga Jean-Paul, « L'histoire impériale à l'heure de l'histoire globale ». Une perspective atlantique », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*,

Ainsi le problème des termes de globalisation et mondialisation⁶ colportent des sens différenciés pour les spécialistes mais sont pour la plupart indifféremment utilisés par le grand public. Le terme globalisation est, de plus, parfois taxé d'américanisation en France – autant par le mot que par son sens.

Un phénomène ancien au prisme d'une historiographie nouvelle

Or, on doit d'abord s'interroger sur les pratiques historiographiques du terme transnational. Puisque, au-delà des problèmes inhérents à cerner le phénomène en tant que fait historique et à déterminer le meilleur terme, on peut parler d'un moment transnational historiographique. Pourquoi maintenant ? Un ensemble d'explications a été suggéré, allant de l'implosion de l'Union Soviétique, à la construction « d'en haut » de l'Europe, voire à un multiculturalisme ou à des régionalismes renouvelés « d'en bas » qui questionnent les nations de l'intérieur. De ce fait, certains auteurs ont annoncé le dépérissement de l'État nation et son corollaire, la disparition des historiens de la nation.

Cependant, l'émergence des questionnements sur le transnational doit également être liée aux grands bouleversements épistémologiques de la fin du xx^e siècle, et notamment le moment post-structural, fondé sur une critique salutaire quoique souvent trop radicale de l'existence ou du fonctionnement des structures. Cette critique a mené à la redécouverte du sujet, de l'individu et de l'*agency*, la capacité d'action de celui-ci. L'accent a tantôt été mis sur les identités multiples ou hybrides et sur le mouvement même, par opposi-

2007/5, n° 54-4bis, p. 54-68 ; Yun-Casalilla Bartolomé (avec Angeles Redondo), « 'Localism', Global History and Transnational History. A Reflection from the Historian of Early Modern Europe », *Historisk Tidskrift*, vol. 127, n° 4, 2007, p. 659-678 ; Gould Eliga H., *Entangled Histories, Entangled Worlds : The English-Speaking Atlantic as a Spanish Periphery*, *American Historical Review*, 112 :3, juin 2007, p. 764-786 ; idem et al., « AHR Exchangee », *American Historical Review*, 112 :5, décembre 2007, p. 1 414-1 432 ; Cohen Yves et Raj Kapil, « Circulations ».

6. L'usage des deux termes n'est pas plus stable en anglais. Certes, la *global history* et la *world history* ont leurs propres revues : *Journal of World History* (Hawaïi), *Journal of Global History*. Voir également, Lang Michael, « Globalization and Its History », *Journal of Modern History*, vol. 78, décembre 2006, p. 899-931.

tion aux notions statiques liées aux structures et au structuralisme. Avec leur corollaire, la notion de flexibilité, on a ainsi abouti à un nouveau discours sur les mobilités transnationales. Et ces idées sont liées aux pratiques des chercheurs, devenus eux-mêmes des voyageurs de plus en plus inlassables.

La « globalisation » elle-même n'est pas nouvelle même si son interrogation semble l'être⁷. Le Centre de recherches historiques, par son essence même, transpériodes, est sans doute largement convaincu de la longue histoire des circulations anciennes. Ses avatars politiques mais surtout économiques ou religieux (phénomène transnational par essence) ont toujours existé. De la circulation des reliques romaines aux diasporas marchandes, en passant par les grandes ères de la découverte, et par les empires et la colonisation, tous ces phénomènes historiques sont la preuve des globalisations antérieures⁸. Il est donc évident que ce n'est pas la globalisation historique en tant que telle, ou même les formes plus récentes d'intégration économique depuis le seul XIX^e siècle qui sont en jeu.

En revanche, si le phénomène n'est peut-être pas nouveau, sa conceptualisation historiographique l'est. Et celle-ci a déjà entraîné l'éclosion d'objets nouveaux : les « *Borderland studies* », l'étude des espaces frontaliers ; un intérêt croissant pour les élites aux passeports multiples ; une nouvelle vague d'études sur les organisations internationales ou sur les missionnaires⁹.

Au-delà des définitions du « moment » transnational et de ces sujets de recherche neufs, on doit ajouter que, rien qu'aux États-Unis, le transnationalisme est pensé différemment selon les disciplines, et il y a au moins deux généalogies de son émergence dans des champs d'études très différents. Deux littératures se réclament ainsi comme pionnières dans les études sur le transnational tout en s'ignorant : l'histoire américaine et le champ des études des migrations.

7. Arjun Appadurai considère que la globalisation est une question discursive et appelle de ses vœux une communauté de diasporas. Appadurai Arjun, « Patriotism and its Futures », in *Public Culture* 5 :3, 1993, p. 411-429. « We need to think ourselves beyond the nation. » (p. 411).

8. Voir les autres articles dans ce volume ainsi que, par exemple, Gruzinski Serge, *Les Quatre parties du monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, éditions de la Martinière, 2004.

9. Notamment Richard White, mais devancé par Peter Sahllins ; des chercheurs français qui ont notamment interrogé les frontières de la France sont Daniel Nordmann et Paul-André Rosental, sans parler de toutes les études passées et présentes sur l'espace méditerranéen. Voir également Ong Aihwa, *Flexible Citizenship. The Cultural Logics of Transnationality*, Durham, Duke University Press, 1999.

Internationaliser l'histoire américaine¹⁰

En 1991, Ian Tyrrell, chercheur australien de l'Université de New South Wales, publie dans l'*American Historical Review* un article intitulé « American Exceptionalism in an Age of International History »¹¹. Le transnationalisme est ici lancé comme moyen de sortir les États-Unis de son nationalisme, de son nombrilisme. Thomas Bender, David Thelen, Carl Guarneri, Akira Iriye et d'autres vont lancer les études pour « internationaliser » et repenser l'histoire américaine¹². François Weil a rappelé dans son introduction à la journée d'étude, les prémisses de ces interrogations : l'émergence de l'histoire sociale qui questionnait les grands récits nationaux, suivie par les critiques de la fragmentation résultant de cette approche et par des appels à un retour à des études plus synthétiques. Pour certains, l'ensemble de ces questionnements sur l'histoire nationale a pu déboucher sur le transnational.

Il convient de souligner en particulier que les premiers écrits évoquant le transnational se situent au sein du débat sur « l'exceptionnalisme américain ». L'histoire transnationale apparaît donc comme une façon de sortir l'histoire (et l'historiographie) américaine de son isolationisme. Mais les buts poursuivis sont divers, voire parfois contradictoires. Si David Thelen cherche à transcender le national en poussant la réflexion sur la disparition éventuelle de l'État-

10. Pour un excellent survol de l'historiographie américaine datant des années 1990, voir Heffer Jean et Weil François (dir.), *Chantiers d'histoire américaine*, Paris, Belin, 1994, 480 p.

11. Tyrrell Ian, « American Exceptionalism in an Age of International History », *American Historical Review*, vol. 96, n° 4, octobre 1991, p. 1031-1055 ; Tyrrell situe la nouvelle historiographie dans un triple contexte : l'importance de retisser une histoire sociale trop fragmentée ; un renouveau de l'histoire diplomatique américaine ; et l'écroulement de l'Union Soviétique.

12. Bender Thomas (ed.), *Rethinking American History in a Global Age*, Berkeley, University of California Press, 2002, 427 p ; idem, *A Nation among Nations. America's Place in World History*, New York, Hill and Wang, 2006, 384 p. ; « The Nation and Beyond », numéro spécial, *Journal of American History*, vol. 86, n° 3, décembre 1999 (projet piloté par David Thelen) ; Guarneri Carl J. (ed.), *America Compared. American History in International Perspective*, Boston, Houghton Mifflin, 1997, 2 vols. ; idem, *America in the World. United States History in Global Context*, Boston, McGraw-Hill Higher Education, 2007, 336 p. L'appel à une internationalisation de l'histoire américaine va être entendu jusque chez les spécialistes de l'histoire diplomatique, largement grâce à Akira Iriye, critiquant, entre autres, les limites du soi-disant « isolationnisme » des années 1920, et soulignant, au contraire, les efforts d'une diplomatie culturelle officielle à la même époque. Iriye Akira, « The Transnational Turn », *Diplomatic History*, vol. 31, n° 3, juin 2007, p. 373-376 ; idem, *Cultural Internationalism and World Order*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1997, 232 p. surtout chapitre 3.

nation ; Thomas Bender insiste davantage quant à lui sur l'importance du contexte global pour comprendre l'histoire américaine. Akira Iriye souligne pour sa part l'importance d'utiliser les archives non-américaines tandis que Carl Guarneri pilote des études comparées¹³. D'autres historiens des États-Unis, spécialistes d'autres régions du monde, montrent également la voie pour de nouvelles approches d'histoire globale : c'est le cas de l'africaniste Philip Curtin ou du sinologue Adam McKeown¹⁴. Alors que Tyrrell réclame la paternité de l'approche¹⁵, une autre genèse des études transnationales apparaît dans un autre champ et dans une autre discipline.

Histoire transnationale des pratiques migratoires

À la même époque trois anthropologues américaines lancent ce terme, dans le champ des études sur les migrations. En 1992, un an après la publication de l'article de Tyrrell dans l'*American Historical Review*, mais sans connaître ses travaux (et vice-versa, une étanchéité des deux littératures perdure jusqu'à aujourd'hui), ces trois anthropologues publient un ouvrage intitulé *Towards a Transnational Perspective on Migration : Race, Class, Ethnicity, and Nationalism Reconsidered*¹⁶. Nina Glick Schiller, Linda Basch, et Cristina

13. Une série de séminaires auront lieu aux États-Unis comme à Cambridge (Angl.), à Amsterdam, et à la Villa La Pietra, résultant dans les ouvrages cités ci-dessus, note 12.

14. Curtin Philip D., *Cross-Cultural Trade in World History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984 (avant que le "transnational" ne devienne la mode) ; McKeown Adam, « Global Migration 1846-1940 », *Journal of World History*, vol. 15, n° 2, 2004, p. 155-189 ; idem, *Melancholy Order. Asian Migration and the Globalization of Borders*, New York, Columbia University Press, 2008. Voir deux tentatives magistrales d'une histoire globale des migrations : Hoerder Dirk, *Cultures in Contact, World Migrations in the Second Millennium*, Durham, NC, Duke University Press, 2002, 808 p ; Manning Patrick, *Migration in World History*, New York, Routledge, 2005, 208 p.

15. Tyrrell Ian, « What Is Transnational History », <http://iantyrell.wordpress.com/what-is-transnational-history/> ; idem, *Transnational Nation. U.S. History in Global Perspective since 1789*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007.

16. Glick Schiller Nina, Basch Linda, et Blanc-Szanton Cristina, *Towards a Transnational Perspective on Migration. Race, Class, Ethnicity, and Nationalism Reconsidered*, New York, New York Academy of Sciences, 1992, 276 p.

Blanc-Szanton proposent le transnationalisme comme une nouvelle approche pour les recherches sur les migrations. Elles considèrent que les anciens modèles d'assimilation ou d'ethnicité sont par trop fermés, et qu'il faut considérer les circulations plutôt que les immigrations elles-mêmes. Pour ces trois auteures les identités sont multiples, et, à partir de la vie quotidienne, elles peuvent être à la fois globales et locales. Si les trois auteures forcent le trait en décriant l'adversaire épistémologique : « l'ethnicité » accusée de fabriquer des « *discrete, tightly bounded groups* », qu'elles peuvent d'autant plus facilement critiquer, elles soulignent surtout les circulations d'argent, de biens, et de personnes entre pays d'origine et pays d'installation. Leurs exemples sont tirés de leurs propres terrains de recherche, allant des remises et de l'envoi des cartons de biens de consommation vers les Philippines à la construction d'un complexe de sport en Haïti grâce aux associations haïtiennes et des Haïtiens prospères de New York, et enfin, dans l'autre sens, au réseau d'importation de produits de la Grenade pour les Grenadins aux États-Unis.

Le propos est programmatique. Après la vogue des études sur l'assimilation, depuis l'école de Chicago jusqu'aux années 1960, et celle des recherches mettant au contraire l'accent sur l'ethnicité et la perdurance des cultures d'origine, dans les années 1970-1980 (malgré un certain retour d'intérêt pour la question de l'assimilation à partir des années 1990¹⁷), voici venu le temps du transnationalisme. Celui-ci s'attache à souligner les circulations incessantes, grâce aux nouveaux modes de transport et de communication : avion, télévision, antennes paraboliques, Internet. Tous permettent des allers-retours effectifs et virtuels entre pays d'origine et d'installation, entraînant pour les auteures le déclin de l'importance des frontières. La nouveauté du phénomène suppose l'appel à une nouvelle méthodologie. Dans un article ultérieur avec Andreas Wimmer, Glick

17. Kazal Russell A., « Revisiting Assimilation. The Rise, Fall, and Reappraisal of a Concept in American Ethnic History », in *American Historical Review* vol. 100, n° 2, avril 1995, p. 437-471 ; Brubaker Rogers, « The Return of Assimilation ? Changing Perspectives on Immigration and its Sequels in France, Germany and the United States », *Ethnic and Racial Studies* vol. 24, n° 4, juillet 2001, p. 531-548 ; Morawska Ewa, « In Defense of the Assimilation Model », *Journal of American Ethnic History* vol. 13, n° 2, 1994, p. 76-87 ; Alba Richard D. et Nee Victor, « Rethinking Assimilation Theory for a New Era of Immigration », *International Migration Review*, vol. 31, n° 4, 1997, p. 826-74 ; Lucassen Leo, « The Gulf Between Long Term and Short Term Approaches in Immigration Studies. A Reassessment of the Chicago School's Assimilation Concept », *IMIS-Beiträge*, n° 5, avril 1997, p. 5-23.

Schiller insiste sur le besoin de sortir de nos « méthodologies nationales »¹⁸.

Les propos de Glick Schiller *et al* ont provoqué des critiques teintées de dédain chez les historiens de l'immigration aux États-Unis. Pour eux, cette « découverte » des immigrés transnationaux ignore, déforme et aplatit le passé. Pour les historiens de l'immigration, les immigrés ont toujours été des trans-nationaux par essence ; l'immigration est un objet intrinsèquement transnational qu'ils étudient depuis trois décennies (quoique comme Monsieur Jourdain peut-être)¹⁹. La réalité est ancienne, même si le concept est nouveau. Les historiens de l'immigration posent alors une question simple : Quoi de neuf ? Et les débats tournent autour de trois points, sur lesquels il y a accord, avis divisés, et désaccord.

Les accords entre historiens et anthropologues (et sociologues) concernent globalement leur appréciation des identités des immigrés. Depuis la critique de l'assimilation, la plupart des chercheurs aux États-Unis (même ceux qui reviennent vers la notion d'une assimilation « soft ») sont à peu près d'accord sur l'idée que les identités sont construites *en* migration et qu'elles sont multiples, un mélange du passé et du présent. Mais les avis sont divisés quant à l'idée de la disparition de l'État-nation. Les immigrés s'installent-ils définitivement dans une mobilité intermédiaire qui nie l'importance des deux États, celui de départ et celui d'arrivée ? Ou, au contraire, est-ce que l'un des deux pays n'est-il pas destiné à devenir dominant sur le long terme ? Le désaccord principal porte cependant sur la question de la nouveauté radicale du phénomène. Ces allers-retours, ces mélanges identitaires transnationaux, sont-ils si nouveaux que cela ? La critique vis-à-vis de Glick Schiller *et al* considère qu'elles ont exagéré à la fois leurs critiques des concepts précédents (la force de l'assimilation comme mythe de mobilité sociale, l'ethnicité comme groupes retranchés) afin d'insister sur une nouveauté à la fois historique et historiographique.

18. Wimmer Andreas et Glick Schiller Nina, « Methodological Nationalism, the Social Sciences, and the Study of Migration. An Essay in Historical Epistemology », in *International Migration Review*, vol. 37, n° 3, octobre 2003, p. 576-610.

19. On peut dire aussi que, si l'immigration est transnationale par essence, le phénomène est souvent écrit (aux États-Unis comme en France), comme une histoire purement nationale. Matthew Jacobson suggère pour sa part que l'histoire de l'immigration aux États-Unis a été enfermée dans une histoire nationale depuis l'ouvrage de Oscar Handlin, *The Uprooted*. Jacobson Matthew Frye, « More 'Trans-' Less 'National' », *Journal of American Ethnic History*, vol. 25, n° 4, été 2006, p. 74-84 (citant, p. 74, Handlin : « Once I thought to write a history of the immigrants in America. Then I discovered that the immigrants *were* American history. »).

David Gerber, spécialiste des lettres d'immigrés du XIX^e et du début du XX^e siècle, est un des premiers historiens à avoir formulé des critiques précises concernant la prétendue nouveauté du transnationalisme. Dès les migrations de masse au XIX^e siècle, la circulation était plus intense que nous, les jet-setters d'aujourd'hui, pouvons l'imaginer, toutes proportions gardées. Les immigrés restaient attachés à leurs pays d'origine, et ils négociaient déjà des identités transnationales. Au fond, il s'agit de questionner la comparaison temporelle implicite chez les anthropologues, qui insiste sur la différence radicale entre passé et présent. Gerber, comme la plupart des historiens, insiste quant à lui sur des similitudes avec les pratiques passées. Ce débat est par conséquent doublé d'une différence entre disciplines, les historiens avec leur sens du déjà vu contre des anthropologues et des sociologues qui insistent sur la nouveauté du temps présent (mais qui connaissent souvent mal ce qui a précédé). Les immigrés du XIX^e siècle pratiquaient déjà des ré-émigrations, s'intéressaient activement à la politique du pays d'origine, ont créé des associations d'originaires, retournaient au pays, envoyaient des lettres et, surtout, de l'argent. Les remises d'argent, mises en avant comme nouveauté aujourd'hui, existent en effet de longue date. En outre, Gerber critique les anthropologues pour l'accent mis sur « l'agency » transnationale – les actions propres aux sujets. À son avis, à trop insister sur le fait que les migrants rusent avec le système étatique par leurs allers-retours ou qu'ils jouent avec des passeports multiples, mène à une vision trop optimiste de la réalité²⁰. Sur le dépérissement de l'État-nation, Gerber est formel : « *The nation-state ... is hardly in its death throes* »²¹.

Une décennie après avoir lancé le concept, Glick Schiller revient sur le transnationalisme avec Andreas Wimmer²², afin de proposer une deuxième vague d'études, comportant une auto-critique de la première, trop liée à un déterminisme technologique et qui avait eu tendance à voir le passé en termes statiques dans le but de mieux souligner la fluidité du présent. Cette deuxième vague admet que la globalisation n'est pas si nouvelle que cela et que l'État-nation conserve un rôle dans les formes de « nationalisme à longue distance »

20. Gerber David. « Transnationalism and the Conceptualization of International Migration to the United States », in *IMIS-Beiträge*, vol. 15, 2000, p. 31-53, surtout p. 36, 38.

21. Gerber David, *Ibid.*, p. 41.

22. Wimmer Andreas et Glick Schiller Nina. « Methodological Nationalism, the Social Sciences, and the Study of Migration. An Essay in Historical Epistemology », *International Migration Review*, vol. 37, n° 3, octobre 2003, p. 576-610.

(*long-distance nationalism*) ou de « citoyenneté transfrontières » (*transborder citizenry*). Schiller et Wimmer pointent, à juste titre, la difficulté d'échapper à un nationalisme méthodologique sans tomber dans une fluidité méthodologique. Un sociologue de l'immigration proche des historiens, Roger Waldinger s'intéresse également à la distinction entre un passé fermé et un présent ouvert pour interroger les changements, les continuités, les récurrences, et les imprévus, à la fois du côté des États et du côté des immigrés, et en conclut que « 'l'identité nationale' est relationnelle »²³.

Mais les doutes concernant l'héroïsation du transnationalisme viennent également du côté des anthropologues. Aihwa Ong, « *qui avait déjà critiqué la surenchère sur la latitude de l'individu anthropologique face aux structures* », étudie quant à elle l'élite cosmopolite hongkongaise, *globetrotter* par excellence. Elle insiste ainsi sur le fait que les « politiques culturelles [sont] ancrées dans des contextes spécifiques de rapports de force » ; l'État, la famille, et les régimes économiques façonnent et influencent la traversée des frontières²⁴. Selon Ong, contrairement aux formulations bipolaires, les États utilisent eux-mêmes des notions flexibles de citoyenneté et de souveraineté. Les individus « ruse et manoeuvrent » (*plot and maneuver*), mais les relations transnationales sont également ancrées dans des rapports de force²⁵.

23. Waldinger Roger. « 'Transnationalisme' des immigrants et présence du passé », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n° 2, 2006, p. 23-41. Cf. Portes Alejandro, Guarnizo Luis E. et Landolt Patricia, « The Study of Transnationalism : Pitfalls and Promise of an Emergent Research Field », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 22, n° 2 (mars 1999), p. 217-237. Mais voir aussi, Morawska Ewa. « Disciplinary Agendas and Analytic Strategies of Research on Immigration and Transnationalism. Challenges of Interdisciplinary Knowledge », *International Migration Review* vol. 37, n° 3 (automne 2003), p. 611-640.

24. Voire l'encourage pour leurs propres besoins. « *Cultural politics [are] embedded in specific power contexts* ». Ong Aihwa, *Flexible Citizenship. The Cultural Logics of Transnationality*, Durham, Duke University Press, 1999, p. 5, 21.

25. Ong critique au passage la notion d'Arjun Appadurai concernant une 'globalisation culturelle' « *which gives the misleading impression that everyone can take equal advantage of mobility and modern communication and that transnationality has been liberatory, in both a spatial and a political sense, for all peoples* ». Ong Aihwa, *Flexible Citizenship. The Cultural Logics of Transnationality*, Durham, Duke University Press, 1999, p. 11. Elle critique à la fois les approches occidentales et subalternes : « *the diasporan subject is now vested with the agency formerly sought in the working class and more recently in the subaltern subject* » (p. 15). Cf. Appadurai Arjun, *Modernity at Large. Cultural Dimensions of Globalization*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1996, 248 p.

Usages et limites du concept

S'agit-il d'une ironie de l'historiographie américaine, comme le souligne Nancy Foner ? En 1900, les chercheurs soupçonnaient que les liens avec les pays d'origine empêcheraient l'assimilation ; en 2000, on célèbre ces mêmes liens²⁶. Foner se demande si le transnationalisme n'est après tout que le phénomène d'une seule génération, celle des primo-migrants, et met en garde contre le danger des généralisations. En effet tout peut dépendre du groupe, de la ville ou du quartier où les immigrants sont implantés²⁷.

En tous cas, aujourd'hui, le transnationalisme, présent un peu partout dans l'histoire des migrations (comme dans des nouvelles approches de l'histoire américaine), reste marqué à notre sens par une ambiguïté fondamentale quant à son usage. Pour les uns, il s'agit de dépasser l'État-nation grâce aux migrants mobiles qui sont impliqués dans deux pays à la fois. Pour d'autres, le transnationalisme permet de maintenir et de renforcer les liens avec le pays d'origine. Faut-il choisir – le transnationalisme pour dépasser l'ethnicité ou pour la renforcer ?

Ces débats nous rappellent les limites méthodologiques du concept et soulèvent des questions qui dépassent amplement la seule étude des migrations. D'une part, on doit interroger sa nouveauté et repenser les transnationalismes passés, à la fois politiques (le colonialisme, par exemple), économiques (les diasporas marchandes) voire religieux (les églises comme acteurs transnationaux par excellence). D'autre part, les circulations, les histoires croisées, et tout autre forme d'*entanglement* ne doivent pas être étudiées en l'absence d'une compréhension des rapports de force entre pays. Les États continuent de tester l'*agency* des acteurs avec force murs et agents frontaliers. A contrario, il ne faut pas négliger le fait que la mobilité peut également renforcer l'esprit de clocher. Enfin, revenons à la question clef pour les historiens : Qu'y a-t-il donc de neuf dans ces circulations ? Comme pour la globalisation, le transnationalisme implique une comparaison qui ne dit pas son nom – une comparaison temporelle, entre passé et présent. Il faut cependant distinguer ce qui relève des comparaisons historiques de ce qui appartient aux usages historiographiques.

La nouveauté historiographique a eu incontestablement un impact salu-

26. Foner Nancy. *In a New Land. A Comparative View of Immigration*, New York, New York University Press, 2005, p. 87.

27. *Ibid.*, chapitre 6.

taire : proposant un nouveau concept qui force à poser de nouvelles questions aux sources. La mode ou le moment transnational nous fait relire nos documents, réexaminer les liens des immigrés passés avec leurs pays d'origine et interroger les différences qualitatives ou quantitatives qu'impliquent lettres versus courriels. Si par le passé nous avons lu les archives afin de dépister des formes d'intégration, nous pouvons les relire aujourd'hui pour examiner les liens transnationaux et d'autres formes de rapports au pays d'origine. Il s'agit ici de plaider tout au moins pour une réflexion sur ce « moment transnational historiographique » afin de mettre en garde contre une surinterprétation de la fluidité du présent qui négligerait les contraintes qui persistent. L'éloge de la mobilité, dont le transnational fait partie, est limité par les rapports de force inhérents aux formes et aux facettes de la mobilité. Ironie du sort : autant les murs et les douaniers empêchent les entrées, autant ils empêchent les clandestins de rentrer chez eux, par peur de ne pas pouvoir retourner au pays d'installation. Ainsi, si le « transnational » comme concept est stimulant, il n'est pas toujours facile comme pratique vécue par les acteurs²⁸.

28. Tarrus Alain en particulier nous rappelle la fatigue et les contraintes des déplacements. Tarrus Alain, *Les fourmis d'Europe, Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan, 1992, 207 p. ; idem, (en collaboration avec Lamia Missaoui), *Les nouveaux cosmopolitismes : mobilités, identités, territoires*, La Tour-d'Aigues, éd. de l'Aube, 2000, 265 p.

Comparaison réciproque et histoire Quelques propositions à partir du cas russe

Alessandro Stanziani, Centre de recherche historiques (EHESS/CNRS)

Dans un article récent, Gareth Austin reprenait la proposition avancée il y a quelques années par Kenneth Pomeranz et Bing Wong de développer une forme de « comparaison réciproque » dans laquelle l'Afrique (cas de Austin) ou la Chine (Pomeranz et Wong) ne seraient pas examinées exclusivement à l'aune du modèle Occidental pris comme cas de figure exemplaire¹. Le principe général animant ces propositions était celui d'échapper à un certain « eurocentrisme » à la base de la plupart des analyses en histoire économique. Les solutions avancées par ces auteurs s'inscrivent cependant dans une démarche particulière, en ce sens qu'ils ne revendiquent guère une « spécificité » de la Chine ou de l'Afrique par rapport à l'Occident. Comme l'affirme Austin, au lieu de rejeter tout modèle général du développement économique, il s'agit plutôt de parvenir à des définitions larges de la ville, du marché ou encore de la propriété privée afin d'y inclure les pratiques propres aux mondes non-européens.

Le refus de l'eurocentrisme et les solutions alternatives disponibles (recours à un modèle plus général ou, au contraire, recherche des spécificités des aires) méritent d'être examinées de près. Il s'agit d'envisager une nouvelle définition de la comparaison réciproque, différente de celle des auteurs cités : le but de cette démarche n'est pas d'élaborer un nouveau « modèle général »,

1. Austin Gareth, « Reciprocal Comparison and African History : Tackling Conceptual Eurocentrism in the Studies of African Economic Past », *African Studies Review*, 50, 3, 2007, p. 1-28. Pomeranz Kenneth, *The Great Transformation*, Princeton, Princeton University press, 2000, p. 8 ; Wong Bin, *China Transformed*, Ithaca, Cornell University press, 1997, 352 p.

mais plutôt de concilier les différences entre les parcours historiques spécifiques à telle ou telle aire avec les connexions, les transferts et les dynamiques d'ensemble. Cette comparaison est réciproque en ce sens qu'à une première étape d'identification des caractères propres à une région donnée s'ensuit une deuxième, où ces mêmes éléments sont mobilisés pour réinterroger d'autres régions. Par exemple, tout en évitant d'examiner le cas russe exclusivement à l'aune d'un modèle idéal de l'Occident, il s'agira d'interroger telle ou telle aire « occidentale » à l'aune des modalités russes. Cette interrogation peut être déclinée en trois temps. Il apparaît tout d'abord que les notions de ville, de bourgeoisie ou de propriété telle qu'elles sont identifiées dans leurs traits principaux, disons, en Grande-Bretagne vers le milieu du XIX^e siècle, semblent inappropriées pour rendre compte des relations sociales et économiques en Russie. Nous verrons dans un deuxième temps que l'identification des caractéristiques de ces notions dans le contexte russe ne peut se priver des phénomènes de circulation entre l'Angleterre (voire l'Europe en général) et la Russie. Cette approche permettra enfin de montrer que les modalités russes d'insertion de ces notions dans les relations sociales constituent une heuristique pour réinterroger telle ou telle région européenne, voire asiatique ou africaine. Ainsi, pour quelles raisons les terres communes sont-elles éliminées en Grande-Bretagne alors que dans maints autres contextes elles accompagnent, sur la longue durée, l'essor des marchés ?

L'interprétation finale découle d'un processus itératif dans lequel les cas étudiés ne seront pas confrontés à partir d'un type idéal ou d'une forme statique d'opposition (la Russie face à l'Occident), mais au contraire, en mettant en évidence les phénomènes de circulation et d'emprunt réciproque. À la différence d'Austin et de Pomeranz, il ne s'agit donc pas de montrer que la Chine, l'Afrique ou la Russie étaient bien plus développées et intégrées dans les relations marchandes que les interprétations traditionnelles ne l'ont affirmé, mais plutôt de comprendre de quelles formes historiquement situées du « marché » il était question. Une fois cette forme identifiée il est apparu essentiel d'en étudier les dynamiques historiques dans un souci d'interaction constant avec d'autres régions. Cette approche est sans doute redevable de l'histoire croisée² ; je tiendrai compte de ses principales contributions tout en

2. Werner Michael, Zimmermann Bénédicte (eds), *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Seuil, 2004, 236 p.

étant moins sévère qu'elle vis-à-vis de la comparaison. Cette dernière peut en effet être réintégrée dans l'analyse à condition qu'elle donne vie à un véritable processus itératif et réciproque, aussi bien dans les dynamiques historiques que dans la construction et l'usage des sources. Car si les croisements et les phénomènes circulatoires aident à comprendre un nombre important de questions, ils ne les expliquent pas toutes. Pour quelles raisons par exemple, la Chine des Ming renonce à partir du XVI^e siècle à la navigation de longue distance après l'avoir promue, alors que les marchands du Bengale et les compagnies européennes insistent ?

C'est précisément à partir de l'apport de l'histoire croisée que des formes nouvelles de la comparaison telle que je l'entends peuvent être pratiquées. Ces propos peuvent se décliner en quatre questions principales :

- Comment concilier les spécificités des aires culturelles, ou de telle ou telle région, avec les analyses comparées ?
- Comment concilier les vagues communes du capitalisme (suivant l'expression de Braudel) avec les dynamiques locales, à savoir les temporalités locales dans une histoire pourtant globale ?
- Comment parvenir à tenir compte de la spécificité de la production des sources (spécificité à la fois historique, géographique... : le contexte de production des sources en somme) sans renoncer aux deux premières questions ?
- Comment éviter deux des écueils du comparatisme, à savoir, le recours à des modèles tautologiques, et la simple juxtaposition de deux cas ?

Comme ces questions sont liées entre elles, plutôt que de les traiter dans un ordre figé et hors de tout contexte historiographique, elles seront mises en perspective. Le contexte historiographique se référant tout aussi bien aux pratiques comparatives qu'à leur dimension empirique est en effet essentiel. Ces débats seront autant que faire se peut reliés à l'évolution des pratiques comparatives au cours des dernières décennies. Une attention particulière sera consacrée à l'histoire russe du XVIII^e au XIX^e siècle.

La manière dont Geshenkron concevait la comparaison servira à mettre en évidence ses liens avec les études sur le (sous-)développement des années 1960 et 1970 ; les interprétations néo-institutionnalistes récentes seront ensuite discutées. Prenant le contre-pied de ces approches, les contributions du *cultural turn*, de l'anthropologie et des *subaltern studies* seront alors évoquées avant de terminer avec la comparaison réciproque.

Le retard économique dans sa dimension historique

Alexander Gershenkron est à juste titre célèbre pour son « Retard économique dans une perspective historique ». Ces deux termes, la notion de retard et les temporalités historiques, sont pourtant difficilement compatibles. Le retard économique renvoie en réalité à un temps logique. Depuis le XVIII^e siècle et jusqu'à nos jours, les comparaisons entre l'économie russe et celle des principaux pays européens s'insèrent dans un débat plus général autour de la notion de « retard ». Il s'agit de proposer une échelle de comparaison afin de rendre compte de la croissance économique, mais, aussi, des facteurs dits de « blocage ». Le schéma de la comparaison se fait par une liste d'éléments qui elle, est dressée en partant d'un idéal-type occidental. Il ne s'agit pas ici de retracer l'historique de ce modèle³ mais d'en évoquer les principales composantes.

En ce sens, Gershenkron constitue un excellent exemple d'application de cette démarche au cas russe. En effet, comme Max Weber et maints autres avant lui, Gershenkron dresse au préalable la liste des caractéristiques de l'Occident à partir de laquelle la comparaison sera faite ; lui aussi met l'accent sur les villes, la bourgeoisie, les marchés et la propriété privée. Cependant, à la différence de Marx – et en partie de Weber – il considère qu'il est possible d'aboutir à l'industrialisation (mais non au capitalisme), sans bourgeoisie. Pour y pallier, les pays vus par l'Occident comme étant retardataires suivant le jargon des années 1960 et 1970, comme la Prusse et la Russie disposaient de « facteurs de substitution », notamment l'État. C'est là une solution tout à fait intelligente au problème posé par la nécessité de concilier les particularités, les spécificités historiques et les dynamiques générales. Le retard et la diversité vont ensemble et, à partir de là, il est possible de concevoir des parcours alternatifs⁴.

On peut cependant se demander si cette solution permet vraiment de briser la confusion entre temps historique et temps logique. En effet, contrai-

3. Voir Stanziani Alessandro, « Free Labor-Forced Labor : an Uncertain Boundary ? The Circulation of Economic Ideas between Russia and Europe from the 18th to the Mid-19th Century », in *Kritika. Explorations in Russian and Eurasian History*, 2008, 9, 1, p. 1-27.

4. Gershenkron Alexander, *Economic Backwardness in Historical Perspective*, Cambridge, Mass, 1962, 468 p.

rement aux apparences, Gershenkron ne compare pas la Russie à l'Angleterre dans des contextes historiques précis. Il oppose plutôt une image idéale de l'Occident (et de l'Angleterre en particulier) à une image tout aussi idéale de la Russie du XIX^e siècle. Le développement anglais est associé à la mise en place précoce d'un Parlement, aux expropriations des terres communes et, à partir de là, à la formation d'un prolétariat disponible pour l'agriculture et pour l'industrie. À l'opposé, la Russie est associée à l'absence de villes marchandes – et partant, d'une bourgeoisie – ainsi qu'à la présence d'une aristocratie foncière absentéiste vivant du servage.

Ces interprétations sont redevables des travaux sur l'Angleterre et la Russie disponibles à l'époque où Gershenkron écrivait, à commencer par les travaux plus généraux de Marx à Polanyi mettant l'accent sur les caractéristiques mentionnées de la révolution industrielle anglaise.

Les historiographies soviétiques et occidentales concordaient également sur les limites des réformes russes de 1861 (abolition du servage), sur l'appauvrissement des paysans qui s'en serait suivi et sur les limites de l'industrialisation tsariste⁵. Gershenkron, à l'instar de ces auteurs, faisait largement confiance aux travaux économiques et statistiques produits en Russie entre 1870 et 1930. Or, si ces travaux offrent une mine de renseignements, il est également important, comme nous l'avons montré ailleurs, d'en connaître les conditions de production. Il ne s'agit pas tant d'infirmer les statistiques russes du tournant du siècle, encore moins de les « corriger » suivant telle et telle théorie statistique, mais plutôt de prendre en compte les méthodes empiriques et les enjeux intellectuels et politiques de l'époque afin de mieux pouvoir, par la suite, en utiliser éventuellement les conclusions⁶. En particulier, les statistiques économiques et sociales produites en Russie au tournant du siècle sont pour la plupart le résultat du travail d'intellectuels, de spécialistes

-
5. Juste quelques exemples : Blum Jerome, *Lord and Peasants in Russia from the Ninth through the 19th century*, New York, Atheneum, 1964 ; Hellie Richard, *Enserfment and Military Change in Muscovy*, Chicago and London, The University of Chicago press, 1971, 442 p. ; Kolchin Peter, *Unfree Labour : American Slavery and Russian Serfdom*, Cambridge, Mass. Harvard university press, 1987, 517p. ; Field Daniel, *The End of Serfdom : Nobility and Bureaucracy in Russia, 1855-1861*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1976, 512 p. ; Koval'chenko Ivan D., *Russkoe krest'ianstvo v pervoi polovine XIX v.* [L'économie du servage en Russie pendant la première moitié du XIX^e siècle], Moscou, Nauka, 1967.
6. Stanziani Alessandro, *L'économie en révolution. Le cas russe, 1870-1930*, Paris, Albin Michel, 1998, 519 p.

et parfois de simples activistes employés par les *zemstvo*, les organisations d'autogestion locale. Ces auteurs s'empressent alors de mettre en évidence les insuffisances des réformes, les limites de l'autocratie et l'appauvrissement des paysans. Au-delà de leurs considérables différences, « marxistes » et « populistes » concordent sur cet aspect. Ils sélectionnent dès lors les cas typiques et les variables afin de confirmer leurs hypothèses. Kablukov, professeur d'économie et de statistique à l'université de Moscou et responsable, au début du xx^e siècle, des statistiques de la région de Moscou, précise ainsi qu'un paysan doit être classifié comme *meshchane* (petit-bourgeois), dès qu'il achète des terres à titre individuel⁷. Un paysan est par définition celui qui n'a pas assez de terre pour satisfaire aux besoins de sa famille⁸. Ces sources seront donc à l'origine du travail de Gershenkron qui opère dès lors une double décontextualisation : celle des sources produites au tournant du siècle, à leur tour résultat d'une mise au point empirique particulière.

En même temps, c'était là une approche absolument dominante pendant les années 1960 : une certaine situation historique pouvait s'inscrire dans un schéma plus général du développement économique la comparaison procédant ensuite par analogie sans trop s'inquiéter des conditions de production des sources. C'est pourquoi il devenait tout à fait possible de mobiliser le développement russe et le débat entre les « populistes » et les « marxistes » des années 1870-1914 dans les discussions autour des politiques du développement les plus appropriées à adopter en Asie, Afrique ou Amérique latine pendant les années 1960⁹. La notion de l'histoire comme *magistra vitae* et les tentations normatives conséquentes étaient à l'origine de ces analyses. Ces dernières gagnaient en « actualité » mais perdaient en spécificité historique. Les comparaisons étaient moins anachroniques qu'atemporelles.

La fin du colonialisme et de la guerre froide n'ont pas mis un terme à

7. Kablukov Nikolai, *Posobie pri mestnykh statisticheskikh obsledovaniiah*, Remarques pour les enquêtes statistiques locales, Moscou, 1910, p. 8-10.

8. Stanziani Alessandro, « Les enquêtes orales en Russie, 1861-1914 », *Annales HSS*, 2000, 1, p. 219-241.

9. Mendel Alexander, *Dilemmas of Progress in Tsarist Russia. Legal Marxism and Legal Populism*, Cambridge, Mass., 1961 ; Rosenstein-Rodan Paul, « Problems of Industrialization of Eastern and Southeastern Europe », in *Economic Journal*, June-september 1943, 53, p. 202-211, Myrdal Gunnar, *Economic theory and underdeveloped regions*, London, Duckworth, 1956, 168 p.

ces démarches, bien au contraire, ces processus les ont même encouragées. La « transition » vers le capitalisme des pays de l'ancien bloc soviétique, mais aussi celle des pays d'Amérique Latine et, bien entendu, de la Chine et de l'Inde, est devenue l'issue inévitable d'un modèle économique censée être valable partout. L'économie néo-institutionnaliste, telle qu'elle avait été développée dès les années 1970 par Douglass North, entre autres, est ainsi devenue le paradigme dominant en histoire économique comparée¹⁰. Au lieu d'évoquer un marché concurrentiel idéal comme dans la pensée libérale et néoclassique, la pensée néo-institutionnaliste a pris au sérieux les critiques de ceux qui considéraient l'économie de marché comme une construction historique particulière. Elle a réussi ainsi à intégrer les phénomènes institutionnels au sein d'une démarche néolibérale : les institutions sont efficaces du moment qu'elles permettent de faire face aux « imperfections du marché ».

Ainsi, suivant cette approche, les terres communes, critiquées depuis le XVIII^e siècle en tant que source d'inefficacité, deviennent un facteur de protection contre le risque au moment où les marchés étaient encore si imparfaits qu'ils empêchaient toute compensation rapide des mauvaises récoltes dans une région par le surplus d'autres régions¹¹. Par ce biais, la commune russe et même le servage en Europe orientale ont ainsi pu être relus comme des palliatifs des « imperfections du marché »¹² : toute institution présente dans l'histoire de l'humanité peut dès lors trouver sa justification économique.

La seule différence par rapport aux approches précédentes est que désormais la liste des facteurs du développement est faite à partir d'un seul et même critère : l'efficacité et la minimisation des coûts de transaction. Ce schéma a été appliqué à toutes sortes d'expériences historiques, y compris la Russie et l'URSS. En mobilisant la théorie des coûts de transaction et l'économie de l'information, le prix Nobel de l'économie, Joseph Stiglitz a ainsi mis en évidence les limites de l'équilibre purement marchand mais aussi les

10. North Douglass et Thomas Robert, *The Rise of Western Civilization : a new Economic History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1973.

11. McCloskey Deidre, « The Open Fields of England: Rent, Risk, and the Rate of Interest, 1300-1815 » in Galenson David (ed.), *Markets in History: Economic Studies of the Past*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 5-51 ; Nielsen Randall, « Storage and English government intervention in early modern grain markets », *The Journal of economic history*, 57,1, 1997, p. 1-33.

12. Dennison Tracy K., « Did Serfdom Matter? Russian Rural Society, 1750-1860 », in *Historical Research*, 79,203, 2003, p. 74-89.

distorsions produites par la bureaucratie soviétique et par les économies administrées en général¹³. Qu'il s'agisse de discuter du marché en Afrique au XIX^e siècle, du servage en Russie ou des foires en Europe à l'époque moderne, un seul et même modèle est utilisé : ce n'est pas un hasard si l'économie néo-institutionnaliste parle moins de capitalisme que d'économie de marché. Cette approche remet en cause les classifications des systèmes économiques proposés par les littératures néo-classique et marxiste traditionnelles (capitalisme, économie paysanne, féodalisme, etc.). À leur place, nous trouvons une typologie des organisations dont l'évolution est strictement liée à celle du contexte institutionnel. Dès lors, cette approche ne parvient pas à expliquer le rapport existant entre les changements institutionnels et les formes d'organisation du marché : les institutions sont-elles le résultat ou bien la source du comportement économique ?

Dans le cas de l'URSS, est-ce la faiblesse économique qui a conduit à son effritement politique ou, inversement, les institutions soviétiques ont-elles verrouillé le marché et conduit inévitablement à son effondrement ?

Du point de vue des politiques du développement, cette question, qui peut paraître anodine aux historiens, avait son sens, dans la mesure où, surtout pendant les années 1990, le débat portait sur le fait de savoir s'il fallait d'abord essayer de mettre en place des institutions marchandes et un système politique démocratique afin d'avoir un marché ou si, inversement, ce dernier aurait, par son développement même, donné vie à des institutions adéquates. Cette question semble avoir été résolue depuis. Car, contrairement aux arguments « politically correct » voulant toujours lier capitalisme et démocratie, les expériences chinoise et russe de ces dernières années confirment que cette équation ne s'impose ni sur le plan de la philosophie politique ni sur celui de l'observation historique.

Nous comprenons alors mieux les observations de Gareth Austin évoquées au début de cet article : l'importance des marchés en Afrique témoigne du fait que les différences avec l'Europe ne sont pas liées à une mentalité anti-marchande hostile au profit, mais uniquement à des pressions institutionnelles, aussi bien intérieures qu'extérieures (corruption, colonialisme, etc.)¹⁴. C'est sans doute là une bonne intention visant à sortir hors des apories d'une

13. Stiglitz Joseph, *Whither Socialism?* Harvard, MIT Press, 1994, 352 p.

14. Austin Gareth, « Reciprocal Comparison and African History: Tackling Conceptual Eurocentrism in the Studies of African Economic Past », *African Studies Review*, 50, 3, 2007, p. 1-28..

différence africaine liée aux « mentalités » toujours aux aguets dans les approches relativistes et culturalistes. Cependant, ce faisant, tout ce qui relève de l'anthropologie économique est balayé hors du champ de l'historien : selon la démarche néo-institutionnaliste en tout cas, qu'il s'agisse de la Russie au XVIII^e siècle, de l'URSS au XX^e siècle, de la Chine ou de l'Amérique latine, les « mentalités » n'influencent guère les comportements économiques ; ces derniers sont redevables des seules contraintes institutionnelles¹⁵.

Ces observations peuvent paraître bien loin de la démarche de l'historien ; elles sont sans doute souvent tautologiques et ne permettent guère de saisir les transformations historiques dans leur complexité. La question se pose pourtant de savoir si le recours aux mentalités, à des formes de « rationalités non-optimisatrices » et, de manière générale, à l'anthropologie, peut donner lieu à des comparaisons moins mécaniques.

L'apport de l'anthropologie et du 'cultural turn'

L'histoire économique dans sa variante la plus économiste a constamment été la cible de tous ceux qui mettaient en évidence les différences fondamentales entre les sociétés et, à partir de là, l'impossibilité d'utiliser un seul modèle pour expliquer les dynamiques socio-économiques différentes dans le temps comme dans l'espace¹⁶. À partir des années 1970 surtout, cet argument a rejoint celui plus général qui consistait à mettre en évidence l'écart irréductible existant entre l'histoire et les sciences sociales, d'une part, et la nouvelle histoire économique, l'économie théorique et les sciences de la nature, d'autre part. Cette démarche a rencontré un succès retentissant auprès de tous ceux qui considéraient que des modalités de développement appropriées à chaque pays devaient être proposées. Les politiques économiques et

15. Pour un développement de ces critiques, Stanziani Alessandro, « Information, institutions et temporalités. Quelques remarques critiques sur l'usage de la nouvelle économie de l'information en histoire », *Revue de synthèse*, 2000, 1-2, p. 117-155.

16. Juste quelques références : Lepetit Bernard, « Une logique du raisonnement historique », *Annales ESC*, 1993, 5, p. 1 209-1 219 ; dossier « Histoire et sciences sociales », *Annales ESC*, 38, 6, 1983 et Passeron Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique*, Paris, Nathan, 1991, 408 p.

sociales devaient s'adapter au « contexte » local. Ce relativisme, en bonne partie anti-impérialiste, mais aussi anti-industrialiste, présentait un double avantage par rapport aux approches mentionnées auparavant : il évitait de prendre un Occident mythique comme exemple et réintroduisait la « superstructure » dans les objets de l'analyse comparée. Foucault et Clifford Geertz s'imposaient auprès des historiens et ils étaient nombreux à évoquer la langue kidnappée et la dépendance passant par la langue, la « culture », etc. L'orientalisme de Said a inscrit ces constructions dans un contexte intellectuel et politique long : la domination de l'Occident passe avant tout par l'invention d'un Orient attardé¹⁷. Wolff a élargi ce schéma à la Russie en soulignant que l'invention d'une Europe orientale dès le XVIII^e siècle dans les discussions en France, Prusse et Angleterre a été constitutive du partage entre une Europe occidentale libérale et capitaliste et une Europe orientale despotique et féodale. Cette opposition aurait finalement été un outil de domination politique et économique de l'Europe sur la Russie¹⁸.

Michael Confino a toutefois observé que l'expression « Europe orientale » ne s'impose dans les débats européens que très tardivement, vers la fin du XIX^e siècle, donc plus d'un siècle après la période évoquée par Wolff. De ce fait, la chronologie d'une invention culturelle ne coïncide guère avec celle des dynamiques économiques et politiques comparées¹⁹. Ce constat remet à plat la discussion et renvoie à la case départ : de quelle manière les observateurs européens identifiaient la Russie et le servage au XVIII^e siècle ?

Quelles en étaient les retombées en termes économiques, politiques et culturels ?

In fine, sommes-nous certains que la Russie était à cette époque « la quasi-périphérie de l'Europe » ?

En réalité, au XVIII^e siècle, les images de la Russie les plus présentes en Europe renvoient à deux éléments liés entre eux, le despotisme et le servage. Ces sujets sont examinés en relation avec les discussions plus générales sur la liberté et le travail et donc avec le problème de l'esclavage dans les colonies et celui des corporations en France, mais aussi, bien entendu, en lien avec

17. Said Edward, *L'orientalisme*, Paris, Seuil, 2005, 422 p.

18. Wolff Larry, *Inventing Eastern Europe, The Map of Civilization on the Mind of Enlightenment*, Stanford, Stanford University press, 1994, 419 p.

19. Confino Michael, « Reinventing the enlightenment : Western Images of Eastern Realities in the eighteenth century », *Canadian slavonic papers*, 36, 3-4, 1994, p. 505-522.

l'évolution de la monarchie dans l'Hexagone²⁰. En 1763, Voltaire termine son histoire de Pierre le Grand et en envoie une copie à Catherine II²¹. Dans ce travail, comme dans ses lettres à Catherine, il adopte une attitude prudente envers les serfs russes, estimant qu'il serait précipité de les libérer sans les avoir éclairés auparavant²².

Pour sa part, Diderot, flatté par les attentions qui lui réserve Catherine, se demande : « La servitude des cultivateurs n'influe-t-elle pas sur la culture ? Ce défaut de propriété dans les paysans ne produit-il point de mauvais effet ? ».

Sa réponse est laconique : « Je ne sais s'il y a un pays où le cultivateur aime plus la terre et son foyer qu'en Russie. Nos provinces libres n'ont guère plus de grains que celles qui ne le sont pas »²³. À cette époque, Diderot croit aux capacités réformatrices de Catherine et à celles de la monarchie française. À partir de ce présupposé, il distingue les nations qui, après avoir atteint leur niveau de civilisation le plus élevé auraient commencé à dégénérer de celles qui, plus proches de l'état de nature, pouvaient se policer en évitant les maux de la civilisation. Il met l'Amérique et la Russie parmi ces dernières²⁴.

Ces orientations se modifient pendant les années 1770, du fait de l'affaiblissement des réformes en France et en Russie. À partir des années 1780, Diderot comme Condillac associeront leur scepticisme à l'égard du despotisme éclairé²⁵ à une critique plus générale de la civilisation européenne. Comme le suggère Condillac, « Une trop grande communication avec l'Europe était moins propre à policer les Russes qu'à leur faire prendre les vices des

20. Lortholary Albert, *Le mirage russe en France au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions contemporaines, 1948, p. 14 ; Struys Jan, *Les voyages en Moscovie, en Tartarie, Perse, aux Indes et en plusieurs pays étrangers*, Amsterdam, Van meers, 1681 ; de la Martinière Pierre, *Voyage des pays septentrionaux*, Paris, L. Vendame, 1671, Paris, 1682 ; Perry John, *État présent de la grande Russie*, La Haye, H. Dusan-zet, 1717 (orig. Anglais : 1716).

21. Voltaire, *Histoire de l'Empire de Russie sous Pierre le Grand*, Paris, 1763, reproduit in *Œuvres historiques*, Paris, Pléiade, 1957, t 814 p.

22. Voltaire, « Lettres à Catherine II en 1762, 1765, 1766 », in *Correspondance*, Genève, Bastermann, 1953-1965.

23. Diderot, « Questions a Catherine II sur la situation économique de l'empire de Russie », in Tour-neux Michel, *Diderot et Catherine II*, Paris, 1899, reproduit in «Mémoires pour Catherine II», vol. 11, p. 813-817.

24. Diderot, « Observations sur le Nakaz de Catherine II », in *Œuvres politiques*, Paris, Garnier, 1963, p. 365.

25. Duchet Michel, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 1971 p. 134 sq.

nations policées »²⁶. De ce point de vue, les réformes en Russie appellent à des réformes semblables en France et dans ses colonies. Cette attitude peut se généraliser à une grande majorité de philosophes²⁷.

Partant, si la pensée du XVIII^e siècle est finalement assez incertaine dans son rapport à l'absolutisme et au travail (forcé), il n'est guère correct d'affirmer que les Russes auraient mal interprété ces approches de la pensée du XVIII^e siècle et transformé le libéralisme et les Lumières de l'Europe en des réformes visant à concilier servage et marché, autocratie et réformes. En effet, la question qui se pose en Russie est la même qui cristallise en France autour de l'esclavage : faut-il abolir radicalement le statut juridique des serfs ou bien le modifier ? Et, à partir de là, la condition économique serait-elle seule, avec le libre marché, à déterminer le statut politique et social ou s'intègre-t-elle dans un ordre politico-moral plus complexe ? Sans doute, une certaine influence de la pensée plus radicale, voire révolutionnaire, se manifeste-t-elle, par exemple chez Nikolai Radishchev (lecture attentif de Raynal)²⁸. Il est néanmoins intéressant de remarquer que les approches russes les plus radicales vis-à-vis du servage passent souvent par une analyse de l'expérience américaine plutôt que française ou européenne²⁹. La réciprocité, si tant est qu'elle existe, est imparfaite et s'inscrit dans des triangulations, voire des comparaisons multiples. Les auteurs russes subissent l'influence des Lumières qu'ils interprètent néanmoins à travers le prisme du caméralisme allemand. En tout état de cause l'invention de l'Europe orientale ne correspond pas à ce moment.

26. Condillac Bonnot-Etienne, *Œuvres complètes*, Paris, Puf, 1947, XX, (original de 1798), p. 63-64.

27. Sur Condorcet voir : Benot Yves, « Condorcet journaliste et le combat anti-esclavagiste », in *Condorcet mathématicien, économiste, philosophe et homme politique*, Paris, Minerve, 1989, p. 376-384 ; Jurt Joseph, « Condorcet : l'idée de progrès et l'opposition à l'esclavage », in *Condorcet mathématicien, économiste, philosophe et homme politique*, Paris, Minerve, 1989, p. 385-395.

28. Sur l'influence de Raynal sur Radishchev : Moriakov V.I., *Iz istorii evoliutsii obshchestvenno-politicheskikh vzgliadov prosvetitelei kontsa XVIII veka : Reinal' i Radishchev* [Sur l'histoire de l'évolution des orientations politico-sociales des Lumières au XVIII^e siècle], Moscou, Nauka, 1981 ; Blakely Allison, « American Influences on Russian Reformists in the Era of the French Revolution », *Russian Review*, 52,4, 1993, p. 451-471).

29. Sur l'impact du cas américain en Russie à cette époque : Blakely, op. cit., 1993 ; Hellie Richard, *Slavery in Russia, 1450-1723*, Chicago, Chicago Univ. Press, 1982. Ce lien entre événements aux Amériques et réformisme radical survit jusqu'au début du siècle, lorsque, la révolte des esclaves à Saint-Domingue suscite l'enthousiasme de Karamzin (Karamzin Nikolai, « Hronika », *Vestnik Evropy*, 1802, p. 83-84 ; voir aussi Karamzin Nicholas, *A memoir on ancient and modern Russia : the russian text*, ed. Pipes Richard, Cambridge, Harvard studies, 1959, p. 45.

Existe-t-il d'autres notions qui, en circulant, auraient pu assurer l'hégémonie de l'Europe occidentale sur la Russie ?

De la dépendance

Suivant Gramsci, les auteurs se réclamant des *subaltern studies* ont, d'une part, mis en évidence que la langue constitue un élément de pouvoir et un facteur de hiérarchie, et, d'autre part, que les classes subalternes et les peuples colonisés ne sont pas forcément passifs dans leur interaction avec les colonisateurs. Ainsi, dans l'Inde coloniale, le pouvoir des Anglais s'exerce par leur contrôle et leur modification du langage, comme le cas des zamindars le montre bien. Gestionnaires des impôts sous les Moghols, ils sont considérés comme des propriétaires terriens par les Anglais. Cette opération soutient par la suite le contrôle du territoire par les Anglais.

Ce processus serait facile à généraliser à d'autres contextes ; les traductions, les médias, la circulation des normes juridiques et le langage des organisations internationales ont été désignés comme autant d'instruments du pouvoir et de la domination du « Nord » sur les « Sud ». Des notions telles que marché, échange, famille, enfant, propriété, héritage, paysans, ouvrier, etc. acquièrent dès lors une spécificité locale irréductible à un modèle plus général³⁰. Il s'agit sans doute d'un gain en nuances et en différenciation, voire en complexité de l'arborescence des sociétés et des cultures par rapport aux approches mentionnées auparavant ; nous avons une confrontation différente entre des modalités opératoires différentes ; la dépendance est dès lors décloisonnée ; l'histoire des élites et des dominants l'est également.

Dans ces approches cependant, plusieurs éléments posent problème, à commencer par l'interaction entre élites et groupes subalternes. Cooper a ainsi souligné que les Africains, les Indiens et les populations colonisées sont nettement moins passifs que les *subaltern studies* ne l'affirment malgré leur prémisses gramscienne. L'impact des peuples colonisés sur les colonisateurs est important, d'autant plus que la violence exprimée et les programmes affichés par ces derniers n'expriment pas toujours une emprise réelle sur la colonie³¹.

30. Chakrabarty Dipesh, *Provincializing Europe*, Princeton, Princeton University press, 2000, 336 p.

31. Cooper Frederick, *Colonialism in Question. Theory, Knowledge, History*, Berkeley, University of California Press, 2005, 339 p.

Cette même question se pose pour la Russie à plusieurs reprises : dans quelle mesure l'identification, en Europe, d'une autocratie et d'un servage russes, sortes de types idéaux, ont-ils constitué des éléments de domination sur la Russie ?

De même, de nos jours, dans quelle mesure le fait que le FMI exporte des notions économiques atemporelles (équilibre budgétaire, propriété privée, privatisation, etc.) contribue à la dépendance de la Russie vis-à-vis de l'Occident ?

Prenons le premier point : les analyses citées de Wolff sur l'invention de l'Europe orientale, autant que celles de l'orientalisme et des *subaltern studies* constituent en quelque sorte le complément aux théories de la dépendance des années 1970. Les unes mettent l'accent sur la domination par le savoir, les autres sur celle par l'économie ; en tout cas, des « périphéries » sont bel et bien identifiées et l'histoire globale est celle de l'émergence d'un capitalisme occidental dominant le reste du monde.

On ne s'attardera pas sur les critiques méthodologiques (déterminisme et finalisme historique, raisonnement circulaire, etc.) qui ont été adressées à ces schémas de la part de nombreux auteurs³². On prendra en revanche en considération la validité empirique de ces affirmations. Un argument bien connu que Wallerstein avait repris d'autres auteurs consistait à montrer que l'expansion du capitalisme occidental était à l'origine du second servage en Russie : la demande plus importante en blé en Europe incite en effet les seigneurs russes à ligoter les paysans afin d'obtenir le blé nécessaire aux exportations. Une division internationale du travail en aurait ainsi résulté : l'Angleterre produit des textiles avec du travail salarié, tandis que la Russie vend des céréales en ayant recours au servage. En réalité, la situation était bien différente. Le servage russe se met en place à partir du xv^e siècle, en liaison avec la consolidation du pouvoir moscovite ; les limitations à la mobilité des paysans entrent dans des accords/tensions complexes entre les élites étatiques et les différentes catégories de propriétaires fonciers³³. Il s'agit d'identifier les groupes sociaux autorisés à posséder et à transmettre des domaines habités. La différenciation institutionnelle, sociale et politique entre une noblesse d'épée et une noblesse

32. Une synthèse brillante des critiques aussi bien aux *subaltern studies* qu'à Wallerstein in Frederick Cooper, *Colonialism*, op. cit., 2005, 339 p.

33. Hellie Richard, *Enserfment and military change in Muscovy*, Chicago et Londres, The University of Chicago press, 1971, 442 p.

de service et, ensuite, celle existant entre ces deux catégories et les autres (marchands, ecclésiastiques, travailleurs, paysans) constitue l'enjeu véritable des normes limitant la mobilité des paysans³⁴. Ces transformations ont lieu entre le XVI^e et le XVII^e siècle, donc bien avant l'industrialisation anglaise et ont peu à faire avec l'Occident. L'identification des groupes sociaux en Russie relève donc de la mise en place du pouvoir étatique en relation avec l'expansion moscovite dans les steppes d'une part, face à la Pologne-Lituanie d'autre part³⁵.

Dès lors, la hausse des corvées au XVIII^e siècle, si souvent évoquée par Wallerstein, prend une tout autre signification. L'analyse traditionnelle du servage lie l'essor des corvées à une baisse de la commercialisation et au repli du domaine sur lui-même, accompagné par une pression accrue exercée sur les paysans. La dynamique des domaines russes de cette époque ne valide guère cet argument. Les exportations de blé, relativement insignifiantes jusqu'au milieu du siècle, ne cessent d'augmenter et constituent 20 % environ de l'exportation totale de la Russie vers la fin du XVIII^e siècle³⁶. Cependant, cette croissance ne se fait guère aux frais du marché local et national. À partir des années 1760, la demande croissante de blé sur les marchés locaux et nationaux contribue à la hausse des prix³⁷ qui contribue à son tour à l'intégration des circuits locaux au sein du marché national³⁸. Les propriétaires nobles cherchent ainsi à renverser la situation qui s'était produite au cours de la première moitié du siècle, lorsque les marchands urbains avaient acquis le contrôle des marchés céréaliers, en ville comme à la campagne. Désormais,

34. Kaiser Daniel, *The Growth of Law in Medieval Russia*, Princeton, Princeton Univ. Press, 1980, 324 p. ; Grekov Dmitri, *Sudebniki XV-XVII vekov* [Les précés des lois, XV^e-XVII^e siècles], Moscou, Leningrad, Akademia Nauk SSSR, 1952.

35. Stanziani Alessandro, « Serfs, slaves, or wage earners? The legal statute of labour in Russia from a comparative perspective, from the 16th to the 19th century », *Journal of global history*, 2003, 3, 2, p. 183-202.

36. Mironov Boris N., « Eksport russkogo khleba vo vtoroi polovine 18 v.-nachale 19e v. » (Les exportations de blé russe pendant la seconde moitié du XIX^e siècle), *Istoricheskoe zapiski*, 1974, 93, p. 149-188 ; Mironov Boris N., *Vnutrennyi rynek rossii vo vtoroi polovine 18 veka-pervoi polovine 19e v.* (Le marché intérieur russe pendant la seconde moitié du 18^e siècle, première moitié du 19^e siècle), Leningrad, Nauka, 1981.

37. Mironov, op. cit. 1981.

38. Mironov Boris N. et Leonard Carol S., « In Search of Hidden Information: Some Issues in the Socio-Economic History of Russia in the Eighteenth and Nineteenth Centuries », *Social Science History*, vol. 9, n° 4, Autumn, 1985, p. 339-359.

au contraire, les propriétaires nobles reprennent en main la commercialisation des produits de leur domaine et s'insèrent de manière assez ferme également dans les circuits urbains de la commercialisation. Si, encore au début des années 1760, 413 des 1 143 foires rurales (36 %) ont lieu dans les domaines nobles, en 1800 ce pourcentage s'élève à 51 % (1 615 foires sur 3 180)³⁹. À cet essor contribuent non seulement les nobles mais aussi et surtout les paysans, de plus en plus intégrés dans les circuits de commercialisation des blés et des produits proto-industriels⁴⁰.

En résumé, la dynamique économique de la Russie au XVIII^e siècle ne s'explique guère par le durcissement du servage en réponse à la croissance européenne, mais, au contraire, par un relâchement des contraintes pesant sur les paysans et par l'intégration progressive de ces derniers et des propriétaires nobles dans les réseaux marchands. Ces dynamiques dépassent les règles officielles en matière de « servage », de plus en plus pliées aux évolutions sociales et économiques au sein de l'économie agraire russe. Autant, voire davantage que pour l'Inde et pour l'Afrique coloniale, la dépendance de la Russie vis-à-vis de l'Occident a du mal à trouver une confirmation. Le finalisme et le déterminisme historique empêchent de voir les dynamiques temporelles propres au contexte russe. C'est en ce sens que ces questions rejoignent celles des continuités et des ruptures en histoire comparée.

La question de la continuité en histoire

Gershenkron (parmi d'autres) avait discuté dans un article célèbre la question des continuités et des ruptures en histoire. Il pensait que cette question ne pouvait pas être résolue une fois pour toutes et que la manière de l'envisager

39. Mironov, op. cit., 1981, p. 153-4.

40. Stanziani Alessandro, « Revisiting Russian Serfdom: Bonded Peasants and Market Dynamics, 1600-1800. » *International Labor and Working Class History*, 78, 1, 2010, p. 12-27.

41. Kingson-Mann Esther, « Marxism and Russian Rural Development: Problems of Evidence, Experience and Culture », *American Historical Review*, 84, Oct. 1981, p. 731-52 ; Simms James Y. Jr., « The Crisis in Russian Agriculture at the End of the Nineteenth century: A Different View », *Slavic Review*, 36 (Sept. 1977), p. 377-98 ; Simms James Y. Jr., « The Crop Failure of 1891: Soil Exhaustion, Technological Backwardness, and Russia's 'Agrarian Crisis' », *Slavic Review*, 41, Summer 1982, p. 236-50..

sager dépendait à la fois de l'objet étudié, des matériaux utilisés ainsi que des questions posées. *A contrario*, il croyait à la force de la comparaison à partir d'un schéma extérieur à l'objet de l'analyse. Son modèle des facteurs de substitution le conduisit à voir dans les réformes de 1861 une rupture incomplète par rapport aux périodes précédentes. Le problème est que dans le cas de la Russie ce schéma d'interrogation n'a pas résisté aux discussions épistémologiques et à la validation empirique. En particulier, au cours des dernières décennies, de nombreux travaux ont retravaillé le fameux argument de l'appauvrissement des paysans après l'abolition du servage et de la stagnation de l'économie russe dans son ensemble⁴¹ qui étaient au cœur de l'analyse de Gershenkron. La démographie historique a ainsi constaté une baisse importante de la mortalité, surtout en relation à l'accès aux ressources, ainsi que la taille grandissante des conscrits⁴². Des analyses détaillées de l'évolution dans la distribution de la propriété foncière ont à leur tour mis en évidence les achats considérables de terres de la part des paysans (aussi bien des individus que des communes)⁴³. Finalement, des observations précises des organisations industrielles⁴⁴ et proto-industrielles⁴⁵ ont mis en évidence le dynamisme de ces secteurs, bien au-delà des conclusions avancées par l'historiographie traditionnelle.

42. Hoch Steven, « Famine, disease and mortality patterns in the parish of Boshervka, Russia, 1830-1932 », *Population studies*, 52, 3, 1998, p. 357-368. Hoch Steven, « On good numbers and bad : Malthus, population trend and peasant standard of living in late Imperial Russia », *Slavic review*, 53, 1, 1994, p. 41-75. Hoch Steven, « Serfs in Imperial Russia : demographic insights », *Journal of interdisciplinary history*, 13, 2, 1982, p. 221-246.

43. Pallot Judith, *Land Reform in Russia 1906-1917: Peasant Responses to Stolypin's Project of Rural Transformation*. Oxford : Clarendon Press, 1999 ; Frierson Cathy A. « Razdel : The Peasant Family Divided. » *Russian Review* 46.1 (1987), p. 35-51 ; Bideleux Robert, « Agricultural Advance Under the Russian Village Commune System » in Bartlett Roger (ed.), *Land Commune and Peasant Community in Russia: Communal Forms in Imperial and Early Soviet Society*. London, MacMillan, 1991, p. 196-218 ; Nafziger Steven. « Communal Institutions, Resource Allocation, and Russian Economic Development », unpublished Ph. D. dissertation, Yale University, 2006 ; Nafziger, Steven, *Land Redistributions and the Russian Peasant Commune in the nineteenth century*, working paper, 2007 ; Nafziger Steven, *Land Communes and Factor Market Imperfections : Micro-Evidence from Late nineteenth century-Century Russia*, working paper 2005.

44. Gregory Paul, *Russian National Income, 1885-1913*, Cambridge, CUP, 1982, p. 126-130 ; p. 168-194 ; 1999, p. 487-488.

45. Pretty Dave, « Neither Peasant nor Proletarian: The Workers of the Ivanovo-Voznesensk Region, 1885-1905 », Ph.D. diss., Brown University, 1997.

Compte tenu de ce que j'ai observé sur la période d'avant 1861, les éléments de continuité semblent l'emporter ; au lieu d'avoir le passage du féodalisme au capitalisme, du servage au travail salarié, nous avons un fonds d'éléments communs (la persistance de la proto-industrie, de la commune paysanne, la tendance longue dans le développement des marchés agricoles et du marché en général). Au lieu de produire une fracture nette, l'abolition du servage donne un élan supplémentaire à l'évolution en cours des économies paysannes qui étaient loin d'être « immobiles ». En même temps, les réformes apportent une nouveauté substantielle : l'accès à la propriété foncière et la transmission des domaines habités ne sont plus réservés aux nobles mais sont élargis aux couches marchandes et « bourgeoises » russes. Autrement dit, la différence ne réside pas dans les rapports entre les nobles et les paysans, mais, comme auparavant, dans le jeu complexe entre seigneurs, paysans, propriétaires fonciers et élites étatiques, chacun de ces groupes étant très composite et différencié par ses revenus, ses origines et insertion sociale. C'est là une image de la Russie tout à fait différente de celle qui est véhiculée par l'historiographie traditionnelle ; elle résulte d'interrogations qui évitent d'étudier ce pays uniquement à l'aune d'un Occident idéalisé. C'est pourquoi porter un regard nouveau sur cet objet grâce au comparatisme réciproque semble particulièrement utile pour mieux le comprendre.

La comparaison réciproque et l'heuristique de la Russie

Les comparaisons faites à partir des types idéaux ou de modèles généraux du développement historique de l'économie, tout comme les théories de la dépendance, ont du mal à expliquer les dynamiques historiques, comme le montre le cas de la Russie. Ainsi, le « servage » russe était en réalité un ensemble de règles et normes relativement souples dont le fonctionnement reposait sur une interaction entre propriétaires, gérants, élites paysannes (aînés) et ensemble de la communauté rurale. Il n'y avait pas de classes au sens marxiste du terme ; cependant, même les ordres d'Ancien Régime, si souvent évoqués pour discuter de la Russie, étaient en réalité bien plus poreux qu'on l'affirme d'habitude. Les paysans russes n'étaient pas plus des « serfs de la glèbe » que des esclaves semblables aux Africains aux États-Unis, mais

des paysans soumis à des formes parfois extrêmes de la dépendance. C'est la raison pour laquelle les contraintes légales pesant sur le travail n'étaient pas opposées au développement des marchés. L'économie seigneuriale russe ne correspondait pas au modèle de Witold Kula⁴⁶ tout comme les paysans n'étaient pas ceux de Chayanov. Nobles et paysans participaient aux activités marchandes et proto-industrielles qui étaient loin d'être résiduelles comme l'avancent ces modèles. Le fait que ces dynamiques ne correspondaient guère à celles à l'œuvre en Angleterre ou en France à cette même époque n'implique nullement qu'elles étaient incompatibles avec le développement des marchés et de l'industrie, mais seulement que ces résultats peuvent s'atteindre en suivant des parcours historiques différents. Ni le statut formel des paysans russes ni la propriété commune n'étaient en soi une source de ce que l'Occident voit comme un retard. Nous serions dès lors tentés de renverser les approches eurocentriques en réinterrogeant l'Occident, ou l'une de ses composantes, à partir du cas russe ainsi revisité. C'est ce que l'on pourrait appeler « comparatisme réciproque ».

Si les expressions formelles et statutaires de la dépendance n'étaient pas incompatibles avec la croissance des marchés, pourquoi furent-elles abolies en Europe occidentale ? Ces dernières années, ces interrogations ont conduit à remettre en discussion le passage du « féodalisme » au « capitalisme ». D'une part, le servage européen a été remis en discussion, dans le sens que son fonctionnement ne correspond guère aux types idéaux du serf, moins encore du serf de la glèbe, mais montre au contraire que des formes de coexistence entre dépendance et marché étaient bien à l'œuvre⁴⁷.

Inversement, le travail dit salarié est de plus en plus réévalué dans ses composantes. En Grande-Bretagne, par exemple, les *Masters* et les *Servants*

46. Kula Witold, *Théorie économique du système féodal*, Mouton, Paris, La Haye, 1970, original polonais de 1962.

47. Melton Edgar, « Population Structure, the Market Economy and the Transformation of Gutsherrschaft in East Central Europe, 1650-1800 : the Cases of Brandenburg and Bohemia », *German history*, 16, 3, 1998, p. 297-324 ; Raeff Marc, *The well-ordered police state : social and institutional change through law in the germanise and Russia, 1600-1800*, New Haven, Yale University Press, 1983 ; Schmidt Christoph, « Über die Bezeichnung des Stände (sostojanie-soslovie) in Russland seit dem 18. Jahrhundert », *Jahrbucher für Geschichte Oesturopas*, 38, 1990 : p. 199-211 ; Hagen William, *Ordinary Prussians: Brandenburg junkers and villagers, 1500-1840*, Cambridge, Cambridge University press 2002.

Acts, les sanctions criminelles à l'égard des salariés ainsi que les contraintes à leur mobilité sont considérables jusque vers la fin du XIX^e siècle⁴⁸. Ceci soulève dès lors la question du déplacement, à la fois dans les catégories et dans les pratiques, des formes de la contrainte au travail ainsi que de la ligne de partage entre « travail libre » et « travail salarié ».

Si les privilèges nobles n'étaient pas opposés au marché, alors nous ne pouvons plus étudier l'histoire des mondes préindustriels à partir de types idéaux tels que le *Junker*, le *pomeshchik* (propriétaire noble), le *latifondista*, le rentier. Ces acteurs ont été opposés aux entrepreneurs anglais et aux fermiers américains. Cependant, les études récentes montrent que le premier groupe n'avait pas toujours recours au travail contraint et il n'était pas constitué que de propriétaires absentéistes, tandis que le second essayait souvent d'imposer des règles et des sanctions pénales aux salariés, en réalité journaliers et domestiques dont le statut et les conditions étaient souvent proches de l'asservissement. En d'autres termes, le cas russe nous encourage à avoir une nouvelle histoire comparée des groupes sociaux et de leurs pratiques économiques.

Il n'y a pas d'évidence empirique claire de l'argument selon lequel la coercition (asservissement et esclavage) s'explique par la rareté de la population. Les sources russes ne mentionnent jamais cet élément pour justifier les règles d'asservissement. Les cas de l'Australie et du Canada – population rare mais guère d'esclavage – confirment ce point. Inversement, le cas de l'Angleterre montre bien que les contraintes légales et les sanctions pénales vis-à-vis des travailleurs augmentent pendant le XVIII^e siècle, lors de la première révolution industrielle et à un moment où la hausse de la population était déjà à l'œuvre. De ce fait, si ce n'était pas par une insuffisance démographique, comment pouvons-nous expliquer ces contraintes ? Des éléments non économiques (politique, culture de l'asservissement) ou bien un fonctionnement autre des marchés à cette époque ?

48. Engerman Stanley (ed.), *Terms of labor : slavery, serfdom and free labor*, Stanford : Stanford University Press, 1999 ; Steinfeld Robert, *The Invention of Free Labor : the employment relation in English and American law and culture, 1350-1870*, Chapel Hill : University of North Carolina Press, 1991 ; Bush Michael L., *Servitude in modern times*, Cambridge : Polity Press, 2000.

Si nous acceptons les points précédents, alors le capitalisme ne peut pas être nécessairement associé à la prolétarianisation et à la formation d'un marché du travail « libre ». Comme l'acceptent de plus en plus d'études sur les États-Unis, au milieu du XIX^e siècle, les propriétaires du Sud étaient probablement bien plus capitalistes dans leurs démarches que les fermiers individuels du Nord. De même, le cas anglais (privatisation des terres communes et prolétarianisation) est sans doute une exception, la persistance de l'ouvrier-paysan étant la règle en Europe au moins jusque vers la fin du XIX^e siècle⁴⁹. La question consiste alors à savoir si – et quand – le « salarié » et un marché du travail proprement dit se mettent en place. Pour beaucoup de pays d'Europe occidentale, ce processus a lieu seulement au tournant du XIX^e et du XX^e siècle, pour d'autres régions, il est plus tardif encore.

Ajoutés aux dynamiques des mondes non-européens et de la Russie, ces éléments suggèrent que, contrairement à l'argument du néo-institutionnalisme, mais aussi du marxisme traditionnel, la privatisation n'est pas la condition nécessaire et suffisante à l'essor du capitalisme. La défense juridique de la propriété privée est longtemps soumise à caution, en particulier face à « l'utilité publique », non seulement en France ou en Allemagne, mais même en Grande-Bretagne et aux États-Unis encore au XIX^e siècle⁵⁰. De manière plus radicale, les exemples de la Russie au XIX^e siècle et de la Chine de nos jours montrent que des notions tout à fait particulières de la propriété ne sont pas en opposition au développement des marchés.

Si la Russie et l'Europe orientale ne constituent pas des quasi-périphéries de l'Europe, alors quel genre de relations ces régions entretiennent-elles entre elles du XVII^e au XIX^e siècle ? S'agit-il de formes différentes de croissance marchande et éventuellement capitaliste ?

L'histoire coloniale récente nous apprend que les colonies ont apporté à l'Europe moins de ressources qu'un statut politique⁵¹ ; l'Europe a exporté

49. O'gilvie Sheilagh, Cerman Markus, eds., *European proto-industrialization*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1996 ; Lindert Peter H., Williamson Geoffrey, « Revising England's social tables, 1688-1812 », *Explorations in economic history*, XIX, 1982, p. 385-408.

50. Stanziani Alessandro, *Rules of exchange. French capitalism in comparative perspective, 18th-20th centuries*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

51. Cooper, *Colonialism*. Op. cit.

davantage de capitaux qu'elle n'ena soutirés à ses colonies. Même l'argument récent de Pomeranz, tendant à réévaluer la perspective « impérialiste » sous un angle nouveau (les ressources américaines au service de l'Angleterre⁵²) est difficile à quantifier et dès lors à confirmer. En revanche, nous savons désormais que la Russie et la Chine s'appuient largement sur leurs frontières intérieures dans leur développement à partir du XVII^e siècle⁵³. Une histoire comparée des colonialismes sera donc à faire.

Autant la contribution des colonies à l'accumulation du capital européen paraît douteuse, autant le rôle du travail dans les colonies et en Europe même demeure crucial au moins jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle (pour l'Europe), bien au-delà dans les colonies. Un statut juridique inégal entre maîtres (plutôt qu'employeurs, terme tardif) et travailleurs persiste ainsi jusque vers la fin du XIX^e siècle en raison, précisément, de l'importance du travail comme soutien de l'expansion économique du XVII^e au XIX^e siècle⁵⁴. De ce point de vue, la Russie ne serait donc pas un cas exceptionnel le développement du capitalisme demeurant intensif en travail en Europe aussi au moins jusque vers le milieu du XIX^e siècle.

Si les points précédents sont confirmés, alors la division internationale du travail entre régions industrielles avancées et régions agricoles « retardataires », les unes ayant recours au travail salarié, les autres à des formes persistances de domesticité, voire d'asservissement (en Russie) et d'esclavage (dans les colonies et dans une bonne partie d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine) est à nuancer et préciser. Il est dès lors possible de repenser les théories du (sous-)développement, de la division du travail et du commerce international et de ses effets. Dans ce cadre, l'évolution des économies et des sociétés en Afrique et en Asie devient un passage obligé.

52. Pomeranz, *The Great*, op. cit.

53. Perdue Peter, *China Marching West*, Boston, Harvard University press, 2005, 752 p.

54. Pollard Sidney, « Labour in great Britain » in *the Cambridge economic history of Europe*, vol. VII : *The industrial economies: capital, labor and enterprise*, ed. Mathias Peter et Postan Michael, Cambridge, 1978, p. 97-179 ; Craft Nicolas, *British economic growth during the industrial revolution*, Oxford, Oxford University press, 1985, 193 p.

Résumés et mots-clés

Dosages et contournements des droits des migrants dans un espace international : France, Italie, Tchécoslovaquie, 1900-1940

Caroline Douki, Paul-André Rosental

politiques migratoires, protection sociale, droits des migrants,
droit du travail, travailleurs migrants, émigration clandestine,
France, Italie, Tchécoslovaquie, xx^e siècle

Alors que les travailleurs migrants apparaissent souvent dans l'historiographie comme assujettis aux institutions de leur pays d'accueil, cet article tente d'examiner la façon dont il peuvent faire usage des droits que leur reconnaissent, à partir du début du xx^e siècle, les législations nationales (notamment celles des États émetteurs), les traités bilatéraux et les conventions internationales en matière de droit du travail et de protection sociale. Pour cela, il montre tout d'abord que si la protection qu'offrent les États à leurs ressortissants émigrés est souvent plus effective qu'on ne l'a longtemps écrit, elle ne se réduit pas pour autant à un principe abstrait de solidarité nationale et relève d'arbitrages ou de dosages qui contribuent, selon les cas, à la protection ou au contraire à la fragilité de la condition migrante. Dans ce contexte, les migrants eux-mêmes perçoivent l'intérêt qu'ils peuvent trouver, selon les situations ou les conjonctures, à s'inscrire dans les dispositifs de protection qui sont prévus pour eux ou à les contourner. Bien souvent, la marge de réaction et d'initiative dont ils disposent s'exprime dans des pratiques aux dimensions transnationales qui restent irréductibles aux logiques nationales comme aux composantes internationales des politiques migratoires des États.

Balancing and Bypassing Migrant Rights in an International Space: France, Italy, Czechoslovakia, 1900-1940

migration policy, social welfare, labor law, migrant workers, illegal immigration, France, Italy, Czechoslovakia, 20th century

While historiography often depicts migrant workers as subject to the institutions of their host country, this article attempts to study the way they can use the rights granted to them since the beginning of the 20th century by the national legislations (especially those of the emitting countries), the bilateral treaties and the international conventions as concerns labor laws and social welfare. To do so, it first shows that, if the protection offered by the nations to their emigrant nationals is often more efficient than has long been previously written, it does not however amount to a mere abstract principle of national solidarity and is the result of arbitration or balance that contributes, depending on the cases, either to the protection or the fragility of the migrant condition. In this context, migrants themselves see the advantage they might find, depending on the circumstances and the economic trends, either in fitting with the protection measures provided for them or in bypassing them. Often, the reaction and initiative margin they have is expressed in practices of transnational dimension which remain impervious to both national logics and international components of the migration policies of the nations.

L'internationalisation des milieux natalistes et familialistes durant l'entre-deux-guerres : un échec ?

Christophe Capuano

birth-control, néo-malthusianisme, congrès internationaux, natalistes, familialistes, politiques familiales, natalité, famille, Comité international pour la vie et la famille

Durant l'entre-deux-guerres, les militants des associations natalistes et familialistes des sociétés occidentales, qui ont agi jusqu'alors strictement dans le cadre de leurs frontières, décident de se mobiliser à l'échelon transnational pour lutter contre le mouvement *birth control* qui s'internationalise. Dépourvus eux-mêmes d'expériences internationales, ils expérimentent des pratiques transnationales : échanges d'idées et de méthodes entre acteurs privés, lobbying auprès d'institutions internationales, réflexions et discussions dans des congrès pour contrer l'influence néo-malthusienne dans le monde, autour d'actions cherchant à promouvoir la natalité et la défense des familles nombreuses de leurs pays respectifs. Ils se heurtent cependant à d'importants obstacles dans un contexte où la tentation du « national » reste très forte : poids d'un natalisme ancré dans un très fort patriotisme, montée des revendications natalistes, liens entre organisations familialistes et structures fascistes. En outre, ces militants européens ne parviennent pas à dépasser leurs divergences de vues pour élaborer des projets communs en matière de politique familiale. La nation reste le cadre exclusif dans lequel ils parviennent à promouvoir des mesures familiales auprès de leur gouvernement respectif durant les années 1920 et 1930. Ces premières expériences transnationales marquent cependant profondément les milieux natalistes et familialistes qui se remobilisent et agissent sur la scène internationale après la Seconde Guerre mondiale.

The Internationalization of the Pro-Birth and Pro-Family
Environments between the First and the Second World Wars:
Was it a Failure?

birth-control, neo-Malthusianism, international conferences, natalism, familism, family policies, birth rate, family, International Committee for Life and the Family

During the interwar period, activists of western pro-birth and pro-family associations that until then had operated strictly within the contour of their borders, decided to rally at a transnational level to fight against the birth control movement which was gaining an international dimension. Lacking international experience, they experimented with transnational practices: exchange of ideas and methods between private players, lobbying with international institutions, workshops and discussions during conferences to counter the neo-Malthusian influence in the world with actions seeking to promote birth rates and large families in their respective countries. However, they come up against major obstacles in a context where the lure of “nationalism” remains quite strong: importance of pro-birth movement powerfully rooted in patriotism, rise of nationalist claims, links between pro-family organizations and fascist structures. Furthermore, these European activists are unable to rise above their divergent views to develop common family policy projects. The nation remains the exclusive framework within which they manage to promote family measures with their respective governments during the 1920s and the 1930s. Nevertheless, these early transnational experiments made a lasting impression on the pro-birth and pro-family environments which rallied and acted again on the international stage after World War II.

Guerres civiles en Europe au XIX^e siècle, guerre civile européenne et Internationale blanche

Jordi Canal

guerre civile, guerre civile européenne, Internationale blanche,
Révolution, contre-révolution, Europe

La guerre civile se trouve au fondement de la genèse ou de la formation d'une bonne partie des nations et états contemporains, tant en Europe que sur d'autres continents. L'histoire du XIX^e siècle en Europe occidentale ou méridionale, tant en France qu'en Espagne, au Portugal ou en Italie, devient incompréhensible sans la guerre civile. Ces pays vécurent et subirent tout au long du siècle une importante et longue guerre civile, structurée autour de l'axe révolution contre-révolution. Pour bien des contemporains se livrait à cette époque, dans différents pays d'Europe, un grand conflit entre révolutionnaires et contre-révolutionnaires, qui était toujours le même quoique sur des théâtres différents. Une véritable guerre civile européenne, en fin de compte. Les liens entre mouvements contre-révolutionnaires ont été permanents sur le continent européen, jetant les fondements de l'existence informelle, dans les décennies centrales du XIX^e siècle, d'une véritable Internationale blanche.

Civil War in Europe in the Nineteenth Century, European Civil War and the "White Internationale"

civil war, European civil war, Internationale blanche, revolution, counter revolution, Europe

Civil war is the basis of the creation and formation of a large part of modern nations and states, in Europe as well as in other continents. The 19th century history of Western and Southern Europe, in France as well as in Portugal or Italy, cannot be understood without the notion of civil war. All century long, these countries lived and suffered through an important and lengthy civil war developed around a revolution-counterrevolution axis. For many of those living at the time, a major conflict was going on in various European countries between revolutionaries and counterrevolutionaries that was always the same regardless of where it occurred: A true European civil war. The links between counterrevolutionary movements have been permanent on the European continent, laying the foundation of the informal existence of a true "White Internationale" in the mid-19th century.

La Fédération internationale des Ligues féminines catholiques (1910-1914), une internationale blanche ?

Magali Della Sudda

féminisme, catholicisme, genre, militantisme, transnational

Dans la lignée des réflexions actuelles menées sur les organisations internationales, cet article s'attache à éclairer la manière dont l'Église catholique a pris part, au début du siècle dernier, à la dynamique transnationale qui a caractérisé les mobilisations en faveur de la « cause des femmes ». Il conjugue une démarche comparative à une approche par les circulations transnationales pour dégager les ressorts d'une mobilisation collective féminine transnationale. Il met en évidence la participation précoce des organisations catholiques à une action collective internationale et souligne le poids du Vatican, tout à la fois centre de l'autorité religieuse pour les catholiques et capitale d'un État qui tend à intervenir au delà des frontières nationales. Dans cette perspective, le rôle de passeuse joué par certaines militantes entre différents mouvements et pays sera mis en lumière, invitant ainsi à reconsidérer le clivage autour de la question religieuse qui structure l'espace de mobilisation autour de la cause des femmes.

The International Federation of Catholic Women Leagues (1910-1914): A White Internationale?

feminism, catholicism, gender, activism, transnational

In line with the current thoughts on international organizations, this article attempts to throw some light on the way the Catholic Church took part at the beginning of the last century in the transnational dynamics specific to the advocacy of women's issues. It combines a comparative approach and an approach through transnational circulations to bring out the forces behind a transnational collective women's movement. It brings to the fore the early participation of catholic organizations to a collective international action and underscores the important role of the Vatican both as religious authority center for Catholics and as capital of a State that tends to extend its interventions beyond national borders. From this angle, the role of go-betweens played by some women activists between different movements and countries will be highlighted thus suggesting that the split surrounding the religious issue that structures the mobilization space around the women's issues should be reconsidered.

La distribution des corps saints des catacombes à l'époque moderne : Rome et les nations ?

Stéphane Baciocchi, Philippe Boutry, Christophe Duhamelle,
Pierre-Antoine Fabre, Dominique Julia

époque moderne, catholicisme, Rome, reliques, catacombes

Nous présentons ici les premiers résultats d'un chantier concernant la diffusion, à l'époque moderne et au XIX^e siècle, des « corps saints des catacombes ». Ce travail en commun – le collectif est nécessaire pour saisir à la fois l'unité de la source romaine, celle des notices d'attribution de reliques, et la diversité des terrains de réception – se donne pour objectif de mesurer, dans leurs interactions et leurs décalages, ce qui se construit de romain dans la diffusion, ce qui se tisse de local dans l'appropriation, ce qui se cristallise de social dans les chaînes de transaction allant de Rome aux nations. La relique est donc appréhendée à la fois comme marqueur de déplacements et de pratiques, comme témoignage auquel tous les acteurs confèrent un sens variable, et comme construction d'un espace en tension.

The Distribution of the Catacombs' Holy Bodies in Modern Times: Rome and the Nations?

early modern time, catholicism, Rome, relics, catacombs

In this article, we present the first results of research on the dissemination of the “holy bodies of the catacombs” in early modern times and in the 19th century. The objective of this joint work – the collective nature of which was required to grasp at the same time the unity of the Roman source and of the attribution records of the relics, and the diversity of the receiving grounds – is to measure in their interactions and their discrepancies the Roman aspect of the dissemination, the local aspect of the appropriation, and the social aspect that materializes through the interaction channels going from Rome to the nations. Thus the relic is seen at the same time as a marker of transfers and practices, as a testimony with all participants conferring it a varying meaning, and as the structuring of a spatial structure.

La diffusion d'un livre de coutumes dans le monde ashkénaze : le 'Seyfer ha-Minhogim' de Shimon ben Yehuda ha-Levi Guenzburg (Venise, 1589)

Jean Baumgarten

époque moderne, monde ashkénaze, Venise, droit coutumier, imprimés juifs

En 1589 paraît à Venise un livre de coutumes et d'usages bilingue (Hébreu-Yiddish) le *Sefer ha-minhagim* de Shimon ben Yehuda ha-Levi Guenzburg. Ce recueil fut imprimé plus de cinquante fois dans les principaux centres d'impression en Europe. Le succès de ce livre témoigne de la diversité des usages locaux et du rôle central pris, parallèlement à la loi (*Din*), par la coutume (*Minhag*) dans la formation de la culture ashkénaze. La réception et la diffusion transnationales des manuels de droit coutumier constituent une réponse directe aux législations chrétiennes, en même temps qu'ils participèrent à l'affirmation et la consolidation de l'identité juive en Europe. L'édition de textes populaires juifs constitue un bon exemple de l'importance des liens qui existaient entre les communautés et de la circulation du savoir au sein de la diaspora ashkénaze.

The Dissemination of a Customs Book in the Ashkenazi World:
The 'Seyfer ha-Minhogim' of Shimon ben Yehuda ha-Levi
Guenzburg (Venice, 1589)

Early modern period, Ashkenazi world, Venice, customary law,
printed Jewish texts

The *Sefer ha-Minhagim* of Shimon ben Yehuda ha-Levi Guenzburg, a bilingual (Hebrew-Yiddish) customs book, was first published in Venice in 1589. This book was reprinted over 50 times in the main printing centers of Europe. Its success bears witness to the diversity of local customs and to the central role played, alongside law (*Din*), by custom (*Minhag*) in the development of the Ashkenazi culture. The transnational reception and circulation of customary law handbooks come as a direct answer to the Christian legislations while, at the same time, they participated in the consolidation of the Jewish identity in Europe. The publishing of popular Jewish texts is a good example of the importance of the links that existed between the communities and knowledge dissemination within the Ashkenazi Diaspora.

Production locale du supralocal

Note de l'éditeur :

les auteurs des articles suivants ont souhaité rassembler leurs contributions sous un seul résumé.

La production locale de la noblesse
la constitue-t-elle en catégorie transnationale ?

Robert Descimon et Dinah Ribard

National, transnational. À propos
de deux catégories historiographiques : libertinage et baroque
Jean-Pierre Cavaillé, Christian Jouhaud

Paradigmes de l'égalité et institutions supralocales
(Piémont-France, première moitié du XVIII^e siècle)

Simona Cerutti

Du transnational en 1840 :
la misère en France et en Angleterre

Judith Lyon-Caen

local, généralisation, contextualisation, histoire comparée, noblesse, justice et procédures, égalité, libertinage, baroque, misère, enquêtes sociales

Dans une réflexion commune conduite autour d'une série d'objets, les auteurs se proposent de situer les problèmes et les problématiques du transnational dans la perspective plus large de la question de la généralisation en histoire et donc, d'abord, des rapports entre local et supra local. Ils insistent en particulier sur l'historicité des processus de supra-localisation et de montée en généralité. Le travail traite ici successivement de groupes sociaux (les noblesses), de notions (baroque, libertinage), d'institutions (la justice), d'artefacts socio-idéologiques (la noblesse, la misère et l'humanitarisme).

Local production of the supralocal

local, generalization, contextualization

Through collective consideration of a series of objects, the authors intend to place the transnational issues and problematics in the broader perspective of the issue of generalization in history and thus the relationships between the local and the supralocal. They underline in particular the historicity of the processes involved in supra-localization and increased generalization. This article deals in turn with social groups (nobility), notions (baroque, libertinism), institutions (justice) and socio-ideological artifacts (extreme poverty and humanitarianism).

Le transnationalisme et ses limites : le champ de l'histoire des migrations

Nancy Green

transnationalisme, historiographie, États-Unis, globalisation, mondialisation, immigration, exceptionalisme, État-nation, histoire comparée, ethnicité, assimilation

Le transnationalisme, est-ce une « réalité » sociale, un concept, une approche méthodologique ou une mode intellectuelle ? Si le phénomène n'est peut-être pas nouveau, sa conceptualisation l'est, et elle a provoqué une mini-guerre des disciplines aux États-Unis. Après les études sur l'assimilation puis l'accent mis, au contraire, sur l'ethnicité et la perdurance des cultures d'origine, voici le temps du transnationalisme comme concept clé pour comprendre des migrations. Circulations incessantes par avion, par internet ou antennes paraboliques, croissance des transferts d'argent comme d'homme. Lancé par les anthropologues aux États-Unis, le transnationalisme pose problème chez les historiens qui prétendent l'avoir étudié depuis trois décennies. Alors, quoi de neuf ? Interrogations sur les usages et limites d'un concept.

Transnationalism and its Limits.

The Controversy in Migration Studies

transnationalism, historiography, United States, globalization, immigration, exceptionalism, nation-state, comparative history, ethnicity, assimilation

Is transnationalism a historical phenomenon or a historiographic one? If the reality of international movement and circulation is not new, its conceptualization is, and it has created a mini inter-disciplinary battle among scholars in the United States. After the vogue of assimilation studies and then its opposite, the wave of community and ethnic studies from the 1970s to the 1990s and beyond, transnationalism has become the latest key concept for understanding migration. Airplanes, cell-phones, the internet, and money transfers have been heralded as a radically new late 20th century mode of interaction between immigrants and their home countries. Yet “transnationalism”, launched first by three American anthropologists, raises problems for historians of immigration, who generally argue that immigrants have been transnational all along, and, as such, they have been studying transnational movements for the last three decades. The question that divides the disciplines is thus: What is new in the transnationalism of today’s immigrants? This article seeks to raise questions about the use and limits of the concept.

Comparaison réciproque et histoire. Quelques propositions à partir du cas russe

Alessandro Stanziani

comparaison, développement, retard, Russie

Cet article avance une réflexion sur la comparaison en histoire autour de deux problématiques principales : d'une part, il est question de concilier la spécificité des airtes culturelles, y compris dans la production des sources, avec les analyses comparées ; et d'autre part, d'inscrire ces dernières dans des espaces pluriels.

Une attention particulière est consacrée à l'histoire russe du XVIII^e au XIX^e siècle. L'auteur commence par rappeler brièvement la manière dont Geshenkron concevait la comparaison et mettra ensuite en évidence ses liens avec les études en économie du développement. En opposition avec ces schémas, la seconde partie de l'article discute des contributions du *cultural turn*, de l'anthropologie et des *subaltern studies* avant de terminer avec la comparaison réciproque.

Reciprocal Comparison and History:
A Few Suggestions Based on the Case of Russia
comparison, development, delay, Russia

This article puts forward some thoughts on comparison in history around two major problematic : On the one hand it is about conciliating the specificities of cultural areas, including in the production of sources, with compared analyses, and on the other about placing these analyses within plural spaces.

Special attention is given to 18th and 19th century history. The author will start by briefly mentioning the way Geshenkron understood comparison and then will highlight the links with studies in development economics. In opposition to these schemes, the second part of the article discusses the contributions of cultural turn, anthropology, and subaltern studies before ending with the reciprocal comparison.

Index

Note : par convention, pour les noms de rabbins, sages, savants avant l'époque moderne contemporaine, le prénom est placé avant le nom. Ainsi dans l'index, vous trouverez : Abraham Klausner à la lettre A et non K. Pour faciliter l'usage de cet index, un renvoi a été prévu chaque fois que possible.

A

Aaron de Neustadt 128
Aberdeen lady 96
Abraham Klausner 128
accord bilatéral 24, 26, 33
administration 23, 24, 25, 33, 189, 191, 192
agency 22, 34, 35
Agulhon Maurice 64
Allemagne 14, 25, 31, 32, 41, 53, 79, 87, 102, 105, 112, 113, 123, 124, 130, 138-141, 148, 149, 229
Alliance internationale pour le suffrage des femmes 83, 84
ambassade, consulat 24-27, 31
Amédée I^{er}, roi d'Espagne 68
Amérique du Sud 28
Amsterdam 122, 140, 152, 202, 219
Angleterre 105
anthropologie 101, 103, 104, 106, 211, 217, 287
Asher (voir Yaakov ben Asher)
assimilation 26, 203, 204, 207, 246
associations 31, 34, 40, 41, 44, 45, 47, 51, 54, 55, 83, 86, 88, 90-

93, 95, 98, 99, 190, 203, 205
assurances sociales 22, 29
Azéma Jean-Pierre 64

B

Bâle 117, 140
Balzac Honoré de 61, 62
Banti Alberto M. 72
Barbey d'Aurevilly Jules 61,62
baroque 118, 146, 165, 169-174, 244, 245, 288
Baroja Pío 75
Basch Linda 202
bassin industriel 23, 32
Baude Monique 90
Begnini Mgr 97
Belgique 31, 32, 41, 48, 79, 113
Bender Thomas 201
Benoit Pierre 76
Bereni 79, 85
Berry duchesse de 76
Biélorussie 140
birth control 40, 48, 234
BIT (bureau international du travail) 21, 22, 24, 25, 31-34, 47
Blanc-Szanton Cristina 202

Bobbio Norberto 64
Bohême 28, 123, 126, 137, 139, 140, 170
Bonifacio Maria de Fátima 70
Bonvoisin Gustave 45, 47, 48
Borges José 74
Bosio 116
Bourne cardinal 98
Brissac (duc de) 101
bureaucratie 33, 216

C

Cabrini Angiolo 33, 34
Caecilia von Sonnenberg 118
Calvin 115
Carnap Mlle de 92
Caro (voir Joseph Caro)
Caron Jean-Claude 59, 63
Catholic Women's League 86, 87, 96
Castelo Branco Camilo 70
Cathelineau Henri de 76, 77
Chambord comte de, « Henri V » 77
Charles VII, Don Carlos, prétendant carliste 75, 77
Charles Marie Isidore de Bourbon 67
Chessel Marie 79, 95, 96
chômage 29, 31
Clément X 117
collegium germanicum 107
Comité international pour la vie et la famille 38, 40, 41, 44, 46, 49, 51
Compagnie de Jésus 105
congrès internationaux 38, 40, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 52,

53, 84
Conseil international des femmes 83, 87, 90, 91, 92, 93, 96, 98
contextualisation 15, 146
contrat de travail 31, 33
contrat de recrutement 31, 32
Corbin Alain 62
cosmopolitisme 181
Cracovie 98, 131, 140
crise économique, crise des années 1930 26, 29, 33, 45, 52
Curtin Philippe 202

D

Danube 139, 173, 174
dénaturalisation 25
Dominicains 113
droit 15, 16, 21, 23, 25, 29, 34, 47, 80, 121, 123-125, 127, 129, 130, 133, 134, 138, 142, 143, 153, 157, 160, 162, 177, 178, 180, 184, 185
droit de résidence 29, 121
droits sociaux 21-23, 25, 29, 30, 31, 33, 34
droit du travail 21, 190
Dupont Alexandre 76
Dyhernfurth 140

E

Echarri Mlle de 92
Écosse 113
égalité 22, 23, 82, 85, 175, 179, 180

Einsiedeln 117
Eizik Tyrnau 127, 128, 129, 130, 140, 141
émigration clandestine 34
émigration italienne 33
émigration tchèque 21-35
Empire 106
enquêtes de noblesse 150, 151, 153, 154, 156, 194
enquêtes sociales 187
entrepreneurs 31, 32, 228
entreprise 117
espace migratoire 34, 35
État 21, 23-26, 28-31, 43, 47, 53, 69, 71, 72, 81, 86, 87, 90, 92, 97, 158, 162, 168, 178, 197, 199, 201, 205, 207, 212, 219
États-Unis 10, 13, 18, 94, 95, 197, 200, 201, 202, 203, 204, 229
ethnicité 203, 204, 207
Europe Centrale 27, 45, 123, 139

F

familialistes 37, 38, 40, 41, 42, 43, 45, 47, 50, 51, 52, 53, 54, 55
famille 25, 37-46, 48-52, 54, 55, 87, 96, 113, 130, 154, 156, 206, 214, 221
faux-papiers 27
Fédération internationale des Ligues féminines catholiques 79, 79, 81, 87, 88, 91, 95, 97 98
Fédération saint Jean Baptiste 92
femmes 27, 31, 40, 76, 80-87, 89, 90-93, 95-99, 118, 134, 141, 176,

185
Ferdinand VII, roi d'Espagne 67, 68
Fletcher 86, 87, 92, 94, 96
Foner Nancy 207
France 6, 15, 21, 23-34, 37-42, 47, 48, 59-64, 71, 74-76, 80, 82, 86, 95, 96, 97, 103, 106, 113, 115, 119, 122, 124, 147, 148-150, 152, 158, 160, 163, 164, 166, 170, 175, 176, 180, 181, 184, 187-189, 191, 192, 193, 194, 197, 199, 200, 203, 204, 218-220, 227, 229
Francfort-sur-le-Main 140
Franciscains 113
fraude d'identité 21, 27
Frédéric II d'Autriche, 123
Frossard Marie 91, 92
Furet François 62
Fürth 140

G

Gara Giovanni di 122, 130
Garnier Charles 74
généralisation 48, 145, 146, 188, 192, 193, 245
Gerber David 205
Giustiniani Bandini Cristina 91, 92
Guilar AT Mme de 92
Glick Schiller Nina 202, 204, 205
Godechot Jacques 62
groupes sociaux 146, 171, 222, 223, 228
Guarneri Carl 201
Guerra François-Xavier 59, 60
Guerrin Yan 62

H

Habsbourg 107
Hamel Mme 92
Hugues Mme de 92
histoire comparée 13-15, 198, 224, 228, 230
Homburg 140
Hongrie 28, 102, 105, 123, 140, 148

I

identification, papiers d'identité 27, 29
Iari Virgilio 71,72
immigration 21, 23, 30, 32, 204, 206
Indes 106
Iriye Akira 81, 201
Isaac Auguste 40, 41
Isabelle II, reine d'Espagne 68
Italie 15, 21, 23-26, 31, 32, 59, 61, 71-75, 80, 82, 86, 90, 98, 102, 112, 113, 126, 130, 140, 148, 149, 163, 167, 170, 173, 174, 232, 236
Italie fasciste 25
Itshak Mazia 130

J

Jacquemart Alban 79
Jésuites 114
Joseph Caro 129, 137
justice 43, 48, 146, 176-182, 184

K

Kalyvas Stathis N 59

L

Le Roux Thomas 2, 5, 79
Le Roy Liberge Geneviève 94, 95
libertinage 146, 165-169, 174
Liechtenstein Florian von 118
Ligue patriotique des Françaises 79, 88, 91, 94, 95
Lituanie 113, 117, 123, 140, 223
local 7, 16, 17, 116, 118, 121, 130, 145, 146, 156, 157, 172, 177, 178, 182, 184, 188, 189, 218, 223
local 145-194
Lorraine 79, 140
Lumières 158, 175, 176, 178, 181, 182, 219, 220
Lunéville 140

M

Maimonide 129
marché du travail 33, 229
Marie-Christine de Naples 68
Martin Jean-Clément 59, 62, 64, 67, 74
Marx Karl 63
Mayence 137
Mayer Arno J. 58
Mazia (voir Istshak Mazia)
McKeown Adam 202
Méditerranée 14, 27, 29
Meir ben Éphraïm 141

Merry del Val Raffaele 90
Michel I^{er} Dom Miguel, roi du Portugal 69, 71, 77
migrations 11, 24, 25, 28, 34, 35, 126, 138, 197, 198, 200, 202, 203, 205, 206, 207
minorités 27
misère 146, 187-190, 191, 192, 193, 194, 244, 245
mobilité géographique 32
mobilité professionnelle 32
Moellin (voir Yaakov Moellin Maharal)
Moravie 28, 126, 137, 139, 140

N

natalistes 37, 38, 40-43, 45, 47, 49, 50-55
natalité 39, 40, 41, 42, 43, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 234
naturalisation 23, 25, 26, 118
néomalthusianisme 234
Neustadt (voir Aaron de Neustadt)
noblesse 106, 107, 147-164, 194, 222
normes 17, 30, 32, 33, 35, 94, 124, 125, 129, 179, 180, 183, 184, 221, 223, 226
Nouveau-Mexique 117
Nouvelle-Espagne 106
Nouvelle-France 106

O

Œuvre pour la protection de la Jeune fille 92, 97

Offen Karen 80, 83
Offenbach 140
OIT (organisation internationale du travail) 25, 55
Ong Aihwa 200
origines 37, 58, 64, 71, 96, 103, 152-156, 226

P

Padoue 130, 141
Palacios Marco 60
papiers d'identité 27, 29
passport 33, 200, 205
Pavard 79
Pavone Claudio 57, 72
Pays-Bas 105
Pays-Bas du Sud 117
péninsule ibérique 113
Pereira Miriam Halpern 69
Pérez Galdós Benito 65, 66
Pérez Vejo Tomás 60
Pezzino Paolo 73
Philipp von Hohenlohe 108
Pie IX 116
Pie X 97
politique démographique 28
politique migratoire 24, 25, 27
politique publique 43, 54
politiques familiales 37, 43, 55
Pologne 123, 126, 137, 139-142, 148, 160, 167, 223
procédures 26, 31, 34, 179
protection sociale 21, 23, 32
Pupey-Girard Henri Régis 91, 92, 94, 98

R

Ranzato Gabriele 58, 59, 62, 73
Revillard Anne 79, 80
Rhin 126, 139, 142
Rienzo Eugenio di 70, 72, 73
Rioux Jean-Pierre 64
Rodríguez Jaime E. 60
Rome 102
Romeo Mari Cruz 69
Rouso Henri 64
Royaume-Uni 24, 29

S

Sapinière 97, 98
sainte Philomène 115
San Miguel Evaristo 65
Santa Casa de Lorette 112
Sar Shalom bar Itshak de Wiener-Neustadt 128
Saunier Pierre-Yves 10, 11, 16, 38, 81, 85, 198
SDN (société des nations) 22, 24, 25, 49
sélection ethnique 27
Silésie 123
Silva Gaio António de Olivera 69
Solacolo Mlle de 92
Sofri Adriano 71
Spire 23, 123, 137
Styrie 140
Suisse 106, 113
Sulzbach 140
supralocal 145-194

T

Tannhausen 130
Tchécoslovaquie 15, 21, 24, 27-29, 31
Terre Sainte 112, 117
Thelen David 201
théoricien 149
théorie 16, 17, 151, 152, 191, 194, 213, 215
théorique 10, 11, 15, 17, 149, 157, 164, 190, 191, 193, 217
Thomas Albert 25, 34
Tilly Charles 71, 80, 84, 94
Torre Hipólito de la 69
travailleurs étrangers 21, 23, 31
travailleurs migrants 23
Tristany Francisco 74
Tronco Emmanuel 76
Tyrnau (voir Eizik Tyrnau)
Tyrrell Ian 84, 201, 202

U

Ukraine 113
Ulm 130
Unamuno Miguel de 65
Union des femmes catholiques d'Italie (UDCI) 98
Union internationale des ligues catholiques féminines 89, 96, 97
Union mondiale des organisations féminines catholiques 81
universalisme 181, 185

V

Varlez Louis 25
Vélard 79, 88, 89
Venise 77, 121, 122, 127, 130, 131, 138, 140, 148, 149
Veillot Louis 76
Vienne 89, 97, 98, 140
Vieulle Félix 44

W

Weil (voir Yaakov Weil)
Weil François 22, 23, 201
Wiener-Neustadt (voir Sar Shalom bar Itshak de Wiener-Neustadt)

Wieviorka Olivier 64
Wimmer Andreas 204
Wodzicka comtesse de 98
Woods Lesley 80, 84
Worms 123, 136, 137, 140, 141

X

xénophobie 52

Y

Yaakov ben Asher 125
Yaakov Moellin (Maharal) 128
Yaakov Weil 141

Bibliographie

Abraham Berliner, « Rabbi Israel Isserlein, ein Lebens und Zeitbild », *Monatsschrift für die Geschichte und Wissenschaft des Judentums*, 18, 1869, p. 134.

Achermann Hansjakob, *Die Katakombenheiligen und ihre Translationen in der schweizerischen Quart des Bistums Konstanz*, Stans, Verlag des historischen Vereins Nidwalden, 1979, 317 p.

Ago Renata, *Economia barocca. Mercato e istituzioni nella Roma del Seicento*, Roma, Donzelli, 1998, 232 p.

Agulhon Maurice, « Pour une conclusion », in Martin Jean-Clément (éd.), *La Guerre Civile...*, p. 245-248.

Alba Richard D. et Nee Victor, « Rethinking Assimilation Theory for a New Era of Immigration », *International Migration Review*, vol. 31, n° 4, 1997, p. 826-874.

Albònico Aldo, *La mobilitazione legittimista contro il regno d'Italia: la Spagna e il brigantaggio meridionale postunitario*, Milan, Giuffrè, 1979, 402 p.

André Debord, Aristocratie et pouvoir. *Le rôle du château dans la France médiévale*, Paris, Picard, 2000, 238 p.

Annino Antonio et Guerra François-Xavier (éd.), *Inventando la nación. Iberoamérica, Siglo XIX*, Mexico, Fondo de Cultura Económica, 2003, 694 p.

Appadurai Arjun, « Patriotism and its Futures », *Public Culture*, 5:3, 1993, p. 411-429.

Appadurai Arjun, *Modernity at Large. Cultural Dimensions of Globalization*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1996, 248 p.

Aprile Sylvie, *Le siècle des exilés. Bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, Paris, CNRS éditions, 2010, 336 p.

Assaf Simha, « Shut yofeh nof le-rabbi Isthak Mazia », *Kiryat Sefer*, 23, 1946, p. 57-61.

Assmann Aleida et Conrad Sebastian (éd.), *Memory in a Global Age. Discourses, Practices and Trajectories*, Palgrave Macmillan Memory Studies, Palgrave Macmillan, 2010, 248 p.

Austin Gareth, « Reciprocal Comparison and African History: Tackling Conceptual Eurocentrism in the Studies of African Economic Past », *African Studies Review*, 50, 3, 2007, p. 1-28.

Azéma Jean-Pierre, Rioux Jean-Pierre et Rousso Henry, « Les guerres franco-

françaises », *Vingtième Siècle*, 5, 1985, p. 3.

Balzac Honoré de, *Les chouans*, Paris, Flammarion, 1988 [1829], 447 p.

Banti Alberto M., *Il Risorgimento italiano*, Rome, Laterza, 2004, p. VIII.

Barbey d'Aurevilly Jules, *L'ensorcelée*, Paris, Flammarion, 1966 [1852], 254 p.

Barkey Karen, « Trajectoires impériale : histoires connectées ou études comparées ? », *RHMC*, n° 54-4 bis, 2007, p. 90-103.

Baroja Pío, « Zalacaín el aventurero » [1908], in *Obras Completas*, vol.I, Madrid, Biblioteca Nueva, 1946, p. 197.

Barthas Jérémie, « Retour sur la notion de libertin à l'époque moderne. Les politiques libertins à Florence, 1520-1530 », *Libertinage et Philosophie au XVII^e siècle*, n° 8, p. 115-134.

Baumgarten Jean, *Le Peuple des livres, les ouvrages populaires dans la société ashkénaze*, Paris, Albin Michel, 2010, 566 p.

Bayly Christopher A., *The Birth of the Modern World: Global connections and Comparisons, 1780-1914, 2004*, Oxford, Blackwell publishers, 568 p.

Bayly C.A., Beckert Sven, Connelly Matthew, Hofmeyr Isabel, Kozol Wendy, Seed Patricia, « AHR Conversation on Transnational History », *American Historical Review*, vol. 111, n° 5, déc.. 2006, p. 1 441-1 464.

Beaune Colette, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, 431 p.

Belardelli Giovanni, *Cafagna Luciano, Galli Della Loggia Ernesto et Sabbatucci Giovanni, Miti e storia dell'Italia unita*, Bologne, Il Mulino, 1999, 229 p.

Bender Thomas (ed.), *A Nation among Nations. America's Place in World History*, New York, Hill and Wang, 2006, 384 p.

Bender Thomas (ed.), *Rethinking American History in a Global Age*, Berkeley, University of California Press, 2002, 427 p.

Benoit Pierre, *Pour Don Carlos*, Paris, Albin Michel, 1920, 317 p.

Benot Yves, « Condorcet journaliste et le combat anti-esclavagiste », in *Condorcet mathématicien, économiste, philosophe et homme politique*, Paris, Minerve, 1989, p. 376-384.

Berelowitch André, *La Hiérarchie des égaux. La noblesse russe d'Ancien Régime, XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Seuil, 2001, 475 p.

Berger Susan, *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*, Paris, Seuil, 2003.

Bernard Claudie, *Le chouan romanesque : Balzac, Barbey d'Aurevilly, Hugo*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, 324 p.

Bernhard Blumenkranz, *Juifs et chrétiens dans le monde occidental : 430-1096*, préface de Gilbert Dahan, Paris. Louvain, Dudley. Peeters, 2006.

Bideleux Robert, « Agricultural Advance Under the Russian Village Commune System » in Bartlett Roger (ed.), *Land Commune and Peasant Community in Russia: Communal Forms in Imperial and Early Soviet Society*, London, MacMillan, 1991, p. 196-218.

Blanchard Rubio Laetitia, « Le carlisme au filtre de la mémoire : les mémoires des militaires au service de la construction d'une mémoire collective », in Lanes Mar-sall Julien et Ostolaza Maitane (éd.), *Las culturas políticas en la España del siglo XIX*, Paris, Éditions Hispaniques, 2010, p. 91.

Blakely Allison, « American Influences on Russian Reformists in the Era of the French Revolution », *Russian Review*, 52,4, 1993, p. 451-471.

Blum Jerome, *Lord and Peasants in Russia from the Ninth through the 19th century*, New York, Atheneum, 1964.

Bloch Marc, « Sur le passé de la noblesse française : quelques jalons de recherche », *Annales d'histoire économique et sociale*, 8/3, 1936, p. 373.

Bobbio Norberto, « Guerra civile ? », *Teoria Politica*, 1-2, 1992, p. 300.

Bonifacio Maria de Fátima, *História da Guerra Civil da Patuleia 1846-47*, Lisbonne, Estampa, 1993, 184 p.

Bonifacio Maria de Fátima, *Apologá da história política. Estudos sobre o século XIX português*, Lisbonne, Quetzal Editores, 1999, p. 160-181.

Borell Merriley, « Biologists and the promotion of birth control research, 1918-1938 », *Journal of the History of Biology*, vol. 20, n° 1, mars 1987, p. 51-87.

Boschetti Anna (dir.), *L'Espace culturel transnational*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010, 509 p.

Bourdieu Pierre, Wacquant Loïc, « Sur les ruses de la raison impérialiste », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1998, p. 109-118.

Boutry Philippe et Julia Dominique (dir.), *Pèlerins et pèlerinages dans l'Europe moderne*, Rome, École française de Rome, 2000, 518 p.

Boutry Philippe, « Corps saints et recharges sacrales : Geneviève, Germaine, Theodosie et les autres », in Le Fur Yves (dir.), *La mort n'en saura rien. Reliques d'Europe et d'Océanie*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1999, p. 83-96.

Boutry Philippe, « Zouaves pontificaux », in Levillain Philippe (sous la direction de), *Dictionnaire historique de la Papauté*, Paris, Fayard, 1994, 1 759 p.

Boutry Philippe, Fabre Pierre-Antoine et Julia Dominique (dir.), *Reliques modernes. Culte et usages chrétiens des corps saints des Réformes aux révolutions*, Paris, éditions de l'EHESS, coll. « En temps & lieux », 2009, 2 vol.

Boutry Philippe, Fabre Pierre-Antoine et Julia Dominique, *Rendre ses vœux. Les identités pèlerines dans l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Éditions de l'EHESS,

coll. « Civilisations et Sociétés, 100 », 2000, 586 p.

Brissos José, *A insurreiçao miguelista nas resistências a Costa Cabral (1842-1847)*, Lisbonne, Edições Colibri, 1997, 246 p.

Brun Pierre-Antoinin, *Autour du dix-septième siècle. Les libertins, Maynard, Dassoucy, Desmaret, Ninon de Lenclos, Carmain, Boursault, Méricion, Pavillon, Saint-Amant, Chaulieu*, Manuscrits inédits de Tallemant des Réaux, Grenoble, 1901 ; réimpression, Genève, Slatkine, 1970.

Brubaker Rogers, « The Return of Assimilation? Changing Perspectives on Immigration and its Sequels in France, Germany and the United States », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 24, n° 4, juillet 2001, p. 531-548.

Bruno Anne-Sophie, Rygiel Philippe, Spire Alexis et Zalc Claire, « Jugés sur pièces. Le traitement des dossiers de séjour et de travail des étrangers en France (1917-1984) », *Population*, n° 61, vol. 5-6, 2006, p. 737-762.

Burckhardt Jacob, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, Paris, Plon, 1906, 1^{re} édition française de l'ouvrage de 1860, 2 vol.

Buret Eugène, *De la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre*, Paris, Paulin, 1840.

Burkardt, Albrecht, « Les fêtes de translation des saints des catacombes en Bavière (XVII^e-XVIII^e siècles) », Dompnier Bernard (dir.), *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, Presses universitaires Blaise-Pascal (coll. « Histoires croisées »), 2009, p. 79-98.

Burke Peter, *The Fortunes of the Courtier*, Cambridge, Polity Press, 1995, 210 p.

Bush Michael, *The European Nobility Manchester*, Manchester U. P., Noble Privilege, 1983, 303 p.

Bush Michael L., *Servitude in modern times*, Cambridge, Polity Press, 2000.

Canal Jordi (éd.), *El carlisme. Sis estudis fonamentals*, Barcelone, L'Avenç-Sceh, 1993, p. 51-77.

Canal Jordi, *El carlismo. Dos siglos de contrarrevolución en España*, Madrid, Alianza Editorial, 2000, 500 p.

Canal, Jordi, « La longue survivance du Carlisme en Espagne : proposition pour une interprétation », in Martin Jean-Clément (sous la direction de), *La Contre-Révolution en Europe, XVIII^e-XIX^e siècles. Réalités politiques et sociales, résonances culturelles et idéologiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 297-299.

Canal Jordi, « Guerra civil y contrarrevolución en la Europa del sur en el siglo XIX : reflexiones a partir del caso español », *Ayer*, 55, 2004, p. 37-60.

Canal Jordi, *Banderas blancas, boinas rojas. Una historia política del carlismo, 1876-1939*, Madrid, Marcial Pons, 2006, p. 19-46.

Canal Jordi, « Los exilios en la historia de España », in Canal Jordi (éd.), *Exilios. Los éxodos políticos en España, siglos XV-XX*, Madrid, Sílex, 2007, p. 11-35.

Canal Jordi, « Matar negros, hacer blancos: los colores y los nombres del enemigo en las guerras civiles de la España contemporánea », *Espacio, Tiempo, Forma. V. Historia Contemporánea*, 20, 2008, p. 19-36.

Canal Jordi, « Introducción. Doscientos años de historia de España », in Chust Manuel (éd.), *Crisis imperial e independencia, 1808-1830*, (España, vol. I, sous la direction de Jordi Canal), Madrid, Fundación Mapfre-Taurus, 2010, p. 11-18.

Canal Jordi, *Il carlismo. Storia di una tradizione controrivoluzionaria nella Spagna contemporanea*, Milan, Guerini e Associati, 2011, p. 23-28.

Cancio Fernández, Raúl C., *Carlitas y confederados. La intervención española en la guerra de Secesión americana*, Barcelone, Inédita Ediciones, à paraître.

Carpi Daniel (éd), *Pinkas va'ad k"k padova (1577-1603)*, Jérusalem, Israel Academy of Sciences and Humanities, 1973, n° 123, 180, 248, 304 et 345.

Caspistegui Francisco Javier, « "Spain's Vendée": Carlist identity in Navarre as a mobilizing model », in Ealham Chris et Richards Michael (éd.), *The Splintering of Spain. Cultural History and the Spanish Civil War, 1936-1939*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, p. 177-195.

Capela José Viriato, *A Revolução do Minho de 1846. Os difíceis anos de implantação do liberalismo*, Braga, Governo Civil de Braga, 1997, 159 p.

Capuano C., « Réseaux familialistes, Bureau international du travail et construction des politiques natalistes et familiales en Europe occidentale de la fin des années 1920 aux années 1950 », in Lespinet-Moret Isabelle et Viet Vicent (dir.), *L'Organisation internationale du travail. Origine, développement, Avenir*, Rennes, PUR, coll. « Pour une histoire du travail », 2011, p. 53-62.

Cardoso António Manuel Monteiro, *A Revolução Liberal em Trás-os-Montes (1820-1834). O Povo e as Elites*, Porto, Edições Afrontamento, 2007, 392 p.

Careri Giovanni, *Gestes d'amour et de guerre. La Jérusalem délivrée images et affects (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, éd. de l'EHESS, 2005, 246 p.

Caron Jean-Claude, *Frères de sang. La guerre civile en France au XIX^e siècle*, Paris, Champ Vallon, 2009, 305 p.

Castelo Branco Camilo, *A Brasileira de Prazins [1882]*, in *Obras Completas*, vol. VIII, Porto, Lello & Irmão Editores, 1988, p. 679.

Cerutti Simona, *Giustizia sommaria. Pratiche e ideali di giustizia in una società di Ancien Régime (Torino, XVIII secolo)*, Milan, Feltrinelli, 2003, 228 p.

Chakrabarty Dipesh, *Provincializing Europe*, Princeton, Princeton University press, 2000, 336 p.

Charpentrat Pierre, « Les Français devant le baroque : de la légende à l'histoire », *Critique*, 175, décembre 1961, p. 1059-1069, p. 1066.

Charpentrat Pierre, *Le mirage baroque*, Paris, éditions de Minuit, 1967, 189 p.

Chartier Roger, « La conscience de la globalité », *Annales HSS*, 56-1, 2001, p. 119-123.

Chessel Marie, « Consommation, action sociale et engagement public fin de siècle, des États-Unis à la France », in Chatriot Alain, Chessel Marie-Emmanuelle et Hilton Matthew (dir.), *Au nom du consommateur. Consommation et politique en Europe et aux États-Unis au XX^e siècle*, Paris, La Découverte, 2004, p. 247-261.

Chessel Marie, Capuano Christophe, « Qu'est-ce qu'une association catholique 'efficace' ? Consommation et famille en France (1902-1944) », *Entreprises et histoire*, n° 56, décembre 2009, p. 30-48.

Claverie Élisabeth, « La naissance d'une forme politique : l'affaire du Chevalier de la Barre », in Cheyronnaud Jacques, Claverie Élisabeth, Laborde Denis, Roussin Philippe (dir.), *Critique et affaires de blasphème à l'Époque des Lumières*, Paris, Honoré Champion éditeur, 1998, p. 185-262.

Cohen Deborah et O'Connor Maura, *Comparison and History: Europe in Cross-National Perspective*, New York, Routledge, 2004.

Condillac Bonnot-Etienne, *Œuvres complètes*, Paris, Puf, 1947 [original de 1798], p. 63-64.

Confino Michael, « Reinventing the enlightenment: Western Images of Eastern Realities in the eighteenth century », *Canadian slavonic papers*, 36, 3-4, 1994, p. 505-522.

Conrad Sebastian, *Competing Visions of World Order: Global Moments and Movements, 1880s-1930s*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007, 276 p.

Conrad Sebastian, *The quest for the lost nation: writing history in Germany and Japan in the American century*, Berkeley, University of California press, 2009 (traduction en anglais de l'original allemand de 2004), 400 p.

Conze Werner, « Adel, Aristokratie », in Brunner Otto, Conze Werner et Koselleck Reinhard (dir.), *Geschichtliche Grundbegriffe. Historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*, volume 1, Stuttgart, Klett-Cotta, 1997 [1972], p. 1-48.

Cooper Frederick, « Le concept de mondialisation sert-il à quelque chose ? Un point de vue d'historien », *Critique internationale*, n° 10, 2001, p. 101-124.

Cooper Frederick, *Colonialism in Question. Theory, Knowledge, History*, Berkeley, University of California Press, 2005, 339 p.

Corbin Alain, « I massacri nelle guerre civili della Francia (1789-1871) », in Ranzato Gabriele (éd.), *Guerre fratricide...*, p. 243-268.

Cordez Philippe, « Les reliques, un champ de recherches. Tendances profondes et nouveaux labours », *Bulletin d'information de la Mission historique française en Allemagne*, n° 43, 2007, p. 102-116.

Cottureau Alain, « La désincorporation des métiers et leur transformation en "publics intermédiaires" : Lyon et Elbeuf, 1790-1815 », in Kaplan Steven L. et Minard Philippe (dir.), *La France, malade du corporatisme ? XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 2004, p. 97-145.

Cova Anne, « International Feminisms in Historical Comparative Perspective: France, Italy and Portugal, 1880s–1930s », *Women's History Review*, n°19/4, septembre 2010, p. 595–612.

Craft Nicolas, *British economic growth during the industrial revolution*, Oxford, Oxford University press, 1985, 193 p.

Crettiez Xavier et Piazza Pierre (éd), *Du papier à la biométrie. Identifier les individus*, Paris, Presses de la FNSP, 2006, 331 p.

Curtin Philip D., *Cross-Cultural Trade in World History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.

Daireaux Luc, « Réduire les huguenots ». *Protestants et pouvoirs en Normandie sous le règne de Louis XIV*, Paris, Honoré Champion, 2010, 1 120 p.

Dakhliya Jocelyne, *Lingua franca. Histoire d'une langue métisse en Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 2008, 591 p.

Davis Joseph, « The Reception of the Shulhan Arukh and the Formation of Ashkenazi Jewish Identity », in *AJS Review*, 26, 2, 2002, p. 251-276.

De Francesco Antonino, « Insorgenze e identità italiana », in Di Rienzo Eugenio (éd.), *Nazione e Controrivoluzione nell'Europa contemporanea 1799-1848*, Milano, Guerini e associati, p. 85-116.

De La Torre Gómez Hipólito, « Portugal y España: ¿historias paralelas? », in De La Torre Gómez Hipólito et Vicente António Pedro (dir.), *España-Portugal. Estudios de Historia Contemporánea*, Madrid, Editorial Complutense, 1998, p. 135-141.

De La Torre Gómez Hipólito, « Unidad y dualismo peninsular : el papel del factor externo », *Ayer*, 37, 2000, p. 11-35.

De Luca Virginie, « Crises démographiques et politiques de la famille : vers une internationale des pères de familles nombreuses (1928-1937) », in Causarano P. et alii, *Le siècle des guerres du premier XX^e siècle*, Paris, éditions de l'Atelier, 2004.

De Luca Virginie, *Les familles nombreuses. Une question démographique, un enjeu politique. France (1880-1940)*, Rennes, PUR, 2008, p. 140-147.

Dedieu Jean-Pierre, Moutoukias Zacarias, « Approche de la théorie des réseaux sociaux », in Castellano Juan Luis, Dedieu Jean-Pierre (dir.), *Réseaux, familles et pou-*

voirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime, Paris, CNRS éditions, 1998, p. 7-30.

Della Porta Donatella, Sidney Tarrow (eds), *Transnational Protest and Global Activism*, Lanham, Rowman&Littlefield Publishers, 2004, 304 p.

Della Sudda M., « La Charité et les affaires. Le cas de la Ligue patriotique des Françaises (1901-1914) », *Entreprises et histoire*, n° 56, 16, décembre 2009, p. 11-29.

Della Sudda M., « Les Déclinaisons de la forme organisationnelle ligueuse dans un contexte transalpin et transnational. Le cas des organisations catholiques féminines françaises et italienne », in Dard Olivier, Sevilla Nathalie (dir.), *Le Phénomène Ligueur en Europe et aux Amériques, XIX^e-XX^e siècles*, Metz, CRHUL, 2012, p. 105-121.

Della Sudda Magali, Ramdani Fatma & Vervaecke Philippe (eds.), *Women of the World, Women international Activism (19th-20th century)*, Oxford. New York, Berghann, 2012.

Demélas Marie-Danielle, *L'invention politique. Bolivie, Équateur, Pérou au XIX^e siècle*, Paris, Recherches et Civilisations, 1992, 620 p.

Demélas Marie-Danielle, « La notion de guerre civile en question », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, 5, 1997, p. 133-138.

Denechère Yves (dir.), *Femmes et diplomatie, France XX^e siècle*, Bruxelles, Pieter Lang S.A., 2007, 200 p.

Denis Jacques, *Sceptiques ou libertins de la première moitié du XVII^e siècle : Gassendi, Gabriel Naudé, Guy Patin, La Mothe le Vayer, Cyrano de Bergerac*, Mémoires de l'Académie de Caen, 1884 [reprint, Genève, Slatkine], 1970.

Dennison Tracy K., « Did Serfdom Matter? Russian Rural Society, 1750-1860 », *Historical Research*, 79,203, 2003, p. 74-89.

Derriennic Jean-Pierre, *Les guerres civiles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, 281 p.

Descimon Robert, « Élités parisiennes entre xve et xvii^e siècle. Du bon usage du Cabinet des Titres », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 155, 1997, p. 607-644.

Descimon Robert, « Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse, « essence » ou rapport social ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 46-1, 1999, p. 5-21.

Descimon Robert et Haddad Élie (dir.), *Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne (XVI^e-XVII^e siècle)*, Paris, Belles-Lettres, 2010.

Descimon Robert, « Sites coutumiers et mots incertains : la formation de la noblesse française à la charnière du Moyen Âge et des Temps modernes », in Dutour Thierry (dir.), *Les Nobles et la ville dans l'espace francophone*, Paris, PUPS, 2010, p. 343-360.

Dewald Jonathan, *The European Nobility 1400-1800*, Cambridge, Cambridge U. P., 1996, p. 3.

Diderot, « Observations sur le Nakaz de Catherine II », in *Œuvres politiques*, Paris, Garnier, 1963, p. 365.

Diderot, « Questions a Catherine II sur la situation économique de l'empire de Russie », in Tourneux Michel, *Diderot et Catherine II*, Paris, 1899, reproduit in « Mémoires pour Catherine II », vol. 11, p. 813-817.

Di Rienzo Eugenio (éd.), *Nazione e Controrivoluzione nell'Europa contemporanea 1799-1848*, Milano, Guerini e associati, 271 p.

Donati Claudio, *L'idea di nobiltà in Italia. Secoli XIV-XVIII*, Rome, Laterza, 1988.

Douglas Paul H., « Quelques applications du principe des allocations familiales », *Revue internationale du travail*, mars 1925.

Douki Caroline, « L'État libéral italien face à l'émigration de masse (1860-1914) », in Green Nancy L., Weil François (éd.), *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*, Paris, éd. de l'EHESS, 2006, p. 95-117.

Douki Caroline, Feldman David, Rosental Paul-André, « Pour une histoire relationnelle du ministère du Travail en France, en Italie et au Royaume-Uni dans l'entre-deux-guerres : le transnational, le bilatéral et l'interministériel en matière de politique migratoire », in Alain Chatriot, Odile Join Lambert et Vincent Viet (éd.), *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 143-159.

Douki Caroline et Minard Philippe, « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* n° 54, n°4bis, 2007-5, p. 7-21.

Douki Caroline, Feldman David, Rosental Paul-André, « Y a-t-il des politiques migratoires nationales ? De quelques leçons des années 1920 », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, n° 42, octobre 2008, « Circulations et frontières », p. 97-105.

Douki Caroline « Entre discipline manufacturière, contrôle sexué et protection des femmes : recrutement, encadrement et protection des jeunes migrantes italiennes vers les usines textiles européennes (France, Suisse, Allemagne) au début du XX^e siècle », *Migrations Société*, 127, 1, 2010, p. 89-120.

Douki Caroline, « Protection sociale et mobilité transatlantique : les migrants italiens au début du XX^e siècle », *Annales. HSS*, 2011-2, p. 375-410.

Ducreux Marie-Élizabeth et Fabre Pierre-Antoine, « Sanctuaires et transferts de cultes », *Cahiers du Centre de recherches*, n° 41, avril 2008.

Duchet Michel, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris, Albin

Michel, 1971 p. 134 sq.

Dufourcq Marie-Élisabeth, *Les Congrégations religieuses féminines hors d'Europe de Richelieu à nos jours : histoire naturelle d'une diaspora*, Paris, Librairie de l'Inde, 1993, 1 140 p.

Dumas Alexandre, *Les Blancs et les Bleus [1867-1868]*, Verviers, Gérard & C^a (Collection Gerfaut), s.d., 601 p.

Dupâquier Jacques, Fauve-Chamoux Antoinette, « La famille », in Sirinelli François (dir.), *Histoire des droites en France*, tome 3, Paris, Gallimard, 1992, p. 23-38.

Dupont Alexandre, « Louis Veillot y el carlismo », in *Por Dios, por la Patria y el Rey...*, p. 81-105.

Dutour Thierry, « La mondialisation, une aventure urbaine. Du Moyen Âge au 'Globalblabla' », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 81, n° 1, p. 107-117.

Dutton Paul V., *Origins of the French Welfare State. The Struggle for Social Reform in France 1914-1947*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 14-37 et p. 70 et suiv.

Eidelberg Shlomo, *Jewish Life in Austria in the 15th Century*, Philadelphia, Dropsie College, 1962.

Eisentein Yehuda David, *Otsar dinim u-minhagim*, Tel-Aviv, Shila, 1975.

Engerman Stanley (ed.), *Terms of labor : slavery, serfdom and free labor*, Stanford, Stanford University Press, 1999.

Espagne Michel, *Les transferts culturels francoallemands*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, 286 p.

Evans Richard J., *The Feminists. Women's Emancipation Movements in Europe, America, and Australasia 1840-1920*, New York, Barnes & Noble Books, 1978, 266p.

Fedorowich Kent, « Reconstruction and Resettlement: The Politicization of Irish Migration to Australia and Canada, 1919-29 », *English Historical Review*, 114, 459, 1999, p. 1 143-1 178.

Ferreira Maria de Fátima Sá e Melo, « 'Vencidos, pero no convencidos': movilización, acción colectiva e identidad en el miguelismo », *Historia Social*, 49, 2004, p. 73-95.

Ferreira Maria de Fátima Sá e Melo, « La Controrivoluzione in Portogallo: il miguelismo », in Di Rienzo Eugenio (éd.), *Nazione e Controrivoluzione nell'Europa contemporanea 1799-1848*, Milano, Guerini e associati, p. 239-259.

Ferreira Maria de Fátima Sá e Melo, *Rebeldes e Insubmissos. Resistencias Populares ao Liberalismo (1834-1844)*, Porto, Afrontamento, 2002, 584 p.

Field Daniel, *The End of Serfdom: Nobility and Bureaucracy in Russia, 1855-1861*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1976, 512 p.

Finkelstein Louis, *Jewish self-government in the Middle Ages*, New York, Feldheim, 1964, 390 p.

Foner Nancy. *In a New Land. A Comparative View of Immigration*, New York, New York University Press, 2005, p. 87.

Fontaine Laurence, « Gli studi sulla mobilità europea nell'età moderna: problemi e prospettive di ricerca », *Quaderni storici*, 93, 1996, p. 739-756.

Fram Edward, *My Dear Daughter, Rabbi Benjamin Slonik and the Education of Jewish Women in Sixteenth-Century Poland*, Cincinnati, Hebrew Union College Press, 2007.

Franz Xaver Remling, *Urkundenbuch zur Geschichte der Bischöfe zu Speyer Aeltere Urkunden*, Mainz, Kirschheim, Schott, 1852, p. 57

Friedberg Bernhard, *Zur Genealogie der Familie Günzburg*, Francfort, Kaufmann, 1885, 1903.

Furet François, *La Révolution 1770-1880*, Paris, Hachette, 1988, 525 p.

Gabaccia Donna R. et Iacovetta Franca (éds), *Women, Gender and Trans national Lives: Italian Workers of the World*, Toronto, University of Toronto Press, 2003, 416 p.

Gallia Judaica, *Dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques...*, avec un supplément bibliographique, additions et corrections par Simon Schwarzfuchs, Amsterdam, Philo press, 1969.

Garmendia Vicente, *La Segunda Guerra Carlista (1872-1876)*, Madrid, Siglo XXI, 1976, 144 p.

Garnier Charles, *Le Général Borges*, Paris, Dentu, 1861, p. 29.

Gerber David. « Transnationalism and the Conceptualization of International Migration to the United States », *IMIS-Beiträge*, vol. 15, 2000, p. 31-53.

Ghilardi Massimiliano, *Subterranea Civitas. Quattro studi sulle catacombe romane dal medioevo all'età moderna*, Rome, Edizioni dell'Ateneo, coll. « Nuovi saggi », 111, 2003, 160 p.

Glick Schiller Nina, Basch Linda, et Blanc-Szanton Cristina, *Towards a Transnational Perspective on Migration. Race, Class, Ethnicity, and Nationalism Reconsidered*, New York, New York Academy of Sciences, 1992, 276 p.

Godechot Jacques, *La contre-révolution. Doctrine et action 1789-1804*, Paris, Presses universitaires de France, 1984 (2^e éd. révisée), p. 2.

Gould Eliga H., « Entangled Histories, Entangled Worlds: The English-Speaking Atlantic as a Spanish Periphery », *American Historical Review*, 112 :3, juin 2007, p. 764-786.

Gould Eliga H. et al, « AHR Exchange », *American Historical Review*, 112 :5, décembre 2007, p. 1414-1 432

González Calleja Eduardo, *La violencia en la política. Perspectivas teóricas sobre el empleo deliberado de la fuerza en los conflictos de poder*, Madrid, CSIC, 2002, p. 524-536.

Green Nancy L., « De La Comparaison » et « Comparer les migrations », *Repen- ser les migrations*, Paris, PUF, 2002, 138 p.

Green Nancy L., Weil François (éd.), *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*, Paris, éd. de l'EHESS, 2006, 288 p.

Grekov Dmitri, *Sudebniki XV-XVII vekov* [Les précis des lois, xv^e-xvii^e siècles], Moscou, Leningrad, Akademia Nauk SSSR, 1952.

Grousset René, « Les libertins », in *Œuvres posthumes, Essais et poésies*, recueillis et publiés avec les notices par R. Doumic et P. Imbart de la Tour, Paris, Ha- chette, 1886.

Gruzinski Serge, « Les mondes mêlés de la monarchie catholique et autres connected histories », *Annales HSS*, 56-1, 2001, p. 89.

Gruzinski Serge, *Les Quatre parties du monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, éditions de la Martinière, 2004.

Guarneri Carl J. (ed.), *America Compared. American History in International Perspective*, Boston, Houghton Mifflin, 1997, 2 vols.

Guarneri Carl J. (ed.), *America in the World. United States History in Global Context*, Boston, McGraw-Hill Higher Education, 2007, 336 p.

Guénel Jean, *La dernière guerre du Pape. Les zouaves pontificaux au secours du Saint-Siège, 1860-1870*, Rennes, PUR, 1998, 196 p.

Guerra François-Xavier, « Éditorial », *Bulletin de l'Institut Pierre-Renouvin*, 7, 1999, [consulté le 11 avril 2011], en ligne : <http://ipr.univ-paris1.fr/spip.php?article45>.

Guerreau Alain, *L'Avenir d'un passé incertain. Quelle histoire du Moyen Âge au xx^e siècle ?*, Paris, Seuil, 2001, p. 26-28.

Guerreau Alain, *Le Féodalisme. Un horizon théorique*, Paris, Le Sycomore, 1980, p. 179-184.

Guerrin Yann, « Mémoires, mentalités et guerre civile, en Haute-Bretagne de 1800 à 1848 », in Martin Jean-Clément (éd.), *La Guerre Civile...*, p. 129-142.

Guery Alain, « Un État des Temps modernes ? », in Le Goff Jacques (dir.), *La Longue Durée de l'État*, Burguière André et Revel Jacques (dir), *Histoire de la France*, Paris, Seuil, 2000, p. 361-364.

Guido Kisch, *The Jews in Medieval Germany, a Study of their Legal and Social Status*, Chicago, University of Chicago Press, 1949.

Guillot Claude, Lombard Denys, Ptak Roderich (eds), *From the Mediterranean to the China Sea*, Wiesbaden, Harrassowitz, 1999, 236 p.

Hagen William, *Ordinary Prussians: Brandenburg junkers and villagers, 1500-1840*, Cambridge, Cambridge University press 2002.

Handlin Oscar, Jacobson Matthew Frye, « More 'Trans-' Less 'National' », *Journal of American Ethnic History*, vol. 25, n° 4, été 2006, p. 74-84.

Hartman Betsy, « Population Control. Birth of an ideology », *International Journal of Health Services*, n° 27, 1997, p. 523-540, p. 526-528.

Hébrard Véronique, *Le Venezuela indépendant. Une nation par le discours 1808-1830*, Paris, L'Harmattan, 1996, 460 p.

Heffer Jean et Weil François (dir.), *Chantiers d'histoire américaine*, Paris, Belin, 1994, 480 p.

Hellie Richard, *Enserfment and Military Change in Muscovy, Chicago and London*, The University of Chicago press, 1971, 442 p.

Hellie Richard, *Slavery in Russia, 1450-1723*, Chicago, Chicago Univ. Press, 1982.

Hill Christopher, *Adamo Pietro, Il Dio dei blasfemi : Anarchici e libertini nella rivoluzione inglese*, Milano, Unicopli, 1993.

Hoch Steven, « Serfs in Imperial Russia: demographic insights », *Journal of interdisciplinary history*, 13, 2, 1982, p. 221-246.

Hoch Steven, « On good numbers and bad: Malthus, population trend and peasant standard of living in late Imperial Russia », *Slavic review*, 53, 1, 1994, p. 41-75.

Hoch Steven, « Famine, disease and mortality patterns in the parish of Boshervka, Russia, 1830-1932 », *Population studies*, 52, 3, 1998, p. 357-368.

Hoerder Dirk, *Cultures in Contact, World Migrations in the Second Millennium*, Durham, NC, Duke University Press, 2002, 808 p.

Howard Kaminsky, « Estate, Nobility, and the Exhibition of Estate in the Later Middle Ages », *Speculum*, 68/3, 1993, p. 695-709.

Huppert George, *Bourgeois et gentilshommes. La réussite sociale en France au XVI^e siècle*, Paris, Flammarion, 1983 [1977], 293 p.

Ilari Virgilio, *Guerra civile*, Rome, Ideazione, 2001.

Ipsen Carl, *Dictating Demography. The Problem of Population in Fascist Italy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 150.

Iriye Akira, *Cultural Internationalism and World Order*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1997, 232 p.

Iriye Akira, « The transnational Turn », *Diplomatic History*, vol. 31, n° 3, juin 2007, p. 373-376.

Iriye Akira, Saunier Pierre-Yves (eds), *The Palgrave Dictionary of Transnational History From the mid-19th century to the present day*, Houndmills, Basingstoke, Hamp-

shire, MacMillan Publishers, 2009, p. VIII.

Isaac Auguste, *Journal d'un notable lyonnais, 1906-1933*, textes choisis et annotés par Hervé Joly, Lyon, éditions BGA Permezel, p. 454-455.

Israel Ta-Shma, *Minhag ashkenaz ha-qadmon, heqer ve-yyun*, Jérusalem, Magnes, 1992.

Itshak Mazia, *Responsa, le Yofeh nof* (réédité par Avigdor Berger, Tel-Aviv, Mifal Torat Hakhmei Ashkenaz), 1986.

Jakob Hirsch Zimmels, *Ashkenazim and Sephardim, their Relations, Differences and Problems as Reflected in the Rabbinical Responsa*, Oxford, Oxford University Press, 1958, 347 p.

Jonathan Powis, *Aristocracy*, Oxford, Basil Blackwell, 1984, 2 vol.

Julia Dominique (éd.), *Gilles Caillotin, pèlerin. Le Retour de Rome d'un sergier rémois*, 1724, Rome, École française de Rome, 2006, 395 p.

Julia Dominique, « Reliques », in Azria Régine et Hervieu-Léger Danièle (dir.), *Dictionnaire des faits religieux*, Paris, Presses universitaires de France (coll. « Quadrige »), 2010, p. 1 085a-1 088b.

Jurt Joseph, « Condorcet : l'idée de progrès et l'opposition à l'esclavage », in *Condorcet mathématicien, économiste, philosophe et homme politique*, Paris, Minerve, 1989, p. 385-395.

Kablukov Nikolai, *Posobie pri mestnykh statisticheskikh obsledovaniïakh* [Remarques pour les enquêtes statistiques locales], Moscou, 1910, p. 8-10.

Kaiser Daniel, *The Growth of Law in Medieval Russia*, Princeton, Princeton Univ. Press, 1980, 324 p.

Kaiser Wolfgang et Moatti Claudia (éd.), *Gens de passage en Méditerranée, de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et d'identification*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2007, 512 p.

Kalyvas Stathis N., *The Logic of Violence in Civil War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, 716 p.

Kanarvogel Ephraïm, « Bein yeshivot ba'alei ha-tosafot le-batei midrashot aharim be-ashkenaz bimei ha-benayim », *Yeshivot and Battei Midrash*, éd. par Immanuel Etkes, Jérusalem, Zalman Shazar Center for Jewish History, 2006, p. 85-108.

Kaplan Benjamin J., *Calvinists and Libertines. Confession and Community in Utrecht 1578-1620*, Oxford, Clarendon Press, 1995, 368 p.

Karamzin Nicholas, *A memoir on ancient and modern Russia : the russian text*, ed. Pipes Richard, Cambridge, Harvard Studies, 1959, p. 45.

Karen Offen, *European Feminisms. A political History, 1700-1950*, Stanford, Stanford University Press, 2000, 584 p.

Kingson-Mann Esther, « Marxism and Russian Rural Development: Problems of Evidence, Experience and Culture », *American Historical Review*, 84, Oct. 1981, p. 731-52.

Kolchin Peter, *Unfree Labour: American Slavery and Russian Serfdom*, Cambridge, Mass. Harvard University Press, 1987, 517 p.

Koselleck Reinhart, *Futuro pasado. Para una semántica de los tiempos históricos*, Barcelone, Paidós, 1993 [1979], 368 p.

Koval'chenko Ivan D., *Russkoe krepostnoe krest'ianstvo v pervoi polovine XIX v.* [L'économie du servage en Russie pendant la première moitié du xixe siècle], Moscou, Nauka, 1967.

Kula Witold, *Théorie économique du système féodal*, Paris, Mouton, 1970 [original polonais de 1962].

Lachèvre Frédéric, *Le libertinage au xviii^e siècle*, Genève, Slatkine, 1968, 315 p. [1^{re} édition, 15 vol. Paris, 1909-1928].

Laliotou Ioanna, *Transatlantic Subjects: Acts of Migration and Culture of Transnationalism Between Greece and America*, Chicago, University of Chicago Press, 2004, 248 p.

Lambert-Gorges Martine, *Hidalgos et Hidalguía dans l'Espagne des xv^e-xviii^e siècles*, Paris, éd. du CNRS, 1989, p. 11-70.

Lamberts Emiel (éd.), *The Black International. L'Internationale noire (1870-1878)*, Louvain, Leuven University Press, 2002, 515 p.

Lampedusa Giuseppe Tomasi di, *Il Gattopardo*, Milan, Feltrinelli, 1974 [1958], p. 40.

Lancien Didier et Saint-Martin Monique de (dir.), *Anciennes et nouvelles aristocraties de 1880 à nos jours*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2007, p. 385.

Lang Michael, « Globalization and Its History », *Journal of Modern History*, vol. 78, décembre 2006, p. 899-931.

Lempérière Annick, « Revolución, guerra civil, guerra de independencia en el mundo hispánico 1808-1825 », *Ayer*, 55, 2004, p. 15-36.

Leoni Francesco, *Storia della controrivoluzione in Italia (1799-1859)*, Naples, Guida, 1975, 347 p.

Lepetit Bernard, « Une logique du raisonnement historique », *Annales ESC*, 1993, 5, p. 1209-1 219 ; dossier « Histoire et sciences sociales », *Annales ESC*, 38, 6, 1983.

Leterrier Sophie-Anne, *L'Institution des sciences morales. L'Académie des sciences morales et politiques, 1795-1850*, Paris, Klincksieck, 1995, 431 p.

Linder Amnon, *The Jews in the Legal Sources of the Early Middle Ages*, Detroit, Wayne State University Press, Jerusalem, Israel Academy of Sciences and Humanities, cop. 1997

Lindert Peter H., Williamson Geoffrey, « Revising England's social tables, 1688-1812 », *Explorations in economic history*, XIX, 1982, p. 385-408.

Lortholary Albert, *Le mirage russe en France au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions contemporaines, 1948, p. 14.

Losego Sarah Vanessa, Lutz Raphael, « Pratiques de naturalisation. Le cas du bassin industriel de Longwy (1946-1990) », *Annales. Histoire et sciences sociales*, 2006-1, p. 135-162.

Louis-Georges Feudrix de Bréquigny, Barret-Kriegel Blandine, *Les Académies de l'histoire*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, *passim*.

Lousada Maria Alexandre et Ferreira Maria de Fátima Sá e Melo, *D. Miguel. Temas e debates*, Lisbonne, Círculo de Leitores-Centro de Estudos dos Povos e Culturas da Expressão Portuguesa, 2006, 356 p.

Lucassen Leo, « The Gulf Between Long Term and Short Term Approaches in Immigration Studies. A Reassessment of the Chicago School's Assimilation Concept », *IMIS-Beiträge*, n° 5, avril 1997, p. 5-23.

Lux David S., *Patronage and Royal Science in Seventeenth-Century France. The Académie de Physique in Caen*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1989.

Luzzatto Sergio, *Ombre rosse. Il romanzo della Rivoluzione francese nell'Ottocento*, Bologne, Il Mulino, 2004, 185 p.

Lyon-Caen Judith, « Enquêtes, littérature et savoir sur le monde social en France dans les années 1840 », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 17, 2007, p. 99-118.

Macry Paolo (éd.), *Quando crolla lo Stato. Studi sull'Italia preunitaria*, Naples, Liguori Editore, 2003, 448 p.

Maggid David, *Sefer toledot mishpehot ginsburg, Saint-Pétersbourg*, Ha-melits, 1899.

Maitland Frederic W. , *The Constitutional History of England*, Cambridge, The University Press, 1898, p. 171.

Manning Patrick, *Migration in World History*, New York, Routledge, 2005, 208 p.

Marilyn Boxer, « Rethinking the Socialist Construction and International Career of the Concept 'Bourgeois Feminism' », *American Historical Review*, n° 112/1, 2007, p. 131-158.

Martin Jean-Clément (sous la direction de), *La Révolution à l'œuvre. Perspectives*

actuelles dans l'histoire de la Révolution française, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 18-19.

Martin Jean-Clément, « Rivoluzione francese e guerra civile », in Ranzato Gabriele (éd.), *Guerre fratricide...*, p. 27-28.

Martin Jean-Clément, *La Vendée et la France*, Paris, Seuil, 1987, 416 p.

Martin Jean-Clément, *Contre-Révolution, Révolution et Nation en France 1789-1799*, Paris, Seuil, 1998, p. 128-137.

Martin Jean-Clément, « La Révolution française : généalogie de l'ennemi », *Raisons pratiques*, 5, 2002, p. 70.

Martin Jean-Clément, « Le forme di politicizzazione delle campagne francesi attraverso la Contro rivoluzione. L'esempio delle Vandee 'tardive' », in Di Rienzo Eugenio (éd.), *Nazione e Controrivoluzione nell'Europa contemporanea 1799-1848*, Milan, Guerini e Associati, 2004, p. 189-210.

Martinière Pierre (de la), *Voyage des pays septentrionaux*, Paris, L. Vendame, 1671, Paris, 1682

Marx Karl, *La Guerra Civil en Francia*, Madrid, Ricardo Aguilera, 1971 [original en allemand 1871], 96 p.

Mathieu Lilian, « L'Espace des mouvements sociaux », *Politix*, 20/77, p. 131-151.

Mayer Arno J., *The Furies. Violence and Terror in the French and Russian Revolutions*, Princeton, Princeton University Press, 2000, 716 p.

McCloskey Deidre, « The Open Fields of England: Rent, Risk, and the Rate of Interest, 1300- 1815 » in Galenson David (ed.), *Markets in History: Economic Studies of the Past*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 5-51.

McKeown Adam, « Global Migration 1846-1940 », *Journal of World History*, vol. 15, n°2, 2004, p. 155-189.

McKeown Adam, *Melancholy Order. Asian Migration and the Globalization of Borders*, New York, Columbia University Press, 2008.

Melton Edgar, « Population Structure, the Market Economy and the Transformation of Gutsherrschaft in East Central Europe, 1650-1800: the Cases of Brandenburg and Bohemia », *German history*, 16, 3, 1998, p. 297-324.

Mendel Alexander, *Dilemmas of Progress in Tsarist Russia. Legal Marxism and Legal Populism*, Cambridge, Mass., 1961.

Ménéstrier Claude-François, *Les diverses espèces de noblesse et les manières d'en dresser les preuves*, Paris, Amaury, 1681.

Millán Jesús, « ¿Carlismo en Navarra o Navarra carlista?: paradojas de una identidad conflictiva entre los siglos XIX y XX », in *El carlismo en su tiempo...*,

p. 205-243.

Millán Jesús, « Una reconsideración del carlismo », *Ayer*, 29, 1998, p. 91-107.

Mironov Boris N., « Eksport russkogo khleba vo vtoroi polovine 18 v.-nachale 19e v. » [Les exportations de blé russe pendant la seconde moitié du XIX^e siècle], *Istoricheskie zapiski*, 1974, 93, p. 149-188.

Mironov Boris N., *Vnutrennyi rynek rossii vo vtoroi polovine 18 veka-pervoi polovine 19e v.* [Le marché intérieur russe pendant la seconde moitié du 18^e siècle, première moitié du 19^e siècle], Leningrad, Nauka, 1981.

Mironov Boris N. et Leonard Carol S., « In Search of Hidden Information: Some Issues in the Socio- Economic History of Russia in the Eighteenth and Nineteenth Centuries », *Social Science History*, vol. 9, n° 4, Autumn, 1985, p. 339-359.

Moatti Claudia (éd.), *La mobilité des personnes en Méditerranée, de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, Rome, École française de Rome, 2004, 747 p. ; Denis Vincent, *Une histoire de l'identité*. France, 1715-1815, Seyssel, Champ Vallon, 2008, 462 p.

Molina Fernando, *La tierra del martirio español. El País Vasco y España en el siglo del nacionalismo*, Madrid, Centro de Estudios Políticos y Constitucionales, 2005, 321 p.

Mónica Maria Teresa, *Errâncias miguelistas (1834-43)*, Lisbonne, Cosmos, 1997, 593 p.

Monnier Marc, *Histoire du brigandage dans l'Italie méridionale*, Paris, Michel-Lévy frères, 1862, p. 151-152.

Montero Julio, *El Estado Carlista. Principios teóricos y práctica política (1872-1876)*, Madrid, Aportes XIX, 1992, 416 p.

Montesquieu, *De l'esprit des lois, livre XXIX, chapitre 18 « Des idées d'Uniformité »*, éditions Garnier Frères, Paris 1973, t. II, p. 298.

Morawska Ewa, « In Defense of the Assimilation Model », *Journal of American Ethnic History*, vol. 13, n° 2, 1994, p. 76-87.

Morawska Ewa. « Disciplinary Agendas and Analytic Strategies of Research on Immigration and Transnationalism. Challenges of Interdisciplinary Knowledge », *International Migration Review*, vol. 37, n° 3 (automne 2003), p. 611-640.

Moriakov V. I., *Iz istorii evoliutsii obshchestvenno-politicheskikh vzgliadov prosvetitelei kontsa xviii veka: Reinal' i Radishchev* [Sur l'histoire de l'évolution des orientations politico-sociales des Lumières au XVIII^e siècle], Moscou, Nauka, 1981.

Morsel Joseph, *L'Aristocratie médiévale V^e-XV^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2004, 335 p.

Mousnier Roland, *Les Hiérarchies sociales de 1450 à nos jours*, Paris, PUF, Coll.

Sup, 1969, p. 106.

Muller Pierre, *Les Politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France, coll. QSJ, 1990, réédit. 2008, p. 61.

Myrdal Gunnar, *Economic theory and underdeveloped regions*, London, Duckworth, 1956, 168 p.

Neves Hermano, *Guerra Civil*, Lisbonne, Typographia José Bastos, 1911, 206 p.

Nicot Jean, *Le Trésor de la langue française*, Paris, Le Temps, 1979 [1606], p. 261.

Nielsen Randall, « Storage and English government intervention in early modern grain markets », *The Journal of economic history*, 57,1, 1997, p. 1-33.

Noiriel Gérard (éd.), *L'identification. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007, 271 p.

Noiriel Gérard, *État, Nation et immigration*, Paris, Gallimard, Folio-Histoire, 2005 [1^{re} éd. 2001], 399 p.

Nolte Ernst, *La guerra civil europea 1917-1945. Nacionalsocialismo y bolchevismo*, Mexico, Fondo de Cultura Europea, 1994 [1987], 516 p.

North Douglass et Thomas Robert, *The Rise of Western Civilization: a new Economic History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1973.

Offen Karen, « Defining Feminism: A Comparative Historical Approach », *Signs*, vol. 14, n° 1, Autumn, 1988, p. 119-157.

Offen Karen, *European Feminisms 1750-1950. A Political History*, Stanford, Stanford University Press, 2000, 554 p.

Ogilvie Sheilagh, Cerman Markus (eds.), *European proto-industrialization*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1996.

Oliel-Grausz Évelyne : « Circulations, frontières et mobilités séfarades à l'époque moderne », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, Paris, Centre de recherches historiques, n°42, 2008, p. 31-47.

Ong Aihwa, *Flexible Citizenship. The Cultural Logics of Transnationality*, Durham, Duke University Press, 1999.

Ors Eugenio d', *Du Baroque*, Paris, Gallimard, 1935, 253 p.

Palacios Marco, *De populistas, mandarines y violencias. Luchas por el poder*, Bogotá, Editorial Planeta Colombiana, 2001, p. 161-195.

Pallot Judith, *Land Reform in Russia 1906-1917: Peasant Responses to Stolypin's Project of Rural Transformation*, Oxford, Clarendon Press, 1999.

Passeron Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique*, Paris, Nathan, 1991, 408 p.

Pavone Claudio, *Una guerra civile. Saggio storico sulla moralità nella Resis-*

tenza, Turin, Bollati Boringhieri, 1991, 825 p.

Pavone Claudio, « La seconda guerra mondiale: una guerra civile económica? », in Ranzato Gabriele (éd.), *Guerre fratricide...* p. 86-128.

Payne Stanley G., *La Europa revolucionaria. Las guerras civiles que marcaron el siglo XX*, Madrid, Temas de Hoy, 2011, 416 p.

Pécout Gilles, « La mobilisation patriotique et ses résistances dans les campagnes toscanes à la fin du Risorgimento (1859-1870) », in Martin Jean-Clément (sous la direction de), *Guerre et répression. La Vendée et le monde*, Nantes, Ouest Éditions, 1994, p. 120-121.

Perdersen Susan, Family, *Dependence and the Origins of the Welfare State: Britain and France, 1914-1945*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1995, p. 224-289.

Perdue Peter, *China Marching West*, Boston, Harvard Univ. press, 2005, 752 p.

Pereira Miriam Halpern, *Das Revoluções Liberais ao Estado Novo*, Lisbonne, Presença, 1993, p. 235-236.

Pérez Galdós Benito, *El equipaje del rey José (Episodios Nacionales, 11)*, Madrid, Alianza Editorial, 2003 [1875], p. 142.

Pérez Vejo Tomás, *Elegía criolla. Una reinterpretación de las guerras de independencia hispanoamericanas*, Mexico, Tusquets, 2010, 200 p.

Pérez Vejo Tomás, *España en el debate público mexicano, 1836-1867. Aportaciones para una historia de la nación*, Mexico, El Colegio de México-Instituto Nacional de Antropología e Historia, 2008, 467 p.

Perrens François Tommy, *Les libertins en France au XVII^e siècle*, Paris, Léon Chaillez, 1896.

Perry John, *État présent de la grande Russie*, La Haye, H. Dusanzet, 1717 (orig. Anglais: 1716).

Pezzino Paolo, « Risorgimento e guerra civile. Alcune considerazioni preliminari », in Ranzato Gabriele (éd.), *Guerre fratricide...*, p. 56.

Picard Roger, « Étude sur les allocations familiales dans l'industrie privée en France », *Revue internationale du travail*, février 1924 (synthèse de l'étude dans le volume X, n° 3, septembre 1924, p. 500-515).

Pintard René, *Le libertinage érudit, dans la première moitié du XVII^e siècle*, nouv. éd. augmentée d'un avant-propos, de notes et de réflexions sur les problèmes de l'histoire du libertinage, Genève, Slatkine, 1983, [1^{re} édition, Paris, 1943], 765 p.

Poloni-Simard Jacques, *La mosaïque indienne*, Paris, éditions de l'EHESS, 2000, 514 p.

Pomeranz Kenneth, *The Great Transformation*, Princeton, Princeton University press, 2000, p. 8.

Poulat Émile, *Intégrisme et catholicismes intégral : un réseau secret international antimoderniste, la Sapinière 1909-1921*, Tournai, Castermann, 1969, 627 p.

Portes Alejandro, Guarnizo Luis E. et Landolt Patricia, « The Study of Transnationalism: Pitfalls and Promise of an Emergent Research Field », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 22, n° 2, mars 1999, p. 217-237.

Preston Paul, « La guerra civil europea, 1914-1945 », in Romeo Mari Cruz et Saz Ismael (éd.), *El siglo XX. Historiografía e historia*, Valence, Publicacions Universitat de València, 2002, p. 137-165.

Procacci Giovanna, *Gouverner la misère. La question sociale en France 1789-1848*, Paris, Seuil, 1993, 357 p.

Raeff Marc, *The well-ordered police state: social and institutional change through law in the germanise and Russia, 1600-1800*, New Haven, Yale University Press, 1983.

Rainer Münz et Heinz Fassmann, « La migration d'Est en Ouest en Europe (1918-1993) », *Revue européenne de migrations internationales*, 11, 3, 1995, p. 43-66.

Ranum Patricia et Orest, *L'insulaire*, Paris, 2003, 449 p.

Ranzato Gabriele, « Évidence et invisibilité des guerres civiles », in Martin Jean-Clément (éd.), *La guerre civile entre histoire et mémoire*, Nantes, Ouest Éditions, 1995, p. 17-25.

Ranzato Gabriele, « Un evento antico e un nuovo oggetto di riflessione », in Ranzato Gabriele (éd.), *Guerra fratricide. Le guerre civili in età contemporanea*, Turin, Bollati Boringhieri, 1994, p. 10.

Ranzato Gabriele, « Guerra civil y guerra total en el siglo XX », *Ayer*, 55, 2004, p. 127-148.

Rao Ana M^a, *Folle controrivoluzionarie. Le insorgenze popolari nell'Italia giacobina e napoleonica*, Rome, Carocci, 1999, 214 p.

Ribard Dinah, « Livres, pouvoir et théorie. Comptabilité et noblesse en France à la fin du xviii^e siècle », *Revue de Synthèse*, 6^e série, t. 128, n° 1-2 / 2007, L'histoire par le livre (xviii^e-xx^e siècle), p. 97-122.

Ribard Dinah, « Travail intellectuel et violence politique : théoriser la noblesse en France à la fin du xvii^e siècle » in Azoulay Vincent et Boucheron Patrick (dir), *Le Mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, p. 353-368.

Robertson Roland, *Globalization: Social Theory and Global Culture*, Sage Books, 1992, 224 p.

Rodgers Daniel T., *Atlantic Crossings. Social Politics in a Progressive Age*, Cambridge (Mass.), The Belknap Press of Harvard University Press, 1998.

Romeo Mari Cruz, « Las guerras civiles en el siglo XIX: ¿una ruta excepcional hacia la modernización? », in Townson Nigel (sous la direction de), *¿Es España diferente? Una mirada comparativa (siglos XIX y XX)*, Madrid, Taurus, 2010, p. 107.

Rosenstein-Rodan Paul, « Problems of Industrialization of Eastern and Soutestern Europe », *Economic Journal*, June-september 1943, 53, p. 202-211.

Rosental Paul-André, *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Odile Jacob, 2003, p. 176-177.

Rosental Paul-André, « Familles 'nombreuses' et Familles 'normales' : un regard historique (1900-1950) », *Informations sociales*, vol. 115, n° 3, 2004, p. 45.

Rosental Paul-André, « Géopolitique et État-Providence : le Bureau international du travail et la politique mondiale des migrations dans l'entre-deux-guerres », *Annales. HSS*, 2006, 1, p. 99-134.

Rosental Paul-André, « Between Macro and Micro : Theorizing Agency in Nineteenth-Century French Migrations », *French Historical Studies*, n°29, 2006, p. 457-481.

Rosental Paul-André, « Migrations, souveraineté, droits sociaux. Protéger et expulser les étrangers en Europe du XIX^e siècle à nos jours », *Annales. Histoire et sciences sociales*, 2011-2, p. 335-373.

Rousset Jean, *La littérature de l'âge baroque en France. Circé et le paon*, Paris, Corti, 1954, 313 p.

Roussio Henry, *Le syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours*, 2^e éd. révisée, Paris, Seuil, 1990, 414 p.

Ruderman David, *Early Modern Jewry, a New Cultural History*, Princeton, Princeton University Press, 2010, 344 p.

Ruggiu François-Joseph, *Les Élités et les villes moyennes en France et en Angleterre (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1997, 356 p.

Rújula Pedro, « La guerra como aprendizaje político. De la guerra de la Independencia a las guerras carlistas », in *El carlismo en su tiempo...*, p. 41-63.

Rújula Pedro, *Contrarrevolución. Realismo y Carlismo en Aragón y el Maestrazgo, 1820-1840*, Saragosse, Prensas Universitarias, 1998, 516 p.

Rupp Linda J., « Constructing Internationalism: The Case of Transnational Women's Organizations, 1888-1945 », *The American Historical Review*, vol. 99/5, dec. 1994, p. 1 571-1 600.

Rusconi Gian Enrico, *Se cessiamo di essere una nazione*, Bologne, Il Mulino, 1993, 192 p.

Said Edward, *L'orientalisme*, Paris, Seuil, 2005, 422 p.

Salvadori Philippe, *La Chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996, 462 p.

San Miguel Evaristo, *De la guerra civil de España*, Madrid, Imprenta de Don Miguel de Burgos, 1836.

Sardica José Miguel, *A Regeneração sob o signo do Consenso: a política e os partidos entre 1851 e 1861*, Lisbonne, Imprensa da Ciências Sociais, 2001, 392 p.

Sarlin Simon, « Los carlistas en Italia en el siglo XIX », in *Violencias fratricidas : carlistas y liberales en el siglo XIX (II Jornadas de Estudio del Carlismo)*, Pamplune, Gobierno de Navarra, 2009, p. 231-232.

Sarlin Simon, « Henri de Cathelineau et l'expérience du volontariat armé contre-révolutionnaire dans l'Europe du XIX^e siècle », in Dumont Bruno et Multon Hilaire (sous la direction de), *Les Blancs et les contre-révolutionnaires en Europe*, Rome, École française de Rome, à paraître.

Saunier Pierre-Yves, « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses*, n° 57, déc. 2004, p. 110-126.

Saunier Pierre-Yves, « Les régimes circulatoires du domaine social 1800-1940 : projets et ingénierie de la convergence et de la différence », *Genèses*, n° 71, juin 2008, p. 4-25.

Saunier Pierre-Yves, « Transnationalism », in Iriye Akira et Saunier Pierre-Yves (dir.), *The Palgrave Dictionary of Transnational History*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009, p. 1 047-1 055.

Schalk Ellery, *L'Épée et le Sang, une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Seyssel, Champ Vallon, 1996 [1986], 192 p.

Schaub Jean-Frédéric, « L'histoire politique sans l'état : mutations et reformulations », in Barros Carlos (éd.), *Historia a Debate*, vol. III, La Corogne, Historia a Debate, 1995, p. 217-235.

Schiffmann Sara, « Die Urkunden für die Juden von Speyer 1090 und Worms 1157 », *Zeitschrift für die Geschichte der Juden in Deutschland*, II, 1930, p. 28-39.

Shmeruk Chone, « Ha-iyurim min ha-minhagim be-yidish, venetsiah 1593 », *Studies in Bibliography and Booklore*, XV, 1984, p. 31-52

Schnur Roman, *Rivoluzione e guerra civile*, Milan, Giuffrè, 1986 [1980], 157 p.

Shelford April G., *Transforming the Republic of Letters: Pierre-Daniel Huet and European Intellectual Life, 1650-1720*, Rochester, Univ. of Rochester Press, 2007.

Shmeruk Chone, *Prokim fun der yidisher literature-geshikhte*, Tel-Aviv, Peretz, 1988, p. 123.

Signorotto Gianvittorio, « Cercatori di reliquie », *Rivista di Storia e letteratura Religiosa*, 21, 1985, p. 383-418.

Silva Armando Barreiros Malheiro da, *Miguelismo. Ideologia e mito*, Coimbra, Livraria Minerva, 1993, 359 p.

Silva Gaio António de Oliveira Mário, *Episódios das Lutas Civis Portuguesas de 1820-1834*, Porto, Lello & Irmão Editores, 1981 [1868], p. XXIV.

Simms James Y. Jr., « The Crisis in Russian Agriculture at the End of the Nineteenth century: A Different View », *Slavic Review*, 36, sept. 1977, p. 377-98.

Simms James Y. Jr., « The Crop Failure of 1891: Soil Exhaustion, Technological Backwardness, and Russia's 'Agrarian Crisis' », *Slavic Review*, 41, Summer 1982, p. 236-50.

Smith Bonnie (ed.), *Global Feminism since 1945*, London. New York, Routledge, 2000, 336 p.

Smith Jay M., *Nobility reimagined. The Patriotic Nation in Eighteenth-Century France*, Ithaca, Cornell U. P., 2005, 307 p.

Solomon B. Freehof, *The Responsa Literature*, Philadelphia, Jewish Publication Society of America, 1955.

Sperling Avraham Itzhak, *Taamei ha-minhagim*, Jérusalem, Eshkol, 1982.

Spire Alexis, « L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 169, 2007.

Spire Alexis, « Histoire et ethnographie d'un sens pratique. Le travail bureaucratique des agents de contrôle de l'immigration » in Fournier Pierre et alii, *Observer le travail*, Paris, La Découverte, 2008, 352 p.

Spitzer Shlomo J. (éd.), *Sefer ha-minhagim le-rabeinu Eizik Tyrnau*, Jérusalem, Mifal Torath Chachmey Ashkenaz, Machon Yerushalmi, 1979.

Spitzer Shlomo J. (éd.), *Sefer maharil, minhagim shel rabeinu Yaakov Moellin*, Jérusalem, Mifal Torat Hakhmei Ashkenaz, 1989.

Spitzer Shlomo J. (éd.), *Sefer ha-minhagim le-rabeinu Abraham Klauzner*, Jérusalem, Mifal Torat Hakhmei Ashkenaz, 2006.

Stanziani Alessandro, *L'économie en révolution. Le cas russe, 1870-1930*, Paris, Albin Michel, 1998, 519 p.

Stanziani Alessandro, « Information, institutions et temporalités. Quelques remarques critiques sur l'usage de la nouvelle économie de l'information en histoire », *Revue de synthèse*, 2000, 1-2, p. 117-155.

Stanziani Alessandro, « Les enquêtes orales en Russie, 1861-1914 », *Annales HSS*, 2000, 1, p. 219-241.

Stanziani Alessandro, « Free Labor-Forced Labor: an Uncertain Boundary? The Circulation of Economic Ideas between Russia and Europe from the 18th to the Mid-19th century », *Kritika. Explorations in Russian and Eurasian History*, 2008, 9, 1, p. 1-27.

Stanziani Alessandro, « Serfs, slaves, or wage earners? The legal statute of la-

bour in Russia from a comparative perspective, from the 16th to the 19th century », *Journal of global history*, 2008, 3, 2, p. 183-202.

Stanziani Alessandro, « Revisiting Russian Serfdom: Bonded Peasants and Market Dynamics, 1600-1800. » *International Labor and Working Class History*, 78, 1, 2010, p. 12-27.

Stanziani Alessandro, *Rules of exchange. French capitalism in comparative perspective, 18th-20th centuries*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

Steinfeld Robert, *The Invention of Free Labor : the employment relation in English and American law and culture, 1350-1870*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1991.

Stern Brennan Katherine, « Indépendance et dépendance : la fondation de l'académie de Caen et la construction des relations entre Caen et Paris 1652-1674 » et « Le zèle religieux et la discipline de la république des lettres à Caen au xviiiè siècle : les rapports entre Pierre-Daniel Huet et Samuel Bochart », in *Annales de Normandie*, 46^e année, n° 5, 1996, décembre 1996, respectivement p. 675-696 et p. 697-708.

Steven King, *Poverty and Welfare, 1700-1850. A regional Perspective*, Manchester, Manchester University Press, 2000.

Strikwerda Carl, « The Troubled Origins of European Economic Integration: International Iron and Steel and Labor Migration in the Era of World War I », *American Historical Review*, 98, 4, 1993, p. 1106-1129.

Struys Jan, *Les voyages en Moscovie, en Tartarie, Perse, aux Indes et en plusieurs pays étrangers*, Amsterdam, Van meers, 1681.

Stückelberg Ernst Alfred, *Geschichte der Reliquien in der Schweiz*, Zurich et Bâle, Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde, 1902-1908, 2 vol.

Subrahmanyam Sanjay, « Notes on circulation and assymetry in two 'Mediterraneans', 1400-1800 » in Guillot Claude, Lombard Denys, Ptak Roderich (eds), *From the Mediterranean to the China Sea*, Wiesbaden, Harrassowitz, 1999, p. 21-43

Subrahmanyam Sanjay, « Du Tage au Gange au xvie siècle : une conjoncture millénariste à l'échelle eurasiatique », *Annales HSS*, n° 1, 2001, p. 84

Subrahmanyam Sanjay, « Par-delà l'incommensurabilité : pour une histoire connectée des empires aux temps modernes », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 54-4 bis, 2007, p. 34-53.

Ta-Shma Israel, *Creativity and Tradition, Studies in Medieval Rabbinic Scholarship, Literature and Thought*, Cambridge, Harvard University Press, 2006, 238 p.

Tapié Victor-Lucien, *Baroque et classicisme*, Paris, Plon, 1957, 383 p.

Tarrius Alain, (en collaboration avec Lamia Missaoui), *Les nouveaux cosmopolitismes : mobilités, identités, territoires*, La Tour-d'Aigues, éd. de l'Aube, 2000, 265 p.

Tarrius Alain, *Les fourmis d'Europe, Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan, 1992, 207 p.

Taylor Allen Ann, Cova Anne, Purvis June, « International Feminisms », special Issue, *Women's History Review*, vol. 19, n° 4, 2010, p. 493-501.

Telfer William, *The treasure of Sao Roque. A sidelight on the counter-reformation*, London, Society for promoting Christian knowledge, 1932, 222 p.

Thébaud Françoise, « Le mouvement nataliste dans la France de l'entre-deux-guerres : l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 32, 1985, p. 267-301.

Thelen David, « The Nation and Beyond », numéro spécial, *Journal of American History*, vol. 86, n° 3, décembre 1999.

Thibaut Clément, *Repúblicas en armas. Los ejércitos bolivarianos en la guerra de Independencia en Colombia y Venezuela*, Bogotá, Planeta-IFEA, 2003, 571 p.

Tilly Charles, *Grandes estructuras, procesos amplios, comparaciones enormes*, Madrid, Alianza Editorial, 1991 [1984], 204 p.

Tilly Charles, Woods Lesley, Martin William G. (ed.), *Making Waves. Worldwide social Movements 1750-2005*, Boulder. London, Paradigm Publisher, 2005, 226 p.

Tocqueville Alexis de, *Voyage en Angleterre et en Irlande*, 1835.

Traverso Enzo, *À feu et à sang. De la guerre civile européenne 1914-1945*, Paris, Stock, 2007, 370 p.

Tronco Emmanuel, *Les Carlistes espagnols dans l'Ouest de la France (1833-1883)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 348 p.

Turi Gabriele, *Viva Maria. Riforme, rivoluzione e insorgenze in Toscana (1790-1799)*, Bologne, Il Mulino, 1999, 376 p.

Tyrrell Ian, « American Exceptionalism in an Age of International History », *American Historical Review*, vol. 96, n° 4, octobre 1991, p. 1031-1055.

Tyrrell Ian, *Woman's World, Woman's Empire. The Woman's Christian Temperance Union In International Perspective, 1880-1930*, Chapel Hill. Londres, University of North Carolina Press, 1991, 400 p.

Tyrrell Ian, *Transnational Nation. U.S. History in Global Perspective since 1789*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007.

Ugarte Javier, *La nueva Covadonga insurgente. Orígenes sociales y culturales de la sublevación de 1936 en Navarra y el País Vasco*, Madrid, Biblioteca Nueva, 1998, p. 420.

Vallverdú Robert, *La guerra dels Matiners a Catalunya (1846- 1849). Una crisi econòmica i una revolta popular*, Barcelone, Publicacions de l'Abadia de Montserrat, 2002, 498 p.

Vatin François, *Trois essais sur la genèse de la pensée sociologique*, Paris, La Découverte, 2005, 274 p.

Vial Éric, « Pratiques d'une préfecture : les demandes d'expulsion de ressortissants italiens dans l'Isère de 1934 à la Seconde Guerre mondiale », in Blanc-Chaléard M.-C., Dyonet N., Douki C., Milliot V. (éd.), *Police et migrants en France, 1667-1939*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 167-180.

Viglione Massimo, *Le insorgenze. Rivoluzione e controrivoluzione in Italia 1792-1815*, Milan, Ares, 1999, 236 p.

Villermé Louis-René, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, avec des préfaces de Jean-Pierre Chaline et Francis Démier, Paris, EDI, 1989 [1840], 2 vol.

Vincent Viet, *La France immigrée. Construction d'une politique, 1914-1997*, Paris, Fayard, 1998, p. 41-42.

Viola Paolo, « Rivoluzione e guerra civile », in Ranzato Gabriele (éd.), *Guerre fratricide. Le guerre civili in età contemporanea*, Turin, Bollati Boringhieri, 1994, p. 5-26.

Voltaire, « Lettres à Catherine II en 1762, 1765, 1766 », in *Correspondance*, Genève, Bastermann, 1953-1965.

Voltaire, « Relation de la Mort du Chevalier de la Barre par M. Cassen, Avocat au Conseil du Roi, à Monsieur le marquis de Beccaria », *Mélanges*, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1965, p. 773-785.

Voltaire, « Histoire de l'Empire de Russie sous Pierre le Grand », Paris, 1763, reproduit in *Œuvres historiques*, Paris, Pléiade, 1957, 1 814 p.

Voltaire, « Lettres philosophiques », in J. van den Heuvel (dir), *Mélanges*, Paris, Garnier Flammarion, 1961, p. 17-18.

Waldinger Roger. « 'Transnationalisme' des immigrants et présence du passé », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n°2, 2006, p. 23-41.

Walsham Alexandra, « Relics and Remains », *Past & Present*, 206 (suppl. 5), 2010.

Waldmann Peter, « Guerra civil: aproximación a un concepto difícil de formular », in Waldmann Peter et Reinares Fernando (éd.), *Sociedades en guerra civil. Conflictos violentos de Europa y América Latina*, Barcelone, Paidós, 1999, p. 27-44.

Walter Benjamin, « L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique » (dernière version, 1938, in *Œuvres*, tome III, Paris, Gallimard, 2000, p. 269-316.

Werner Michael et Zimmerman Bénédicte, « Penser l'histoire croisée : entre empire et réflexivité », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 58, n° 1, 2003, p. 7-36.

Werner Michael et Zimmermann Bénédicte (dir.), *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Seuil, 2004, 256 p.

Wieviorka Olivier, « Guerre civile à la française ? Le cas des années sombres (1940-1945) », *Vingtième Siècle*, 85, 2005, p. 5-19.

Wieviorka Olivier, « ¿Guerra civil a la francesa? El caso de los años sombríos (1940-1945) », in Aróstegui Julio et Godicheau François (éd.), *Guerra Civil. Mito y memoria*, Madrid, Marcial Pons-Casa de Velázquez, 2006, p. 337-360.

Wimmer Andreas et Glick Schiller Nina, « Methodological Nationalism, the Social Sciences, and the Study of Migration. An Essay in Historical Epistemology », *International Migration Review*, vol. 37, n° 3, octobre 2003, p. 576-610.

Wittmayer Baron Salo, *The Jewish Community, its History and Structure to the American Revolution*, Philadelphia, The Jewish publication Society of America, 3 volumes, 1942.

Wolff Larry, *Inventing Eastern Europe, The Map of Civilization on the Mind of Enlightenment*, Stanford, Stanford University press, 1994, 419 p.

Wolfgang Kaiser, *Le commerce des captifs. Les intermédiaires dans l'échange et le rachat des prisonniers en Méditerranée, XV^e-XVII^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2008.

Wöllflin Heinrich, *Principes fondamentaux de l'histoire de l'art*, traduction française de Raymond C. et M., Paris, Plon, 1952, 287 p.

Wong Bin, *China Transformed*, Ithaca, Cornell University press, 1997, 352 p.

Wood J. B., *The Nobility of the Election of Bayeux (1463-1666)*, Princeton, 1980, 220 p.

Yardeni Myriam, *La Conscience nationale en France pendant les guerres de religion (1559-1598)*, Louvain, Nauwelaerts, 1971.

Yardeni Myriam, *Enquêtes sur l'identité de la « Nation France » de la Renaissance aux Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, 384 p.

Yun-Casalilla Bartolomé (avec Angeles Redondo), « 'Localism', Global History and Transnational History. A Reflection from the Historian of Early Modern Europe », *Historisk Tidskrift*, vol. 127, n° 4, 2007, p. 659-678.

Zimmer Eric, « Sefer Yofeh nof le-rabi Itshak Mazia », *Kiryat Sefer*, 56, 1981, p. 529-545.

Zúñiga Jean-Paul, « L'histoire impériale à l'heure de l'histoire globale'. Une perspective atlantique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2007/5, n° 54-4bis, p. 54-68. Waldmann Peter et Reinares Fernando (éd.), *Sociedades en guerra civil. Conflictos violentos de Europa y América Latina*, Barcelone, Paidós, 1999.

Préface..... p. 5
Isabelle Backouche, Christophe Duhamelle, Judith Lyon-Caen

Introduction..... p. 9
Jean-Paul Zúñiga

De l'international au transnational..... p. 21

Dosages et contournements des droits des migrants dans un espace international. France, Italie, Tchécoslovaquie, 1900 - 1940 p. 21
Caroline Douki et Paul-André Rosental

L'internationalisation des milieux natalistes et familialistes durant l'entre-deux-guerres : un échec ? p. 37
Christophe Capuano

Guerres civiles en Europe au XIX^e siècle, guerre civile européenne et internationale blanche p. 57
Jordi Canal

La Fédération internationale des Ligues féminines catholiques (1910-1914), une internationale blanche ? p. 79
Magali Della Sudda

Circulations et constructions spatiales p. 101

La distribution des corps saints des catacombes à l'époque moderne : de Rome aux nations p. 101
Stéphane Baciocchi, Philippe Boutry, Christophe Duhamelle, Pierre-Antoine Fabre, Dominique Julia, pour les participants à l'enquête collective du Centre d'anthropologie religieuse européenne (CRH – Care)

La diffusion d'un livre de coutumes dans le monde ashkénaze : le 'Seyfer ha-Minhogim' de Shimon ben Yehuda ha-Levi Guenzburg (Venise, 1589) p. 121
Jean Baumgarten

mairie

Production locale du supralocal	p. 145
La production locale de la noblesse la constitue-telle en catégorie transnationale ?.....	p. 147
Robert Descimon et Dinah Ribard	
National, transnational. À propos de deux catégories historiographiques : libertinage et baroque	p. 165
Jean-Pierre Cavailé, Christian Jouhaud	
Paradigmes de l'égalité et institutions supralocales (Piémont-France, première moitié du XVIII ^e siècle)	p. 175
Simona Cerutti	
Du transnational en 1840 : la misère en France et en Angleterre	p. 187
Judith Lyon-Caen	
Ouverture méthodologique et écueils	p. 197
Le transnationalisme et ses limites : le champ de l'histoire des migrations.....	p. 197
Nancy L. Green	
Comparaison réciproque et histoire. Quelques propositions à partir du cas russe.....	p. 209
Alessandro Stanziani	
Résumés et mots-clés	p. 232
Index	p. 251
Bibliographie	p. 258



JOUVE
1, rue du Docteur Sauvé - 53100 Mayenne
Imprimé sur presse rotative numérique
N° 772262L - Dépôt légal : septembre 2011

Imprimé en France